

2013-2014

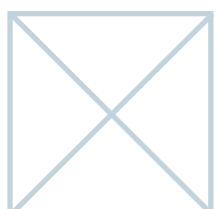
Master 2 Histoire et Document
Histoire des régulations sociales

La « violence institutionnelle » comme question scientifique. Trajectoire d'un militant et médecin : Stanislas Tomkiewicz (1925-2003)

MARTIN Angélique

Sous la direction de Mme
QUINCY-LEFEBVRE Pascale

Membre du jury
NIGET David | Maître de conférences



Soutenu publiquement le :
15 septembre 2014



L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Je tiens, tout d'abord, à remercier ma directrice de mémoire, Madame Quincy-Lefebvre, maître de conférences à l'Université d'Angers, pour sa disponibilité et ses conseils.

Mes remerciements s'adressent également à Madame Michelle Anker, assistante de Stanislas Tomkiewicz de 1973 à 2003, pour m'avoir permis d'accéder aux archives de ce dernier mais aussi pour sa disponibilité et son témoignage précieux.

Je remercie également Messieurs Francis Mahé, co-fondateur et ancien président de l'AFIREM et Pascal Vivet, co-auteur de l'ouvrage *Aimer mal, châtier bien* et collaborateur de Tomkiewicz, pour nos entretiens.

Enfin, je remercie Solène, Véronique et Jordan pour leur relecture.

Sommaire

SIGLES

INTRODUCTION

CHAPITRE 1 : UN HOMME INDIGNE

CHAPITRE 2 : UN CHERCHEUR ENGAGE

CHAPITRE 3 : UNE RECHERCHE QUI S'INSTITUTIONNALISE

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES ANNEXES

ANNEXES

Sigles

AFIREM : Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée.

AFJK : Association française Janusz Korczak.

ASE : Aide sociale à l'enfance.

BICE : Bureau international catholique de l'enfance.

CIE : Centre international de l'enfance.

CFDJ : Centre familial de jeunes.

CFDT : Confédération française démocratique du travail.

CFRES : Centre de formation et de recherche de l'éducation surveillée.

CGT : Confédération générale du travail.

CHU : Centres hospitaliers et universitaires.

CNRS : Centre national de la recherche scientifique.

CREAI : Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée.

DASS : Direction de l'Action sanitaire et sociale.

DDASS : Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales.

DEI : Défense des enfants international.

ENSP : École nationale de la santé publique.

EPS : Etablissement public de santé mentale.

FEN : Fédération de l'éducation nationale.

FGERI : Fédération des groupes d'étude et de recherches institutionnelles.

GET : Groupes d'éducation thérapeutique.

GIA : Groupe information asiles.

GIP : Groupe d'information sur les prisons.

GITS : Groupe information des travailleurs sociaux.

GTE : Groupe techniques éducatives.

IDEF : Institut de l'enfance et de la famille.

IGAS : Inspection générale des affaires sociales.

IGS : Inspection générale des services.

INH : Institut national d'hygiène.

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale.

IRTS : Institut régional de travail social.

ISPCAN : International society for the prevention of child abuse and neglect / Société internationale pour la prévention des mauvais traitements et négligences envers les enfants.

LIEN : Ligue internationale pour l'éducation nouvelle.

NCCAN : National center on child abuse and neglect.

ODAS : Observatoire de l'action sociale décentralisée.

SNATEM : Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance maltraitée.

Introduction

« L'approche biographique (telle que nous l'entendons aujourd'hui) obéit toujours au désir d'inscrire une histoire particulière dans l'Histoire et vice versa »¹. Ces propos, de l'historien Robert Belot, résument la méthode que nous allons adopter. En suivant la trajectoire du pédopsychiatre Stanislas Tomkiewicz, nous étudierons comment la violence institutionnelle est devenue une question scientifique, puis une question de société dans les années 1980. En France, à partir de cette période, le concept de « violence institutionnelle » se développe dans le secteur médico-social sous l'impulsion notamment de Tomkiewicz. En privilégiant l'approche biographique nous observerons comment se renouvellent la réflexion et la dénonciation de la violence dans les institutions pour mineurs. Il s'agira également d'étudier la prise en charge, par les professionnels de l'enfance (médecins, travailleurs sociaux, magistrats, etc.), du concept de « violence institutionnelle » à partir du tournant des années 1970 et 1980. À travers ce concept, nous analyserons comment était pensée la violence dans les institutions pour enfants à cette époque. Ainsi, la trajectoire d'une personnalité, Tomkiewicz, permet plus largement d'étudier un milieu, une époque. L'objectif étant de replacer ce concept de « violence institutionnelle » dans l'histoire plus large des violences à enfants.

D'un autre côté, nous verrons comment l'Histoire peut influencer les trajectoires individuelles. Nous rechercherons les origines d'un engagement, ici, l'engagement de Tomkiewicz dans la lutte contre la violence institutionnelle. Nous observerons comment l'Histoire, et plus particulièrement les événements de la Seconde Guerre mondiale et la Shoah, ont pu influencer la trajectoire et les engagements d'un individu mais également d'une génération. En effet, il s'agit d'étudier, à travers un personnage, un groupe d'individus en partant de l'hypothèse qu'il existe des trajectoires similaires entre ces enfants – adolescents rescapés de la Shoah, entre ces médecins engagés en faveur de l'enfance.

L'approche biographique a été pendant de nombreuses décennies rejetée par les historiens. Depuis plusieurs années elle s'est renouvelée permettant ainsi un retour en force dans la discipline historique. L'historien Jean-Marie Mayeur estime que « dans le miroir d'une existence, se reflètent les problèmes d'un temps. Surtout si l'on veut parvenir à la compréhension des courants d'idées, des mentalités, la biographie peut être précieuse »². Le but de la biographie actuelle est de « réunir autour d'un personnage, un dossier qui éclaire une société, une civilisation, une époque »³. La biographie peut alors être envisagée comme un angle d'approche permettant de saisir une période particulière. L'objectif étant de replacer le biographié dans sa « surface sociale », autrement dit dans son contexte, dans son environnement⁴. Le contexte compte plus que l'individu. C'est pourquoi nous avons choisi l'approche biographique pour analyser, à travers la trajectoire de Stanislas Tomkiewicz, la constitution de la violence institutionnelle comme question de société à partir des années 1980. Néanmoins, la biographie est toujours sujette à débats et mises en garde. Ainsi, le sociologue

1 Robert Belot, « La biographie, entre mémoire et histoire, affect et concept », dans Antoine Coppolani, Frédéric Rousseau (dir.), *La biographie en histoire. Jeux et enjeux d'écriture*, Paris, M. Houdiard, 2007, p. 58.

2 Jean-Marie Mayeur, *L'abbé Lemire (1853-1928) : un prêtre démocrate*, thèse de doctorat, lettres, Paris IV, 1967, p. 9.

3 Jacques Le Goff, *À la recherche du Moyen Age*, Paris, Louis Audibert, 2003, p. 133.

4 Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la recherches en sciences sociales*, 62-63, juin 1986, p. 72.

Pierre Bourdieu, en 1986, appelle à ne pas tomber dans « l'illusion biographique »⁵. Un certain nombre de pièges sont à éviter. Par exemple, il ne faut pas voir la vie du biographé comme constituant « un tout, un ensemble cohérent et orienté »⁶. La vie de ce dernier n'étant pas une suite d'événements logiques, l'histoire linéaire est à proscrire. De plus, il est nécessaire d'éviter toute « création artificielle de sens »⁷. Le contexte ne doit pas simplement servir « de toile de fond immobile pour expliquer la biographie »⁸. Enfin, il est essentiel de prendre de la distance vis-à-vis de son sujet. En évitant ses nombreux pièges, l'approche biographique devient une méthode permettant d'accéder à l'histoire collective par l'individuel.

Stanislas Tomkiewicz est né en 1925 dans une famille bourgeoise juive de Varsovie. Il est décédé en 2003 à Paris⁹. Durant la Seconde Guerre mondiale, il est enfermé dans le ghetto de Varsovie, puis interné dans le camp de Bergen-Belsen en Allemagne¹⁰. Il survit et arrive le 8 juin 1945 à Paris. Il entreprend des études de médecine et, en juin 1947, il réussit l'examen du PCB (Physique – Chimie – Biologie) qui correspond à l'examen de première année de médecine¹¹. Par la suite, il s'oriente vers deux spécialités : la psychiatrie pour adultes et la pédiatrie ce qui explique son orientation vers la pédopsychiatrie. Durant les années 1950, il est externe (1950-1956) et interne (1956-1960) des Hôpitaux de Paris. Il travaille dans le service de psychiatrie, puis de neuropsychiatrie infantile de la Salpêtrière¹². Il exerce également la pédiatrie à l'hôpital Saint Vincent de Paul, dans le service du pédiatre Marcel Lelong (1892-1973)¹³. Il est diplômé au début des années 1960¹⁴.

Tomkiewicz est, à partir de 1961, médecin-consultant en psychiatrie à la Salpêtrière. Entre 1960 et 1965, il est chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris. L'objectif ultime de Tomkiewicz est de devenir médecin des hôpitaux et professeur à la Salpêtrière. Cependant, en 1966, il n'obtient pas l'agrégation puisque, selon lui, son patron, le neuropsychiatre Léon Michaux (1899-1978), lui refuse l'admissibilité car il est juif et communiste¹⁵. Tomkiewicz quitte la Salpêtrière et devient médecin-consultant à l'hôpital Lariboisière de 1964 à 1979, puis à Saint-Antoine de 1979 à 1990.

Dès le début des années 1960, Tomkiewicz cumule d'autres activités professionnelles. Il s'occupe d'enfants polyhandicapés à l'hôpital de la Roche-Guyon de 1960 à 1975. Il a également en charge des adolescents délinquants via son poste de médecin au Centre familial des jeunes de Vitry sur Seine (CFDJ), de 1960 à 1983. Le CFDJ de Vitry est un foyer de semi-liberté qui a existé de 1950 à 1983. De 1985 à 1991, Tomkiewicz est médecin au CFDJ du Plessis-Trévise. Dans le cadre de ses activités professionnelles il prend en

5 *Ibid.*

6 *Ibid.*, p. 69.

7 *Ibid.*

8 Giovanni Levi, « Les usages de la biographie », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*. 44^e année, 6, 1989, p. 1331.

9 Pour plus d'informations sur les titres et fonctions de Tomkiewicz dans le domaine hospitalier, universitaire et dans celui de la recherche voir l'annexe n°1 reprenant une biographie de ce dernier trouvée dans les archives situées à Montrouge.

10 Ce camp de concentration est situé dans le nord de l'Allemagne, à une centaine de kilomètres au sud d'Hambourg. Il a fonctionné de 1940 au 15 avril 1945 et a fait environ 150 000 victimes.

11 Jean-François Picard, Suzy Mouchet, *La métamorphose de la médecine*, Paris, PUF, 2009, p. 139.

12 Hôpital parisien créé en 1612.

13 Hôpital parisien, dénommé, avant 1942, hospice des enfants-assistés. Il est fondé par Saint Vincent de Paul en 1638. Il prend en charge, principalement, des enfants.

14 Il obtient, en 1960, son doctorat d'État et son Certificat d'études supérieures de pédiatrie. Puis, en 1961, il obtient son Certificat d'études supérieures de neuro-psychiatrie.

15 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence volée*, Paris, Hachette littératures, 2001, p. 93. La première édition de son autobiographie a été publiée chez Calmann-Lévy en 1999.

charge surtout l'enfance « qui va mal », c'est-à-dire des enfants faisant l'objet d'une prise en charge médico-sociale que ce soit des enfants de l'Aide sociale à l'enfance ou des enfants handicapés, mais aussi des enfants faisant l'objet d'une prise en charge judiciaire avec des adolescents délinquants. Ainsi, il s'occupe d'une population vulnérable.

Tomkiewicz n'est pas qu'un clinicien puisqu'il est également enseignant¹⁶. Enfin, il est chercheur à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). À partir de 1965 il est chargé de recherche dans l'unité 69 de l'INSERM, unité consacrée à l'« hygiène de l'enfance et de l'adolescence inadaptées ». Puis, de 1977 à 1991, il est directeur de cette même unité intitulée désormais « Santé mentale et déviance de l'enfant et de l'adolescent ». Ses activités de chercheur le conduisent à mener un certain nombre de recherches, sur l'autisme, sur la délinquance juvénile et notamment une recherche sur la violence institutionnelle.

Le militantisme est un autre aspect important de la vie de Tomkiewicz. En effet, de 1946 à 1971, il est membre du Parti communiste français. Tomkiewicz appartient à une génération d'hommes et de femmes marquée par la Seconde Guerre mondiale, engagée à gauche dans l'espoir de créer un monde meilleur. Il est communiste, anti-impérialiste et anticolonialiste. Alors que sa mère est issue d'une famille bourgeoise il se sent beaucoup plus proche des prolétaires et des minorités. Il a été fortement influencé par Marx. Très jeune, il assimile nazisme et capitalisme ce qui peut expliquer son anticapitalisme, son anti-américanisme et son orientation vers le communisme. Il écrit dans l'une de ses autobiographies qu'il a vu le monde capitaliste comme « un énorme camp de concentration sans barbelés »¹⁷. Tomkiewicz reste jusqu'en 1971 membre du parti communiste ; néanmoins, dès 1956, il prend ses distances vis-à-vis de celui-ci. Bien qu'il désapprouve certaines idées du Parti il ne le quitte pas. L'aspect familial des cellules de quartier du PC est une des explications¹⁸. Il a, d'une certaine façon, trouvé avec le parti communiste une nouvelle famille. Ce qu'il n'avait plus étant donné que la majorité de sa famille a péri durant la Seconde Guerre mondiale. De plus, il se disait que le communisme, même commettant des atrocités, valait toujours mieux que le capitalisme¹⁹. « Ainsi, chaque fois qu'un crime venu d'Union soviétique m'ébranlait dans mes convictions, la providence apportait un crime de l'impérialisme américain, à mon avis plus coûteux en sang de pauvres que ceux de l'Union soviétique », écrit-il²⁰. Tomkiewicz est engagé dans d'autres causes. Il soutient le Front de libération nationale à partir de 1953²¹. Il participe activement aux événements de Mai 1968. Il adhère au syndicat des psychiatres français et milite pour la réforme des études médicales. Il s'inscrit dans la culture anti-institutionnelle qui se développe dans le sillage de Mai 1968. Il milite pour les droits de l'enfant, pour l'humanisation de la psychiatrie et il s'engage également dans la lutte contre la violence institutionnelle.

16 En 1960, il est chargé de cours à la Sorbonne, à l'Institut de psychologie. À partir de 1969 et jusqu'en 1980, il est professeur à l'Université de Vincennes (Paris-VIII). Il est directeur de thèses dans cette même université à partir de 1997. Puis de 1980 à 1987 il est chargé du séminaire de C.E.S Psychiatrie au C.H.U Saint-Antoine à Paris.

17 Stanislas Tomkiewicz, *C'est la lutte finale etc.*, Paris, La Martinière, 2003, p. 67.

18 Stanislas Tomkiewicz, *C'est la lutte...*, op. cit., p. 144 et p. 147. *On l'appelait Tom*, documentaire réalisé par Daniel Kupferstein en 2011.

19 Stanislas Tomkiewicz, *C'est la lutte...*, op. cit., p. 152.

20 *Ibid.*, p. 196.

21 Vers 1960, il commence à héberger, chez lui, des militants du FLN de la Fédération de France. À l'été 1963, il part trois semaines en Algérie pour former les habitants à la médecine de base.

Les activités professionnelles et militantes de Tomkiewicz sont imbriquées les unes dans les autres. Le militant lutte contre la violence des institutions pour enfants et le chercheur, en se basant sur son expérience de clinicien, développe et théorise le concept de « violence institutionnelle » en France, à partir de la fin des années 1970.

Au tournant des années 1970-1980, Tomkiewicz commence une recherche sur la violence institutionnelle. Afin de mener cette recherche, il met en place un groupe de recherche pluridisciplinaire chargé d'enquêter sur la violence dans les établissements pour enfants. Ce groupe est constitué de douze membres. Il est dirigé par Tomkiewicz alors directeur de l'unité 69 de l'INSERM. Michelle Anker, son assistante et secrétaire de l'Unité 69, fait également partie de l'équipe. Elle s'occupe de la coordination au sein du groupe de recherche. Enfin, Pascal Vivet, un jeune éducateur en formation, est chargé d'animer le travail de l'équipe²². Le reste du groupe se compose d'un psychologue et de huit éducateurs spécialisés, pour la plupart en formation²³. Ces personnes sont chargées d'enquêter dans un certain nombre d'institutions pour enfants et adolescents : des établissements à caractère social, médico-éducatifs et pour toxicomanes²⁴. Leur enquête se déroule de mai 1981 à juillet 1982²⁵. Elle aboutit à la publication d'un ouvrage, en 1991, *Aimer mal, châtier bien. Enquêtes sur les violences dans des institutions pour enfants et adolescents*²⁶. Cette enquête donne lieu à la première recherche scientifique française sur la violence institutionnelle. Tomkiewicz théorise, définit et développe le concept de violence institutionnelle dans le cadre de ce groupe de recherche. Cette recherche lui permet de devenir le principal spécialiste de la violence institutionnelle au cours des années 1980-1990, dans le monde scientifique et médical.

Il est nécessaire d'historiciser la notion de « violence institutionnelle » puisque cette dernière évolue dans le temps. La dialectique violence et institution a très largement été pensée par les sociologues et les philosophes pourtant il est difficile de définir ce qu'est la violence institutionnelle. En effet, la définition de la violence institutionnelle, bien que le terme ne soit pas toujours employé sous cette forme, évolue en fonction de l'époque et également en fonction des auteurs. Au sens large, pour certains auteurs, la violence institutionnelle peut désigner une violence exercée par l'État. Cette définition s'inspire très largement de la thèse d'un monopole de la violence physique légitime, élaborée par le sociologue Max Weber. Pour ce dernier, l'État moderne a monopolisé le droit d'exercer la violence²⁷. L'État et ses représentants sont détenteurs du monopole d'une violence légitime. Le sociologue Norbert Élias a prolongé cette idée avec sa théorie du « processus de civilisation » puisqu'il a montré le passage d'une violence privée à un « monopole étatique de la violence »²⁸.

22 Michelle Anker, *Les prémisses de l'étude sur les violences institutionnelles*, en complément de l'entretien du 4 juin 2013, p. 2.

23 François Hervé, Martine Bellecroix, Hélène Bernheim, Alain Cautain, Laurent Decoust, Natacha Endt, Alain Duché, Joëlle Jouvin et Daniel Warnier.

24 Stanislas Tomkiewicz, Pascal Vivet (dir.), *Aimer mal, châtier bien. Enquêtes sur les violences dans des institutions pour enfants et adolescents*, Paris, Le Seuil, 1991, p. 37.

25 Art n° D 92, p. 15.

26 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal, ..., op. cit.*, p. 303.

27 Denis Laforgue, Corinne Rostaing (dir.), *Violences et institutions : réguler, innover ou résister ?*, Paris, CNRS, 2011, p. 10.

28 *Ibid.*, p. 11.

La violence privée aurait été récupérée par l'État. Dans ce sens le terme « institution » renvoie à l'État et à ses institutions. Nous pensons, par exemple, à la police, aux prisons, à la justice, à l'armée, etc. Ces institutions sont à la fois productrices et régulatrices de violence²⁹. Cependant, le terme peut également être employé pour désigner quelque chose de plus vaste que les seules institutions étatiques. Ainsi, selon le *Dictionnaire de la sociologie*, « une institution consiste en un ensemble complexe de valeurs, de normes et d'usages partagés par un certain nombre d'individus »³⁰. La famille ou l'école sont, par exemple, considérées comme des institutions par les sociologues. Selon François Dubet, « entendue dans un sens large, la notion d'institution désigne parfois la plupart des faits sociaux dès lors qu'ils sont organisés, qu'ils se transmettent d'une génération à l'autre et qu'ils s'imposent aux individus »³¹. Il regroupe sous ce terme les organisations, les mœurs, les coutumes, les religions, etc³².

D'autres intellectuels, à la suite de Weber et d'Élias, ont également travaillé sur cette thématique des institutions et de la violence. Ainsi, dans les années 1960-1970, la violence des institutions fait l'objet de nombreux travaux et est la cible de nombreuses critiques. Le philosophe Michel Foucault (1926-1984) a grandement critiqué les institutions pour leur dimension disciplinaire. Pour lui, les institutions sont productrices de violences et elles provoquent l'assujettissement via le contrôle des corps. Il a « démontré l'existence d'un mécanisme de disciplinarisation des corps. Il repère les techniques de dressage qui rendent les « corps dociles », que ce soit dans la prison, l'armée, le couvent, l'hôpital, l'école ou l'atelier »³³. À la même époque, le sociologue américain Erving Goffman (1922-1982) critique également les institutions pour leur organisation totale. Il a notamment travaillé sur l'hôpital psychiatrique. Nous reviendrons sur les différentes réflexions de ces auteurs des années 1960-1970.

Cet historique, autour de la dialectique violence et institution dans la recherche en sciences humaines et sociales, montre que la violence des institutions a été pensée différemment selon les époques et les auteurs. Il existe plusieurs définitions de la « violence institutionnelle » et non une seule. Pour cette recherche la définition que nous retenons est celle qu'en donne Tomkiewicz. En effet, l'objectif de cette recherche est d'étudier comment ce concept de « violence institutionnelle » est pensé, à partir des années 1980, dans le secteur médico-social et comment il permet de renouveler la critique des institutions pour enfants à cette époque. Il s'agit donc d'étudier la violence institutionnelle dans un champ circonscrit et à une période bien ciblée. Or Tomkiewicz est celui qui élabore et diffuse ce concept dans le secteur médical et scientifique. Par conséquent, il est pertinent d'adopter sa définition de la violence institutionnelle.

La définition de Tomkiewicz de la « violence institutionnelle » a évolué dans le temps. Globalement, pour lui, la violence institutionnelle désigne une violence commise envers un enfant en dehors du cercle familial. Elle peut être une maltraitance (physique, psychologique ou sexuelle) commise envers un enfant placé dans une institution chargée de prendre normalement soin de lui. Elle peut également se caractériser par une absence de soins, de prise en charge ou de thérapies. Elle peut soit être commise par une personne, c'est-à-dire un

29 *Ibid.*, p. 12.

30 Raymond Boudon, *et al.*, « Institution », *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Larousse, 2012, p. 126.

31 François Dubet, *Le déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil, 2002, p. 21-22.

32 *Ibid.*, p. 22.

33 Denis Laforgue, Corinne Rostaing (dir.), *op. cit.*, p. 11-12.

personnel de l'institution, soit être inhérente à l'institution elle-même. Cette définition se limite à la violence exercée à l'égard d'une catégorie d'individus, les enfants, et plus particulièrement, les enfants « en danger » et les enfants dits « inadaptés ». L'enfance est un âge de la vie difficile à définir. Les différents acteurs en lien avec l'enfance n'ont pas la même définition de cette période de la vie. La Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 stipule qu'« un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable » (art. 1). Dans notre étude, la définition de la violence institutionnelle s'applique aux enfants mais elle peut être étendue à d'autres catégories d'individus dépendants tels les adultes handicapés ou les personnes âgées³⁴. De même, les institutions concernées par la violence institutionnelle sont très diverses. Tomkiewicz s'intéresse d'abord aux institutions prenant en charge l'enfance en danger, puis il envisage, dans les années 1990, la violence institutionnelle dans le monde scolaire et hospitalier. Par conséquent, les limites de la définition des violences institutionnelles ne sont pas fixes. Cette définition est en perpétuelle évolution. Ainsi, il s'agit, dans ce mémoire, d'étudier une définition particulière de la violence institutionnelle à une période bien délimitée. L'objet d'étude consiste à observer comment se pense la violence institutionnelle à partir des années 1980 et comment cette définition évolue par la suite.

Depuis la fin du XIX^e siècle le seuil de tolérance vis-à-vis de la violence à enfants n'a cessé de diminuer. Selon l'historienne Anne-Claude Ambroise-Rendu, à cette période, la maltraitance envers un enfant devient intolérable et commence à être vue comme un crime³⁵. Elle note une évolution des consciences et des mœurs en ce qui concerne les mauvais traitements à enfant. L'historien Georges Vigarello constate également ce changement. À travers la loi de 1889 relative « à la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés », il montre comment les mauvais traitements envers les enfants sont devenus intolérables³⁶. Il explique cette intolérance nouvelle par le fait qu'il y a un déplacement des sensibilités et une prise de conscience. La sensibilité à l'égard de la violence s'accroît. La loi de 1889 permet la déchéance de la puissance paternelle. Elle marque « le début d'une nouvelle série d'intolérables autour du corps de l'enfant »³⁷. Ce qui touche au corps de l'enfant, la torture, la maltraitance, devient intolérable. Cette loi marque le passage d'une attention portée à l'« enfance-danger » à une « enfance-en-danger »³⁸. De même la figure de l'enfant martyr se développe dans la littérature et la presse. Néanmoins, comme aux États-Unis à la même période, ce sont avant tout les mauvais traitements ou les châtiments excessifs et barbares qui sont dénoncés³⁹. En 1898 est votée une « loi sur la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants ». Désormais les tribunaux peuvent poursuivre et condamner les parents violents. Dans les années

34 Voir la thèse de Myriam Lagrula-Fabre, *La violence institutionnelle : une violence commise sur des personnes vulnérables par des personnes ayant autorité*, Paris, L'Harmattan, 2005, 574 p.

35 Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Crimes et délits. Une histoire de la violence de la Belle Époque à nos jours*, Paris, Nouveau monde, 2006, p. 47.

36 Georges Vigarello, « L'intolérable de la maltraitance infantile. Genèse de la loi sur la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés en France », dans Patrice Bourdelais, Didier Fassin (dir.), *Les constructions de l'intolérable : études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, La Découverte, 2005, p. 111-127.

37 Patrice Bourdelais, Didier Fassin, « Introduction. Les frontières de l'espace moral », dans Patrice Bourdelais, Didier Fassin (dir.), *op. cit.*, p. 13.

38 Georges Vigarello, « L'intolérable de la maltraitance infantile. Genèse de la loi sur la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés en France », dans Patrice Bourdelais, Didier Fassin (dir.), *op. cit.*, p. 114.

39 John E.B. Myers, « A short history of child protection in America », *Family Law Quarterly*, 42, 3, 2008, p. 449.

1930, le journaliste Alexis Danan (1890-1979) mène une importante campagne de presse contre les « bagnes pour enfants » tels que la colonie pénitentiaire agricole de Mettray. Il n'est pas le seul acteur de cette dénonciation des maisons de correction, bien qu'il soit l'une des principales figures médiatiques de cette campagne⁴⁰. Il dénonce les mauvais traitements à enfants commis dans les institutions mais également dans les familles⁴¹.

Après les scandales et les campagnes de presse des années 1930, les établissements et les pratiques professionnelles évoluent. L'historien Samuel Boussion décèle la construction d'une « légende dorée » de la rééducation⁴². Un discours vantant les bienfaits des nouvelles institutions créées après la guerre est mis en place. Avec l'ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante, les violences dans les institutions pour enfants ne sont plus un sujet légitime dans l'espace public puisque le temps est à la réforme. De plus, le sujet n'entre pas dans les centres d'intérêt des professionnels. Dans ces conditions, la critique des institutions nouvellement réformées est difficile alors même que l'intolérance vis-à-vis de la violence à enfant ne cesse d'augmenter. Anne-Claude Ambroise-Rendu estime qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale « on assiste, via le recul de l'infanticide, au lent processus de reconnaissance de la réalité enfantine et au changement des attitudes par rapport aux enfants »⁴³. Elle note alors « une sensibilité nouvelle aux problèmes de l'enfance »⁴⁴. En effet, avec le développement des sciences psy se développe une nouvelle façon de voir l'enfant. La vulnérabilité de ce dernier est de plus en plus mise en avant. De même, le mouvement d'élaboration des droits de l'enfant, dans la seconde moitié du XX^e siècle, joue également un rôle. De plus, les savoirs médicaux évoluent. À partir des années 1960-1970, les médecins français étudient les syndromes de la maltraitance, et leurs diagnostics permettent une meilleure détection de la maltraitance infantile. L'historienne Pascale Quincy-Lefebvre constate deux temps importants de mobilisation vis-à-vis des maltraitances infantiles au XX^e siècle : « Les campagnes journalistiques des années vingt et trente autour des « enfants du malheur » », puis « la médiatisation des enfants victimes de maltraitances à partir des années soixante-dix »⁴⁵. Les cas de maltraitance se multiplient dans les années 1970-1980. La sociologue Mélina Éloi a étudié comment, peu à peu, l'Aide sociale à l'enfance a dû se pencher sur le problème des maltraitances intrafamiliales. Elle montre que progressivement la maltraitance infantile a été vue comme un problème à traiter et est passée d'une violence tolérée à une violence rejetée. Pour elle, « le mouvement d'identification des maltraitances

40 Pascale Quincy-Lefebvre, « Les campagnes de presse : un creuset militant pour l'enfance. L'engagement d'Alexis Danan, reporter à Paris-Soir dans les années trente », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 13, 2011, p. 32.

41 L'historienne Pascale Quincy-Lefebvre a récemment eu recours à l'approche biographique puisqu'elle a étudié « l'histoire de la protection de l'enfance à l'ère des médias » à travers la trajectoire d'Alexis Danan. Dans son ouvrage, *Combats pour l'enfance. Itinéraire d'un faiseur d'opinion : Alexis Danan (1890-1979)*, elle retrace la lutte contre la maltraitance à enfant de l'entre-deux-guerres aux années 1970. Cet ouvrage mêle histoire de la protection de l'enfance et histoire de l'enfance maltraitée. Il montre que la biographie peut servir l'histoire collective et ici, plus spécifiquement, l'histoire de la protection de l'enfance.

42 Samuel Boussion, « De l'honneur d'une profession. Les éducateurs face aux affaires et à leur retentissement médiatique (1945-1965) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 13, 2011, p. 81.

43 Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Peurs privées, angoisses publiques. Un siècle de violences en France*, Paris, Larousse, 2001, p. 65.

44 *Ibid.*

45 Pascale Quincy-Lefebvre, *Combats pour l'enfance. Itinéraire d'un faiseur d'opinion : Alexis Danan (1890-1979)*, Paris, Beauchesne, 2014.

comme préoccupation publique prend son envol à partir du début des années 1980 puis se radicalise »⁴⁶. Le rapport à la maltraitance se modifie et cette évolution est liée à un changement de perception de l'intolérance. Ainsi, tout au long du XX^e siècle, la définition de l'intolérable en matière de maltraitance à enfant ne cesse de se resserrer. Le vocable maltraitance s'installe progressivement à partir des années 1980. À travers la trajectoire de Tomkiewicz, il s'agit d'étudier comment la violence institutionnelle devient peu à peu intolérable pour une partie des professionnels de l'enfance mais également pour les pouvoirs publics. Comment évolue le discours sur la violence des institutions ? Comment les professionnels de l'enfance (médecins, travailleurs sociaux, magistrats) prennent peu à peu la parole sur la violence envers les enfants dans le domaine familial, puis dans le domaine des violences institutionnelles ?

Dans les années 1980 les institutions pour enfants sont l'objet de critiques. « Sont dénoncés à la fois l'incapacité des institutions à réguler les violences notamment à l'égard des plus faibles et l'usage abusif de l'exercice légitime de violences par des personnels tout comme d'autres formes de violences, maltraitances, humiliations au sein de ces institutions »⁴⁷. Ces institutions ont été réformées, ce ne sont plus celles des années 1930. Les institutions mais également les acteurs et le contexte ne sont pas les mêmes. Le secteur s'est professionnalisé. Les années 1980 se caractérisent par un affaiblissement des institutions et une montée de l'individualisme⁴⁸. Parallèlement les sensibilités évoluent, les droits de l'enfant se développent et la maltraitance familiale est de plus en plus dénoncée. La lutte contre la violence institutionnelle s'inscrit dans le mouvement de reconnaissance de l'enfant comme personne et comme citoyen. La recherche de Tomkiewicz sur les violences institutionnelles est à replacer dans ce contexte. Il s'agit alors d'étudier quelle forme prend la critique des institutions pour enfants à partir des années 1980. Comment est pensée et perçue la violence dans les institutions pour mineurs à cette époque ?

Nous nous intéresserons également aux acteurs qui participent à cette dénonciation de la violence institutionnelle. L'historienne Sophie Victorien dans son article « L'Affaire Polac : chronique d'une dénonciation de la violence institutionnelle », s'intéresse à cette affaire qui éclate dans les années 1980⁴⁹. Elle observe l'émergence d'une campagne de presse en partant de l'origine du scandale : la dénonciation, en 1984, lors de l'émission *Droit de Réponse* de Michel Polac, de violences commises sur les enfants dans une institution de la Direction de l'Action sanitaire et sociale (DASS), le logis Saint François. Autrement dit, elle étudie la naissance d'un scandale. Puis, elle analyse le déroulement de la campagne de presse en observant comment les médias ont traité cette affaire et quelles conséquences cela a eu pour l'établissement. Elle s'intéresse au rôle et à l'impact des médias dans la dénonciation des violences institutionnelles. Nous allons plutôt nous intéresser au rôle d'un autre groupe d'acteurs, les professionnels de l'enfance. De même, l'approche que nous allons adopter est différente puisque nous allons partir d'un individu, Tomkiewicz, et non d'un scandale. Dans les années 1980, les professionnels s'emparent de la question des violences institutionnelles. Ainsi, nous observerons la

46 Mélina Éloi, « L'Aide Sociale à l'Enfance face aux violences (1960-2000). De la violence institutionnelle envers les familles à la sensibilité aux maltraitance infantiles » dans Denis Laforgue, Corinne Rostaing (dir.), *op. cit.*, p. 88.

47 Denis Laforgue, Corinne Rostaing (dir.), *op. cit.*, p. 12.

48 François Dubet, *op. cit.*

49 Sophie Victorien, « L'Affaire Polac : chronique d'une dénonciation de la violence institutionnelle », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 13, 2011, p. 101-116.

mobilisation d'un groupe d'acteurs dans une cause, celle de la dénonciation et de la lutte contre la violence institutionnelle. Néanmoins, ce groupe d'acteurs n'est pas le seul à prendre position. Nous étudierons également les interactions et les réseaux existants entre les différents acteurs tels que les médias, les bénévoles associatifs ou encore les politiques. Nous pouvons également nous demander si Tomkiewicz n'a pas été un homme de liaison entre ces différents « mondes ». Nous étudierons comment ses travaux ont été reçus par les différents acteurs. Quel impact a eu sa recherche ? En quoi occupe-t-il une place centrale dans la lutte contre la violence institutionnelle dans les années 1980-1990 ? Pourquoi est-il si fortement inscrit dans les mémoires collectives du monde professionnel comme la principale référence française sur ce sujet ? Nous nous interrogerons également sur la place de l'homme de science dans la société. Sa parole est-elle écoutée ?

À travers la trajectoire de Tomkiewicz, il s'agit également d'étudier les éléments pouvant être source d'engagement. Nous observerons les raisons pour lesquelles Tomkiewicz s'est engagé dans cette « cause » qu'est la lutte contre les violences institutionnelles. Nous entendons ici par « cause » un combat contre quelque chose. Nous tâcherons d'analyser en quoi l'expérience de la guerre a pu pousser des individus de la génération de Tomkiewicz à s'engager dans cette « cause ». Nous pouvons nous demander s'il n'y a pas des trajectoires de vie similaires entre les acteurs de la cause des enfants et s'il n'y a pas des parcours identiques entre Tomkiewicz et d'autres juifs survivants de la Shoah. Il est également nécessaire d'étudier l'environnement intellectuel de Tomkiewicz et son réseau de connaissances afin d'identifier ses influences.

À partir des années 1980, la violence institutionnelle devient une question scientifique, puis une question sociale et politique. En s'inspirant des travaux du philosophe Ian Hacking nous allons étudier comment la violence institutionnelle est devenue un objet scientifique. Selon Hacking, la maltraitance infantile est à la fois un comportement et un concept⁵⁰. Les idées telles que les concepts ou les théories sont des constructions sociales « en un sens direct » tandis que les objets (les personnes, les pratiques, etc.) « ne le sont qu'en un sens indirect »⁵¹. Autrement dit, l'objet n'est pas une construction sociale, mais l'idée oui. Si on suit l'exemple de l'enfance maltraitée, pour Hacking, ce qui a été socialement construit c'est le concept alors que le fait de commettre une maltraitance est un comportement et par conséquent une réalité. Il en est de même pour les violences institutionnelles. Nous nous intéressons au concept et non au comportement. Le concept de « violence institutionnelle » se développe à partir des années 1980. En suivant le système de pensée de Hacking nous allons étudier la construction sociale de la violence institutionnelle, autrement dit la construction du concept. Pour cela nous allons partir de la recherche dirigée par Tomkiewicz sur le sujet. Il s'agira alors d'observer la naissance du concept, mais aussi son évolution, sa diffusion et sa postérité. Plus largement, il est nécessaire de se demander en quoi cette recherche dirigée par Tomkiewicz renouvelle la lutte contre la violence institutionnelle. Quels sont les facteurs qui expliquent que la violence institutionnelle devienne une question scientifique et une question de société à partir des années 1980 ? Pourquoi et comment cette recherche a-t-elle été possible ? En quoi cette recherche était-elle novatrice au début des années 1980 ?

50 Ian Hacking, *Entre science et réalité : la construction sociale de quoi ?*, Paris, La Découverte, 2001, p. 171.

51 Amy Dahan Dalmenico, Jean-Jacques Rosat, « À plusieurs voix sur Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ? », *Mouvements*, 2001/4, 17, p. 149.

Cette étude mêle histoire de la protection de l'enfance, histoire de la médecine et histoire de la recherche⁵². Les études historiques sur les institutions pour enfants sont nombreuses. Nous pensons notamment aux études sur les maisons de correction. Les historiens ont particulièrement travaillé sur les « bagnes d'enfants » du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle, cependant ils se sont encore assez peu intéressés à la violence dans les institutions et à sa dénonciation après la Seconde Guerre mondiale et plus particulièrement après 1968⁵³. Notre recherche s'intéresse donc à une thématique déjà analysée par les historiens mais pour une période peu étudiée, bien que les travaux se développent ces dernières années comme en témoigne le dossier du treizième numéro de la *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* paru en 2011⁵⁴. Ce numéro a pour sujet les campagnes de dénonciation des « bagnes d'enfants » des années 1930 jusqu'aux années 1980 en France mais également en Belgique et en Espagne. Il met en lumière l'existence de contestations portées contre les institutions éducatives destinées à l'enfance « irrégulière ». Il est très intéressant puisqu'il est l'occasion pour nous d'inscrire la recherche de Tomkiewicz sur la violence institutionnelle dans une période beaucoup plus large. Il permet d'éclairer l'atmosphère entourant les établissements pour enfants tout au long du XX^e siècle.

Tout comme l'histoire des campagnes contre les « bagnes d'enfants », notre sujet est « à la croisée de l'histoire sociale, de l'histoire culturelle et de l'histoire politique »⁵⁵. En effet, il s'agit d'étudier l'évolution de la perception et de la prise de conscience de la violence institutionnelle par les professionnels et par la société. Il est nécessaire de se demander quelles répercussions l'étude dirigée par Tomkiewicz a eues sur l'opinion publique, les professionnels et les politiques. De plus, la violence institutionnelle n'est pas la même selon le temps et l'espace. La représentation de la violence par la société joue un grand rôle dans la définition de la violence institutionnelle. Il s'agira d'observer comment les mentalités ont pu évoluer entre les années 1960 et 1990 et en même temps modifier la définition de la violence institutionnelle. Cette étude des mentalités nous rapproche alors de l'histoire culturelle. De même, cette recherche sur la violence institutionnelle est à mettre en relation avec l'évolution de la façon de voir et de penser l'enfance dans la seconde moitié du XX^e siècle. Avec le développement des sciences psy et le mouvement des droits de l'enfant, on observe une prise en compte plus grande de l'enfance. Cet élément est à prendre en compte pour analyser les origines du concept de violence institutionnelle mais également la réception des travaux de Tomkiewicz. Enfin, ce sujet est lié à l'histoire politique parce que ces institutions violentes sont des institutions subventionnées par l'État ou des institutions publiques représentant par conséquent celui-ci. En effet, les institutions concernées par cette violence sont les établissements accueillant les enfants de justice et également ceux accueillant les enfants de l'Aide sociale à l'enfance et les enfants souffrant de handicap. De plus, c'est par la politique que les lois changent ce qui montre l'aboutissement ou non d'une dénonciation. Ainsi, nous nous interrogerons sur les interactions entre l'équipe de

52 Pour un aperçu plus complet de l'historiographie voir notre mémoire de première année de master, *La lutte contre la violence institutionnelle. Trajectoire d'un militant et médecin : Stanislas Tomkiewicz (1925-2003)*, sous la direction de Pascale Quincy-Lefebvre.

53 À noter tout de même les articles de Sophie Victorien et de Samuel Boussion cités précédemment.

54 « Les « bagnes d'enfants » en question. Campagnes médiatiques (ou médiatives) et institutions éducatives », dossier dirigé par Jean-Jacques Yvorel, *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 13, 2011.

55 Jean-Jacques Yvorel, « Présentation du dossier », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 13, 2011, p. 2. URL : <http://rhei.revues.org/3228>.

Tomkiewicz et les politiques. De même nous observerons comment leurs travaux ont été reçus par les politiques et si cela a donné lieu à des changements législatifs.

L'un des points importants de cette étude est qu'elle mobilise un fonds d'archives encore jamais étudié par les historiens. Deux types de sources ont été utilisés : des sources écrites et des sources orales. Les sources écrites sont très variées et émanent de différents fonds d'archives.

Nous avons principalement eu recours au fonds d'archives professionnelles de Tomkiewicz. Ce dernier est réparti dans deux endroits. Une partie se trouve à l'Établissement public de santé mentale (EPS) de Ville-Évrard et l'autre à l'Institut régional de travail social (IRTS) de Montrouge. Le fonds de l'EPS de Ville-Évrard n'est pas accessible au public pour le moment. Ce fonds provient du centre de documentation de l'Unité de recherche 69 de l'INSERM dirigée par Tomkiewicz.

Nous avons utilisé principalement les documents disponibles dans le fonds se trouvant à l'IRTS de Montrouge. Dans ce fonds nous trouvons des documents créés et utilisés par Tomkiewicz en tant que chercheur à l'INSERM. Ce fonds appartient à la famille de Tomkiewicz mais est entreposé à l'IRTS de Montrouge en attendant un dépôt dans un centre accessible au public. Ces archives ne sont pas ouvertes au public car elles ne sont pas encore inventoriées. Nous avons pu y avoir accès par l'intermédiaire de Michelle Anker, à qui la famille de Tomkiewicz a confié la gestion du fonds et qui en assure la maintenance bénévolement. Ces archives ne sont pas inventoriées. Cependant, elles sont classées dans des boîtes d'archives et regroupées par thèmes. L'ensemble des documents qui se trouvent dans ce fonds a été rassemblé par Michelle Anker, en tant que technicienne à l'INSERM, au cours des trente années où elle fut l'assistante de Tomkiewicz. Ce fonds regroupe plusieurs types de documents. Tout d'abord, on recense un certain nombre d'ouvrages : ceux de Tomkiewicz et des livres écrits par d'autres auteurs. Deuxièmement, sont classés un grand nombre d'articles rangés dans des classeurs, par année, en suivant la côte utilisée par Michelle Anker dans la bibliographie qu'elle a réalisée de Tomkiewicz⁵⁶. Parmi ces derniers il y a des articles que Tomkiewicz a lui-même écrits, des retranscriptions d'interventions qu'il a faites lors de colloques, journées d'études, etc. et des articles dont il est le sujet (par exemple, des interviews). Ce fonds comporte également un grand nombre de boîtes d'archives classées par thèmes. Nous avons analysé sept cartons de ce fonds⁵⁷. Nous avons également utilisé quelques ouvrages rédigés par Tomkiewicz et des articles dont l'intégralité des articles sur le thème de la violence que nous avons classés en suivant la cotation établie par Michelle Anker⁵⁸.

À ces sources écrites principales s'ajoutent quelques sources secondaires. Tout d'abord des articles et ouvrages d'autres individus que nous nous sommes procurés par le biais de la bibliothèque universitaire d'Angers⁵⁹. Nous avons également utilisé quelques procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de l'AFIREM. Ces derniers sont classés dans les archives privées de l'AFIREM, situées à l'hôpital Necker, à Paris.

56 Cette bibliographie (d'environ 700 références) est disponible sur le site Internet de l'association Les Amis de Tom. Elle a été réalisée par Michelle Anker et regroupe les références des articles et ouvrages rédigés par Tomkiewicz de 1952 à 2004. URL : http://www.amisdetom.org/IMG/doc/biblio_TOM_signets-5.doc.

57 Voir l'annexe n°2.

58 Voir les annexes n°3 et n°4.

59 Voir l'annexe n°5.

Nous avons repris une intervention de Pascal Vivet au Sénat en 2003⁶⁰. Enfin, nous avons utilisé quelques articles de presse fournis par ce dernier.

Nous avons également eu recours à des sources orales. Trois entretiens ont été réalisés auprès de témoins ayant connu Tomkiewicz. Le premier, Francis Mahé, a été interviewé le lundi 13 mai 2013. Il est aujourd’hui à la retraite. Il a exercé la profession de psychologue. Il est co-fondateur de l’AFIREM et président de cette dernière à partir de 1991. Dans les années 1970, il est également militant syndicaliste. Il lutte, de par son activité professionnelle et militante, contre la maltraitance infantile.

Le second entretien a eu lieu le mardi 4 juin 2013 auprès de Michelle Anker. Cette dernière, aujourd’hui à la retraite, a été ingénierie d’études à l’INSERM et assistante de Stanislas Tomkiewicz de 1973 à 2003. Elle participe à la recherche sur la violence institutionnelle mise en place par Tomkiewicz au début des années 1980. Depuis le décès de celui-ci, elle a la responsabilité d’une partie des archives professionnelles de ce dernier.

Enfin, Pascal Vivet est le dernier témoin entendu dans le cadre de cette recherche. Nous l’avons rencontré le 4 mars 2014. Il est éducateur spécialisé et il a également participé à la recherche mise en place par Tomkiewicz sur la violence institutionnelle à partir des années 1980.

Concernant la famille de Tomkiewicz, un contact a été établi avec sa fille aînée, Catherine Tomkiewicz, afin de lui présenter le projet. Néanmoins, aucun entretien n’a été effectué.

Pour les trois entretiens, nous avons choisi un questionnaire semi-directif et un enregistrement au dictaphone.

Nous avons également utilisé une interview de Tomkiewicz réalisée par Jean-François Picard et Suzy Mouchet en 2001⁶¹. Enfin, nous avons consulté le film de Daniel Kupferstein *On l’appelait TOM* ; film de 2011 retracant la vie de Tomkiewicz à travers diverses interviews de ses proches et dans lequel on trouve quelques extraits des émissions auxquelles il a participé.

D’autres archives écrites ou orales auraient pu être exploitées. Des boîtes archivées et des articles classés à Montrouge n’ont pas été utilisés. De même, nous aurions pu avoir recours à des articles de presse, de la presse généraliste ou de la presse spécialisée⁶². Il aurait également été possible de consulter les archives de l’AFIREM. Enfin, d’autres entretiens oraux auraient pu être réalisés. Cependant, consulter ces archives et réaliser ces entretiens aurait demandé un budget et un temps plus importants, ce qui n’était pas possible pour cette recherche. Il était également nécessaire de limiter le corpus afin d’éviter une accumulation de sources. Cet état des lieux montre qu’il reste de nombreuses sources à analyser sur le sujet.

À travers la trajectoire de Tomkiewicz, et l’émergence du concept de « violence institutionnelle » dans le secteur médico-social, il s’agit d’observer comment la violence institutionnelle est devenue une question

60 « Audition de M. Pascal Vivet, éducateur spécialisé, ancien collaborateur à l’INSERM, auteur de « La maltraitance institutionnelle » (5 février 2003) », Rapport du Sénat, n° 339, p. 38.

61 Entretien avec Stanislas Tomkiewicz, réalisé le 6 mars 2001, par Suzy Mouchet et Jean-François Picard. URL : http://www.histrecmed.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=88:tomkiewiczstanislas&catid=8:entretiens.

62 Notamment à travers le catalogue recensant les revues professionnelles de l’éducation spécialisée disponible sur le site Internet http://www.sha.univ-poitiers.fr/revues_gerhico/.

scientifique et une question de société à partir des années 1980-1990 et en quoi cela s'inscrit dans le mouvement plus global de la réforme des institutions et de la prise en charge des mineurs. Quelle forme prend la critique des institutions pour enfants à partir des années 1980 ? Comment se renouvellement la réflexion et la dénonciation de la violence dans les institutions pour mineurs à cette époque ? Comment les professionnels de l'enfance s'emparent de ce concept ?

Afin d'étudier l'émergence de la violence institutionnelle comme question scientifique, puis comme question de société nous suivrons la trajectoire de celui qui la met sur le devant de la scène, Tomkiewicz. La recherche qu'il mène sur la violence institutionnelle a lieu dans les années 1980 mais son engagement dans la lutte contre cette forme de violence a des origines plus lointaines, étroitement liées à son histoire personnelle. Il s'indigne dès la fin des années 1960 contre la violence des institutions et il n'est pas le seul. Il s'inscrit dans un mouvement collectif plus large de dénonciations de la violence des institutions. Sa recherche est à étudier sur le long terme et à replacer dans le contexte du second XX^e siècle. Elle est également à étudier à court terme puisqu'un certain nombre de facteurs sont déterminants au début des années 1980 pour expliquer le développement de cette recherche. Enfin, elle s'institutionnalise progressivement dans les années 1980 et 1990. Le concept de violence institutionnelle est de plus en plus utilisé et les premiers résultats commencent à apparaître.

Chapitre 1 : Un homme indigné

Tomkiewicz a été indigné par la violence de certaines institutions bien avant les années 1980. L'indignation est une émotion, un sentiment, mais également un jugement moral dénonçant une réalité intolérable⁶³. Elle invite à la mobilisation et à la prise de position. Elle « mobilise la conscience, la dignité de l'individu, du citoyen » et elle est un « indispensable moteur de l'action sociale et de la revendication politique »⁶⁴. Tomkiewicz s'indigne et se mobilise vis-à-vis de cette question d'abord en tant que citoyen et militant. L'individu indigné adopte une position contre, soit une réalité nouvelle, soit une réalité devenue intolérable alors qu'elle était auparavant acceptée. L'indignation traduit une évolution des valeurs et des sensibilités. Ce qui était toléré devient inacceptable. Ainsi, étudier l'indignation permet d'observer les normes culturelles et sociales en usage. Dans le cas de Tomkiewicz nous retenons la seconde option. La violence des institutions n'étant pas nouvelle, il s'agit plutôt de cibler le moment où il considère cette violence comme inadmissible et par conséquent, le moment où il a trouvé dans les violences institutionnelles un objet d'engagement. Il est également nécessaire d'étudier pourquoi ce phénomène retient son attention. De plus, l'indignation « s'exprime dans l'espace privé et dans l'espace public »⁶⁵. D'une indignation privée et tue, Tomkiewicz passe à une indignation publique et s'engage dans la lutte contre la violence institutionnelle. Il s'agit d'observer quand et comment l'expression de son indignation passe d'un espace à l'autre.

Tomkiewicz le « militant » prend position sur le sujet. Il existe plusieurs formes de militantisme et, comme le met en avant le sociologue Jacques Ion, l'engagement militant évolue dans le temps⁶⁶. Nous retiendrons, pour la période étudiée, qu'un militant est un acteur de la société exerçant des responsabilités associatives, syndicales, politiques, etc. Ce dernier est engagé dans une lutte, sans violence, pour ou contre une cause, qui doit permettre, à terme, une transformation de la société. Le militant cherche alors à convaincre les autres acteurs de la justesse de la cause défendue⁶⁷.

L'engagement de Tomkiewicz dans la lutte contre la violence institutionnelle débute par une prise de position citoyenne et militante à la fin des années 1960. Son engagement commence à cette période mais sa sensibilisation à la violence, et notamment à la violence des institutions, est bien plus lointaine. Elle est liée à son histoire personnelle.

63 Nous nous appuyons ici sur l'ouvrage collectif d'Anne-Claude Ambroise-Rendu et Christian Delporte (dir.), *L'indignation. Histoire d'une émotion politique et morale (XIXe – XXe siècles)*, Paris, Nouveau Monde, 2008, 254 p.

64 *Ibid.*, p. 10 et p. 5.

65 *Ibid.*, p. 11.

66 Jacques Ion, *La fin des militants ?*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1997, 124 p.

67 Josette Rey-Debove, Alain Rey (dir.), « Militant », « Militantisme », « Militer », *Le nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2008, p. 1598.

1. Tomkiewicz et le « scandale » des violences institutionnelles

Tomkiewicz, en tant que citoyen et militant, commence à prendre position sur le sujet de la violence institutionnelle à la fin des années 1960. Mai 1968 est primordial pour expliquer les origines de son engagement. À partir de cette date, il commence à prendre la parole sur le sujet. Puis, ses premiers travaux paraissent au début des années 1970. Tomkiewicz s'inscrit alors dans la culture anti-institutionnelle qui se développe dans le sillage de Mai 1968. Les institutions sont fortement critiquées et il n'est pas le seul à dénoncer les institutions et leur violence. La littérature de l'époque en témoigne. Certains professionnels contribuent à la diffusion d'un nouveau discours sur la violence institutionnelle remettant en cause les institutions pour jeunes.

1.1. Mai 1968, les débuts d'un combat ?

Dans le sillage de Mai 1968, et alors que le mouvement ouvrier est sur le déclin, de « nouveaux mouvements sociaux » se développent. Le sociologue Alain Touraine identifie à cette période l'avènement de la « société postindustrielle »⁶⁸. Les nouveaux mouvements sociaux se différencient du mouvement ouvrier traditionnel⁶⁹. Ils sont portés par de nouveaux acteurs, les nouvelles classes moyennes salariées. De plus, les enjeux ne sont plus les mêmes. Ces mouvements ne recherchent pas la conquête et l'exercice du pouvoir mais se tournent plutôt vers des enjeux culturels⁷⁰. Ils sont marqués par la culture post-soixante-huitarde. Ces nouveaux mouvements sociaux gravitent autour de thématiques telles que le féminisme, le régionalisme, l'écologie, l'antinucléaire, les minorités, les étudiants, etc⁷¹. Ils s'en prennent « à la « domination rapprochée », celle des hommes sur les femmes, des parents sur les enfants, des professeurs sur les élèves, des médecins sur les malades... »⁷². Ils se distinguent du militantisme traditionnel et de ses formes d'engagements (les syndicats, le parti). De nouvelles formes d'actions et de revendications collectives se développent. Apparaissent de nouvelles générations de militants. Ces militants sont « mobilisables sur des objectifs précis » mais « ont du mal à s'inscrire dans la durée en pérennisant leur mouvement par une organisation »⁷³. L'engagement de Tomkiewicz et des professionnels de l'époque est à replacer dans ces nouvelles formes collectives de mobilisation et de revendication.

68 Alain Touraine, *La société post-industrielle*, Paris, Denoël, 1969, 315 p.

69 Alain Touraine, Michel Wieviorka, François Dubet, *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard, 1984, 438 p.

70 Michel Pigenet, Danielle Tartakowsky, « Avant-propos », dans Michel Pigenet, Danielle Tartakowsky (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p. 9.

71 Jean Étienne, et al., « Mouvement social », *Dictionnaire de sociologie : les notions, les mécanismes, les auteurs*, Paris, Hatier, 2004, p. 288.

72 Michel Margairaz, Danielle Tartakowsky, « Mai-juin 1968 et ses suites », dans Michel Pigenet, Danielle Tartakowsky (dir.), *op. cit.*, p. 483.

73 Jean Étienne, et al., « Mouvement social », *op. cit.*, p. 289.

1.1.1. Une parole libérée

Mai 1968 est un tournant important pour Tomkiewicz. Il estime que cette période a joué un « rôle capital » dans son « évolution personnelle et professionnelle »⁷⁴.

En effet, au cours des événements de Mai 1968, auxquels il participe activement, Tomkiewicz se (re)découvre un talent d'orateur. À l'époque il lutte pour plusieurs changements tels que la réforme des études de médecine, la réforme de la recherche scientifique ou encore la reconnaissance de la profession de psychiatre. Durant les événements de mai-juin 1968, il participe à un certain nombre de meetings et d'assemblées. Selon lui, il se découvre un talent d'orateur au cours de l'assemblée générale des personnels de la recherche scientifique qui a lieu le 13 mai 1968⁷⁵. Cette assemblée se déroule au siège du syndicat de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN). Elle réunit la Confédération française démocratique du travail (CFDT), la Confédération générale du travail (CGT) et la FEN. En mai 1968, Tomkiewicz prend conscience qu'il possède cette compétence qui lui sera ensuite indispensable dans sa lutte contre la violence institutionnelle. Cette découverte est une véritable révélation pour lui. « Grâce à un talent oratoire nouvellement découvert, j'ai pu commencer à dire tout haut ce que j'avais toujours pensé tout bas », écrit-il⁷⁶. De plus, dans son autobiographie *L'adolescence volée*, la partie sur la violence institutionnelle « La lutte contre les violences institutionnelles est toujours d'actualité » est intégrée au chapitre « L'âge de la parole » ce qui montre que, pour lui, ces deux aspects sont liés⁷⁷.

Tomkiewicz est aussi au cœur de la lutte pour la réforme de la recherche scientifique. Les participants à l'assemblée générale du 13 mai, c'est-à-dire des chercheurs de l'INSERM, du CNRS et de l'INRA, ont voté pour une grève générale illimitée et l'élection d'un comité central des grèves de la recherche. Tomkiewicz, à l'époque chargé de recherche à l'INSERM, est élu au sein de ce comité. En septembre, il fait partie de la commission qui négocie la fin de la grève avec le gouvernement. Les chercheurs grévistes revendiquent notamment la possibilité d'accéder à l'hôpital et à l'Université. Ils souhaitent diriger des unités de recherche ce qui était exclusivement réservé aux chefs de service hospitalier avant 1968⁷⁸. Ils dénoncent alors « la dictature des hospitalo-universitaires »⁷⁹ appelés également « mandarin ». Un « mandarin » est un « personnage important qui exerce un pouvoir absolu dans son domaine »⁸⁰. Pour Tomkiewicz, le terme de mandarin renvoie à un groupe de personnes particulier :

« Dans mon esprit, le mot mandarin reste surtout associé aux maîtres de la psychiatrie que j'ai connus ; il exprime donc une grande discordance entre savoir et pouvoir : très peu de savoir et un très grand pouvoir, associé souvent à une grande cruauté envers les malades⁸¹. Dans le milieu médical, on appelait généralement ainsi des patrons, qui, à côté d'un savoir souvent indéniable, avaient réussi à développer des réseaux de pouvoir d'une grande complexité et d'une grande violence, ne laissant aucune possibilité d'expression à leurs subordonnés »⁸².

74 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 160-161.

75 Stanislas Tomkiewicz, *C'est la lutte...*, op. cit., p. 253-256 et entretien avec Stanislas Tomkiewicz, réalisé le 6 mars 2001, par Suzy Mouchet et Jean-François Picard.

76 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 161.

77 *Ibid.*, p. 180-200.

78 Jean-François Picard, Suzy Mouchet, op. cit., p. 145.

79 Entretien avec Stanislas Tomkiewicz, réalisé le 6 mars 2001, par Suzy Mouchet et Jean-François Picard.

80 Josette Rey-Debove, Alain Rey (dir.), « Mandarin », op. cit., p. 1522.

81 Par exemple, le psychiatre Léon Michaux (1899-1978).

82 Stanislas Tomkiewicz, *C'est la lutte...*, op. cit., p. 260.

Avant 1968, le monde médical français est globalement dominé par des médecins hospitalo-universitaires occupant les meilleures fonctions et détenant tous les pouvoirs aussi bien à l'hôpital qu'à l'Université. Certains étudiants et internes en médecine s'opposent également à ces professeurs en 1968. Tomkiewicz estime que « la lutte était d'abord antihiérarchique et antiautoritaire »⁸³. Il s'est engagé dans cette lutte car il se considérait comme « à 100% une victime des hospitalo-universitaires »⁸⁴. Deux ans plus tôt, il s'est vu refuser l'admissibilité au concours de l'agrégation alors que le « rêve » de sa vie était de devenir « médecin des hôpitaux et... professeur à la Salpêtrière »⁸⁵. Ainsi, pendant une grande partie de sa carrière il a voulu accéder aux mêmes postes que ceux contre qui il lutte en 1968. En s'opposant à ces derniers il espère sans doute un renversement hiérarchique lui permettant d'accéder au titre de professeur dont il « rêve ». Suite à Mai 1968, on assiste à une disparition partielle des grands mandarins de l'Université de médecine française ce qui peut, peut-être, expliquer une prise de parole plus facile pour Tomkiewicz et d'autres professionnels, après cette date.

La fin des années 1960 est un tournant dans la trajectoire de Tomkiewicz pour une autre raison. Mai 1968 l'a aidé à s'exprimer « librement »⁸⁶. En effet, à la suite de ces événements, pour la première fois, il critique ouvertement les méthodes d'une institution.

Tout d'abord, Tomkiewicz réagit à un article publié dans la *Revue de Neuropsychiatrie Infantile et d'Hygiène Mentale de l'Enfance*⁸⁷. L'auteure, sœur Dublanc, est religieuse. Cet article reprend son mémoire de fin d'études d'éducatrice spécialisée qu'elle a rédigé en 1963⁸⁸. L'objet de l'article consiste à montrer les vertus pédagogiques de l'isolement sur les jeunes filles délinquantes. Cet isolement se caractérise soit par des « cellules » soit par des « chambres » d'isolement. La religieuse estime que « l'isolement peut être une méthode pédagogique et psychologique valable s'il est bien conçu et bien réalisé »⁸⁹. Elle s'appuie sur les méthodes d'une institution, le Centre d'observation de Chevilly-Larue qui accueille des adolescentes délinquantes et dans lequel elle a effectué un stage⁹⁰. Selon Tomkiewicz, cette institution est « très estimée à l'époque »⁹¹. Le refuge de Notre Dame de Charité de Chevilly-Larue a été transformé en 1947 « en centre d'observation pour les jeunes filles de la Seine » sous l'impulsion du psychiatre Paul Le Moal et de la supérieure Mère Marie du St Sauveur Dagnaud⁹². Selon l'historienne Véronique Blanchard, l'établissement « est à partir de 1945 le centre qui accueille la majorité des jeunes filles de la Seine pour lesquelles les juges des enfants ont

83 *Ibid.*, p. 257.

84 Entretien avec Stanislas Tomkiewicz, réalisé le 6 mars 2001, par Suzy Mouchet et Jean-François Picard.

85 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, *op. cit.*, p. 88 et p. 93.

86 Art n° D 307, p. 5.

87 Tomkiewicz en parle dans de nombreux articles dont notamment les articles n° 158, 191, 213, D 74, D 142, D 307. Sœur Dublanc, « L'isolement. Rôle préventif et curatif de l'isolement en centre d'observation pour adolescentes inadaptées », *Revue de Neuropsychiatrie Infantile et d'Hygiène Mentale de l'Enfance*, 17, 1-2, janvier-février 1969, p. 27-43.

Le rédacteur en chef de la revue est le psychiatre Didier-Jacques Duché (1916-2010). Parmi les membres du comité de rédaction on retrouve le pédopsychiatre Georges Heuyer (1884-1977) et le psychiatre Léon Michaux. Ils ont tous été professeurs à la Salpêtrière et sont, à l'époque, les hauts représentants de l'école psychiatrique française.

88 Paul Le Moal, « A propos des « adolescentes très difficiles » », *Revue de Neuropsychiatrie Infantile et d'Hygiène Mentale de l'Enfance*, 17, 8, août 1969, p. 473.

89 Sœur Dublanc, *art. cit.*, p. 42.

90 *Ibid.*, p. 27.

91 Art n° 158, p. 49.

92 Véronique Blanchard, « Les filles « perdues » sont-elles amendables ? », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 10, 2008, p. 44-45 et URL : <http://enfantsenjustice.fr/spip.php?article412>.

demandé une observation »⁹³. Il dépend de la faculté de psychologie de l’Institut Catholique de Paris⁹⁴. Tomkiewicz est choqué par le contenu de l’article publié en 1969 et il envoie une lettre à la revue afin de donner son avis⁹⁵. Il estime qu’il est exagéré d’enfermer des jeunes filles dans une « chambre d’isolement » à la moindre raison⁹⁶. De ce fait il prend position contre l’institution et ses méthodes. Les réactions à cet article sont nombreuses et il n’est pas le seul à envoyer un courrier à la rédaction de la revue. Pourtant, selon Tomkiewicz, aucune de ces lettres n’a été publiée. En revanche, la revue publie une réponse du directeur technique de l’institution, Paul Le Moal, également professeur de psychologie à l’Université Catholique de Paris⁹⁷. Ce dernier a rédigé « de nombreux articles et ouvrages sur la question de la déviance féminine juvénile » et il « s’intéresse tout au long de sa carrière aux déviantes et plus particulièrement aux vagabondes et aux prostituées »⁹⁸. Dans son article il relève « l’ignorance » des lecteurs ayant réagi à l’article : « Une première chose étonne : l’ignorance où se trouvent bien des gens s’intéressant aux problèmes de l’enfance inadaptée »⁹⁹. La parole de Tomkiewicz et des autres lecteurs n’a donc pas été écoutée à l’époque. En 1970, Tomkiewicz est interviewé par un journaliste de *France Soir* sur les institutions pour jeunes¹⁰⁰. Il en profite pour parler de l’institution dans laquelle exerçait la religieuse et il la cite comme étant un exemple de ce qu’il ne faut pas faire avec les jeunes¹⁰¹. Suite à ce reportage il reçoit une lettre de la part de l’institution et une invitation à venir la visiter. Ainsi, il commence à prendre la parole ouvertement sur le sujet même si, dans ce cas, il dénonce surtout une institution en particulier. S’il critiquait intérieurement certains établissements avant 1968, il n’avait encore jamais pris ouvertement position sur cette question. De plus, contrairement à l’affaire précédente, sa parole est désormais écoutée. Son interview est publiée dans un journal assez lu à l’époque ce qui donne du poids à sa parole. L’institution a été obligée de réagir. Cette affaire montre le rôle et la portée que les médias accordent à une parole individuelle et les répercussions que cela engendre.

Enfin, en 1969, Tomkiewicz crée « avec un psychiatre et de jeunes travailleurs sociaux (éducateurs et psychologues) » le Comité de défense du secret professionnel des travailleurs sociaux rebaptisé, en 1971, groupe information des travailleurs sociaux (GITS)¹⁰². Le GITS se donne deux missions principales. Premièrement, il a pour objectif d’informer les travailleurs sociaux et l’opinion publique des affaires où un travailleur social s’oppose à son administration pour aider son « client » et défendre ce même travailleur social. Deuxièmement, il souhaite informer les travailleurs sociaux et l’opinion publique des révoltes de jeunes¹⁰³. Le GITS accueille également tous jeunes en opposition à son institution en les logeant provisoirement, les nourrissant, etc. Il a pour vocation d’écouter les jeunes et les travailleurs sociaux qui viennent consulter le groupe. La constitution de ce groupe marque le début de l’engagement militant de Tomkiewicz contre la violence institutionnelle bien qu’à l’époque il n’est pas question de ce terme. Son engagement dans le GITS est

93 Véronique Blanchard, *art. cit.*, p. 41.

94 Art n° D 74, p. 10 et n° 213, p. 3.

95 Nous n’avons pas retrouvé cette lettre dans ses archives.

96 Stanislas Tomkiewicz, *L’adolescence...*, *op. cit.*, p. 171-172.

97 Paul Le Moal, *art. cit.*, p. 473-477 et art n° D 74, p. 10.

98 Véronique Blanchard, *art. cit.*, p. 45.

99 Paul Le Moal, *art. cit.*, p. 473.

100 Stanislas Tomkiewicz, *L’adolescence...*, *op. cit.*, p. 172.

101 Art n° 213, p. 4.

102 Stanislas Tomkiewicz, *L’adolescence...*, *op. cit.*, p. 169 et Groupe d’Information des Travailleurs Sociaux, *Le travail social contre qui ?,* Paris, Solin, 1974, p. 164.

103 Stanislas Tomkiewicz, *L’adolescence...*, *op. cit.*, p. 167.

motivé par ses neuf ans d'exercice au CFDJ de Vitry. En effet, il indique que « les confidences des jeunes témoignaient trop souvent des sévices physiques, psychologiques et sexuels dont ils avaient été victimes dans les institutions de rééducation (foyers de la DASS ou maisons de justice) »¹⁰⁴.

Ainsi, Mai 1968 a été un tournant essentiel dans la prise de position de Tomkiewicz vis-à-vis de la violence institutionnelle. Il commence à prendre la parole sur le sujet et cela s'explique par tout le contexte qui entoure Mai 1968. Il n'est pas le seul à s'exprimer sur ce thème. Mai 1968 se caractérise justement par une libération de la parole¹⁰⁵. Comme l'indique le sociologue Jean-Pierre Le Goff « cette prise de parole multiforme conteste la société dans l'ensemble de ses aspects »¹⁰⁶. Dans le sillage de Mai 1968, les années 1970 sont marquées par une importante remise en cause des institutions.

1.1.2. **Le souffle de mai 68 : la remise en cause des institutions**

« Au lendemain du mouvement de mai 1968, l'enfermement, le contrôle social, les appareils idéologiques d'État, la reproduction, toutes les formes d'aliénation, d'oppression, de limitation des libertés ou de la Liberté sont vigoureusement critiqués. L'école, l'armée, l'asile, la justice, la prison... aucune institution n'échappe à ces mises en cause radicales. Les établissements pour mineurs ne font pas exception. La locution « bagnes d'enfants » reprend du service. La dénonciation vient souvent de l'intérieur même des structures : les éducateurs, les travailleurs sociaux prennent la plume et au travers de livres, de revues, ils vilipendent la répression dans les foyers et même le « flicage » en milieu ouvert »¹⁰⁷.

En effet, à partir de Mai 1968, les professionnels sont plus nombreux à dénoncer ouvertement certaines institutions pour enfants et adolescents. Pendant une vingtaine d'années, des années 1940 aux années 1960, les critiques contre les nouvelles institutions pour enfants et adolescents réformées après la Seconde Guerre mondiale sont très rares. Selon l'historien Jean-Jacques Yvorel, « durant vingt ans, la communication officielle sur la justice des mineurs, relayée par l'ensemble des médias, a chanté sans nuance la gloire de la réforme et la réussite des établissements publics ou privés de rééducation »¹⁰⁸. L'historien Samuel Boussion parle d'une « légende dorée » vis-à-vis de ces nouveaux établissements rééducatifs réformés par l'ordonnance du 1^{er} septembre 1945¹⁰⁹. Cette dernière crée la direction de l'Éducation surveillée. Jusqu'à présent elle dépendait de l'administration pénitentiaire. Or l'ordonnance fait de l'Éducation surveillée une direction autonome du ministère de la Justice. Cette nouvelle autonomie conduit à toute une série d'initiatives. L'Éducation surveillée a la volonté de présenter une nouvelle image de la rééducation des mineurs et de ses établissements publics et privés. De plus, un mouvement de professionnalisation de la rééducation, avec le modèle de « l'éducateur spécialisé », se développe. Si dans les années 1940-1950 la majorité des établissements sont encore des structures fermées, la situation évolue dans les années 1960 avec l'ouverture de homes de semi-liberté ou de foyers de jeunes travailleurs. De plus, les établissements médico-pédagogiques se multiplient durant les Trente Glorieuses. Ainsi, d'autres modèles d'institutions sont créés dans les années 1950-1960. Les scandales des années 1930 ont contribué à une réforme des institutions pour mineurs après la Seconde Guerre mondiale. Les établissements pour délinquants des années 1950 ne sont plus ceux des années 1930. Ils ont évolué et sont loués par

104 *Ibid.*, p. 170.

105 Michel De Certeau, *La prise de parole*, Paris, Desclée de Brouwer, 1968, 165 p.

106 Jean-Pierre Le Goff, *Mai 68. L'héritage impossible*, Paris, La Découverte, 1998, p. 69.

107 Jean-Jacques Yvorel, *art. cit.*, p. 3-4. URL : <http://rhei.revues.org/3228>.

108 *Ibid.*, p. 3.

109 Samuel Boussion, *art. cit.*

l'Éducation surveillée. Les critiques envers ces établissements sont plus rares dans les années 1940-1960 même si elles ne sont pas inexistantes¹¹⁰. À partir de la fin des années 1960 quelques voix s'élèvent pour dénoncer certains établissements de l'Éducation surveillée. Néanmoins, ce mouvement de critiques des institutions pour jeunes, auquel Tomkiewicz participe, est à replacer dans le mouvement plus large de contestations contre toutes institutions visant à la normalisation des individus telles que l'asile, la prison, l'école, qui prend de l'ampleur après Mai 1968.

Un certain nombre de psychiatres se mobilisent pour dénoncer les grandes structures. L'institution psychiatrique est, comme nous le verrons, critiquée dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, la dénonciation des asiles n'apparaît pas avec Mai 1968, mais cette dénonciation prend de l'ampleur à partir de cette date. Dans les années 1960, quelques travaux sur les institutions, notamment sur l'asile, sont publiés. Le sociologue américain Erving Goffman, un des représentants de l'*« École de Chicago »* dans les années 1950-1980, a élaboré le concept d'*« institution totale »* à partir de l'observation qu'il a menée dans un hôpital psychiatrique¹¹¹. Il désigne sous ce terme « un lieu de résidence et de travail, où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées »¹¹². Si le concept s'applique initialement aux institutions psychiatriques, il l'a ensuite élargi à d'autres groupes d'institutions tels que les orphelinats, les prisons, les camps de concentration, les hôpitaux, les casernes, les foyers pour indigents, les monastères, etc. Pour Goffman les caractéristiques de l'institution totale sont multiples. Elle est coupée du monde extérieur et a un mode de fonctionnement bureaucratique. Tous les besoins des « reclus » sont pris en charge par l'institution qui détruit en partie l'identité des « reclus ». Les contacts entre les « reclus » et les surveillants sont limités. Les différents temps de la vie quotidienne (le travail, les loisirs, le repos) se confondent. Goffman développe ce concept d'*« institution totale »* dans son ouvrage *Asile*, paru en 1961 aux États-Unis et traduit, non par hasard, en 1968, en France¹¹³. Cet ouvrage connaît un grand succès. Il s'inscrit dans le mouvement de critiques institutionnelles et antipsychiatriques des années 1960 et 1970. Tomkiewicz connaît les travaux de Goffman et a probablement été influencé par ces derniers. D'autres ouvrages sur la question sont également publiés à cette époque comme *Folie et Déraison. Histoire de la folie à l'âge Classique* (1961) du philosophe Michel Foucault et le *Livre blanc de la psychiatrie* (1966)¹¹⁴.

La critique de l'institution psychiatrique connaît un nouveau souffle à partir de 1968. En 1971, est créé le Groupe information asiles (GIA)¹¹⁵. Ce groupe dénonce le fonctionnement de l'hôpital psychiatrique et les modalités de placement. Il a pour objectif de transformer l'asile. Pour cela il signale les scandales liés aux asiles en essayant, notamment, de donner la parole aux internés. Le groupe s'appuie sur une revue *Psychiatrisés en*

110 *Ibid.*, p. 87.

111 Serge Paugam (dir.), « Institution totale », *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, 2010, p. 75-77 et Jean Étienne, et al., « École de Chicago », *op. cit.*, p. 168-173.

112 Erving Goffman, *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, 1968, p. 41.

113 Sous le titre *Asylums : Essays on the Condition of the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates*.

114 Michel Foucault, *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Plon, 1961, 673 p. ; *Livre blanc de la psychiatrie*, Toulouse, E. Privat, 1966, 312 p.

115 Jean-François Bert, « Les HP aussi ! Une institution battue en brèche : antipsychiatrie et désaliénation en France », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 107, 2009, p. 5. URL : <http://chrhc.revues.org/1323>.



lutte. Le GIA publie vingt-et-un numéros entre février 1975 et décembre 1979¹¹⁶. Cette revue « a pour but de diffuser le travail des commissions du GIA et de relater les luttes menées en France comme à l'étranger (principalement Italie, USA et URSS) en recueillant des témoignages de psychiatriés »¹¹⁷. Le GIA et quelques groupes marginaux français, tels que « Cahiers pour la folie », « Garde-fous », « prônent » l'antipsychiatrie¹¹⁸.

Le mouvement antipsychiatrique est né en Italie sous l'impulsion du psychiatre Franco Basaglia (1924-1980)¹¹⁹. Ce dernier est à l'origine du mouvement « Psichiatria Democratica » dont l'objectif est la disparition des hôpitaux psychiatriques¹²⁰. L'asile est perçu comme une forme d'enfermement et est dénoncé. « L'usage des thérapies cliniques et des électrochocs » est également critiqué¹²¹. Des mouvements antipsychiatriques existent également en Angleterre et en Allemagne. Tomkiewicz rejoint le mouvement à partir de la fin des années 1960. Il s'inscrit dans le mouvement antipsychiatrique européen puisque, dans les années 1970, il est en contact avec Basaglia. Il fait partie d'un petit groupe d'euroéens se réunissant plusieurs fois par an sur le sujet avec l'ambition de publier un ouvrage « *Mappa della Vergogna, La Carte de la honte*, qui devait raconter pays par pays l'état lamentable où se trouvaient les malades mentaux dans l'Europe civilisée et démocratique »¹²². Toutefois, ce livre n'a jamais été rédigé. Tomkiewicz est également membre du GIA.

Ainsi, Tomkiewicz appartient à toute une génération de psychiatres sensibilisés à la violence de l'asile. Ils ont dénoncé l'enfermement inhérent à l'asile et certaines pratiques psychiatriques. Plus largement, en s'inspirant des travaux de Goffman, de Foucault, ils dénoncent l'exclusion sociale des malades mentaux. Une autre institution, la prison, est également critiquée à l'époque.

En effet, certains individus, dans les années 1970, s'émeuvent « de la brutalité et de la cruauté du traitement réservé » aux détenus dans les prisons¹²³. Le 8 février 1971 Michel Foucault crée le Groupe d'information sur les prisons (GIP) avec d'autres intellectuels tels que Jean-Marie Domenach (1922-1997), Pierre Vidal-Naquet (1930-2006) et Gilles Deleuze (1925-1995)¹²⁴. Le GIP est issu du courant maoïste¹²⁵. En 1970, plusieurs procès de militants d'extrême gauche ont lieu suite à la dissolution de la Gauche prolétarienne par le gouvernement¹²⁶. Dans ce contexte, Foucault est invité à constituer une commission d'enquête sur les prisons. De cette commission naît le GIP. Ce groupe est composé de « militants »¹²⁷. Son objectif est de donner la parole aux détenus afin d'observer et de dénoncer les conditions carcérales. La méthode d'enquête retenue est le questionnaire¹²⁸. Un questionnaire est élaboré et envoyé aux détenus, à leurs familles et aux avocats¹²⁹. Ainsi, « pour la première fois, ce sont les acteurs de la prison, et d'abord les détenus et leurs proches, qui

116 *Ibid.*, p. 7.

117 *Ibid.*

118 François Dosse, *Gilles Deleuze et Félix Guattari : biographie croisée*, Paris, La Découverte, 2009, p. 397-398.

119 *Ibid.*, p. 394.

120 *Ibid.*, p. 395.

121 Jean-François Bert, *Introduction à Michel Foucault*, Paris, La Découverte, 2011, p. 34.

122 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, *op. cit.*, p. 165.

123 Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Peurs privées...*, *op. cit.*, p. 164.

124 Jean-Pierre Le Goff, *op. cit.*, p. 338.

125 François Dosse, *Gilles Deleuze... op. cit.*, p. 368.

126 Jean-François Bert, *op. cit.*, p. 22.

127 Audrey Kiéfer, *Michel Foucault : Le G.I.P., l'histoire et l'action*, thèse de doctorat, philosophie, sous la dir. de François De Delaporte, Amiens, 2006, p. 54.

128 François Dosse, *Gilles Deleuze... op. cit.*, p. 369.

129 Jean-François Bert, *op. cit.*, p. 22.

deviennent producteurs des enquêtes »¹³⁰. Cette enquête permet de mettre en lumière les conditions de vie des prisonniers et de rendre publics les traitements subis par les détenus¹³¹. Parallèlement, à cette époque, de nombreuses mutineries ont lieu dans les prisons ce qui contribue à un intérêt des médias pour le sujet. François Dosse parle, pour l'hiver 1971-1972, de trente-deux mouvements de révolte¹³². L'institution carcérale est « mise en lumière » et pointée du doigt. On s'interroge sur le rôle de la prison, sur les moyens qui lui sont consacrés, sur les conditions de vie des prisonniers, etc¹³³. Tomkiewicz participe « très modestement » au GIP¹³⁴. Il connaît cet univers puisqu'il assiste, au moins, à une réunion organisée par Michel Foucault « contre les prisons et l'internement »¹³⁵.

Ainsi, certains intellectuels et médecins engagés sont préoccupés par le sort réservé aux malades et aux prisonniers. Une culture anti-institutionnelle se développe dans le sillage de Mai 1968. Des institutions telles que l'asile et la prison sont l'objet de polémiques. Plus largement, le fonctionnement autoritaire et répressif de la société est dénoncé à travers ces institutions¹³⁶. Tomkiewicz se trouve à la jonction de ces différents courants contestataires. Il participe à ces différents groupes. Lorsqu'il crée le GITS, il s'inspire du GIP et du GIA. Par conséquent, ces mouvements sont importants dans la trajectoire de Tomkiewicz¹³⁷. Il ne lutte pas seulement contre les institutions pour jeunes, mais contre toutes institutions visant à l'enfermement d'individus. La prise de parole individuelle de Tomkiewicz sur les institutions pour jeunes est donc à replacer dans une prise de parole collective. La recherche menée par Tomkiewicz sur la violence institutionnelle dans les années 1980 trouve ses racines dans ce mouvement de remise en cause des institutions. Suite à Mai 1968, les institutions pour enfants et adolescents sont critiquées dans les années 1970, et certains professionnels de l'enfance, dont des médecins et des travailleurs sociaux, commencent à prendre la parole sur le sujet.

1.2. Les premiers engagements

Tomkiewicz s'engage véritablement dans la lutte contre la violence institutionnelle à partir des années 1970. Il participe à la rédaction d'un premier ouvrage sur le sujet, *Le Travail social contre qui ?*. D'autres formes d'engagements se distinguent également durant cette période.

1.2.1. *Le travail social contre qui ?*

Tomkiewicz participe à la rédaction de son premier ouvrage collectif sur la violence institutionnelle dans le cadre du GITS. Ce dernier s'intitule, *Le travail social contre qui ?* et il est publié en 1974¹³⁸. Le terme de

130 *Ibid.*

131 Groupe d'information sur les prisons, *Enquête dans 20 prisons*, Paris, Champ Libre, 1971, 47 p.

132 François Dosse, *Gilles Deleuze...* op. cit., p. 369.

133 Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Peurs privées...*, op. cit., p. 164.

134 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 168.

135 Art n° 239, p. 19.

136 Jean-François Bert, op. cit., p. 34.

137 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 168.

138 Lorsque Tomkiewicz parle de cet ouvrage dans ses articles il indique qu'il a été écrit en 1972 néanmoins, la date de publication semble plutôt être 1974.

« violence institutionnelle » n'apparaît à aucun moment puisque le concept n'existe pas encore. Tomkiewicz rédige cet ouvrage avec des médecins (psychologues, pédiatres), mais également avec des travailleurs sociaux (éducateurs). Sa première étude se manifeste dans un travail interdisciplinaire ce qui peut expliquer en partie le fait qu'il constitue de nouveau un groupe de recherche pluridisciplinaire au début des années 1980. Les principaux auteurs de l'ouvrage sont Jean-Michel Courtois, Alain Koskas, Marie-Annick Pelleteur et Didier Rosch¹³⁹. Toutes les personnes qui participent à la rédaction de l'ouvrage sont des professionnels, mais ils agissent en tant que militants. Tomkiewicz les qualifie « de jeunes contestataires »¹⁴⁰. La violence des institutions n'est pas le sujet premier de l'ouvrage publié par le GITS. Il porte avant tout sur le travail social et sur les débats à l'intérieur de celui-ci. Dans les années 1970, les effectifs des travailleurs sociaux explosent et le travail social est l'objet de critiques¹⁴¹. L'ouvrage auquel participe Tomkiewicz s'inscrit dans ce contexte. Le livre relate sept luttes menées par des employés ou des jeunes contre leur institution au début des années 1970. Leur étude s'appuie principalement sur les témoignages de travailleurs sociaux et de jeunes « placés ». Les auteurs ont utilisé les notes qu'ils ont prises au cours de « petites révoltes, grèves, actions, manifestations » auxquels ils ont participé¹⁴². L'ouvrage est publié par la maison d'édition Solin, maison d'édition « contestataire, créée dans les années 1970¹⁴³. À l'époque, elle publie un certain nombre de revues qualifiées de « radicales » comme *Champ social* ou *Actes*¹⁴⁴. Ces revues critiquent notamment les institutions et dénoncent certaines affaires relevant du domaine de l'enfance « irrégulière » ou du travail social. Elles témoignent de cette période de contestation des institutions pour enfants. Ce livre a certainement eu une faible portée. Tomkiewicz estime que « cet ouvrage est passé inaperçu parce que l'éditeur était gauchiste et exclu des circuits de vente »¹⁴⁵. Le fait qu'il soit publié par une maison d'édition à faible influence montre que le sujet n'intéressait pas encore suffisamment le public, les médias et les pouvoirs publics. L'ouvrage n'est pas bien accueilli et Tomkiewicz a « été accusé de délitre gauchiste »¹⁴⁶. Il n'a pas les soutiens et le réseau qu'il aura dans les années 1980. L'explication se trouve peut-être dans l'aspect trop militant de l'ouvrage. La démarche était celle de militants et non de chercheurs. « Nous contions d'une manière naïve, vivante et sans aucune élaboration théorique, cinq cas de révolte dans des maisons de correction et autres institutions pour jeunes démunis », raconte Tomkiewicz¹⁴⁷. Par conséquent, dès les années 1970, Tomkiewicz commence à publier sur ce thème de la violence institutionnelle, mais il s'agit avant tout d'une prise de position militante. À la même période d'autres ouvrages sont publiés sur le sujet.

139 Art n° D 24.

140 Art n° 239, p. 2.

141 Journée d'études du 3 octobre 2013, *Critiques « radicales » et revues institutionnelles dans le champ de l'enfance « irrégulière » et du travail social*, organisée à l'UFR Sciences Humaines et Arts de l'Université de Poitiers.

142 Art n° 213, p. 5.

143 <http://www.evene.fr/livres/actualite/michel-parfenov-actes-sud-etonnants-voyageurs-litterature-russe-2727.php>.

144 Journée d'études du 3 octobre 2013, *Critiques « radicales » et revues institutionnelles dans le champ de l'enfance « irrégulière » et du travail social*, organisée à l'UFR Sciences Humaines et Arts de l'Université de Poitiers.

145 Art n° 239, p. 2.

146 Art n° D 189, p. 4.

147 Art n° 239, p. 2. Une erreur s'est glissée dans ce texte puisqu'ils relatent en réalité sept affaires et non cinq.

1.2.2. Le développement d'une littérature contestataire

Dans les années 1970 d'autres travaux sont publiés sur le thème de la violence des institutions pour jeunes. Ils sont également l'œuvre de professionnels engagés. En effet, en 1974, le psychologue Claude Deutsch, sous le pseudonyme de Jacques Fresco, publie *Les bagnes d'enfants, dieu merci, ça n'existe plus.* L'auteur a rédigé cet ouvrage en collaboration avec des jeunes placés dans des institutions. Cet ouvrage est publié par les Éditions François Maspero, créées en 1959, durant la guerre d'Algérie et engagée à gauche¹⁴⁸. François Maspero (né en 1932) est issu d'une famille engagée dans la Résistance durant la Seconde Guerre mondiale. Son père est décédé au camp de concentration de Buchenwald. Durant la guerre d'Algérie, François Maspero appuie le réseau clandestin de Francis Jeanson créé en octobre 1957 pour soutenir via l'hébergement et l'assistance le Front de Libération Nationale (FLN)¹⁴⁹. Selon l'historien Julien Hage, « Maspero est le précurseur en France d'une nouvelle génération de maisons d'édition politiques d'extrême gauche apparue en Europe occidentale dans ces années-là »¹⁵⁰. Cette maison d'édition « fut au fil des années un des principaux carrefours éditoriaux des intellectuels et militants de gauche de toutes sensibilités et de toutes obédiences »¹⁵¹. Elle fait « la promotion du document politique » et a vocation à publier des ouvrages engagés et controversés¹⁵². Dans son ouvrage, Deutsch relate deux révoltes de jeunes placés qui ont lieu en Basse-Normandie en 1972. Ces révoltes concernent le foyer de semi-liberté de Flers (Orne) qui accueille des garçons et celui des Cytises à Caen (Calvados) réservé aux filles. L'auteur présente les révoltes menées par les jeunes de ces deux foyers, c'est-à-dire le déroulement des révoltes, les revendications des jeunes, l'issue du conflit, des témoignages, etc. Cet ouvrage témoigne de la violence de deux institutions du début des années 1970. Il pose également une question essentielle témoignant de l'ambiance de l'époque : « Etait-ce la gestion des foyers qui était en cause, ou le principe même des foyers de semi-liberté ; et par là, toute la rééducation ou éducation spécialisée ; et même au delà la société globale ? »¹⁵³.

Dans les années 1970 apparaissent de nouvelles revues professionnelles dans le champ du travail social¹⁵⁴. Ces revues, telles que *Champ social* ou *Actes*, sont qualifiées de revues « contestataires ». Elles se distinguent des revues professionnelles traditionnelles. Le contenu typique de ces revues repose sur des manifestes, des pétitions, des articles critiques. Ces nouvelles revues développent notamment une réflexion critique vis-à-vis du travail social. Parmi les éléments de cette critique on retrouve la violence des institutions. En effet, certaines revues ont repris les affaires qui ont secoué le travail social à l'époque, telles que la révolte des jeunes de Flers ou l'affaire d'Espéridou¹⁵⁵. Les institutions sont critiquées pour leur forme « totalitaire ». Une autre thématique importante abordée par ces revues repose sur la place de l'individu. En s'inspirant

148 Pour plus d'informations concernant l'histoire des librairies et des éditions Maspero voir Julien Hage, « Une brève histoire des librairies et des éditions Maspero (1955-1982) », dans Bruno Guichard, Julien Hage et Alain Léger (dir.), *François Maspero et les paysages humains*, Lyon, La fosse aux ours, 2009, p. 93-160.

149 Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Peurs privées...*, op. cit., p. 74.

150 Julien Hage, op. cit., p. 100.

151 *Ibid.*, p. 101.

152 *Ibid.*, p. 100.

153 Jacques Fresco, *Les Bagnes d'enfants, Dieu merci, ça n'existe plus !*, Paris, François Maspero, 1974, p. 13.

154 Nous nous appuyons pour ce passage sur la Journée d'études du 3 octobre 2013, *Critiques « radicales » et revues institutionnelles dans le champ de l'enfance « irrégulière » et du travail social*, organisée à l'UFR Sciences Humaines et Arts de l'Université de Poitiers.

155 Le 15 février 1976, une jeune fille de 13 ans, placée dans un établissement pour handicapée mentale, décède asphyxiée après avoir été mise dans une camisole de force.

notamment des travaux de Foucault, elles dénoncent les formes d'assujettissement. Elles insistent sur le fait que le malade doit pouvoir prendre la parole. Ainsi, quelques professionnels engagés dénoncent la violence des institutions dans les années 1970. Tomkiewicz est à replacer dans tout ce courant de contestations qui secoue les années 1970 et qui touche le travail social. Jean-Michel Courtois qui a participé à la rédaction de l'ouvrage *Le travail social contre qui ?* est le directeur de publication de *Champ social* dans les années 1970¹⁵⁶. Cet exemple témoigne de l'inscription de Tomkiewicz dans tout un réseau de professionnels engagés. Ses différents engagements lui permettent d'établir des contacts avec d'autres professionnels. Il n'est pas le seul à s'exprimer sur le sujet et notamment sur la violence des institutions. Cette littérature engagée montre l'existence de critiques et de remises en cause du fonctionnement des institutions dans le champ du travail social. Des professionnels s'engagent dans la lutte contre la violence institutionnelle par la rédaction d'ouvrages. Mais d'autres formes d'engagements sont possibles.

1.2.3. Un exemple d'engagement syndical

Francis Mahé nous fournit un exemple d'engagement syndical¹⁵⁷. En effet, il est psychologue et militant syndical. Il fait partie, dans les années 1970, de la CFDT. À l'époque, cette dernière est très présente dans les débats de société. Les activités de militant de Francis Mahé le font connaître auprès de Jean Monnier alors secrétaire régional de la CFDT. Monnier est chargé, au cours des années 1971-1972, de constituer une commission de surveillance du foyer de l'enfance départemental, situé à Angers. Elle est chargée d'étudier les conditions de vie des enfants placés dans ce foyer. Francis Mahé participe à cette commission. Cette désignation s'explique en partie par ses activités de militant. Ensuite, il devient « secrétaire départemental du syndicat enfance inadaptée ». Il est encore une fois sensibilisé à la question de la maltraitance des enfants en institution puisque, vers 1973-1974, certains membres du personnel de l'établissement La Bodinière, situé à Trélazé dans le Maine-et-Loire, viennent se plaindre au syndicat des conditions de vie des enfants. Il participe à la fermeture de cette institution. À cette époque le militantisme joue beaucoup dans le positionnement des professionnels, et cet exemple de militantisme syndical le montre particulièrement. Par son militantisme syndical Francis Mahé est sensibilisé à la maltraitance des enfants en institution. Néanmoins, il reconnaît qu'il n'y a rien de développé scientifiquement sur cette thématique, il n'y a pas de discours, il n'y a pas encore le concept de « violence institutionnelle », il y a seulement la lutte contre la violence¹⁵⁸. Ainsi, Tomkiewicz est innovant dans le domaine de la réflexion scientifique puisque, avec son équipe, il introduit le concept de « violence institutionnelle » en France et propose notamment des « outils » permettant de prévenir la violence dans les institutions.

Dans les années 1970, quelques voix s'élèvent pour dénoncer la violence institutionnelle, mais il s'agit avant tout de militants. Ils restent minoritaires et ont peu d'impact. Cependant, un début de prise de

156 http://www.sha.univ-poitiers.fr/revues_gerhico/fiche.php?id_revue=215.

157 Entretien avec M. Mahé, le 13 mai 2013.

158 *Ibid.*

conscience de la part de certains professionnels se dessine. Dès les années 1970, émerge un nouveau discours sur les institutions pour jeunes qui contraste avec celui tenu par l'Éducation surveillée depuis les années 1940.

1.3. L'émergence d'un nouveau discours sur les institutions pour jeunes

Les travaux menés par certains professionnels engagés dans les années 1970 montrent l'émergence d'un nouveau discours sur les institutions pour jeunes. Il y a deux thèmes importants dans ce discours : un sur la violence des institutions envers leurs « usagers » et un sur le secret professionnel.

1.3.1. La dénonciation des violences

Les ouvrages rédigés par le GITS et par Claude Deutsch montrent que, malgré la réforme des années 1940, certaines institutions pour jeunes sont toujours violentes envers leurs « pensionnaires ». Cette violence a évolué et a pris de nouvelles formes.

L'ouvrage du GITS relate sept affaires et certaines témoignent de la violence existante dans les institutions pour jeunes. Les auteurs reviennent notamment sur la grève de la faim menée du 23 février au 30 mars 1972 par cinq jeunes placés au foyer de semi-liberté de Flers. Ils sont soutenus par une trentaine de jeunes placés au foyer. Par cette grève ils veulent « dénoncer les brutalités quotidiennes dont ils sont l'objet de la part du directeur et des éducateurs »¹⁵⁹. Le GITS cite un certain nombre de témoignages de ces jeunes ce qui montre la violence de cette institution¹⁶⁰. Ainsi, un jeune témoigne avoir reçu un « coup de poing » de la part d'un éducateur. Il dit être « défiguré » et avoir « le nez cassé ». Il est conduit à l'hôpital et l'éducateur affirme à l'infirmière que le jeune est tombé dans l'escalier. Ces faits se déroulent en avril 1970¹⁶¹. Ils montrent que la violence est toujours présente dans certaines institutions et qu'elle est dénoncée. De même l'affaire du centre Jacques Trivas, situé à Poitiers, témoigne également de cette violence. La psychiatre Barreteau constate que « des sévices sont exercés sur les jeunes pensionnaires du centre Jacques Trivas »¹⁶². Des jeunes filles reçoivent des gifles et des coups de la part de certains éducateurs et du directeur. De plus, ce dernier « ordonne un jour à l'infirmière de l'établissement d'injecter une piqûre d'eau bi-distillée à une fille qui refuse de manger »¹⁶³. Ces événements ont lieu en 1971-1972. Les auteurs souhaitent dénoncer « la manière dont on traite les enfants et les adolescents dans bon nombre d'institutions conçues pour les éduquer, les rééduquer, les protéger contre le danger moral, les soustraire à un milieu réputé pathogène, etc... bref pour « leur bien » »¹⁶⁴.

L'ouvrage de Deutsch, à travers la retranscription des témoignages des jeunes du foyer de semi-liberté de Flers, témoigne également de la violence des institutions. En effet, dans ces témoignages il est question de

159 GITS, *op. cit.*, p. 61.

160 *Ibid.*, p. 66-74.

161 *Ibid.*, p. 69-70.

162 *Ibid.*, p. 53.

163 *Ibid.*

164 *Ibid.*, p. 58.

« raclées », de « coups », de « sévices »¹⁶⁵. Un chef d'équipe d'une entreprise dans laquelle certains jeunes du foyer ont travaillé raconte des faits se déroulant entre janvier 1969 et octobre 1970. Il rapporte que le directeur de l'établissement lui a « expliqué que les sévices sont couramment utilisés au foyer pour mater les jeunes « placés » et faire respecter la discipline ». Il se rend compte que les jeunes sont manipulés : « J'ai pu mesurer le degré de manipulation dont les jeunes sont victimes au Foyer de la Gare »¹⁶⁶. L'ancienne femme de ménage du foyer témoigne également des coups que reçoivent les jeunes¹⁶⁷.

Les termes utilisés pour dénoncer les institutions pour jeunes sont forts. Le terme « bagnes d'enfants » revient plusieurs fois dans la bouche des acteurs. De plus, cette expression est reprise par Claude Deutsch pour le titre de son ouvrage : *Les bagnes d'enfants. Dieu merci ça n'existe plus*. Le titre est volontairement provocateur. L'auteur veut mettre en avant que les « bagnes d'enfants » n'ont pas totalement disparu dans les années 1970. Il s'agit toutefois de son interprétation. Il provoque ses lecteurs puisque même si certaines institutions continuent d'être violentes ce n'est pas comparable aux années 1930. Cette assimilation entre les institutions d'avant-guerre et celles des années 1970 se retrouve dans les témoignages puisqu'une ancienne femme de ménage du foyer de Flers estime que « le foyer, c'était le bagne »¹⁶⁸. Un ancien jeune placé à Flers va plus loin et parle de dictature : « De mon plein gré, je reviens à Flers soutenir de tout mon cœur les jeunes qui ont décidé de se lever quand même contre ce régime qui n'est ni plus ni moins de la dictature »¹⁶⁹. Ainsi, les termes employés pour désigner ces institutions pour jeunes sont très durs. Ces exemples témoignent de la prégnance des « bagnes d'enfants » et des formes d'internement associés aux heures sombres de la guerre dans l'imaginaire collectif des années 1970. Ce phénomène s'explique en partie par le rôle joué par les médias.

En effet, dans les années 1970, les médias s'intéressent à la violence des institutions. Cependant, ils s'intéressent plutôt aux anciennes institutions de l'entre-deux-guerres. Le terme « bagnes d'enfants » recommence à être utilisé comme, par exemple, lors d'un reportage sur l'ancienne colonie pénitentiaire de Mettray diffusé, le 6 novembre 1970, dans l'émission *Objectifs*¹⁷⁰. Ce reportage associe implicitement les « bagnes d'enfants » aux camps de concentration¹⁷¹. À la même période l'écrivain russe Alexandre Soljenitsyne (1918-2008) publie deux ouvrages importants, *Une journée d'Ivan Denissovitch* et *L'archipel du Goulag* parus en 1962 et 1973¹⁷². En Europe occidentale, *L'archipel du Goulag* permet une prise de conscience vis-à-vis du système concentrationnaire russe. Cet ouvrage fournit un témoignage sur les camps de travail forcé en URSS. Le goulag apparaît dans la conscience collective et est l'objet de critique. Le thème de la violence des institutions pour enfants est présent dans les médias dans les années 1970, mais ces derniers abordent essentiellement les anciennes maisons de correction de l'entre-deux-guerres. On remarque une sorte d'effet de mémoire autour des « bagnes d'enfants » et la violence dans les institutions de l'époque est très peu abordée.

165 Jacques Fresco, *op. cit.*, p. 28-29.

166 *Ibid.*, p. 29.

167 *Ibid.*, p. 30.

168 *Ibid.*

169 GITS, *op. cit.*, p. 74.

170 La colonie pénitentiaire de Mettray, créée en 1839, ferme en 1939 suite à la campagne de presse d'Alexis Danan. En 1957, elle rouvre en tant qu'Institut Médico-Professionnel.

171 Informations apportées par Pascale Quincy-Lefebvre dans le cadre de sa recherche menée sur Alexis Danan qui a abouti à l'ouvrage *Combats pour l'enfance. Itinéraire d'un faiseur d'opinion, Alexis Danan*.

172 Alexandre Soljenitsyne, *Une journée d'Ivan Denissovitch*, Paris, Julliard, 1963, 279 p. ; Alexandre Soljenitsyne, *L'Archipel du Goulag*, Paris, Seuil, 1974, 505 p.

Certains travaux traitent également des institutions pour jeunes de l'avant Seconde Guerre mondiale puisqu'en 1971, Henri Gaillac, inspecteur de l'Éducation surveillée, publie un ouvrage sur les maisons de correction¹⁷³. Il étudie les institutions pour enfants des années 1830 à 1945. L'auteur travaille pour l'Éducation surveillée et il s'inscrit dans le discours mis en place par cette dernière. Il s'agit surtout de vanter les nouvelles institutions d'après-guerre en entretenant la « légende noire » des anciennes. Ainsi, la violence des institutions n'est pas un thème nouveau dans les années 1970. Le public est sensibilisé à cette question, mais il l'est plutôt vis-à-vis de la violence institutionnelle des années 1930-1940 de par le jeu de mémoire mis en place par les médias autour des « bagnes d'enfants ». Or les institutions des années 1970 ne sont plus les « bagnes d'enfants » de l'entre-deux-guerres. On note un décalage entre le discours des professionnels et le discours des médias. Les médias parlent de la violence dans les institutions pour jeunes des années 1930 tandis que Tomkiewicz et quelques autres dénoncent les dysfonctionnements des institutions des années 1970-1980. Par conséquent, l'objet de leur dénonciation n'est pas le même. Le véritable scandale pour Tomkiewicz repose sur le fait que certaines institutions ne fonctionnent pas correctement et soient toujours violentes.

1.3.2. Les ambiguïtés du secret professionnel

L'ouvrage du GITS a également pour but de dénoncer les problèmes posés par le secret professionnel. Le principe du secret professionnel étant, selon les auteurs, toujours utilisé dans le but de protéger la société ou les établissements au détriment des usagers.

Les auteurs relatent, tout d'abord, une affaire dans laquelle deux éducateurs de Besançon sont condamnés par la justice pour avoir refusé de donner le nom d'un jeune qui en a frappé un autre au cours d'un bal public, en août 1969. Le fait de dénoncer le garçon était pour eux contraire à leur rôle d'éducateur. Agissant de la sorte ils souhaitaient conserver la confiance des jeunes qu'ils avaient en charge. Or la Justice leur reproche d'avoir respecté le secret professionnel au détriment « des droits supérieurs de la société »¹⁷⁴. Ils sont condamnés, en novembre 1971, pour « refus de témoigner »¹⁷⁵. Puis, suit l'affaire d'une assistante sociale travaillant à la prison de Fresnes qui, elle, est licenciée pour ne pas avoir respecté le secret professionnel. Elle porte l'affaire devant les tribunaux et perd. En 1971, elle avait signalé au consul des États-Unis des coups qu'un de ses ressortissants avait reçus en prison. Il lui est reproché d'avoir révélé au consul des « « incidents relevant de la discipline intérieure des prisons », l'administration pénitentiaire étant « seule juge » du bon fonctionnement de ses services. L'assistante aurait dû donc saisir la commission de surveillance de la prison, ou l'un de ses membres »¹⁷⁶. Ce qui pose la question : est-ce qu'une institution peut à la fois être juge et partie ? En résumé, les auteurs concluent qu'« à Besançon, on condamne les éducateurs qui ont pris trop au sérieux la notion de secret professionnel. A Fresnes on licencie une assistante sociale pour avoir violé le même secret professionnel »¹⁷⁷. De même, la psychiatre du centre Jacques Trivas est licenciée, en février 1972, pour avoir

173 Henri Gaillac, *Les Maisons de correction (1830-1945)*, Paris, Cujas, 1971, 378 p.

174 GITS, *op. cit.*, p. 16.

175 *Ibid.*, p. 13.

176 *Ibid.*, p. 43.

177 *Ibid.*, p. 18.

signalé des sévices à l'encontre des jeunes filles du centre « en dehors de la voie hiérarchique »¹⁷⁸. La justice donne également raison à sa hiérarchie. Les auteurs de l'ouvrage concluent que « tout comme cet employeur couvre les violences exercées sur les pensionnaires du centre, les pouvoirs judiciaires couvrent à leur tour l'employeur »¹⁷⁹. À travers ces différentes affaires, les auteurs dénoncent l'utilisation du secret professionnel. Ils mettent en avant que ce dernier sert toujours à protéger les intérêts supérieurs de la société, de l'institution, de l'administration plutôt que ceux des « usagers ». Par cet ouvrage, ils veulent soutenir les travailleurs sociaux qui osent dénoncer certaines pratiques¹⁸⁰.

Ces exemples montrent qu'il est très difficile pour les professionnels de prendre position en faveur de l'usager et de le défendre contre toutes formes de violences. Ce qui explique le peu de travaux sur ce thème et la difficulté pour les professionnels tels que Tomkiewicz de se faire entendre. C'est la raison pour laquelle il cesse son action envers la violence institutionnelle pendant environ cinq ans : « Le combat contre les violences institutionnelles est si difficile à mener que pendant cinq ans je l'ai abandonné, le sujet me paraissant impossible à faire entendre dans les milieux bien-pensants »¹⁸¹. On pourrait penser que durant la première moitié des années 1970, cette période de dénonciation de la violence des institutions, coïncide avec le moment où Tomkiewicz quitte le Parti communiste français. Des ouvrages comme celui de Soljenitsyne auraient pu pousser Tomkiewicz à quitter le Parti. Néanmoins, ce n'est pas le cas puisque l'ouvrage paraît en 1973 alors que Tomkiewicz quitte le Parti communiste à la fin de l'année 1970¹⁸². Tomkiewicz indique qu'il a pris conscience de la sévérité des camps soviétiques avec cet ouvrage¹⁸³. Cependant, il estime qu'il n'est pas possible d'assimiler le goulag et le camp de concentration. Pour lui, ces deux systèmes concentrationnaires ne sont pas comparables et le goulag reste « moins dur » que le camp de concentration. La parution de cet ouvrage n'a donc pas joué un rôle majeur dans son départ du Parti communiste. De plus, bien qu'il quitte le Parti en 1970, il semblerait qu'il n'adhère plus aux idées de ce dernier depuis 1956. En effet, il raconte qu'il prend ses distances vis-à-vis du Parti durant la guerre d'Algérie suite au vote des pouvoirs spéciaux à Guy Mollet (1905-1975) en 1956¹⁸⁴. Ainsi, selon lui, à partir de 1956, il est resté « dans une optique entriste » en espérant une transformation intérieure du Parti¹⁸⁵. Il est alors membre d'un groupe trotskiste appelé « Le Communiste »¹⁸⁶. De plus, il affectionnait particulièrement l'aspect familial du parti ce qui a contribué à rendre difficile pour lui une rupture irréversible avec le parti.

Ainsi, l'action de Tomkiewicz contre la violence institutionnelle s'essouffle pendant quelques années. De même, au milieu des années 1970, certains thèmes porteurs de Mai 1968 se sont « reconvertis » ou

178 *Ibid.*, p. 51.

179 *Ibid.*

180 Art n° 191, p. 334.

181 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 173.

182 Stanislas Tomkiewicz, *C'est la lutte...*, op. cit., p. 284.

183 *Ibid.*, p. 156-157.

184 Le Parti communiste français a soutenu le président du Conseil Guy Mollet en votant pour l'octroi des pouvoirs spéciaux. De nombreux militants, dont par exemple François Maspero, se sont sentis trahis par la direction du Parti et ont pris leurs distances avec ce dernier.

185 Stanislas Tomkiewicz, *C'est la lutte...*, op. cit., p. 206 et *On l'appelait Tom*, documentaire réalisé par Daniel Kupferstein en 2011. Le passage correspondant est un extrait de l'interview de Tomkiewicz pour la Fondation Spielberg, réalisée en 1996.

186 Stanislas Tomkiewicz, *C'est la lutte...*, op. cit., p. 181.

« banalisés » comme le montre Jean-Pierre Le Goff¹⁸⁷. Par exemple, le mouvement de contestation des prisons, né avec Mai 1968, s'éteint peu à peu. « Tandis que le débat sur les conditions de détention des prisonniers se déplace vers la peine de mort, les voix qui dénoncent la mollesse du contrôle et de la répression des délinquants retrouvent toute leur force »¹⁸⁸. Parallèlement, les mouvements de gauche s'essoufflent et perdent en effectif. De plus, le chômage augmente et devient une des préoccupations majeures des Français. L'étranger est désigné comme un concurrent ce qui relance « l'idéologie sécuritaire »¹⁸⁹. Anne-Claude Ambroise-Rendu note que « par rapport aux exigences formulées par les intellectuels des années 1970, on assiste à un curieux renversement. L'heure est plutôt à la dénonciation, non des abus que l'État serait tenté de commettre dans sa mission de contrôle social, mais de son désinvestissement à l'égard de la sécurité »¹⁹⁰. La critique des institutions n'est plus au goût du jour.

Dans le sillage de Mai 1968 une culture anti-institutionnelle se développe. Quelques voix s'élèvent pour dénoncer la violence des institutions. Dans ce contexte, un nouveau discours sur les institutions pour jeunes émerge. Quelques professionnels ont la volonté de s'organiser pour permettre une prise de conscience collective. De nouveaux acteurs apparaissent puisque des éducateurs, des jeunes, prennent la parole. Cette prise de parole des jeunes s'inscrit dans cette volonté de l'époque de donner la parole aux acteurs. Nous l'avons notamment vu avec l'exemple du GIP. Tomkiewicz prend position dès la fin des années 1960 sur la violence des institutions. Ses premières actions d'« homme indigné » datent de cette période. Il agit alors en tant que citoyen engagé, en tant que militant. Cet engagement contre la violence des institutions s'explique par sa sensibilisation à la violence ; une sensibilisation liée à son histoire personnelle.

2. Une sensibilisation à la violence institutionnelle liée à une histoire personnelle

« Pour ma part, je pense que trois sources essentielles expliquent mon engagement militant et professionnel pour la lutte contre la maltraitance exercée sur les enfants dans les institutions au sens large (secteur social et médico-social, psychiatrie, justice...). Tout d'abord mon expérience personnelle du terrorisme d'État pendant plus de cinq ans au travers de l'oppression nazie qui s'est notamment traduite par un enfermement dans le ghetto de Varsovie puis dans un camp de concentration. Avoir subi ce type de violence m'a certainement rendu plus sensible à la violence des institutions, qu'à celle des particuliers. Ensuite, même s'il n'a pas dénoncé directement les violences institutionnelles, Janusz Korczak, mon maître spirituel, a indéniablement tracé la voie à suivre en montrant dans ses travaux que l'enfant n'est pas seulement un être en développement, mais aussi une personne humaine à part entière qui mérite un respect que les institutions ne lui offrent pas. Enfin mon expérience de praticien dans les institutions françaises à partir de 1956 m'a permis de découvrir les différents visages que pouvait revêtir la violence en institution. Je parle notamment de mon passage dans les hôpitaux de Paris (St Vincent de Paul avec son ancien centre de triage d'enfants de l'Assistance Publique) et de mes visites dans les unités de psychiatrie infantile qui m'ont permis d'établir des comparaisons avec le monde concentrationnaire »¹⁹¹.

187 Jean-Pierre Le Goff, *op. cit.*, p. 18-19 et p. 458.

188 Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Peurs privées...*, *op. cit.*, p. 185.

189 *Ibid.*

190 *Ibid.*, p. 187.

191 Art n° D 260, p. 51.

Telle est la façon dont Tomkiewicz résume les origines de son engagement dans la lutte contre la violence institutionnelle. Nous allons suivre cette présentation puisque trois éléments sont, en effet, primordiaux pour expliquer sa sensibilisation à la violence institutionnelle. Il s'agit de sa trajectoire personnelle pendant la Seconde Guerre mondiale, de son parcours de professionnel de l'enfance et de ses influences intellectuelles.

2.1. Tomkiewicz durant la Seconde Guerre mondiale

La Seconde Guerre mondiale, le ghetto, le camp de concentration et les événements auxquels Tomkiewicz a dû faire face durant cette période ont influencé son combat contre la violence institutionnelle. Son expérience personnelle est étroitement liée à son engagement dans la lutte contre la violence institutionnelle. Avant de l'étudier il est nécessaire de retracer brièvement le parcours de Tomkiewicz durant la Seconde Guerre mondiale¹⁹².

Tomkiewicz a quatorze ans lorsque débute la Seconde Guerre mondiale et l'invasion de la Pologne par les Allemands. Il vit à Varsovie avec ses parents. Nous ne savons pas à quelle date exactement il est enfermé dans le ghetto de Varsovie, toutefois celui-ci est créé le 12 octobre 1940. Il y reste jusqu'au 2 mai 1943, jour où il est amené, avec une partie de sa famille (ses parents, son beau-frère, son frère et sa belle sœur), à l'Umschlagplatz, lieu où était effectuée la sélection et d'où partaient les convois de déportés. Il se retrouve dans un train supposé aller en direction de Trawniki et Poniatow¹⁹³. Il s'échappe en sautant du train¹⁹⁴.

Tomkiewicz erre quelques jours dans la campagne avant de rejoindre sa sœur et son neveu cachés à Varsovie. Il vit dans ces conditions environ deux mois. Puis, il tente d'acheter des passeports étrangers pour lui, sa sœur et son neveu, en se rendant à l'hôtel Polski. En 1943, cet hôtel est utilisé par les Allemands pour vendre des passeports aux Juifs. Selon la version officielle, ils devaient être échangés contre des prisonniers allemands détenus par les Alliés. En réalité, la grande majorité des Juifs qui achètent ces passeports sont envoyés en camps de concentration ou d'extermination. Lorsqu'il se rend à l'hôtel, Tomkiewicz rencontre une connaissance qui l'inscrit, lui, sa sœur et son neveu, « à l'œil » sur « la liste palestinienne »¹⁹⁵. À l'époque, il pense que les Juifs inscrits sur cette liste « devaient servir de monnaie d'échange contre des Allemands retenus prisonniers en Palestine »¹⁹⁶. Il espère être envoyé, dans un premier temps, en Suisse ou en France (à Vittel), mais ils se retrouvent, au mois d'août 1943, au camp de Bergen-Belsen dans lequel ils restent vingt-trois mois. Le 7 avril 1945, ils quittent le camp en train. Huit jours plus tard, ils sont abandonnés par les Allemands près de Magdeburg¹⁹⁷. Le 13 avril 1945, les Américains les libèrent et les installent à Hillersleben¹⁹⁸. Trois jours après Tomkiewicz tombe malade du typhus et il se retrouve dix jours dans le coma à l'hôpital de Hillersleben. Puis, à son réveil, après avoir menti sur son âge en disant être né en 1930, il part dans un convoi, destiné aux enfants

192 Pour cela nous utilisons principalement son autobiographie *L'adolescence volée*.

193 Villes polonaises situées à une quarantaine de kilomètres de Lublin dans le sud-est de la Pologne.

194 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 33.

195 *Ibid.*, p. 44.

196 *Ibid.*, p. 44-45.

197 Ville allemande située à 150 kilomètres au sud-ouest de Berlin.

198 Stanislas Tomkiewicz, *C'est la lutte...*, op. cit., p. 47. Hillersleben est une ville allemande située à une vingtaine de kilomètres au nord de Magdeburg.

de moins de quatorze ans, en direction de la France¹⁹⁹. Celui-ci s'arrête une semaine à Buchenwald avant de prendre la direction de Paris. Il arrive en France le 8 juin 1945²⁰⁰.

Nous pouvons nous demander si le convoi amenant Tomkiewicz en France n'est pas celui des « enfants de Buchenwald ». L'historienne Katy Hazan a travaillé sur ce groupe d'enfants et elle indique que « le 5 juin 1945, un convoi de 537 jeunes arrive en France, à Thionville. Un groupe de 426, celui de l'OSE, arrive directement à Écouis, dans l'Eure. L'autre groupe débarque à la gare du Nord, passe par l'hôtel Lutetia et est orienté vers une maison des œuvres sociales de la résistance (COSOR) »²⁰¹. Or, nous savons que Tomkiewicz est accueilli à l'hôtel Lutetia lors de son arrivée en France²⁰². Cependant, il retombe malade rapidement et est envoyé à l'hôpital de La Salpêtrière. Par conséquent, nous ne savons pas avec certitude s'il fait effectivement partie de ce convoi. En revanche, il n'est pas placé dans une maison des œuvres sociales de la résistance puisqu'il est conduit à l'hôpital pour être soigné et il est ensuite envoyé en sanatorium.

Cet éclairage sur le parcours de Tomkiewicz durant la Seconde Guerre mondiale est nécessaire pour comprendre les origines de son engagement contre la violence institutionnelle dans les années 1980. En effet, son expérience concentrationnaire va le marquer tout au long de son parcours professionnel et explique un grand nombre de ses engagements militants. Comme il en témoigne, cette confrontation au « terrorisme d'État » le sensibilise à la violence et à la violence institutionnelle : « Si j'y suis devenu sensible [à la violence institutionnelle], c'est du fait d'avoir connu le terrorisme d'Etat dans sa forme la plus cruelle, la plus atroce »²⁰³. Pour lui, le terrorisme d'État est la forme la plus extrême de la violence institutionnelle²⁰⁴. Il s'engage contre la violence institutionnelle parce que lui-même l'a subie. Son expérience concentrationnaire explique son engagement et elle est également à mettre en relation avec son expérience professionnelle.

2.2. L'impact de la guerre : un phénomène générationnel

Son expérience de praticien français est également importante pour expliquer l'engagement de Tomkiewicz dans la lutte contre la violence institutionnelle. Il commence à travailler dans des institutions pour enfants et adolescents à partir des années 1950.

2.2.1. Les institutions pour enfants des années 1950/1960, des camps de concentration ?

Tomkiewicz a très tôt fait face, à plusieurs reprises et dans diverses situations, à la violence des institutions. Il ressent, pour la première fois, la violence institutionnelle envers les enfants en 1954 en déposant sa fille à la crèche²⁰⁵. Il n'a pas contesté cet établissement à voix haute à l'époque néanmoins il était, selon lui,

199 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 62.

200 Stanislas Tomkiewicz, *C'est la lutte...*, op. cit., p. 71.

201 Katy Hazan, *À la vie ! Les enfants de Buchenwald, du « shtetl » à l'OSE*, Paris, Le Manuscrit : Fondation pour la mémoire de la Shoah, 2005, p. 165.

202 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 62-63.

203 Art n° D 307, « De diverses formes de violence », p. 5.

204 Art n° D 170 b.

205 Art n° D 136, p. 116.

mal à l'aise à chaque fois qu'il la conduisait là-bas. « Je me souviens du petit sas encombré où les enfants hurlaient en choeur, stressés par la bousculade et le malaise des parents, la remise du bébé, tel un paquet, aux yeux embués de larmes à travers la porte ornée d'une « entrée interdite »..., raconte-t-il. A la sortie, c'était le même scénario à l'envers avec l'enfant qui s'agrippait douloureusement à ma veste...»²⁰⁶. De même, il témoigne du fonctionnement violent de la pouponnière de l'hôpital Saint Vincent de Paul où il exerce : « C'était une pouponnière tenue par des puéricultrices extrêmement bien formées dans un esprit hypermédical et hyperefficace, ayant appris à essuyer le derrière d'un bébé en trois secondes, à le changer en douze secondes..., le tout sans un sourire, sans une caresse, sans un mot »²⁰⁷. Il parle également de son expérience à la Salpêtrière en dénonçant les chemises trop courtes fournies aux jeunes filles et le fait qu'elles étaient traitées de « perverses » ou de « psychopathes » lorsqu'elles apparaissaient vêtues de cette façon en public²⁰⁸. Un autre élément essentiel dans le parcours professionnel de Tomkiewicz est son travail auprès d'adolescents délinquants. En effet, à partir de 1960, il commence à travailler au centre familial de jeunes de Vitry. Il est alors sensibilisé à la violence des institutions à travers les témoignages des jeunes qu'il a en charge. Ces derniers ayant témoigné de la violence familiale qu'ils avaient subie mais également de leurs expériences dans les établissements dans lesquels ils avaient été pris en charge avant d'arriver à Vitry²⁰⁹. Ces témoignages ont contribué à « interpeller » et à « faire réfléchir » Tomkiewicz²¹⁰. Dans les différents articles qu'il a rédigés dans les années 1980-1990, il cite une multitude d'anecdotes, datant des années 1950-1960, montrant qu'il a été confronté à la violence des institutions dès ses études de médecine.

Cette expérience professionnelle est fortement liée à son expérience concentrationnaire. En analysant certains éléments de son autobiographie, *L'adolescence volée*, nous constatons que Tomkiewicz assimile les institutions pour enfants dans lesquelles il travaille, dans les années 1950-1960, aux camps de concentration.

Lorsque Tomkiewicz raconte son parcours il revient sur son travail à l'hôpital Saint Vincent de Paul, à Paris. Il explique avoir travaillé dans un service de cet hôpital s'occupant des « encéphalopathes », qu'on appelle aujourd'hui les « polyhandicapés »²¹¹. Il dit qu'il est « volontaire pour travailler dans cette salle, probablement par masochisme, par culpabilité peut-être, pour raviver les souvenirs du camp de concentration »²¹². Puis, plus loin, il explique qu'il a accepté de devenir responsable de l'hôpital de la Roche-Guyon, en 1960, hôpital accueillant également des encéphalopathes, par « motivation, ajoutée à la culpabilité des camps de concentration et au désir de m'occuper de ces enfants »²¹³. Ce sentiment de culpabilité est quelque chose que l'on retrouve constamment dans son œuvre. Il explique probablement son engagement envers les enfants et sa lutte contre la violence institutionnelle à partir des années 1970 et surtout 1980.

Cette culpabilité est double. Premièrement, on remarque que Tomkiewicz culpabilise d'avoir « abandonné » ses parents en sautant du train qui le conduisait vers les camps de concentration, en mai 1943.

206 *Ibid.*

207 *Ibid.*, p. 117.

208 *Ibid.*, p. 118.

209 Art n° D 312, p. 85 et art n° D 260, p. 52.

210 Art n° 213, p. 3.

211 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 104.

212 *Ibid.*

213 *Ibid.*, p. 106.

Deuxièmement, il estime que les conditions de vie à Bergen-Belsen étaient « moins dures » que dans d'autres camps. Il reconnaît avoir effectivement connu les camps de concentration, mais il culpabilise d'avoir moins souffert que d'autres déportés, d'avoir été un « privilégié ». Nous remarquons cela lorsqu'il dit qu'il avait « honte d'avoir été en quelque sorte *privilégié* par rapport à ceux qui avaient connu les camps « classiques », comme Buchenwald, sans parler d'Auschwitz »²¹⁴. Il affirme également qu'il se considérait comme un « ancien du ghetto de Varsovie » et non comme un « ancien déporté » comme s'il n'avait pas assez souffert à Bergen-Belsen pour mériter ce « statut » d'ancien déporté²¹⁵. Ce n'est que cinquante ans plus tard, grâce à la lecture des mémoires de sa sœur et des mémoires de Francine Christophe qu'il prend conscience qu'il a également dû faire face à l'horreur : « « Privilégié », c'est ce terme dérisoire utilisé par la jeune fille qui a vaincu mes refoulements et m'a permis de regarder l'horreur en face »²¹⁶.

Nous voyons comment la culpabilité que Tomkiewicz ressent, en lien avec ce qu'il a vécu durant la Seconde Guerre mondiale, a pu influencer sa vie professionnelle et ses engagements. Par deux fois il s'engage pour travailler avec des polyhandicapés avec en toile de fond cette culpabilité qu'il éprouve vis-à-vis des camps de concentration. Nous avons ici l'exemple d'une expérience qui va être un fil conducteur pour le reste de l'existence de l'individu.

Lorsque l'on étudie le vocabulaire utilisé par Tomkiewicz dans son autobiographie, pour parler des enfants placés dans les institutions, nous remarquons un champ lexical de la déportation et de l'univers concentrationnaire.

À l'hôpital Saint Vincent de Paul, Tomkiewicz s'est également occupé des enfants abandonnés de l'Assistance Publique et il explique que c'est au sein de ce service qu'il a « appris la violence hospitalière, la violence institutionnelle envers l'enfant »²¹⁷. Il raconte la procédure en vigueur pour que les enfants de moins de six ans de l'Assistance publique quittent l'hôpital et soient envoyés, soit en institution, soit en nourrice. Il appelle cette procédure le « PPA (« Peut Partir en Agence ») »²¹⁸. Il insiste tout d'abord sur la violence de l'examen des enfants : « Ce qui m'a frappé d'une manière très douloureuse, c'était ce que l'on appelait le partage à l'agence... On réveillait une vingtaine de gamins à 4 h du matin avec des lampes très aigues. On passait d'un gosse à l'autre avec un abaisse-langue. Et pour que ça aille plus vite, les infirmières tenaient très fortement les mômes. On voyait ainsi une vingtaine de gorges qui hurlaient d'une manière effroyable et qui nous crachaient dessus tous leurs malheurs et toute leur détresse »²¹⁹. Cet examen servait alors à déterminer s'ils étaient aptes à partir où non. Puis, il assimile le placement de ces enfants à une déportation puisqu'il écrit : « On se débarrassait de ces enfants en les déportant dans des provinces lointaines »²²⁰. Cette assimilation il ne la formule pas seulement dans son autobiographie puisque, dès 1989, lors d'un colloque il indique que cette procédure lui faisait penser « à la déportation des juifs ». Il complète en mettant en avant

214 *Ibid.*, p. 56.

215 *Ibid.*, p. 58.

216 *Ibid.* et Francine Christophe, *Une petite fille privilégiée*, Orléans, CERCIL, 1995, 73 p.

217 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, *op. cit.*, p. 99. Par le décret du 7 janvier 1959 l'Assistance publique devient l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

218 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, *op. cit.*, p. 100.

219 Art n° D 142, p. 4.

220 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, *op. cit.*, p. 101.

que ces enfants « étaient enfilés de force dans des camionnettes »²²¹. Nous remarquons qu'il emploie un vocabulaire très fort pour dénoncer la violence de ce système. Ce constat montre quelle intensité il donne à cette violence exercée contre les enfants. Il assimile la déportation qu'il a vécue à ce que vivent ces enfants. Il s'identifie en quelque sorte à eux ce qui explique son envie de leur venir en aide.

De plus, lorsque Tomkiewicz parle du service des encéphalopathes, du même hôpital, il affirme que ces derniers vivaient dans la « crasse », la « puanteur », qu'ils étaient « attachés » et « mal nourris » et qu'ils ressemblaient « souvent à des squelettes »²²². Une fois de plus ce vocabulaire fait penser immédiatement aux conditions de vie dans les camps de concentration et aux déportés avec le terme « squelettes ». Il ajoute que c'est dans ce service qu'il a « le mieux senti la similitude entre les camps de concentration et les hôpitaux pour enfants exclus dans les pays riches »²²³. Cette phrase est lourde de sens. Comparer les institutions pour enfants à l'horreur des camps de concentration est très osé. Mais ce ne sont pas les seules institutions qu'il compare aux camps. « L'hôpital lui-même, pendant les longues années que j'y ai passées, en tant que malade et en tant que médecin, m'a parfois fait penser au monde concentrationnaire, affirme t-il. Trop souvent, il prétextait de ses fonctions soignantes pour justifier sa fonction d'exclusion et de répression »²²⁴.

Tomkiewicz insiste sur les conditions de vie inhumaines de ces enfants placés en institution. Ces diverses expériences expliquent en partie son orientation professionnelle vers la pédiatrie. Il s'est senti lié à ces enfants. Tomkiewicz est sensibilisé à la violence de l'État, des institutions, envers les individus. D'autant plus envers les enfants car il était lui-même adolescent durant la guerre et il a vécu dans le camp de Bergen-Belsen aux côtés de son neveu alors enfant. Cette expérience le conduit à toujours prendre la défense de l'individu contre l'institution qui l'opprime. « Victime du terrorisme d'État le plus achevé, je suis devenu hypersensible à tout abus d'autorité et à la souffrance qu'il engendre. Dans tout conflit qui oppose un individu à une institution, j'ai toujours pris à priori et jusqu'à nouvel ordre le parti de l'individu », écrit-il²²⁵.

Cette comparaison très forte entre ce que vivent ces enfants placés en institutions et ce qu'ont vécu les victimes de la Shoah est très importante et n'est sûrement pas anodine. En effet, il s'agit d'une autobiographie écrite des décennies après les faits²²⁶. Le vocabulaire employé a été l'objet de réflexions. Il est probable que Tomkiewicz ait voulu provoquer en utilisant ces termes. Le recours à ce vocabulaire est un moyen, pour lui, de continuer à dénoncer encore un peu plus la violence institutionnelle. En laissant penser que certains aspects étaient similaires entre le traitement des enfants abandonnés ou handicapés dans les années 1950-1960 et les camps de concentration il montre que la violence contre ces enfants était très forte, voire inhumaine, étant donné que la violence des camps de concentration est par excellence le symbole de l'inhumanité.

Une autre interprétation est également possible. Tomkiewicz a pu être marqué par le monde concentrationnaire au point d'en voir des signes dans toutes institutions et pas seulement dans les institutions pour enfants et adolescents. En effet, nous l'avons vu, il lutte également dans les années 1970 contre les asiles

221 Art n° D 142, p. 4.

222 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 104.

223 *Ibid.*, p. 103-104.

224 *Ibid.*, p. 170.

225 *Ibid.*, p. 169.

226 En effet, il rédige son autobiographie dans les années 1990 puisque cette dernière est publiée en 1999.

et les prisons. Il est possible qu'il voie, dans toutes institutions d'État, une forme de violence exercée par l'État telle que celle venant du régime nazi. Ainsi, plus largement, Tomkiewicz est sensibilisé à toute forme de violence. Dans les années 1990, il dénonce la violence médicale, l'arme nucléaire, etc. On note une sensibilisation générale de Tomkiewicz à la violence.

Tomkiewicz ne s'est pas exprimé sur son expérience concentrationnaire pendant de très nombreuses années. Nous nous sommes demandé si sa prise de position vis-à-vis de la violence institutionnelle coïncidait avec une prise de parole sur son passé concentrationnaire. Cependant, il ne semble pas y avoir de lien entre les deux, car Tomkiewicz commence à s'exprimer ouvertement sur le sujet à partir de 1968, or ce n'est que vers les années 1990 qu'il commence à s'exprimer sur son expérience concentrationnaire²²⁷. De plus, Tomkiewicz explique que, comme pour beaucoup d'autres anciens déportés, c'est le négationnisme qui l'a poussé à s'exprimer sur le sujet²²⁸.

L'expérience concentrationnaire a été chez Tomkiewicz une source d'engagement. Le même constat s'impose chez d'autres survivants.

2.2.2. Une similitude avec les témoignages des autres survivants ?

Tomkiewicz n'est pas le seul survivant des camps de concentration à faire le lien entre les camps et les institutions pour enfants et adolescents. Il cite Myriam David (1917-2004) en exemple dans son autobiographie²²⁹. Myriam David est une survivante de la Shoah passée par le camp de Buchenwald. Elle est, par la suite, devenue psychanalyste et elle a pratiqué la psychiatrie infantile. Elle a travaillé à la pouponnière Amyot installée dans les locaux de l'IRTS de Montrouge, lieu accueillant également l'unité de recherche de l'INSERM dans laquelle Tomkiewicz travaille. Elle s'est particulièrement intéressée aux enfants placés et a contribué, dès la fin des années 1950, à améliorer leur prise en charge lorsqu'ils étaient placés dans des familles d'accueil²³⁰. Elle a notamment travaillé sur les séparations des enfants de leur famille. En 1962, elle entame des recherches, avec la psychologue Geneviève Appell (née en 1924), sur les placements d'enfants en institutions ou en nourrices. Elles mettent en lumière les conséquences de ces placements sur les enfants et le nombre important de ces derniers. Myriam David préconise également la limitation des déplacements d'enfants. Enfin, elle lutte pour faire évoluer le processus de placement familial en faisant en sorte que les enfants soient accompagnés lorsqu'ils partent pour leur lieu de placement. Elle a également étudié la violence des institutions notamment des pouponnières et des crèches.

Lorsque Myriam David témoigne nous retrouvons des propos similaires à ce qu'a pu dire Tomkiewicz. En effet, dans une interview donnée, en 2005, à la revue *Lien social*, elle aussi utilise un vocabulaire spécifique faisant le lien entre la déportation et le placement familial des enfants :

227 Son premier témoignage est réalisé sur Radio France internationale en 1993 dans le cadre du cinquantième anniversaire de l'insurrection du ghetto de Varsovie. Cette même année, il témoigne également pour la Fondation Yale. En 1995, il témoigne pour le mémorial de Bergen-Belsen et en 1996, pour la Fondation Spielberg.

228 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 214.

229 *Ibid.*, p. 102.

230 Myriam David, *Le placement familial : de la pratique à la théorie*, Paris, ESF, 1988, 456 p. ; Myriam David (dir.), *Enfant, parents, famille d'accueil. Un dispositif de soins : l'accueil familial permanent*, Paris, Erès, 2000, 115 p.

« En 55, sort l'ouvrage : « La Carence de soins maternels » qui est le fruit des travaux de votre équipe. Et déjà, on pointe dans ce livre des réflexions sur le placement familial... Oui parce que les enfants partaient en nourrice sans aucune préparation. Ils étaient littéralement déportés. C'est la honte d'avoir fait des choses pareilles à des petits enfants. Ce qui me frappait c'est que les convoyeuses ne disaient jamais rien des réactions des enfants. Ils étaient emportés dans de petits camions, attachés. Nous n'avons pas accepté que des enfants que nous avions en thérapie soient traités de cette façon. Il a fallu se battre pour obtenir l'autorisation de les accompagner »²³¹.

De même, dans cet entretien, nous constatons qu'elle établit une similitude entre les institutions pour enfants et les camps de concentration. Elle assimile, elle aussi, ce qu'elle a vu, la situation des enfants, à ce qu'elle a vécu dans les camps de concentration, notamment cette déshumanisation des individus :

« Je ne peux pas ne pas rapprocher votre témoignage de celui de Bettelheim pour qui l'école orthogénique de Chicago était un anti-camp de concentration. Votre propre expérience a-t-elle compté dans votre approche des enfants en souffrance ?

C'est-à-dire que... c'est vrai que, trois ans plus tard, à la fondation Parent-de-Rosan, quand j'ai vu ces petits enfants avec leur expression éteinte, leur apathie, leur désintérêt,... leur... ça a évoqué quelque chose pour moi, quelque chose de voisin...²³²

Arrivée deux ans avant vous dans cette institution, votre collègue et amie Geneviève Appell a dit : « Je suis arrivée dans un univers dantesque qui m'a fait penser à ce que j'avais entendu dire de la déportation et des camps ».

Oui. Moi, ce qui m'a frappée, c'est le processus de déshumanisation. C'était évident que ces enfants étaient déshumanisés, et ça, je savais par mon expérience personnelle à Birkenau ce dont il s'agissait. Cette déshumanisation des gens que je connaissais bien m'avait bouleversée, je n'avais jamais vu cela de ma vie.

Plus tard, vous avez ressenti qu'une institution pour enfants qui n'était évidemment pas nazie était capable de mettre de jeunes enfants dans la même situation de déshumanisation...

Oui. »²³³.

Tomkiewicz et Myriam David ne sont pas les seuls à faire cette assimilation entre les camps de concentration et les institutions d'après-guerre²³⁴. En effet, à la fin de la guerre, « certains médecins et infirmiers, rentrant de captivité reconnaissent dans leurs lieux de travail l'univers concentrationnaire dont ils avaient eu à souffrir »²³⁵. Ils ont vu l'hôpital et notamment l'hôpital psychiatrique comme une structure concentrationnaire. Ils ont cherché à transformer l'institution psychiatrique. Ces différents exemples soulignent comment l'expérience concentrationnaire et l'impact de la guerre ont pu être source d'engagement.

Outre des professionnels, de jeunes pensionnaires ont également comparé les camps de concentration allemands et les établissements pour jeunes. Des exemples sont disponibles en littérature. En 1957, Michel del Castillo publie *Tanguy. Histoire d'un enfant d'aujourd'hui*²³⁶. L'auteur est né en 1933 en Espagne. Durant la Seconde Guerre mondiale, il est envoyé en camp de concentration en Allemagne. En 1945, il rentre en Espagne et passe trois ans et demi dans une institution, l'Asilo Durán. À travers son roman l'auteur dénonce

231 Jean Cartry, « Une conversation avec Myriam David », *Lien social*, 736, 13 janvier 2005.

232 La fondation Parent-de-Rosan est une annexe de l'Assistance publique, rattachée au service de pédiatrie de l'hôpital Ambroise-Paré.

233 Jean Cartry, *art. cit.*

234 Anne-Lise Stern, *Le Savoir-Déporté. Camps, Histoire, Psychanalyse*, Paris, Seuil, 2004, 335 p.

235 Jean Oury, Ginette Michaud, *Psychothérapie institutionnelle. Une introduction*, 1973. URL : <http://bibliothequeopa.blogspot.fr/2009/08/psychotherapie-institutionnelle-par.html#!/2009/08/psychotherapie-institutionnelle-par.html>.

236 Amélie Nuq, « « L'affaire Michel del Castillo », une campagne de protestation contre les maisons de redressement espagnoles (1957-1959) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 13, 2011, p. 43-59.

l'établissement, bien qu'il ne le nomme pas par son véritable nom. L'historienne Amélie Nuq indique que l'auteur « établit un parallèle entre le camp de concentration dans lequel Tanguy a été interné en Allemagne et l'Asilo Durán, assimilant l'animalité des SS à celle des religieux »²³⁷. Ainsi, ce survivant des camps de concentration compare une maison de redressement espagnole d'après-guerre aux camps de concentration.

Les témoignages de Tomkiewicz et d'autres professionnels montrent qu'ils ont été marqués par la violence institutionnelle qu'ils ont constatée à l'encontre des enfants et que cela a influencé leur prise de position. Cependant, un certain nombre d'éléments sont à prendre en compte. Les propos de Tomkiewicz et Myriam David concernent les institutions pour enfants des années 1950-1960. De plus, ils tiennent ces propos des décennies après les événements. À l'époque Tomkiewicz n'a pas dénoncé ouvertement la violence institutionnelle et très peu l'ont fait. Ce silence s'explique probablement par le fait que Tomkiewicz, dans les années 1950-1960, n'a pas les soutiens et la position qu'il a dans les années 1980. De plus, lorsqu'il revient, dans ses écrits, sur la période des années 1950-1960, il met en avant qu'il n'y avait aucun savoir sur la maltraitance à cette époque : « Le seul intérêt de ce bref rappel, c'est qu'il décrit le néant de notre savoir, dans les années 50/60, au sujet de la maltraitance »²³⁸. Francis Mahé confirme cet aspect puisqu'il signale que, dans les années 1970, il n'y avait pas de travaux français auxquels les professionnels auraient pu se référer pour faire face au phénomène de maltraitance. Il résume cette situation par la phrase suivante : « On n'avait pas mis des mots (M.O.T.S) sur les maux (M.A.U.X) »²³⁹.

Ce vécu personnel et professionnel de Tomkiewicz entre les années 1940-1960 explique en partie son engagement dans la lutte contre la violence institutionnelle. De par son activité professionnelle il prend en charge plutôt l'enfance « qui va mal ». C'est-à-dire des enfants faisant l'objet d'une prise en charge médico-sociale, donc des enfants de l'Aide sociale à l'enfance ou des enfants handicapés et des enfants faisant l'objet d'une prise en charge judiciaire, donc des adolescents délinquants. Cette population est doublement vulnérable de par son statut d'enfant et sa situation particulière. Ainsi, Tomkiewicz travaille dans des institutions du monde médico-social et de l'Éducation surveillée. Elles relèvent de deux ministères : le ministère de la Santé et le ministère de la Justice. Par conséquent, lorsque Tomkiewicz dénonce la violence institutionnelle les établissements concernés relèvent de ces deux ministères. Tomkiewicz est sensibilisé à la violence des institutions à travers son expérience professionnelle. Sa lutte contre la violence institutionnelle est également à replacer dans divers mouvements du XX^e siècle.

2.3. Des influences intellectuelles primordiales

Les influences intellectuelles de Tomkiewicz sont également primordiales pour expliquer son engagement dans la lutte contre la violence institutionnelle. Elles sont multiples. Certaines sont mises en avant par Tomkiewicz tandis que d'autres sont plus dissimulées. Tomkiewicz se trouve à la jonction de différents

237 *Ibid.*, p. 47.

238 Art n° D 312, p. 85.

239 Entretien avec M. Mahé, le 13 mai 2013.

mouvements importants de la seconde moitié du XX^e siècle tels que le mouvement de remise en cause des institutions, le mouvement d'élaboration des droits de l'enfant, le mouvement de l'Éducation nouvelle, le mouvement de développement des sciences psy, etc. La recherche menée par Tomkiewicz sur la violence institutionnelle s'inscrit dans ces différents mouvements. La conception que Tomkiewicz a de l'enfance et des institutions a été influencée par ces derniers.

2.3.1. Janusz Korczak

Selon Tomkiewicz, la plus grande de ses influences est Janusz Korczak qu'il désigne comme son « maître spirituel »²⁴⁰. Il se considère comme son « élève spirituel »²⁴¹.

Né en 1878 ou 1879 Korczak, de son vrai nom Henryk Goldszmet, est un médecin pédagogue polonais qui, dans le sillage des médecins humanistes du XIX^e, s'est constitué une clientèle riche afin de soigner gratuitement les pauvres et particulièrement les enfants²⁴². En octobre 1912, il fait construire un orphelinat et il dirige après la Première Guerre mondiale plusieurs orphelinats. Il doit sa popularité à une émission, *Les causeries du vieux docteur*. Il publie plusieurs ouvrages pour enfants : *Le Roi Mathias Premier* et *Le Roi Mathias sur une île déserte*. À partir de 1926, il publie chaque vendredi *La Petite Revue* à destination des enfants. Il est alors particulièrement connu auprès d'eux. Il enseigne également la pédagogie à l'Université de Varsovie. Il est expert auprès des tribunaux pour des affaires concernant des adolescents. Il est très connu dans la Pologne des années 1930 et ses ouvrages sont traduits en plus de vingt-cinq langues. Cependant, à cause de ses origines juives il est rejeté par la partie la plus conservatrice de la société polonaise. En 1936, avec la montée de l'antisémitisme, il est exclu de l'orphelinat « Notre Maison », de son poste de médecin-conseil auprès du tribunal pour enfants et de son émission de radio. Son orphelinat est transféré en 1940 dans le ghetto de Varsovie. En 1942, il décide de suivre en déportation les enfants de son orphelinat et meurt à Treblinka.

Korczak a rédigé un grand nombre d'ouvrages. Il écrit durant la Première Guerre mondiale *Comment aimer un enfant*. En 1925, il publie *Quand je redeviendrai petit* « où il tente de faire sentir la différence et la grandeur de l'enfance »²⁴³. Il écrit aussi *Le Droit de l'enfant au respect* et *Les règles de vie*. Il a beaucoup insisté, dans ses différents ouvrages, sur le fait que l'enfant n'était pas qu'un être en développement, mais une personne à part entière. De même, il est l'un des premiers à se faire connaître pour son action envers les droits des enfants. Il prône plusieurs droits tels que le droit à l'amour, le droit à la mort, le droit au respect au même titre que l'adulte, le droit à la parole, « le droit de l'enfant à vivre sa vie d'aujourd'hui » et « le droit de l'enfant à être ce qu'il est »²⁴⁴. Korczak est l'un des plus grands pédagogues de la première moitié du XX^e siècle. Il a contribué à mieux comprendre le monde de l'enfance.

Tomkiewicz connaît Korczak dès sa plus jeune enfance. Il était abonné à *La Petite Revue* et l'ouvrage *Le Roi Mathias Premier* était son « livre préféré »²⁴⁵. De plus, Korczak lui était donné « comme exemple du bon

240 Art n° D 260, p. 51.

241 Art n° D 218, p. 12.

242 Pour les éléments biographiques sur Korczak nous nous appuyons principalement sur l'ouvrage de Jean Houssaye, *Janusz Korczak. L'amour des droits de l'enfant*, Paris, Hachette éducation, 1999, 159 p.

243 *Ibid.*, p. 9.

244 *Ibid.*, p. 22.

245 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 25 et p. 211.

médecin »²⁴⁶. « Il était mon idéal, le grand médecin du discours de mes parents, celui qu'il fallait que je devienne », écrit-il²⁴⁷. Tomkiewicz connaît Korczak très tôt et ce dernier va grandement influencer sa culture et sa vision de l'enfance. Il indique que, pour lui et Joe Finder, le directeur du CFDJ de Vitry, Korczak était « une excellente source d'inspiration »²⁴⁸. De plus, dans son autobiographie, *L'adolescence volée*, Tomkiewicz lui consacre plusieurs sous parties, signe de l'importance qu'il lui accorde²⁴⁹. Korczak a suscité l'engagement de Tomkiewicz dans la cause des droits de l'enfant. Il a grandement influencé la culture que Tomkiewicz a de l'enfance avec l'idée que l'enfant est porteur de droits positifs. Nous verrons que la question des droits de l'enfant est au cœur de la culture de l'enfance de Tomkiewicz, mais aussi de son équipe.

Tomkiewicz s'est engagé pour la mémoire de Korczak au sens où il a contribué à le faire connaître en France, à partir des années 1970²⁵⁰. Tomkiewicz a participé à la création de l'Association française des amis du docteur Korczak. Il a été chargé d'établir les statuts et le règlement intérieur de l'association. Cette association, aujourd'hui nommée Association Française Janusz Korczak (AFJK), a été créée en 1974²⁵¹. Elle a été fondée « par un petit groupe d'anciens pupilles ou témoins de Janusz Korczak »²⁵². Ce petit groupe s'appelait « Les Amis du docteur Janusz Korczak ». Ils « voulaient faire connaître aux jeunes français l'œuvre magnifique dont ils avaient eux-mêmes pu bénéficier »²⁵³. Selon Tomkiewicz, de 1974 à 1979, l'association se développe considérablement : « Nous sommes passés en cinq ans (1974-1979) de deux pièces minuscules à Maisons-Alfort, [...], à la grande salle de l'Unesco, mille personnes de vingt pays et traductions simultanées en quatre langues »²⁵⁴. En 1979, est organisé à l'UNESCO, le premier colloque international consacré à Janusz Korczak. Tomkiewicz est président de l'AFJK de 1977 à 1980²⁵⁵. En 1978, est créée, à Varsovie, l'Association Korczak Internationale réunissant aujourd'hui une trentaine d'associations nationales dont celle de la France²⁵⁶. Tomkiewicz a consacré un nombre important de travaux à la mémoire de Korczak. Il a préfacé la traduction de certains ouvrages de Korczak et il a publié quelques articles sur ce dernier²⁵⁷. Il a également fait quelques interventions le concernant. Cette volonté de Tomkiewicz de faire connaître les œuvres de Korczak en France montre toute l'importance qu'il accorde à ce pédagogue.

La façon dont Tomkiewicz envisage l'enfance est grandement influencée par les travaux et les idées de Korczak. Mais Tomkiewicz s'inscrit plus largement dans le mouvement de reconnaissance de l'enfance et Korczak n'est pas le seul à avoir contribué à ce mouvement. En effet, au XX^e siècle, se diffuse une nouvelle

246 *Ibid.*, p. 25.

247 *Ibid.*, p. 211.

248 *Ibid.*, p. 197.

249 « Korczak et les droits de l'enfant » (p. 195-200), « Korczak » (p. 212-214).

250 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, *op. cit.*, p. 212-213.

251 Il est indiqué sur le site Internet de l'association qu'elle a aujourd'hui pour but de « poursuivre l'action du Docteur Korczak ». L'objectif est de « transmettre son héritage pédagogique au bénéfice des jeunes générations, parents et professionnels de l'animation et de l'éducation ». Elle « œuvre à la promotion d'un véritable respect de l'enfance ». URL : http://korczak.fr/m7afjk/pdg7_afjk.html.

252 *Ibid.*

253 *Ibid.*

254 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, *op. cit.*, p. 213.

255 http://korczak.fr/m7afjk/necro/stanislaw_tomkiewicz.html.

256 Jean Houssaye, *op. cit.*, p. 3.

257 Stanislas Tomkiewicz, « Originalité et actualité de l'œuvre pédagogique de Janusz Korczak », dans Janusz Korczak, *Comment aimer un enfant*, Paris, Robert Laffont, 1978, p. 9-17 ; Stanislas Tomkiewicz, Préface de l'ouvrage de Janusz Korczak, « Le droit de l'enfant au respect », suivi de « Quand je redeviendrai petit » et de « Journal du Ghetto », Paris, Robert Laffont, 1979, p. 9-17.

façon de voir et de penser l'enfance autour du mouvement de l'Éducation nouvelle et autour du développement des sciences psy et notamment du développement de la psychanalyse des enfants. La trajectoire de Tomkiewicz est à replacer dans tout ce contexte.

2.3.2. Le développement des sciences psy

Dans les années 1910-1920, la psychanalyse infantile est très peu développée, mais certains disciples de Freud vont s'attacher à cette discipline et réfléchir à ce qu'est l'enfance. Les débats opposant Anna Freud (1895-1982) et Mélanie Klein (1882-1960), les deux pionnières de la psychanalyse infantile, ont beaucoup fait avancer cette spécialité. Jusque dans les années 1950, il existe en psychanalyse toute une réflexion autour de l'enfance avec deux courants bien distincts autour de Freud et Klein. À partir des années 1960, de nouveaux paradigmes se développent. Le lien mère-enfant devient le thème majeur de la psychanalyse infantile avec toute une série d'interrogations : l'allaitement du nourrisson, la possessivité de la mère, le rôle du père, etc. Les psychologues s'intéressent à la question de l'attachement de l'enfant. Le psychiatre et psychanalyste anglais John Bowlby (1907-1990) est notamment connu pour ses travaux sur le sujet²⁵⁸. Il a élaboré la théorie de l'attachement qui veut que pour qu'un enfant connaisse un développement social et émotionnel normal il faut qu'il développe une relation suivie avec au moins une personne prenant soin de lui. « L'attachement » serait aussi vital pour le bébé que l'alimentation. Les travaux de Bowlby connaissent un retentissement important et montrent que nous sommes dans une période de développement de la psychologie de l'enfant. Cette dernière occupe une place importante dans les enseignements et les pratiques des professionnels. À la même période le développement des crèches provoque des débats. L'idée étant que toutes institutions séparant l'enfant de sa mère, dont les crèches et les pouponnières, sont nocives pour le développement de ce dernier. Dans les années 1950, une recherche est menée « à la Fondation Parent-de-Rosan, à Paris, qui recueillait des enfants de l'aide sociale, « mis au dépôt » ». La psychanalyste française Jenny Aubry (1903-1987) y étudiait avec Geneviève Appell et Myriam David « les effets des carences affectives »²⁵⁹.

Dans ce contexte de réflexions autour de la relation mère et enfant, la psychanalyste Françoise Dolto (1908-1988) impose une sorte d'expertise. Dans les années 1970 elle commence à avoir une résonance médiatique. Elle co-anime des émissions de radio et elle prône, dans ses émissions, la reconnaissance de l'enfance comme personne à part entière. Si l'enfant est une personne à part entière il faut le laisser faire ses propres expériences. Pour défendre la cause des enfants elle préconise de ne pas brimer l'enfant. Il faut lui parler très tôt comme à un adulte. Elle prône l'intérêt de l'enfant.

Une autre discipline devient également primordiale dans le champ de l'enfance inadaptée, la psychiatrie infantile. Dans un article datant de 2004, l'historienne Marie Bienné montre, à travers une brève biographie du

258 John Bowlby a notamment rédigé *Attachement et perte* en trois volumes parus entre 1969 et 1982 pour l'édition anglaise et entre 1978 et 1984 pour l'édition française. Le tome I s'intitule *L'Attachement*, le tome II, *La séparation, angoisse et colère* et le tome III, *La perte, tristesse et dépression*.

259 50 000 enfants sont maltraités. En parler, c'est déjà agir, Dossier technique publié par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, 1985, p. 83. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, Ministère des Affaires sociales ».

pédopsychiatre Georges Heuyer (1884-1977), que cette discipline émerge dans l'entre-deux-guerres et s'institutionnalise après la Seconde Guerre mondiale²⁶⁰.

Ainsi, les sciences psy se développent considérablement durant la première moitié du XX^e siècle et s'institutionnalisent durant la seconde. Elles vont contribuer au mouvement de reconnaissance de l'enfant. À cette période la façon de penser et de considérer l'enfance évolue. Comme l'indique l'historienne Anne-Claude Ambroise-Rendu, nous sommes en plein cœur d'un « lent processus de reconnaissance de la réalité enfantine » et il y a un « changement des attitudes par rapport aux enfants »²⁶¹. Une « sensibilité renouvelée aux problèmes de l'enfance » se développe²⁶². Le mouvement de l'Éducation nouvelle a également eu un rôle important.

2.3.3. Le mouvement de l'Éducation nouvelle

Korczak s'inscrit plus ou moins dans le mouvement de l'Éducation nouvelle²⁶³. D'autres pédagogues de ce mouvement ont également influencé Tomkiewicz²⁶⁴. L'Éducation nouvelle est un courant pédagogique difficile à définir²⁶⁵. Il n'y a pas de date de fondation ni de fondateur bien établis. Toutefois, il est communément admis que le principal inspirateur de l'Éducation nouvelle est Jean-Jacques Rousseau avec *Emile*. En 1899, un mouvement appelé « Éducation nouvelle » est créé en Europe.

« L'Éducation nouvelle est ainsi un ensemble complexe d'idées et de méthodes pédagogiques apparues au tournant de 1900 dans presque tous les pays d'Europe. [...] Cette éducation est dite nouvelle car elle s'oppose au système scolaire établi (que ce soit celui de l'État ou celui de l'Église) et propose à ses contemporains un projet d'éducation globale qui dépasse la seule instruction pour s'occuper de l'enfant en son entier dans une triple dimension : tête, corps et caractère (cette dernière dimension incluant les notions, différentes mais qui peuvent être complémentaires, de personnalité, de psychologie, de morale voire de l'âme lorsque la culture de la foi est prise en considération), toutes ensemble comprises dans le respect de sa liberté »²⁶⁶.

Ce mouvement prône des méthodes nouvelles d'éducation. Il remet en cause les pratiques scolaires. « Désormais, le centre de l'enseignement n'est plus le savoir transmis à l'élève par un maître mais l'enfant qui s'approprie le savoir grâce à des activités animées par l'enseignant qui passe du rôle d'instructeur à celui d'accompagnateur. En bref, c'est un *puéricentrisme* qui met « l'enfant, au centre » du système éducatif »²⁶⁷. Plusieurs principes sont mis en avant comme l'autonomie de l'enfant, le libre choix de l'enfant de ses activités, l'enfant acteur de ses apprentissages et le fait qu'il faut prendre en compte le développement de l'enfant dans son parcours scolaire.

Le mouvement de l'Éducation nouvelle comprend divers courants et expériences menées par des pédagogues, des médecins, des psychologues, etc. Deux précurseurs importants de la fin du XIX^e siècle sont Niccolo Tommaseo (1802-1874) et Francisco Ferrer (1859-1909). Après la Première Guerre mondiale, quelques

260 Marie Bienné, « « Les enfants terribles ». La psychiatrie infantile au secours de la famille : la consultation du professeur Georges Heuyer en 1950 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 6, 2004, p. 69-70.

261 Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Crimes et délits... op. cit.*, p. 132.

262 *Ibid.*, p. 133.

263 Nathalie Duval, *Enseignement et éducation en France du XVIIIE siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 100.

264 Makarenko, par exemple.

265 Pour présenter le mouvement de l'Éducation nouvelle nous nous appuyons principalement sur l'ouvrage de Nathalie Duval, *op. cit.*

266 *Ibid.*, p. 91.

267 *Ibid.*

instituteurs traumatisés par la guerre donnent une nouvelle impulsion au mouvement. Durant l'entre-deux-guerres ce dernier est en plein essor. Les expériences se multiplient autour, par exemple, d'Alexander Sutherland Neill (1883-1973), de Célestin Freinet (1896-1966), de Roger Cousinet (1881-1973), de Henri Wallon (1879-1962), etc. En 1921 est créée la Ligue internationale pour l'éducation nouvelle (LIEN) sur la base d'une charte rédigée par le pédagogue suisse Adolphe Ferrière (1879-1960). Cependant, après la Seconde Guerre mondiale, « les mouvements pédagogiques traversent une période difficile »²⁶⁸. Le mouvement est en plein déclin dans les années 1970. Dans les années 1960 et 1970, de nouveaux courants pédagogiques se développent, plus ou moins en rapport avec l'Éducation nouvelle, dont notamment celui de la « pédagogie institutionnelle ».

2.3.4. La psychothérapie et pédagogie institutionnelle

La pédagogie institutionnelle s'inspire en partie de la psychothérapie institutionnelle. En France, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, quelques mouvements remettant en cause les pratiques psychiatriques se sont développés tels que le mouvement de la psychothérapie institutionnelle. « La psychothérapie institutionnelle est une technique de soins psychiatriques qui s'est développée en France après la guerre de 1939-45 »²⁶⁹. Elle s'inspire de divers courants et expériences dont celles du psychiatre allemand Hermann Simon (1867-1947) qui, au début du XX^e siècle, considérait « l'hôpital comme un organisme « malade » ». Selon lui, les malades mentaux placés en hôpital sont menacés par trois maux : « l'inaction, l'ambiance défavorable de l'hôpital et le préjugé d'irresponsabilité du malade lui-même »²⁷⁰. Certains de ces éléments font penser aux idées que Tomkiewicz développera dans les années 1980-1990. Bien que la psychothérapie institutionnelle n'ait pas d'acte de naissance et d'inventeurs bien établis, la majorité des auteurs s'accordent pour dire qu'elle se développe surtout à partir de la Seconde Guerre mondiale, en France, sous l'impulsion notamment de François Tosquelles (1912-1994) dans le cadre de l'expérience menée à l'hôpital psychiatrique de Saint-Alban²⁷¹. François Tosquelles est un médecin psychiatre, réfugié catalan. Il arrive en 1941 à Saint-Alban²⁷². Sa principale théorie repose sur le postula que pour soigner les malades il faut aussi soigner l'établissement²⁷³. L'une des premières mesures qu'il prend à Saint-Alban est d'ouvrir les portes de l'hôpital. Ce dernier devient alors « un haut lieu de la Résistance et des clandestins s'y installent »²⁷⁴. Pour l'historien Jean-François Bert cette mise en place de la psychothérapie institutionnelle à Saint Alban est la « première mise en accusation de la structure de l'hôpital psychiatrique et de sa fonction de soin »²⁷⁵. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale l'asile est remis en question avec le mouvement de la psychothérapie institutionnelle. La

268 *Ibid.*, p. 105.

269 Jean Oury et Ginette Michaud, *op. cit.* URL : <http://bibliothequeopa.blogspot.fr/2009/08/psychotherapie-institutionnelle-par.html#!/2009/08/psychotherapie-institutionnelle-par.html>.

270 Bruno Robbes, « La discipline. Entretien avec Fernand Oury », dans Lucien Martin, Philippe Meirieu, Jacques Pain (dir.), *La pédagogie institutionnelle de Fernand Oury*, Vigneux, Matrice, 2009, p. 113.

271 Ginette Michaud, *Laborde, un pari nécessaire : de la notion d'institution à la psychothérapie institutionnelle*, Paris, Gauthier-Villars, 1977, p. 55.

272 Note de Pierre Thomé, *Jean et Fernand Oury : vers la pédagogie institutionnelle*, 2011, p. 1. URL : http://genepi2.pagesperso-orange.fr/annexes_createurs/note_11_oury.pdf.

273 *Ibid.*

274 *Ibid.*

275 Jean-François Bert, *art. cit.*, p. 3. URL : <http://chrhc.revues.org/1323>.

psychothérapie institutionnelle se développe comme mouvement de résistance à la carcéralisation des hôpitaux et des institutions. L'objectif est de désaliéner les institutions et d'humaniser l'hôpital psychiatrique. Comme nous l'avons mentionné beaucoup d'anciens déportés médecins ou infirmiers participent à ce mouvement de transformation de l'institution psychiatrique.

À la suite de l'hôpital psychiatrique de Saint-Alban, la psychothérapie institutionnelle se développe dans plusieurs lieux. Parmi les plus importants nous retrouvons l'hôpital psychiatrique de Fleury les Aubrais, près d'Orléans, l'hôpital de Ville-Evrard et la Clinique psychiatrique de La Borde, à Cour Cheverny, créée en 1953 par le psychiatre Jean Oury (1924-2014)²⁷⁶. La psychothérapie institutionnelle est aussi appelée, dans les années 1950, « thérapeutique institutionnelle »²⁷⁷. Mais le terme « psychothérapie institutionnelle » s'impose. Il apparaît en 1952 sous la plume des psychiatres Georges Daumezon (1912-1979) et Philippe Koechlin (1925-2010) dans un article écrit en portugais²⁷⁸. Une des idées phares de la psychothérapie institutionnelle est qu'il faut soigner l'établissement, l'hôpital psychiatrique. Pour guérir les malades il faut soigner le milieu dans lequel ils évoluent. On retrouvera ces idées chez Tomkiewicz.

Dans son autobiographie, *L'adolescence volée*, Tomkiewicz fait référence au mouvement de la psychothérapie institutionnelle²⁷⁹. Dans l'un de ses articles, il cite François Tosquelles et le psychiatre Lucien Bonnafé (1912-2003) comme étant ses « maîtres à penser »²⁸⁰. Il s'est probablement inspiré des idées développées par les théoriciens de la psychothérapie institutionnelle. En outre, quelques contacts ont eu lieu entre Tomkiewicz et les représentants de ce mouvement²⁸¹. Néanmoins, Tomkiewicz découvre tardivement ce courant, à la fin des années 1960. Il se rend compte qu'il n'est pas le seul à rejeter les institutions psychiatriques des années 1950-1960 en quittant la Salpêtrière en 1966. Comme il en témoigne, il a été pendant quelques années assez cloisonné :

« En effet, jusqu'en 1966, je connaissais à peine l'existence des gens dont je partageais les idées. Je vivais comme enfermé dans le petit monde de la neuropsychiatrie et dans sa forteresse, la Salpêtrière, où l'on prétendait ignorer superbement tout ce et tous ceux qui venaient du « cadre », c'est-à-dire des hôpitaux psychiatriques. Or, c'est de là qu'étaient issus tous les protagonistes de la révolution psychiatrique. Je ne savais pas qu'ils avaient été résistants pendant la guerre, j'ignorais la place qu'avaient eue l'expérience des camps de concentration et l'horreur nazie dans le mouvement d'humanisation dont ils avaient été les initiateurs »²⁸².

D'autres idées sont développées par la psychothérapie institutionnelle telles que la nécessité d'ouvrir l'hôpital sur le monde extérieur. Dans son ouvrage, la psychiatre et psychanalyste Ginette Michaud, collaboratrice de Jean Oury, montre comment fonctionnait la clinique de La Borde²⁸³. Le groupe des malades participe à un certain nombre de réunions et gère, en collaboration avec le groupe du personnel, le fonctionnement de la clinique. Il existe une assemblée générale des malades. Ainsi, ils participent à

276 Jean Oury et Ginette Michaud, *op. cit.* URL : <http://bibliothequeopa.blogspot.fr/2009/08/psychotherapie-institutionnelle-par.html#!/2009/08/psychotherapie-institutionnelle-par.html>.

277 Ginette Michaud, *op. cit.*, p. 2.

278 Jean Oury et Ginette Michaud, *op. cit.* URL : [http://bibliothequeopa.blogspot.fr/2009/08/psychotherapie-institutionnelle-par.html](http://bibliothequeopa.blogspot.fr/2009/08/psychotherapie-institutionnelle-par.html#!/2009/08/psychotherapie-institutionnelle-par.html) ; François Tosquelles, « Préface », dans Ginette Michaud, *op. cit.*, p. IX.

279 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, *op. cit.*, p. 162.

280 Art n° D 310, p. 89.

Lucien Bonnafé est le principal représentant d'un autre courant, le mouvement désaliéniste qui aboutit à la création de la psychiatrie de secteur.

281 Mail de Jacques Pain daté du 23 novembre 2013.

282 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, *op. cit.*, p. 161.

283 Ginette Michaud, *op. cit.*

l'organisation de l'établissement. L'objectif est de « développer un autre rapport entre soignants et patients, expérimenter de nouveaux modes de fonctionnement des institutions psychiatriques en mettant en place des assemblées qui réunissent médecins, infirmiers, patients, où chacun peut prendre librement la parole »²⁸⁴. La circulation de la parole est recherchée. De plus, plusieurs outils sont proposés tels que les ateliers, le journal réalisé par les malades, le bon de travail, mode de rétribution à l'intérieur de l'hôpital, etc.

Plusieurs de ces individus qui gravitent autour de la psychothérapie institutionnelle ont des engagements politiques forts. Félix Guattari (1930-1992), psychanalyste français et principal collaborateur de Jean Oury à la clinique de La Borde, est par exemple militant de gauche. Le militantisme politique de Guattari a contribué à faire de la clinique de La Borde un lieu de croisement politique²⁸⁵. Des similitudes entre Tomkiewicz et Guattari sont repérables. Guattari entre au Parti communiste en 1945²⁸⁶. Il est influencé, comme Tomkiewicz, par le trotskisme²⁸⁷. « Son adhésion au trotskisme reste cependant « souterraine » : c'est la vogue de l'entrisme au sein des mouvements communistes officiels »²⁸⁸. Guattari s'oppose notamment à la guerre d'Algérie. Il est très actif durant les événements de Mai 1968 et prend position vis-à-vis du mouvement antipsychiatrique.

La psychothérapie institutionnelle est un mouvement qui se développe dans le domaine de la psychiatrie mais il s'étend et donne naissance à un nouveau courant pédagogique, la pédagogie institutionnelle. Courant s'inspirant de la psychothérapie institutionnelle et également d'un courant relevant de l'Éducation nouvelle, celui de Célestin Freinet. Le mouvement de la pédagogie institutionnelle se développe dans la seconde moitié du XX^e siècle en grande partie sous l'impulsion d'un instituteur, Fernand Oury (1920-1998), frère de Jean Oury. En 1948, Fernand Oury est invité à l'hôpital de Saint Alban par son frère²⁸⁹. Il est influencé par la psychothérapie institutionnelle comme il en témoignera : « C'est de la psychothérapie institutionnelle que nous espérons tirer quelque chose, une pédagogie institutionnelle »²⁹⁰. Parallèlement, il rencontre Freinet en 1949²⁹¹. Il applique dans sa classe, en région parisienne, les techniques du mouvement Freinet, mouvement pourtant orienté initialement vers les classes du monde rural. En 1958, ce mouvement prend le nom de pédagogie institutionnelle sur proposition de Jean Oury²⁹².

Fernand Oury, en s'inspirant de la psychothérapie institutionnelle et de la clinique de La Borde, développe l'idée que l'on peut considérer l'école « comme un lieu qui peut être malade »²⁹³. Ce courant se développe avant tout en réaction aux « écoles-casernes » de l'après-guerre. Le terme « école-caserne » « est né dans les écoles de la banlieue parisienne »²⁹⁴. Ce sont des écoles qui accueillaient un grand nombre d'élèves et où le gardiennage, la discipline et le règlement comptaient plus que l'éducation, les enseignants devenant

284 Jean-Pierre Le Goff, *op. cit.*, p. 337.

285 François Dosse, *Gilles Deleuze... op. cit.*, p. 65.

286 *Ibid.*, p. 39.

287 *Ibid.*, p. 42.

288 *Ibid.*, p. 44.

289 Lucien Martin, « Itinéraire. Entretien avec Fernand Oury », dans Lucien Martin, Philippe Meirieu, Jacques Pain (dir.), *op. cit.*, p. 43.

290 *Ibid.*, p. 47.

291 *Ibid.*, p. 44.

292 <http://www.jacques-pain.fr>.

293 Note de Pierre Thomé, *op. cit.*, p. 2. URL : http://genepi2.pagesperso-orange.fr/annexes_createurs/note_11_oury.pdf.

294 René Laffitte, « École et pédagogie : Questions sans réponses et réponses sans questions », dans Lucien Martin, Philippe Meirieu, Jacques Pain (dir.), *op. cit.*, p. 80-81.

gardien au détriment de l'éducation²⁹⁵. Un lien est possible avec Tomkiewicz puisque ce dernier dénoncera également le gardiennage de certaines institutions. Les institutions telles que l'hôpital et l'école sont remises en cause. La remise en cause de l'institution scolaire n'est pas nouvelle puisqu'à la fin du XIX^e siècle les « lycées-casernes » napoléoniens étaient comparés à des prisons²⁹⁶. Fernand Oury propose une pédagogie alternative afin d'impliquer les élèves dans le quotidien de leur classe en développant divers lieux de parole et de faire de la classe non pas un lieu d'enseignement, mais un lieu de vie. Il met en avant qu'il faut tenir compte de l'inconscient des élèves et des professeurs et qu'il faut ouvrir l'école sur le monde extérieur. De plus, il a mis au point divers outils inspirés des techniques Freinet ou de la psychothérapie institutionnelle. Il y a, par exemple, la mise en place d'un conseil de classe coopératif, d'une monnaie intérieure, l'utilisation de l'imprimerie, le recours aux ceintures de couleur, ceintures de comportement et de compétence inspirées des ceintures du judo, le « Quoi de neuf », etc²⁹⁷.

En 1961, Fernand Oury est « invité » à se retirer du mouvement Freinet²⁹⁸. Il forme alors avec Raymond Fonvieille le Groupe Techniques Educatives (GTE). Puis, en 1963, « Fernand Oury prend ses distances avec le G.T.E, devenu trop universitaire à son goût, et avec Aïda Vasquez (psychologue), il fonde les G.E.T (Groupes d'Education Thérapeutique) »²⁹⁹. Suite à cette scission il existe deux courants de pédagogie institutionnelle. Celui de Raymond Fonvieille d'orientation plus sociologique et celui de Fernand Oury lié à la psychothérapie institutionnelle et se référant à la psychanalyse³⁰⁰. La pédagogie institutionnelle est à l'origine centrée sur l'école, mais elle s'ouvrira à d'autres domaines tels que l'éducation spécialisée ou la protection judiciaire de la jeunesse³⁰¹. En 1967, paraît un premier livre, *Vers une pédagogie institutionnelle*, écrit par Fernand Oury et Aïda Vasquez. L'ouvrage est publié aux Éditions Maspero. Les Éditions Maspero ont particulièrement soutenu cette pédagogie alternative³⁰². Cet exemple montre bien que ces éditions ont tendance à soutenir des courants contestataires ou alternatifs.

295 Lucien Martin, « Itinéraire. Entretien avec Fernand Oury », dans Lucien Martin, Philippe Meirieu, Jacques Pain (dir.), *op. cit.*, p. 50.

296 Nathalie Duval, *op. cit.*, p. 95.

297 <http://avpi-fernand-oury.fr>.

298 Lucien Martin, « Itinéraire. Entretien avec Fernand Oury », dans Lucien Martin, Philippe Meirieu, Jacques Pain (dir.), *op. cit.*, p. 46.

299 <http://avpi-fernand-oury.fr>.

300 Charlotte Herfray, « L'enfant de la P.I. est un sujet qui parle », dans Lucien Martin, Philippe Meirieu, Jacques Pain (dir.), *op. cit.*, p. 205.

301 Jean Houssaye, « À l'origine de la pédagogie institutionnelle : Les colonies de vacances », dans Lucien Martin, Philippe Meirieu, Jacques Pain (dir.), *op. cit.*, p. 151.

Par ailleurs, dans le secteur de la protection de l'enfance et de la déviance juvénile des expériences similaires sont également menées dans d'autres pays comme au Centre de rééducation Boscoville au Québec où a été développé, dans les années 1950-1960, la « psychoéducation », thérapie visant à traiter autrement les jeunes délinquants. Les trois principaux fondateurs de la psychoéducation sont Gilles Gendreau, Jeannine Guindon et Noël Mailloux. Ils ont mobilisé « les sciences de la psyché et de la pédagogie moderne au profit du travail rééducatif ». Sur ce sujet voir Louise Bienvenue, « La « rééducation totale » des délinquants à Boscoville (1941-1970). Un tournant dans l'histoire des régulations sociales au Québec », *Recherches sociographiques*, 50, 3, 2009, p. 507-536, Louise Bienvenue, Lucia Ferretti, « Le Bureau international catholique de l'enfance : réseau et tribune pour les spécialistes québécois de l'enfance en difficulté (1947-1977) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, [En ligne], 12, 2010. URL : <http://rhei.revues.org/3192>, et Louise Bienvenue, Lucia Ferretti, « Usages des références françaises et internationales dans le développement et la promotion d'une expertise québécoise : la psychoéducation (1940-1970) », dans Aurore François, Veerle Massin, David Niget (éd.), *Violences juvéniles sous expertise(s) XIX^e – XXI^e siècles*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2011, 290 p.

302 Les Éditions Maspero publient en 1971, *De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle*, en 1972, *Chronique de l'école caserne* et en 1979, *Qui C'est l'Conseil*.

L'exemple de la pédagogie institutionnelle montre que des contacts peuvent s'établir entre différents mouvements et qu'il existe parfois des connexions entre le monde médical et le monde de la pédagogie. Tomkiewicz a été influencé par ces deux mouvements.

Dans la seconde moitié du XX^e certaines institutions sont l'objet de critiques. Parallèlement de nouveaux savoirs circulent. Le mouvement de l'Éducation nouvelle, le développement des sciences psy font évoluer la façon de considérer l'enfance. On insiste de plus en plus sur la reconnaissance des spécificités de l'enfance. Toute une réflexion se développe autour de l'éducation, de la prise en charge des enfants. La recherche scientifique de Tomkiewicz sur la violence institutionnelle est à la croisée de ces différents mouvements. À partir de Mai 1968, Tomkiewicz « le citoyen » s'engage dans la lutte contre la violence institutionnelle. Il agit avant tout comme militant mais dans la seconde moitié des années 1970 il arrête son action contre la violence institutionnelle. Ce n'est qu'au tournant des années 1970-1980 qu'il recommence à s'exprimer sur le sujet. Il le fait, cette fois, avant tout en tant que chercheur. Il développe une recherche scientifique sur le sujet de la violence institutionnelle à partir du début des années 1980. Sa trajectoire personnelle explique alors en grande partie son engagement dans cette cause. Nous avons là la rencontre d'un homme et d'une question. Ce n'est pas un hasard s'il se retrouve à la tête d'une recherche sur le sujet dans les années 1980. Cet homme est déjà mobilisé et sensibilisé à cette question. Cela a du sens de le retrouver à la tête de ce collectif. Cependant, ce n'est pas le seul élément qui explique le lancement de sa recherche sur la violence institutionnelle.

Chapitre 2 : Un chercheur engagé

Au tournant des années 1970-1980 l'engagement de Tomkiewicz dans la lutte contre la violence institutionnelle évolue. Désormais, il s'exprime sur le sujet avant tout en tant que chercheur. Il mêle alors engagement citoyen et recherche scientifique. Il s'agit ici d'étudier comment un engagement citoyen s'est transformé en recherche scientifique. Comme l'indique le sociologue Jacques Ion « l'engagement n'est pas objectivement définissable et donc n'est pas mesurable »³⁰³. Les formes d'engagement sont multiples. L'engagement peut se caractériser par une adhésion à un parti, à un syndicat ou à une association. Il peut également prendre la forme d'une mobilisation pour une cause³⁰⁴.

Il s'agit également d'étudier l'émergence d'un nouveau concept et d'un nouveau discours sur la violence institutionnelle. Foucault a publié plusieurs travaux dans le domaine de l'histoire des savoirs et il s'est particulièrement intéressé à la constitution des discours³⁰⁵. À travers « l'analyse archéologique » il étudie les conditions d'émergence des dispositifs discursifs³⁰⁶. « Dans « archéologie », on retrouve à la fois l'idée de l'archè, c'est-à-dire du commencement, du principe, de l'émergence des objets de connaissance, et l'idée de l'archive - l'enregistrement de ces objets »³⁰⁷. Foucault a veillé à retranscrire « les discours dans leurs positivités, c'est-à-dire dans leurs conditions spatiales et temporelles d'expression »³⁰⁸. Ainsi, les discours sont indissociables du contexte dans lequel ils s'inscrivent. En s'inspirant de Foucault, il s'agit d'étudier dans quelles « positivités » s'inscrit le discours de Tomkiewicz sur la violence institutionnelle. Dans quelles conditions apparaît et se développe le discours de Tomkiewicz ?

Plusieurs facteurs ont rendu possible la recherche dirigée par Tomkiewicz sur la violence institutionnelle. Le contexte du début des années 1980 explique en partie la naissance de cette recherche. De plus, l'imbrication recherche et militantisme est également primordiale.

1. Les prémisses de la recherche sur la violence institutionnelle

Deux événements sont primordiaux pour expliquer le lancement de la recherche sur la violence institutionnelle menée par l'équipe de Tomkiewicz. Tout d'abord, en 1979, une enseignante signale à Tomkiewicz une institution dans laquelle les enfants placés sont violentés. Puis, en 1982, a lieu le IV^e Congrès

303 Jacques Ion, *S'engager dans une société d'individus*, Paris, A. Colin, 2012, p. 19.

304 *Ibid.*, p. 17.

305 Michel Foucault, *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, PUF, 1963, 212 p. ; Michel Foucault, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966, 400 p. ; Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, 275 p.

306 Jean-François Bert, *op. cit.*, p. 100. et Judith Revel, *Le vocabulaire de Foucault*, Paris, Ellipses, 2004, p. 23.

307 Judith Revel, *op. cit.*, p. 7.

308 Jean-François Bert, *op. cit.*, p. 100.

international de l'ISPCAN sur le thème de la violence extrafamiliale³⁰⁹. Le contexte scientifique est également important puisque la recherche médico-sociale sur la maltraitance est en plein développement.

1.1. À l'origine, « un acte militant »

La volonté de Tomkiewicz de lancer une recherche scientifique sur la violence institutionnelle serait due à un événement hasardeux.

En 1979, Tomkiewicz reçoit une lettre d'une enseignante, Mme Schultz, lui signalant des violences dont seraient victimes certains de ses élèves placés au foyer de semi-liberté Godefroy de Bouillon, situé à Liévin³¹⁰. Ce foyer accueille une centaine de garçons mineurs. L'enseignante dénonce un certain nombre de choses : « Coups, brutalités, châtiments corporels institutionnalisés, insuffisance de vêtements en hiver, manque de soins médicaux, absence de dialogue entre enfants et adultes, pas de psychothérapie, injustices, favoritisme, entraînement paramilitaire, exercices d'endurance, endoctrinement à sens unique »³¹¹.

L'année 1979 a été déclarée, par l'ONU, année internationale de l'enfant avec la volonté de relancer la réflexion sur les droits de l'enfant. La première déclaration des droits de l'enfant date de 1924. Après la Seconde Guerre mondiale, le mouvement d'élaboration des droits de l'enfant se développe considérablement. Des voix s'élèvent pour accorder aux enfants des droits spécifiques. En 1954, une résolution de l'ONU recommande à tous les pays membres d'instituer une journée de l'enfance³¹². Puis, le 20 novembre 1959, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la Déclaration des droits de l'enfant mettant en avant dix principes fondamentaux parmi lesquels le droit à l'amour, à la protection, à l'éducation, etc. Ce texte est une simple déclaration et non une convention. Par conséquent, il n'a pas de valeur contraignante pour les États qui l'ont adopté et il n'a pas eu véritablement d'effet. Ainsi, dans les années 1970, les associations, les organisations internationales liées à l'enfance essayent de relancer la question des droits de l'enfant. Elles poussent l'ONU à faire de l'année du vingtième anniversaire de la déclaration de 1959 l'année internationale de l'enfant. On observe, en 1979, une dynamique internationale avec une attente des hommes politiques et de l'opinion publique sur cette question. Les médias sont sensibilisés à la thématique de l'enfance. De nombreux travaux et programmes sont lancés. Sous l'impulsion de la Pologne, patrie de Korczak, la Commission des droits de l'homme de l'ONU, au printemps 1979, confie à un comité la rédaction d'une future convention des droits de l'enfant³¹³. L'UNICEF et des ONG telles que le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) et Défense des Enfants International (DEI) créée cette année-là, participent à ce comité. Signe de leur implication dans la cause des droits de l'enfant, Tomkiewicz et Pascal Vivet sont membres de DEI³¹⁴. Nous l'avons vu, à travers

309 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal...*, op. cit., p. 28.

310 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal...*, op. cit., p. 40, art n° D 312, p. 86 et Christian Colombani, « Deux études sur la violence. Ces institutions qui maltraitent les enfants », *Le Monde*, 7 septembre 1982, pages non indiquées et Éric Conan, « La violence dans les institutions liées à l'Etat », *Libération*, 11 septembre 1982, pages non indiquée. Archives personnelles de Pascal Vivet.

311 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal...*, op. cit., p. 40.

312 Elle est aujourd'hui fixée au 20 novembre.

313 Ce qui aboutira à l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations-Unies, de la Convention internationale des droits de l'enfant le 20 novembre 1989.

314 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014 et art n° D 218, p. 12.

Korczak, Tomkiewicz est sensibilisé depuis longtemps à cette cause. L'enseignante décide de prendre contact avec lui après qu'il soit intervenu dans une émission de radio sur Korczak, diffusée sur *France Culture*³¹⁵.

Après réception de la lettre, Tomkiewicz souhaite s'assurer que ce que dénonce l'enseignante n'est pas qu'un événement isolé. Il veut être sûr qu'elle est objective³¹⁶. Il la rencontre et charge, Pascal Vivet, un jeune éducateur en formation à l'IRTS de Montrouge, de « mener une enquête » et d'aider l'enseignante « à mieux faire connaître l'affaire »³¹⁷. La collaboration avec Pascal Vivet est un premier élément essentiel. Très rapidement Tomkiewicz s'entoure de personnes susceptibles de l'aider en s'appuyant sur son réseau de connaissances. Il connaît Pascal Vivet depuis quelques années puisque ce dernier a été stagiaire au CFDJ de Vitry-sur-Seine³¹⁸.

L'IRTS de Montrouge, appelé comme tel depuis 1987, occupe une place importante dans le domaine du secteur social³¹⁹. Auparavant, les locaux situés à Montrouge ont accueilli une école d'infirmières. Cette école créée en 1900, par l'Association pour le développement de l'assistance aux malades, était initialement située dans le VI^e arrondissement de Paris avant de déménager la même année rue Amyot dans le V^e arrondissement. L'école emménage dans les locaux actuels en 1932. Puis, en 1953, la pouponnière Amyot s'installe sur le site. Dans un premier temps, elle est « destinée à l'immunisation par le BCG des enfants nés dans les maternités parisiennes et dont le milieu familial est contaminé par la tuberculose ». Plus tard, elle accueille des « enfants handicapés mentaux et débiles profonds ». La formation d'infirmières est abandonnée en 1956 et est créé l'Institut de Service Social, « école pilote en service social ». En 1964, le « Centre d'Etudes de l'Inadaptation Sociale, unité qui sera rattachée à l'INSERM, s'installe dans les locaux de Montrouge »³²⁰. En 1978, un décret ministériel modifie les statuts de l'Association qui devient Fondation. La même année est signé le premier accord entre l'Institut et une Université, l'institut universitaire de technologie de Paris. Au tournant des années 1970-1980, l'école forme principalement des travailleurs sociaux.

Tomkiewicz et Pascal Vivet cherchent à rencontrer les autorités dont dépend l'institution de Liévin : la Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales (DDASS), une autorité religieuse et la mairie de Liévin. Dès cette première affaire ils obtiennent divers soutiens. Ils sollicitent notamment Michel Rocard, alors député des Yvelines, afin de permettre une rencontre avec le maire socialiste de la ville qui semblait soutenir l'institution et qui était « rocardien »³²¹. Ils demandent également à visiter l'institution. Pascal Vivet se rend sur

315 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal...*, op. cit., p. 28 et Michelle Anker, *Les prémisses de l'étude sur les violences institutionnelles*, en complément de l'entretien du 4 juin 2013, p. 1.

316 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

317 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal...*, op. cit., p. 47.

318 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

Le CFDJ de Vitry est un foyer de semi-liberté qui a existé de 1950 à 1983 et dans lequel Tomkiewicz travaille de 1960 à 1983.

319 Pour retracer l'histoire de ce lieu nous nous appuyons sur le site Internet de l'Institut : <http://www.fondation-itsrs.org/L-histoire-de-nos-sites-de.html>.

320 L'Unité 69 de l'INSERM dirigée par Tomkiewicz de 1977 à 1991 est donc installée dans les bâtiments de l'IRTS de Montrouge.

321 Entretiens avec Mme Anker, le 4 juin 2013 et M. Vivet, le 4 mars 2014.

place. Il est bien accueilli par les responsables de l'établissement et s'entretient avec le directeur³²². Pourtant, « il revient atterré par ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu »³²³.

Dans ce contexte, en décembre 1980, Tomkiewicz décide d'organiser une réunion à l'IRTS de Montrouge³²⁴. Il n'est pas encore question de recherche scientifique. En effet, Tomkiewicz souhaite simplement aider cette enseignante et contribuer à dénoncer et faire connaître les conditions de vie dans lesquelles vivent les enfants placés dans cette institution. Il réunit « un groupe de travail constitué de quelques magistrats, enseignants, d'un représentant de l'évêché local » dans le but « de réclamer des Ministères de tutelle (Santé et Justice) la fermeture de ce centre »³²⁵. Tomkiewicz espère que le groupe prendra des mesures contre l'institution. D'autres acteurs sont également mobilisés sur cette affaire. La ligue des Droits de l'Homme demande au ministère de la Santé « la constitution d'une commission d'enquête »³²⁶. En mai 1980, treize juges pour enfants de la région signent une motion où ils annoncent qu'ils ne placeront plus d'enfants dans cette institution³²⁷. Les médias sont également impliqués puisque des articles dénonçant ou soutenant l'établissement paraissent³²⁸. Tomkiewicz s'aperçoit que le groupe qu'il a réuni n'agit pas et il prend conscience qu'il y a beaucoup d'enjeux notamment politiques³²⁹. Dans ces conditions, il constitue un groupe de recherche chargé d'enquêter dans un certain nombre d'institutions.

En 1981, le projet de réaliser une enquête sur la violence institutionnelle est véritablement né. Cette étude est motivée par la violence d'un établissement. Tomkiewicz commence à constituer un groupe de recherche pluridisciplinaire. La majorité des membres sont de jeunes éducateurs en formation. Des expériences de pluridisciplinarité ont déjà eu lieu dans le champ de la maltraitance, nous y reviendrons. De plus, en 1979 est créée, sous l'impulsion du pédiatre Pierre Straus (1915-1992), l'Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (AFIREM). Cette dernière réunit des professionnels de l'enfance (médecins, travailleurs sociaux, magistrats, etc.) de différents horizons pour qu'ils travaillent et réfléchissent ensemble à la question de la maltraitance. Parmi les objectifs principaux de l'association se trouvent la formation des professionnels et la recherche³³⁰. L'interdisciplinarité est au cœur du projet de l'AFIREM et Tomkiewicz, en tant que membre fondateur, a pu s'en inspirer³³¹. Il a également pu être influencé par son passage comme maître de conférence à l'Université de Vincennes créée en 1969 qui faisait « de la pluridisciplinarité sa religion »³³². Son premier ouvrage sur ce thème, dans les années 1970, était déjà le fruit d'une collaboration pluridisciplinaire. Dans le secteur de la recherche le fait que des médecins travaillent en collaboration avec des

322 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

323 Michelle Anker, *Les prémisses de l'étude sur les violences institutionnelles*, en complément de l'entretien du 4 juin 2013, p. 1.

324 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal...*, op. cit., p. 51.

325 Michelle Anker, *Les prémisses de l'étude sur les violences institutionnelles*, en complément de l'entretien du 4 juin 2013, p. 1.

326 *Ibid.*

327 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal...*, op. cit., p. 49.

328 Dans *Le Figaro* et *Libération* notamment.

329 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

330 Entretien avec M. Mahé, le 13 mai 2013 et demi-journée d'étude du 24 janvier 2014, *Changer les cultures professionnelles. Savoirs, formations et enfance en danger au XXe siècle*, organisée par le CERHIO - Université d'Angers.

331 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 180.

332 François Dosse, *Gilles Deleuze...* op. cit., p. 408.

travailleurs sociaux est quelque chose de relativement nouveau. Pour Gaby Taub, assistance sociale et membre de l'AFIREM et de l'ISPCAN, « le message de l'AFIREM c'est la pluridisciplinarité mais cela n'allait pas de soi ». Elle indique qu'ils n'avaient « pas l'habitude »³³³. Cependant, au regard d'autres secteurs ce n'est pas inédit. Plusieurs exemples existent. La pluridisciplinarité est encouragée au Centre de formation et de recherche de l'éducation surveillée de Vauresson (CFRES)³³⁴. Par exemple, au début des années 1960, une étude sur les clubs de prévention regroupe des sociologues et des éducateurs chargés des enquêtes de terrain³³⁵. Vauresson se voudra comme un lieu encourageant la pluridisciplinarité dans le domaine de la recherche mais également de la formation³³⁶. Les chercheurs et les praticiens sont amenés à travailler ensemble. La pluridisciplinarité est développée dans d'autres secteurs. Lorsque Félix Guattari crée la Fédération des groupes d'étude et de recherches institutionnelles (FGERI), en 1965, il recherche une collaboration, des échanges avec diverses professions telles que des psychiatres, des anthropologues, des psychanalystes, des infirmiers, des éducateurs, des instituteurs, des architectes, des économistes, etc³³⁷. De même, lorsque Fernand Oury et Raymond Fonvieille fondent le Groupe techniques éducatives (GET) ils ne s'adressent pas qu'à des professionnels de l'éducation. Ils cherchent à travailler avec des médecins et des parents d'élèves. Dans les années 1970-1980, les études pluridisciplinaires sont encouragées à l'INSERM³³⁸. De plus, suite à Mai 1968, on observe progressivement un partage des responsabilités entre les professions et une diminution des phénomènes hiérarchiques entre les médecins et les travailleurs sociaux. Bien que les relations restent parfois difficiles entre les deux professions, la pluridisciplinarité se développe. Nous pouvons alors nous demander si Tomkiewicz n'a pas été un homme de liaison entre ces deux groupes.

La recherche dirigée par Tomkiewicz sur la violence institutionnelle est, à l'origine, étroitement liée au militantisme. Elle est « née d'un acte militant » et a débuté avec une « enquête militante »³³⁹. La création du groupe de recherche s'explique par la volonté de Tomkiewicz, Pascal Vivet et Michelle Anker de dénoncer une institution en particulier. Tomkiewicz accorde un rôle important à la lettre envoyée par Mme Schultz pour expliquer les origines de sa recherche sur la violence institutionnelle. Il la présente comme étant l'élément déclencheur de toute son enquête. Elle tient un peu le rôle de « mythe fondateur ». Michelle Anker nous a également majoritairement parlé de cette affaire pour expliquer les prémisses de l'enquête sur la violence institutionnelle. Au contraire, Pascal Vivet a, lui, beaucoup plus insisté sur le IV^e Congrès international de l'ISPCAN ce qui montre que cette lettre n'est pas le seul point de départ de leur recherche. En effet, la mise en place du groupe de recherche s'explique en grande partie par le contexte français et international.

333 Demi-journée d'étude du 24 janvier 2014, *Changer les cultures professionnelles. Savoirs, formations et enfance en danger au XXe siècle*, organisée par le CERHIO – Université d'Angers.

334 Le CFRES est ouvert depuis 1953. Il « accompagne la réflexion de la Direction de l'éducation surveillée au ministère de la Justice, forme les personnels s'occupant de l'enfance en danger et de la jeunesse délinquante, organise colloques et journées d'études, rassemble des ressources documentaires sur ces thématiques ». Source : Vincent Peyre et Françoise Tétard, *Des éducateurs dans la rue : histoire de la prévention spécialisée*, Paris, La Découverte, 2006, p. 171.

335 Pour plus de détails sur cette étude voir Vincent Peyre et Françoise Tétard, *op. cit.*, p. 173-174.

336 Jacques Bourquin, « Le mineur de justice : enfance coupable, enfance victime ? », *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, Hors-série, 2007, p. 132.

337 François Dosse, *Gilles Deleuze...* *op. cit.*, p. 97.

338 Jean-François Picard, Suzy Mouchet, *op. cit.*, p. 174.

339 Michelle Anker, *Les prémisses de l'étude sur les violences institutionnelles*, en complément de l'entretien du 4 juin 2013, p. 3 et Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal...*, *op. cit.*, p. 29.

1.2. Le rôle du IV^e Congrès international de l'ISPCAN

Un second événement, le IV^e Congrès international de l'ISPCAN, est primordial pour expliquer le lancement de l'enquête menée par Tomkiewicz sur la violence institutionnelle. Ce congrès est organisé par l'AFIREM, à Paris, du 7 au 10 septembre 1982.

1.2.1. Une influence internationale

L'International society for the prevention of child abuse and neglect (ISPCAN), en français la Société internationale pour la prévention des mauvais traitements et négligences envers les enfants, a été créée le 7 juillet 1977 par le pédiatre américain Henry Kempe (1922-1984)³⁴⁰. En 1975, Henry Kempe réunit à Bellagio, en Italie, des professionnels de six domaines différents en vue de réfléchir ensemble à la maltraitance envers les enfants (prévention, traitement, etc.)³⁴¹. Le but de l'ISPCAN est de favoriser le bon développement physique, mental et social de chaque enfant dans le monde et surtout d'encourager la protection des enfants contre toutes formes de cruauté et d'exploitation : « Its purpose being, « to promote opportunities, facilities and organizations which will enable the children of all nations to develop physically, mentally and socially and in a normal manner... and in particular, to promote the protection of every child, in every country against all forms of cruelty and exploitation » »³⁴².

À l'époque, l'AFIREM est la branche française de l'ISPCAN. Elle est créée, en 1979, à la suite du congrès international de Londres de 1978, organisé par l'ISPCAN. Selon la pédiatre Dominique Girodet, à ce congrès, Henry Kempe a indiqué au pédiatre français Pierre Straus que l'ISPCAN prévoyait d'organiser un congrès à Paris ce qui a poussé les professionnels français en contact avec l'ISPCAN à créer une association³⁴³. Ainsi, dès la création de l'AFIREM il est prévu que le IV^e Congrès ait lieu en France. Il est fait mention de ce congrès dans les procès verbaux des réunions du conseil d'administration de l'AFIREM dès 1979³⁴⁴.

Tomkiewicz est l'un des fondateurs de l'AFIREM. Il est introduit par Pierre Straus à l'AFIREM avec « l'étiquette du défenseur des individus contre les violences institutionnelles »³⁴⁵. Dans les années 1970, Pierre Straus et le pédiatre Michel Manciaux (né en 1928) développent en France le concept de maltraitance familiale et la notion d'enfant maltraité. Pierre Straus encourage Tomkiewicz à développer sa recherche sur la violence institutionnelle et à publier sur cette thématique. Son soutien a été primordial pour le lancement de la recherche de Tomkiewicz et son équipe. Les deux hommes sont relativement proches. Leurs trajectoires se rejoignent sur certains points puisque Pierre Straus a également des origines familiales juives.

340 <http://www.ispcan.org/?page=History>.

341 Demi-journée d'étude du 24 janvier 2014, *Changer les cultures professionnelles. Savoirs, formations et enfance en danger au XXe siècle*, organisée par le CERHIO – Université d'Angers et <http://www.ispcan.org/?page=History>.

342 <http://www.ispcan.org/?page=History>.

343 Demi-journée d'étude du 24 janvier 2014, *Changer les cultures professionnelles. Savoirs, formations et enfance en danger au XXe siècle*, organisée par le CERHIO – Université d'Angers.

Pierre Straus est l'un des fondateurs de l'AFIREM avec notamment Michel Manciaux, Stanislas Tomkiewicz, Caroline Mignot, Dominique Girodet et Liliane Deltaglia.

344 Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de l'AFIREM, datant du 8 octobre 1979 (réunion du 20 septembre 1979) et du 31 octobre 1979 (réunion du 12 octobre 1979). Archives privées de l'AFIREM, hôpital Necker.

345 Art n° D 260, p. 52.

Le IV^e Congrès international a pour thème général la violence extrafamiliale. De nombreux sujets ont été abordés tels que la violence dans les institutions mais également la guerre, le travail des enfants, la prostitution, etc³⁴⁶. Quelques organisations internationales (BIT, UNESCO, UNICEF, OMS) et cinq organisations non gouvernementales (Amnesty International, Association anti-esclavagiste, BICE, DEI, l'Union internationale de protection de l'enfance) ont participé à ce congrès³⁴⁷. Selon Tomkiewicz, il y a eu « 250 communications, rapports, posters, discussions, tables rondes... »³⁴⁸. Les objectifs du congrès étaient la description des violences, la recherche des sources, la recherche des origines des violences et l'observation des tentatives de prévention et de traitement. Les institutions mises en cause lors de ce congrès sont nombreuses : la police, la Justice, l'Aide sociale à l'enfance, le monde sanitaire, les crèches, les pouponnières, les hôpitaux, les établissements pour cas sociaux, toxicomanes, jeunes délinquants, déficients mentaux, etc³⁴⁹. Différentes catégories de professionnels étaient concernées : médecins, psychologues, policiers, etc. Tomkiewicz mentionne deux types d'intervenants : des chercheurs et praticiens (médecins, psychiatres, pédiatres, travailleurs sociaux, juges, etc.) et « des gens qui sont un peu en dehors du problème et qui ne s'y intéressent à juste titre d'ailleurs que comme groupe de pression » (sociologues, avocats, etc.)³⁵⁰.

Selon la *Tribune internationale des droits de l'enfant* c'est la première fois qu'un congrès international se réunit sur le thème de la violence extrafamiliale³⁵¹. À travers les procès verbaux des réunions de l'AFIREM, nous constatons que ce thème s'est imposé difficilement. Il émane d'une proposition essentiellement étrangère puisqu'il est dit, lors de la réunion du conseil d'administration de l'AFIREM du 15 décembre 1980, que « la Commission d'Amsterdam est très intéressée par le thème proposé »³⁵². Francis Mahé confirme cet aspect puisqu'il indique que ce congrès n'a pas été l'« émergence d'une préoccupation française »³⁵³. Pascal Vivet estime quant à lui que c'était un choix fort de la part de l'ISPCAN de sélectionner ce thème. Il indique que ce dernier « a fait très peur et [...] que de nombreuses associations nationales françaises se sont élevées contre ce dernier »³⁵⁴. Ainsi, le congrès est en grande partie dû à une volonté anglo-saxonne. En effet, en France, à cette époque, la violence institutionnelle est très peu étudiée. Ce thème pose quelques problèmes aux organisateurs français. Ils cherchent à l'élargir « à la notion de sévices en général » afin d'introduire des sujets sur la violence familiale, phénomène plus étudié en France, tout en gardant « le thème principal des sévices institutionnels pour les séances plénières »³⁵⁵. Malgré les réticences françaises, le thème général du congrès

346 Art n° D 75, p. 1.

347 *Ibid.*, p. 10-11.

348 *Ibid.*, p. 1.

349 *Ibid.*, p. 2.

350 *Ibid.*

351 Art n° D 75 c, p. 10.

352 Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'AFIREM, datant du 15 décembre 1980 (réunion du 15 décembre 1980). Archives privées de l'AFIREM, hôpital Necker.

Le III^e Congrès international de l'ISPCAN a lieu en avril 1981, à Amsterdam.

353 Entretien avec M. Mahé, le 13 mai 2013.

354 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

355 Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'AFIREM, datant du 16 mars 1981 (réunion du 26 janvier 1981). Archives privées de l'AFIREM, hôpital Necker.

reste les sévices institutionnels et il regroupe trois thématiques : « le placement en collectivité », « l'exploitation des enfants (travail, guerre, prostitution) et « les enfants victimes des intervenants »³⁵⁶.

1.2.2. Un retard de la recherche française ?

Les réticences émises envers ce thème témoignent d'un retard de la recherche française sur les violences institutionnelles. Dans le dossier technique *50 000 enfants sont maltraités*, publié en 1985 par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, il est indiqué que « la reconnaissance des violences institutionnelles en tant que problème qui mérite une réaction concertée est récente » et qu'elle date des années 1970 pour les États-Unis et 1980 pour la France³⁵⁷. Un article publié en 1983-1984 dans la *Tribune internationale des droits de l'enfant* rejoint cette idée puisqu'on y lit : « C'est aux Etats-Unis – une fois de plus ! – et jusqu'à un certain point en Grande-Bretagne et dans certains pays du nord de l'Europe qu'on a semble-t-il accompli le plus de progrès dans ce domaine [la reconnaissance des mauvais traitements extra-familiaux], principalement sur un plan curatif, en enquêtant sur les incidents rapportés et en élaborant des mesures sur la base des expériences passées »³⁵⁸. La recherche anglo-saxonne semble plus développée que la recherche française. Toutefois, elle reste récente.

Aux États-Unis, en 1973, un dénommé David Gil, lors des audiences du Comité Sénatorial sur l'enfance et l'adolescence, indique qu'« il n'y a presque jamais de signalements des mauvais traitements dans les écoles ou les institutions pour enfants bien que cette sorte de sévices soit connue pour arriver fréquemment »³⁵⁹. Selon l'équipe de Tomkiewicz, cette intervention a déclenché « un processus de reconnaissance officielle »³⁶⁰. En juin 1977, le National center on child abuse and neglect (NCCAN) organise la première conférence sur les violences institutionnelles³⁶¹. À partir de janvier 1978, selon Tomkiewicz et ses collaborateurs, plusieurs équipes de recherche se constituent suite au débloquement de fonds fédéraux³⁶². Divers travaux sont menés sur le sujet³⁶³. Par exemple, en 1977, un rapport est rédigé « sur les situations « abusives » dans les établissements et les placements familiaux » par la commission du budget législatif de l'état de Washington³⁶⁴. De même, Nolan Rindfleisch et Joel Rabb ont travaillé sur le sujet dès la fin des années 1970³⁶⁵. Tomkiewicz s'appuie en

356 Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'AFIREM, séance du 7 juin 1982. Archives privées de l'AFIREM, hôpital Necker.

357 *50 000 enfants sont maltraités. En parler, c'est déjà agir*, Dossier technique publié par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, 1985, p. 55. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, Ministère des Affaires sociales ».

358 Art n° D 89, p. 4.

359 Thibault Lambert, *Les sévices institutionnels : analyse thématique*, Vanves, Centre technique national d'études et de recherches sur les handicapés et les inadaptations, 1985, p. 5.

360 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal...*, op. cit., p. 275-276.

361 Thibault Lambert, op. cit., p. 5-6.

362 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal...*, op. cit., p. 276.

363 S.M. Fisher, « Life in a children's detention center » dans David Gil, *Child Abuse and Violence*, New York, AMS Press, 1979, p. 200-208 ; *Child abuse and neglect in residential institutions : selected readings on prevention, investigation and correction*, Washington, National Center on Child Abuse and Neglect, DHEW Publication, (OHDS) 78-30160, 1978 ; J.R. Garrett, « Institutional maltreatment of children : An emerging public issue », *Journal of Residential and Community Child Care Administration*, 1, 1, 1979, p. 57-68.

364 Thibault Lambert, op. cit., p. 5.

Legislative Budget Committee, State of Washington : Child Protection report, vol. III (6/9/77).

365 Nolan Rindfleisch, *Identification, management and prevention of child abuse and neglect in residential facilities*, Columbus, Ohio State University Research Foundation, 1984.

partie sur leurs travaux lorsqu'il intervient au congrès de 1982. En 1980 ils mènent une enquête, considérée comme « la seule source existante en matière de prévalence des sévices institutionnels », dans les établissements de protection de l'enfance de quarante-huit États américains³⁶⁶. Mille cent établissements ont répondu à cette enquête et douze établissements ont été visités. De même, en 1982, des journalistes étudient les conditions de vie dans les institutions pour enfants de l'Oklahoma. Ils mettent notamment en lumière l'existence de cellules d'isolement dans un établissement de détention pour mineurs. Les différents articles publiés sur le sujet ont été regroupés dans un rapport nommé « Oklahoma Shame ». « Leurs rapports ont amené la démission du directeur du Département d'Etat des services sociaux, des réformes radicales de la législation, des enquêtes fédérales et la fermeture des pires institutions »³⁶⁷. Des efforts sont faits par le gouvernement puisque, selon Tomkiewicz, un guide à destination du personnel des établissements a été édité par ce dernier pour prévenir la violence institutionnelle³⁶⁸. On note un début de reconnaissance juridique avec le Model Child Protection Act de 1977 et le Child Abuse Prevention and Treatment Act de 1979 qui « prennent en compte juridiquement les sévices institutionnels »³⁶⁹. Au Canada ou en Grande-Bretagne les évolutions sont également à replacer dans les années 1970³⁷⁰. Ainsi, dans les pays anglo-saxons la question des violences institutionnelles commence à être abordée ce qui témoigne d'une évolution des sensibilités. En revanche, en France, les travaux sur le sujet sont plus rares.

Nous avons vu que des études sur les effets négatifs du placement, des crèches, ou encore des pouponnières ont été réalisés. Mais les travaux sur la violence des institutions sont peu nombreux. Ils relèvent plutôt de personnes engagées et sont publiés par des maisons d'édition contestataires. Dans ses premières publications Tomkiewicz se réfère principalement à des travaux anglo-saxons ce qui montre qu'il est essentiellement influencé par ces derniers et que la littérature médicale française est encore peu développée. D'autres faits témoignent de ce retard de la recherche française. Par exemple, la majorité des publications proposées au Comité scientifique du IV^e Congrès sont des propositions américaines. Au 1^{er} juin 1982, le Comité scientifique du IV^e Congrès de l'ISPCAN a reçu cinq cents propositions d'interventions dont seulement trente-six propositions françaises. Les chercheurs français sont donc peu nombreux à s'intéresser au sujet³⁷¹. Dans ces conditions la recherche dirigée par Tomkiewicz apparaît comme innovante. Cependant, elle s'inscrit dans un contexte particulier puisque comme l'indique Francis Mahé « tout ceux qui écrivaient étaient novateurs à cette époque là »³⁷².

366 Thibault Lambert, *op. cit.*, p. 108.

367 Art n° D 89, p. 9.

368 Art n° 191, p. 334.

Sharon Harrell, Reginald Calvert Orem, *Preventing child abuse and neglect : A guide for staff in residential institutions*, Washington, Government printing Office, 1980.

369 Thibault Lambert, *op. cit.*, p. 6.

370 *Ibid.*, p. 7-8.

Cependant, pour ces deux pays, nous possédons très peu d'informations. Une étude plus approfondie de l'état de la recherche anglo-saxonne et des avancées juridiques en matière de violence institutionnelle serait nécessaire.

371 Volume D 74. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge.

372 Entretien avec M. Francis Mahé, le 13 mai 2013.

Cette différence entre la recherche française et américaine peut s'expliquer par le fait que le sujet est moins tabou dans les pays anglo-saxons qu'en France. Tomkiewicz développe cette idée dans certains de ses écrits :

« Ce qui distingue la démocratie américaine de la démocratie française, qui toutes deux commettent des violences, des illégalités, des actes qui nous semblent inacceptables, c'est la façon d'en parler et la possibilité de le faire. Aux Etats-Unis, on parle de ces violences, on les décrit ouvertement et relativement facilement, ce qui n'empêche pas que d'autres soient commises [...]. En France, où l'État lui-même se sent concerné par tout ce qui se passe dans les institutions pour l'enfance inadaptée, ce sujet est tabou »³⁷³.

La présence de ce tabou en France et pas aux États-Unis peut s'expliquer par le fait que ce sont deux sociétés différentes. Les deux pays n'ont pas la même tradition juridique. Aux États-Unis, un recours existe face à l'enfermement d'un individu. Une procédure, l'habeas corpus, permet dans ce cas là de demander des comptes à l'État. John E.B. Myers, professeur de droit, nous fournit un exemple d'utilisation de l'habeas corpus lors d'une affaire de maltraitance datant de 1874³⁷⁴. Mary Ellen Wilson, âgée de neuf ans était régulièrement battue et négligée par ses parents. Un avocat a utilisé une variante de l'ordonnance d'habeas corpus pour retirer l'enfant à ses parents. Or cette procédure n'existe pas en France. De plus, les pays anglo-saxons ont une culture libérale qui accorde une grande liberté de parole. Dans ces pays la société civile joue un rôle important par le biais des associations, des médias. Ces derniers ont une liberté d'expression plus grande qu'en France. Les avocats pour enfants jouent également un rôle. Tous ces acteurs constituent une sorte de contre-pouvoir face à l'institution.

À l'inverse, en France, il existe une alliance du public et du privé. Pour des raisons économiques l'État trouve un intérêt à s'appuyer sur le réseau privé. En effet, les institutions coûtent cher et l'État préfère subventionner des institutions privées pour réaliser des économies. Il a besoin de celles-ci ce qui rend toutes critiques, envers ces dernières, difficiles. En outre, après la réforme des institutions françaises, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, se construit une « légende dorée » vantant les nouvelles institutions et s'opposant à la « légende noire » des institutions d'avant-guerre³⁷⁵. Pour l'historien Samuel Boussion, les éducateurs et les médias ont contribué à la construction d'un nouveau discours survalorisant ces nouvelles institutions. Les éducateurs luttent contre tout scandale car il s'agit pour eux de ne pas détériorer l'image de leur profession. Dans ces conditions toute critique envers une institution est difficile et cela a pu contribuer à l'installation d'un certain tabou encore présent à la fin des années 1970.

1.2.3. Le poids des réseaux

Le congrès de 1982 a été un « moteur » dans le déclenchement de la recherche menée par l'équipe de Tomkiewicz. En effet, Pierre Straus, en vue du congrès de 1982, demande à Tomkiewicz « de mener une enquête auprès d'institutions françaises destinées aux enfants handicapés et aux cas sociaux (à l'exclusion des écoles, des hôpitaux, des crèches et des pouponnières) »³⁷⁶. Ce n'est pas un hasard si cette demande est adressée à Tomkiewicz puisqu'il est l'un des seuls, à l'AFIREM, à aborder le sujet. Par exemple, dans le discours

373 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal...*, op. cit., p. 12.

374 John E.B Myers., *art. cit.*, p. 451.

375 Samuel Boussion, *art. cit.*, p. 81.

376 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal...*, op. cit., p. 28.

qu'il prononce à la réunion fondatrice de l'association, organisée à l'UNESCO le 26 novembre 1979, il mentionne la violence des institutions alors qu'il avait été majoritairement question de la violence familiale. Il rappelle que « les familles sont loin d'avoir le monopole des sévices »³⁷⁷. Ainsi, on fait appel à lui parce qu'il a déjà essayé d'interpeller les professionnels sur le sujet. Selon Pascal Vivet, durant la préparation de ce congrès, Tomkiewicz devient, au comité scientifique de l'AFIREM, « une super vedette parce qu'il y avait que lui qui en parlait »³⁷⁸. Il lance cette enquête dans le but d'intervenir à ce congrès³⁷⁹. Ils obtiennent un premier soutien avec Pierre Straus et ce n'est pas le seul.

Le contexte politique et économique est également important. En 1979 a lieu le second choc pétrolier. La période est particulière d'un point de vue économique et social, or la cause de l'enfance est un thème permettant de faire consensus en période de crise. De plus, le 21 mai 1981, François Mitterrand arrive au pouvoir marquant ainsi un changement de majorité à la tête de l'État français. Les débuts de la gauche au pouvoir représentent le temps des grands espoirs et des grands rêves. Quelques années plus tard, Tomkiewicz est conscient de ce contexte particulier puisqu'il écrit : « Plus généralement, l'ambiance de 81 a semblé générer des illusions humanistes avec la prise de pouvoir des socialistes, qui se sont concrétisées notamment par la circulaire de 1983 sur l'enfance maltraitée qui a ouvert la voie aux dispositions actuelles... »³⁸⁰. L'équipe de Tomkiewicz se situe à gauche politiquement. Ils reçoivent l'aide de plusieurs politiques dont celle de Georgina Dufoix, secrétaire d'État à la Famille et de Pierre Bérégovoy, ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale³⁸¹. Ils rencontrent Jean-Pierre Rosenczveig, juge pour enfants, à l'époque conseiller technique au cabinet de Georgina Dufoix, qui convint Dufoix de les aider. Elle adresse une circulaire à toutes les DDASS en leur « demandant que le meilleur accueil soit réservé aux personnes effectuant des recherches sur les violences institutionnelles en vue du IV^e Congrès international de l'ISPCAN » ce qui leur « a ouvert bien des portes »³⁸². Cette circulaire a poussé les administrations à leur ouvrir leurs archives, selon Pascal Vivet³⁸³. Ce dernier, lors d'une audition au Sénat, le 5 février 2003, déclare à propos du congrès : « Le ministère de l'époque, pour ne pas paraître ridicule devant la communauté mondiale, s'est alors renseigné sur les travaux que les chercheurs français avaient consacrés à ce thème. A son grand désespoir, il s'est rendu compte qu'à part une ou deux recherches, il n'existe pratiquement rien »³⁸⁴. Ni le centre national de recherche scientifique (CNRS) ni l'INSERM n'avaient travaillé sur ces sujets. C'est ainsi qu'est né, au sein du laboratoire de M. Tomkiewicz, un groupe de travail consacré aux violences institutionnelles »³⁸⁵. Cette aide apportée par le ministère serait donc surtout motivée par le congrès et par l'absence de recherches sur le sujet. Toutefois, le contexte économique contribue

377 Art n° D 47, p. 5.

378 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

379 Art n° D 92, p. 9.

380 Art n° D 260, p. 52.

Tomkiewicz mentionne la circulaire interministérielle n°83/13/FÉ du 18 mars 1983.

381 *Ibid.*

Georgina Dufoix est en poste de mai 1981 à mars 1983 et Pierre Bérégovoy de juin 1982 à juillet 1984.

382 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal..., op. cit.*, p. 31-32.

383 « Audition de M. Pascal Vivet, éducateur spécialisé, ancien collaborateur à l'INSERM, auteur de « *La maltraitance institutionnelle* » (5 février 2003) », *Rapport du Sénat*, n° 339, p. 38.

384 Tomkiewicz s'intéressait au sujet ainsi qu'une autre unité de l'INSERM, selon Pascal Vivet. Il s'agit de l'Unité 70 de l'INSERM intitulée « Enfance inadaptée » dirigée par Jean-Pierre Visier de 1975 à 1988 et située au Centre Inserm Les Pins, à Montpellier.

385 « Audition de M. Pascal Vivet, éducateur spécialisé, ancien collaborateur à l'INSERM, auteur de « *La maltraitance institutionnelle* » (5 février 2003) », *Rapport du Sénat*, n° 339, p. 35.

également à expliquer l'aide apportée par les politiques. En cette période de crise et de difficultés financières l'État cherche à limiter ses dépenses, or les structures fermées coûtent cher. Des rapports commandés par l'État traduisent les préoccupations de ce dernier, comme, par exemple, le rapport Bianco-Lamy, *L'Aide à l'Enfance demain*, publié en 1980³⁸⁶. « L'esprit du rapport marque une orientation gestionnaire qui reflète les préoccupations gouvernementales »³⁸⁷. Les préoccupations financières de l'État poussent à un changement de modèle d'où le développement du milieu ouvert. De plus, à cette époque, le placement familial est l'objet de critiques³⁸⁸. Le développement des sciences psy, telles que la psychologie, la pédopsychiatrie ou la psychanalyse, a contribué à l'émergence de préoccupations nouvelles. Ces disciplines insistent sur « les besoins affectifs de l'enfant »³⁸⁹. Elles mettent également en avant l'importance du milieu familial. On ne cherche plus à séparer l'enfant de sa famille mais à « soigner le lien défectueux »³⁹⁰. Le maintien du lien familial est de plus en plus privilégié. Les pouvoirs publics se sont appuyés sur ce discours. Ils ont pu voir la limitation des placements et la fermeture de certaines institutions violentes comme un moyen permettant de réduire les dépenses publiques. Ils préconisent le maintien de l'enfant dans son milieu naturel afin de remplacer progressivement le placement institutionnel jugé « beaucoup trop rigide et coûteux »³⁹¹. Cette étude menée par l'équipe de Tomkiewicz sur la violence institutionnelle a pu être vue comme un moyen permettant de dénoncer le placement en institution et de justifier la limitation des dépenses en matière de protection de l'enfance. En résumé, à cette époque, les établissements sont l'objet de préoccupations intellectuelles et financières.

Il est probable que sans ce congrès l'enquête de Tomkiewicz et son équipe aurait été plus difficile à mener puisqu'ils auraient eu accès beaucoup plus difficilement aux dossiers et aux institutions. Pascal Vivet estime même qu'il n'y aurait pas eu de recherche sans ce congrès ce qui montre toute l'importance qu'il accorde à celui-ci et indirectement à la circulaire de Georgina Dufoix³⁹². Ainsi, le contexte et les appuis qu'ils ont reçus sont essentiels pour expliquer le lancement de leur recherche. En 1980, ils ont le soutien des politiques ce qui est nouveau par rapport à l'ouvrage *Le travail social contre qui ?*.

Au début des années 1980, on remarque chez les professionnels de l'enfance, au niveau international, un développement de l'intérêt et de la recherche sur la violence institutionnelle. Les travaux étrangers, et notamment anglo-saxons, se sont développés depuis les années 1970 et pour la première fois un congrès international a pour thème les sévices institutionnels. Il y a une circulation des savoirs à l'échelle transnationale avec des congrès internationaux réunissant des professionnels de tous les pays³⁹³. De même, des organisations, telles que le Centre international de l'enfance, ont pour principal objectif la formation des professionnels³⁹⁴. Le CIE organise des cours dans de nombreux pays auxquels participent des individus de nombreuses nationalités.

386 Jean-Louis Bianco, Pascal Lamy, *L'aide à l'enfance demain*, Paris, Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, 1980, 76 p.

387 Anne Daguerre, *La protection de l'enfance en France et en Angleterre (1980-1989)*, thèse de doctorat, science politique, Bordeaux 4, 1998, p. 92.

388 Aux États-Unis le placement de l'enfant en famille d'accueil est également remis en cause comme l'indique John E.B. Myers dans son article. John E.B. Myers, *art. cit.*, p. 459.

389 Émilie Potin, *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance*, Toulouse, Erès, 2012, p. 32.

390 *Ibid.*, p. 34.

391 Anne Daguerre, *op. cit.*, p. 121.

392 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

393 Congrès organisés par l'ISPCAN à Londres (1978) et Amsterdam (1980).

394 Le CIE est créé en 1949 par le médecin Robert Debré (1882-1978).

Nous pouvons parler d'une dynamique internationale autour de cette thématique de l'enfance et l'équipe de Tomkiewicz s'inscrit dans ce mouvement. Ils sont alors les premiers en France à développer une recherche scientifique sur le sujet de la violence institutionnelle à une époque où le thème était très peu abordé dans les travaux scientifiques et les médias bien que la sensibilité à la maltraitance ne cesse de s'accroître.

1.3. La maltraitance comme problème social

L'équipe de Tomkiewicz entame son enquête sur la violence institutionnelle dans un contexte scientifique particulier. La recherche médico-sociale sur la maltraitance familiale est en plein développement dans les années 1970.

1.3.1. La maltraitance familiale, une prise de conscience

Les recherches médicales sur l'enfance maltraitée s'accroissent considérablement dans les années 1970-1980. Toutefois, les premières études sont plus anciennes.

En France, les premiers travaux de médecins sur les enfants victimes de sévices datent des années 1850-1860. Le médecin légiste Auguste Ambroise Tardieu (1818-1879) « est le premier à avoir alerté ses confrères sur les problèmes de mauvais traitements et surtout de violences sexuelles exercées contre les enfants »³⁹⁵. Il a réalisé une enquête sur une cohorte de trente-deux enfants dont dix-huit cas de décès³⁹⁶. En 1860, il publie un article dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* « dans lequel il établit clairement le concept d'*enfant maltraité*, non seulement dans ses caractères cliniques, mais dans ses dimensions sociales et psychologiques »³⁹⁷. Il est également l'auteur d'un ouvrage intitulé *Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs*³⁹⁸. Dans ses différents travaux il « décrit les symptômes et les signes cliniques de la maltraitance à enfant, réunissant ainsi toute une série d'indices concordants qui permettent aux médecins d'identifier aisément les enfants maltraités au moment d'une auscultation »³⁹⁹. Les travaux de Tardieu ont peu d'écho et ce n'est que dans l'entre-deux-guerres que deux médecins de Nancy, Jacques Parisot (1882-1967) et Louis Caussade (1885-1965) reprennent le sujet « dans un rapport de 1929, présenté au XIV^e congrès de médecine légale et intitulé *Les Sévices envers les enfants* »⁴⁰⁰. Ils cherchent alors à attirer l'attention de leurs collègues sur « les petits crimes impunis »⁴⁰¹. Cependant, la communauté médicale ne s'intéresse pas encore au sujet et les médecins

395 Denis Darya Vassigh, « Les experts judiciaires face à la parole de l'enfant maltraité. Le cas des médecins légistes de la fin du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 2, 1999, p. 99.

396 Jean-Pierre Blaevoet, Philippe Crognier, *Prévenir la maltraitance en institution : guide des bonnes pratiques*, Paris, Dunod, 2009, p. 6.

397 *Ibid.*

Ambroise Tardieu, « Étude médico-légale sur les sévices et mauvais traitements exercés sur des enfants », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 2^{ème} série, 13, 1860.

398 Ambroise Tardieu, *Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, Paris, J.B. Baillière et fils, 1859 (1^{re} éd. 1857), 188 p.

399 Denis Darya Vassigh, *art. cit.*, p. 100.

400 Jean-Pierre Blaevoet, Philippe Crognier, *op. cit.*, p. 6.

401 Demi-journée d'étude du 24 janvier 2014, *Changer les cultures professionnelles. Savoirs, formations et enfance en danger au XX^e siècle*, organisée par le CERHIO – Université d'Angers.

ont mis de nombreuses années à envisager que l'origine de certains traumatismes puisse s'expliquer par la brutalité des adultes envers les enfants⁴⁰².

La question des mauvais traitements prend une autre ampleur, dans la seconde moitié du XX^e siècle, sous l'impulsion de l'école pédiatrique américaine. On constate une prise de conscience des médecins. Le développement de la radiologie est également important puisqu'elle permet de mieux déceler les fractures des enfants. En 1946, le radiologue John Caffey publie un article dans lequel il décrit les cas de six enfants présentant un hématome sous-dural et des fractures de la jambe ou des bras⁴⁰³. Selon John E.B. Myers, l'article de John Caffey marque le début de l'intérêt médical pour la maltraitance et quelques médecins essayent d'attirer l'attention sur les origines violentes de certaines blessures chez les enfants. Cet article a permis de découvrir « que, dans un grand nombre de cas, le traumatisme n'est reconnu qu'au vu des lésions radiologiques »⁴⁰⁴. En 1962, le pédiatre Henry Kempe et le radiologue Frederic Silverman (1914-2006) publient « The battered Child syndrome »⁴⁰⁵. « Dans ce texte les auteurs ne découvrent pas les sévices dont l'enfant est l'objet, que tous les services sociaux connaissent depuis longtemps, mais ils les organisent médicalement et les définissent en tant que conséquences des problèmes de santé mentale des parents »⁴⁰⁶. Ils insistent sur le fait que les médecins doivent envisager ce syndrome en cas de décès de l'enfant mais également en cas d'hématomes ou de fractures. Cet article a un retentissement considérable. Cette période marque un tournant important puisqu'à partir de ce moment les travaux sur le sujet se multiplient. La maltraitance envers les enfants devient, aux États-Unis, une question nationale avec une prise de conscience de l'opinion publique. Les médecins, notamment Henry Kempe, ont joué un rôle clé dans cette prise de conscience⁴⁰⁷. Si les médias locaux relataient quelques affaires de maltraitances avant les années 1960, les médias nationaux, en revanche, commencent à s'intéresser au sujet à partir de cette période⁴⁰⁸. En effet, suite à l'article d'Henry Kempe, certains journaux nationaux comme *Newsweek*, *Saturday Evening Post*, *Time*, *Life*, etc. relatent des histoires de maltraitances contribuant également à une prise de conscience.

Une prise de conscience des médecins a également lieu en France. Après la Seconde Guerre mondiale la mortalité infantile diminue et ils s'interrogent sur certaines morts suspectes. Parallèlement les sciences psy se développent et l'enfant tend à être reconnu comme une personne à part entière. Quelques équipes françaises commencent à s'intéresser à la maltraitance. Toutefois, on note un décalage par rapport aux États-Unis. Les premiers travaux sur le sujet sont réalisés, dans les années 1960, sous l'impulsion du pédiatre Nathan Neimann (1906-1992) et de l'école pédiatrique de Nancy⁴⁰⁹. Des enquêtes pluridisciplinaires sont menées dans cette ville. De même, à Paris, l'équipe de Pierre Straus travaille également sur le sujet. À partir des années 1960, les travaux se multiplient et quelques articles paraissent dans les revues médicales⁴¹⁰. Il faut attendre les années

402 Jean-Pierre Blaevoet, Philippe Crognier, *op. cit.*, p. 7.

403 John E.B Myers., *art. cit.*, p. 454.

404 Jean-Pierre Blaevoet, Philippe Crognier, *op. cit.*, p. 7.

405 Kempe publie avec ses collaborateurs, en 1962, « The battered-Child Syndrome » dans le *Journal of the American Medical Association*, (n° 181).

406 Laurence Gavarini, Françoise Petitot, *La fabrique de l'enfant maltraité : un nouveau regard sur l'enfant et la famille*, Ramonville-Saint-Agne, Érès, 1998, p. 19.

407 John E.B Myers., *art. cit.*, p. 455.

408 *Ibid.*

409 Jean-Pierre Blaevoet, Philippe Crognier, *op. cit.*, p. 7.

410 *Ibid.*

1970 pour que soient publiés les premiers grands travaux sur ce thème. En 1969, une enquête de Pierre Straus est financée par l'INSERM. Puis, en 1972, le Centre technique national pour l'enfance et l'adolescence inadaptée, avec la direction de l'Aide sociale du ministère de la Santé, soutient un projet de recherche sur l'enfance maltraitée et confie cette recherche à deux équipes : celle de Pierre Straus à Paris et celle de Michel Manciaux à Nancy⁴¹¹. Cette recherche donne lieu à la première grande enquête sur le sujet. Leur rapport est présenté en 1975 et publié en 1978⁴¹². Ils ont rencontré beaucoup de difficultés pour le publier, signe que la maltraitance à enfant reste un sujet délicat. Un de leurs principaux problèmes est de trouver des fonds pour continuer leur recherche. En 1982, ils publient un ouvrage référence sur le sujet, véritable synthèse émanant de leurs travaux, *L'enfant maltraité*⁴¹³. « Ce livre essentiel donne plus de place aux aspects cliniques et psychopathologiques, à la prévention et à l'avenir, qu'aux cadres administratifs, juridiques et institutionnels »⁴¹⁴. À la même période, en 1976, la psychologue Liliane Deltaglia « établit la première synthèse, à l'usage des professionnels, sur le dépistage et l'intervention sociale auprès des enfants maltraités »⁴¹⁵. Ce livre se veut être un « outil de travail pour les professionnels »⁴¹⁶. Ces différents travaux contribuent à diffuser le terme de « maltraitance » dans les années 1980. Ils ont également joué un rôle dans les changements législatifs sur l'enfance en danger. De plus, nous l'avons vu, à la même période, en 1979, est créée l'AFIREM qui a pu encourager les travaux sur le sujet. Ainsi, au début des années 1980, les professionnels s'intéressent de plus en plus à la maltraitance familiale et les travaux se multiplient. Le sujet intéresse alors bien plus que la violence institutionnelle.

Les médias aussi s'emparent de la question des mauvais traitements. L'affaire retentissante de David Bisson, « l'enfant du placard », en août 1982, le montre particulièrement. Ce dernier a été enfermé dans un placard par sa mère pendant huit ans. Il s'échappe le 19 août 1982 à l'âge de douze ans et l'affaire fait la Une des journaux, scandalisant l'opinion publique. Les médias se saisissent de ce problème qu'est la maltraitance familiale car le sujet crée de l'émotion. Par ailleurs, en septembre 1978, l'émission *Les Dossiers de l'écran* a pour sujet l'enfant maltraité⁴¹⁷. Parmi les invités on retrouve notamment le pédiatre Pierre Straus, la psychiatre et psychanalyste Myriam David et le juge pour enfants Jean-Claude Xuereb. Les médias abordent le sujet des maltraitances et les professionnels ont leur place dans ce discours médiatique. Ce phénomène est nouveau et

411 Pascale Quincy-Lefebvre, *op. cit.*

412 Pierre Straus, Michel Manciaux, Jean-Pierre Deschamps, *Les jeunes enfants victimes de mauvais traitements* (1972-1975), Paris, Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations, 1978, 367 p.

413 Pierre Straus, Michel Manciaux, *L'enfant maltraité*, Paris, Fleurus, 1982, 276 p.

414 50 000 enfants sont maltraités. *En parler, c'est déjà agir*, Dossier technique publié par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, 1985, p. 86. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, Ministère des Affaires sociales ».

415 Laurence Gavarini, Françoise Petitot, *op. cit.*, p. 19.

Liliane Deltaglia, *Les enfants maltraités : dépistage et interventions sociales*, Paris, E.S.F, 1976, 105 p.

416 50 000 enfants sont maltraités. *En parler, c'est déjà agir*, Dossier technique publié par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, 1985, p. 83-84. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, Ministère des Affaires sociales ».

417 *Les dossiers de l'écran* est une émission populaire, abordant des questions de société, diffusée, depuis 1967, sur la deuxième chaîne.

l'émission des *Dossiers de l'écran* est une forme de consécration médiatique pour ces pédiatres⁴¹⁸. Ils peuvent ainsi médiatiser leur combat et faire reconnaître leur expertise. Après avoir posé l'enfance maltraitée comme problème médical ils la posent comme problème social. Les médias relaient la parole des professionnels et permettent à ces derniers d'atteindre l'opinion publique et les politiques. Pour diffuser leur discours sur le sujet les professionnels ont d'autres moyens tels que la carte associative ou les grands congrès. Des congrès internationaux sont organisés par l'ISPCAN sur ce sujet en 1978, à Londres et 1980, à Amsterdam. Tout un discours sur la maltraitance s'élabore à cette époque. La violence familiale intéresse et mobilise les professionnels et l'opinion publique. Cependant, seule la maltraitance intrafamiliale est concernée tandis que la violence extrafamiliale est peu présente dans ce discours.

1.3.2. Un désintérêt des professionnels pour la violence institutionnelle ?

À la fin des années 1970, la violence institutionnelle suscite très peu l'intérêt des professionnels et plusieurs éléments en témoignent.

La réaction du public au discours de Mme Schultz, que Tomkiewicz avait emmené avec lui à la réunion fondatrice de l'AFIREM qui a lieu le 26 novembre 1979 à l'UNESCO, montre bien cette non popularité de la violence institutionnelle. « Lorsqu'elle prit la parole pour raconter l'histoire [l'affaire de Liévin], il y eut un silence de mort ; la majorité de la salle était très émue, une partie cependant considérait au contraire que cela ne nous concernait pas de nous occuper des violences institutionnelles », raconte Tomkiewicz⁴¹⁹. La réaction d'un membre du public à une conférence de Tomkiewicz, en 1984, traduit également ce sentiment : « J'ai l'impression que vous parlez dans un désert, que tout le monde est un petit peu indifférent à ce problème qui n'est peut-être pas mûr dans l'opinion »⁴²⁰.

Ce manque d'intérêt pour la violence institutionnelle se retrouve également dans la préparation du congrès de 1982. Sur les cinq cents propositions d'intervention reçues par le Comité scientifique du IV^e Congrès, 145 résumés ont pour thème la violence intrafamiliale⁴²¹. Sur les trente-six propositions d'interventions françaises, Tomkiewicz estime que « la quasi-totalité [...] se contentaient de dénoncer les difficultés et les dysfonctionnements de la prise en charge... de la maltraitance intra-familiale »⁴²². En effet, dix-huit propositions ont pour thème « les intervenants ». Seulement neuf portent sur le placement institutionnel. Toutefois, il est important de souligner que trois de ces propositions sur neuf sont celles de membres de l'équipe de Tomkiewicz. Enfin, Tomkiewicz et ses collaborateurs indiquent qu'au congrès « les deux tiers des communications ont eu pour sujet la violence intrafamiliale »⁴²³.

Le peu de propositions françaises sur le thème des sévices institutionnels ne s'explique pas nécessairement par un manque d'intérêt des professionnels pour cette question mais peut-être par la difficulté

418 Intervention de Pascale Quincy-Lefebvre « Les médias dans l'espace de la cause de l'enfance. Paroles légitimes, paroles illégitimes autour de l'enfance maltraitée dans les années 1970 » dans le cadre du cours d'Yves Denéchère sur « La cause des enfants au XX^e siècle », Université d'Angers.

419 Art n° D 312, p. 86.

420 Art n° D 92, p. 16.

421 Volume D 74. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge.

422 Art n° D 312, p. 87.

423 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal..., op. cit.*, p. 11.

pour ces derniers de se positionner sur le sujet. Il est difficile pour eux d'agir puisque, de par leur poste, ils sont à la fois juge et partie. De plus, la législation de l'époque n'est pas favorable à une prise de position de ces derniers. En effet, en vertu du secret professionnel, il est difficile pour les employés d'une institution de dénoncer une violence commise sur leur lieu de travail puisque s'ils signalent cette violence à quelqu'un d'autre que leur employeur, ils prennent le risque que la direction les licencie pour manquement au secret professionnel. À l'inverse, même si Tomkiewicz travaille dans des institutions, sa position de chercheur lui permet une liberté d'action et de dénonciation. Il est également difficile pour les professionnels d'aborder ce sujet car ils sont directement concernés par cette violence. Avec la violence familiale les professionnels sont observateurs tandis qu'avec la violence institutionnelle ils sont acteurs et se retrouvent confrontés à leur propre violence.

On observe effectivement un retard de la recherche française sur la violence institutionnelle et un décalage entre la recherche sur la violence familiale et celle sur la violence institutionnelle. Néanmoins, il est nécessaire de nuancer. Au début des années 1980, Tomkiewicz estime que seule son équipe ose dénoncer, en France, les institutions « faites pour le bien des enfants »⁴²⁴. Or l'équipe de Tomkiewicz a un intérêt à utiliser principalement des travaux étrangers et à montrer que tout reste à faire en France. En lançant cette idée, Tomkiewicz souhaite inciter les professionnels, les politiques, les associations à agir. C'est un élément de la stratégie développée par Tomkiewicz et son équipe : apparaître comme les premiers pour interpeller et pousser à l'action. Les travaux sur cette thématique sont effectivement peu nombreux mais certains acteurs de la protection de l'enfance sont tout de même sensibilisés à cette question.

Le contexte particulier du début des années 1980 est très important pour expliquer le lancement de la recherche dirigée par Tomkiewicz. Tout d'abord, à une échelle réduite, l'affaire de Liévin sert de « déclencheur ». Cette affaire remobilise Tomkiewicz sur le sujet de la violence institutionnelle, puis le IV^e congrès de l'ISPCAN lui permet de lancer sa recherche. Ainsi, bien que Tomkiewicz présente la lettre de l'enseignante de Liévin comme un élément essentiel expliquant le lancement de leur enquête, le congrès de 1982 joue en réalité un rôle bien plus important. De plus, le contexte scientifique est également primordial puisqu'à cette époque les mentalités et les sensibilités évoluent. On remarque une prise de conscience des professionnels mais également de l'opinion publique vis-à-vis de la maltraitance à enfant. Cette recherche s'inscrit aussi dans le mouvement d'élaboration des droits de l'enfant. Il y a une circulation des idées à l'échelle transnationale autour de ces différents thèmes que sont la maltraitance et les droits de l'enfant. Par conséquent, cette recherche sur la violence institutionnelle est due à la rencontre d'un homme et d'une question mais elle s'inscrit surtout dans un contexte particulièrement propice. Un autre élément est essentiel, c'est le poids du militantisme.

424 Art n° D 312, p. 87.

2. Une recherche entre science et engagement

En s'inspirant de Ian Hacking nous allons désormais observer la construction sociale de la violence institutionnelle, autrement dit la construction du concept⁴²⁵. Tomkiewicz lance sa recherche sur la violence institutionnelle au début des années 1980. Plusieurs étapes sont repérables. Dans un premier temps, il constitue son équipe. Puis, la recherche commence véritablement avec les enquêtes de terrain qui ont lieu de mai 1981 à juillet 1982⁴²⁶. La démarche adoptée par l'équipe de Tomkiewicz se veut à la fois scientifique et militante. Enfin, les premiers résultats de cette recherche sont présentés en septembre 1982 au congrès de l'ISPCAN. À partir de ce moment, Tomkiewicz commence à construire et développer un discours « scientifique » sur la question.

2.1. L'œuvre d'un collectif

Tomkiewicz est, au début des années 1980, directeur de l'Unité 69 de l'INSERM intitulée « Santé mentale et déviance de l'enfant et de l'adolescent ». Il met en place le groupe de recherche sur la violence institutionnelle en tant que directeur de cette unité. Ce groupe de recherche est particulier car il ne relève pas exclusivement d'une recherche INSERM et il est principalement basé sur le bénévolat et le volontariat.

2.1.1. Un directeur de recherche à l'INSERM

L'INSERM est créé le 18 juillet 1964 suite à la fusion de « deux organismes chargés jusque-là de la recherche médicale : l'Institut national d'hygiène et ses chercheurs et l'Association Claude-Bernard et ses laboratoires implantés en milieu hospitalier »⁴²⁷. L'Institut national d'hygiène (INH) est fondé en 1941 et l'Association Claude-Bernard en 1952⁴²⁸. L'objectif de l'INSERM est de développer « un vrai institut de recherche médicale » orienté « vers les problèmes de recherches biologiques, clinique et de santé publique ». Il vise également à « promouvoir le rapprochement de la recherche médicale et des nouvelles sciences de la vie »⁴²⁹. Les missions de l'INSERM sont multiples. L'institut doit « tenir le Gouvernement informé de l'état sanitaire du pays » et « effectuer toute recherche concernant la santé humaine »⁴³⁰. Concrètement, à ses débuts, l'Institut a deux priorités : la professionnalisation de la recherche médicale et l'ouverture d'unités de recherche⁴³¹. L'INSERM bénéficie d'un budget important qui lui permet « de lancer une vaste campagne de

425 Ian Hacking, *op. cit.*

426 Art n° D 92, p. 15.

427 Jean-François Picard, Suzy Mouchet, *op. cit.*, p. 139.

428 Pour plus d'informations sur l'INH voir Jean-François Picard, « Aux origines de l'Inserm : André Chevallier et l'Institut national d'hygiène », *Sciences Sociales et Santé*, 21, 1, mars 2003, p. 5-26 et Jean-François Picard, « Poussée scientifique ou demande de médecins ? La recherche médicale en France de l'Institut national d'hygiène à l'INSERM », *Sciences Sociales et Santé*, 10, 4, décembre 1992, p. 47-106.

429 Jean-François Picard, Suzy Mouchet, *op. cit.*, p. 138 et <http://histoire.inserm.fr/de-l-inh-a-l-inserm/l-institut-national-d-hygiene/de-l-inh-a-l-inserm>.

430 Jean-François Picard, « Poussée scientifique... art. cit. », p. 101.

431 Jean-François Picard, Suzy Mouchet, *op. cit.*, p. 143.

recrutement de chercheurs et d'installer de nouveaux laboratoires en milieu hospitalier »⁴³². À la fin des années 1960, il est prévu l'ouverture d'une soixantaine d'unités de recherche⁴³³. Tomkiewicz s'inscrit dans cette histoire puisqu'il entre à l'INSERM en 1965.

Tomkiewicz intègre l'Unité 69 de l'INSERM, en tant que chargé de recherche, pour travailler sur les handicapés. L'Unité, intitulée « Hygiène mentale de l'enfance et de l'adolescence inadaptées », est dirigée par Jean-Jacques Duche⁴³⁴. Cette entrée dans le monde de la recherche ne correspond pas au plan de carrière espéré par Tomkiewicz⁴³⁵. Il souhaitait obtenir l'agrégation et devenir professeur, or il se rend compte que cela ne sera pas possible. « A cette époque, j'avais compris que ma carrière universitaire était bouchée et j'étais démoralisé », confie-t-il⁴³⁶. Il voit son entrée à l'INSERM comme un échec : « J'ai été malheureux d'entrer à l'Inserm car j'avais l'impression d'être expulsé de la capitale d'une part, alors que je suis très parisien, et de l'hôpital d'autre part. Il faut savoir qu'à cette époque, on disait que si un père avait trois fils, le plus intelligent devait être hospitalo-universitaire, le moyennement doué devait faire du privé et l'idiot n'avait qu'à entrer à l'Inserm ou au CNRS. On considérait les chercheurs de ces instituts comme des ratés, sans se soucier de la valeur réelle des gens »⁴³⁷. Le témoignage du médecin Claude Mawas (né en 1940) rejoint celui de Tomkiewicz : « Dans les faits, la plupart des laboratoires de recherche issus de l'INH recrutaient les médecins qui n'avaient pu être nommés aux concours nobles de l'Assistance publique ou de l'Université, d'où une masse de candidatures qui dépassaient le nombre de postes offerts au recrutement. Moyennant quoi, les mandarins ont transformé les chercheurs en *untermenschen*, dit Claude Mawas. En réaction, on a vu se développer une sorte de haine du chercheur de base vis-à-vis du mandarin qui explique, me semble t-il, l'explosion de 1968 »⁴³⁸. Ces témoignages montrent le peu de considération accordé aux chercheurs à l'époque. Jean-François Picard et Suzy Mouchet parlent d'une « antinomie traditionnelle entre les biologistes et les cliniciens »⁴³⁹. Cette opposition chercheur/médecin se retrouve tout au long du XX^e siècle avec une évolution constante des rapports de force. Deux conceptions de la recherche s'opposent. Celle du biologiste qui travaille en laboratoire et celle du praticien qui s'appuie sur l'observation clinique par sa pratique hospitalière et qui se dit plus proche du

432 *Ibid.*, p. 142.

433 *Ibid.*, p. 143.

434 [http://histoire.inserm.fr/content/view/full/13605/\(offset\)/140](http://histoire.inserm.fr/content/view/full/13605/(offset)/140).

Jean-Jacques Duche dirige l'Unité de 1965 à 1974. De 1976 à 1989, Tomkiewicz en est le directeur. Elle s'intitule désormais « Santé mentale et déviance de l'enfant et de l'adolescent ». Enfin, de 1990 à 1991 Bernard Zeiler la dirige sous le nom de « Déviance et santé mentale infanto-juvénile ».

435 La carrière de Tomkiewicz est pleine de paradoxes. Enfant, il rêve d'être médecin mais il confond médecine et recherche. Ainsi, derrière son rêve de médecine, il rêvait en réalité des activités du chercheur. Il rêve de « découvrir un nouveau microbe » ou de « sauver l'humanité de quelque fléau exotique ». Au début de ses études médicales il s'inscrit à la faculté de sciences. Il souhaite faire une carrière scientifique. Cependant, il a, selon lui, compris qu'il « ne serait pas un bon chercheur ». De plus, la mauvaise image qu'avaient les chercheurs à l'époque l'en a dissuadé. « D'autre part, dans tous les services où je suis passé en première année de médecine, il y avait une domination totale de la clinique sur la recherche et les chercheurs étaient très mal considérés. Jeune, naïf et prétentieux, je me suis moulé dans cette idéologie dont les représentants étaient les grands patrons, des mandarins tels que mon patron de stage ou encore Camille Lian ou Fred Siguier », confie t-il. Il souhaite alors devenir professeur.

Sources : Tomkiewicz Stanislas, *L'adolescence...*, *op. cit.*, p. 25-26 et Entretien avec Stanislas Tomkiewicz, réalisé le 6 mars 2001, par Suzy Mouchet et Jean-François Picard.

436 Entretien avec Stanislas Tomkiewicz, réalisé le 6 mars 2001, par Suzy Mouchet et Jean-François Picard.

437 *Ibid.*

438 Jean-François Picard, Suzy Mouchet, *op. cit.*, p. 143-144.

439 *Ibid.*, p. 123.

malade⁴⁴⁰. Après la Seconde Guerre mondiale certains chercheurs ont voulu démédicaliser la recherche médicale. Mais une nouvelle génération de cliniciens, les néocliniciens, souhaite installer les laboratoires directement à l'hôpital⁴⁴¹. Le 31 décembre 1958 est adoptée l'ordonnance relative à la création des centres hospitaliers et universitaires (CHU)⁴⁴². Cette dernière prévoit également une réforme de l'enseignement médical et un développement de la recherche. Il est notamment prévu que les CHU « devront conclure des conventions avec tout organisme de recherche public ou privé »⁴⁴³. L'INSERM est créé quelques années plus tard. Comme le souhaitaient les néocliniciens, de nombreux laboratoires sont installés en milieu hospitalier. Aux premiers temps de l'INSERM un certain nombre de postes sont réservés aux mandarins hospitaliers ce qui mécontente les chercheurs⁴⁴⁴. La situation évolue après 1968 puisque « les chercheurs seront désormais habilités à diriger une unité de recherche, cette possibilité n'étant plus exclusivement réservée aux chefs de service hospitaliers »⁴⁴⁵. À partir des années 1970-1980, on observe une progressive démédicalisation de l'institut. En 1976, « la moitié des chercheurs de l'INSERM n'a pas de formation médicale »⁴⁴⁶. Tomkiewicz porte différentes « casquettes » puisque, continuant à exercer en hôpital, il est à la fois chercheur et clinicien⁴⁴⁷. Il est donc en plein cœur de cette dialectique autour de la recherche médicale.

L'Unité 69 de l'INSERM est située sur le site de l'Institut de travail social et de recherche sociale de Montrouge, dans les locaux de l'actuel IRTS de Montrouge alors qu'à l'époque la majorité des unités INSERM étaient implantées dans les hôpitaux⁴⁴⁸. Selon Michelle Anker les chercheurs de l'unité 69 ne voulaient pas être installés dans un hôpital car ils ne s'y sentaient pas à leur place. Ils étaient beaucoup plus proches du monde de la rééducation que du monde médical. Tomkiewicz a d'ailleurs été professeur à l'Université en sciences humaines et sociales et non en médecine⁴⁴⁹. De même, leur unité de recherche était également beaucoup plus proche des sciences humaines. « À chaque fois qu'on faisait des recherches, que ce soit sur la délinquance ou sur la débilité, raconte Michelle Anker, c'était toujours sur le versant social, mais jamais sur le versant biologique et même clinique »⁴⁵⁰.

2.1.2. Une équipe de bénévoles

En 1980, Tomkiewicz demande à Pascal Vivet de constituer une équipe susceptible de réfléchir à la question de la violence institutionnelle⁴⁵¹. Il recrute des bénévoles en utilisant principalement son réseau personnel⁴⁵². Cette équipe est composée d'Hélène Bernheim, de Laurent Decoust, de Natacha Endt, d'Alain

440 *Ibid.*, p. 101.

441 Parmi ces derniers on trouve notamment Jean Hamburger (1909-1992) et Jean Bernard (1907-2006).

442 Jean-François Picard, Suzy Mouchet, *op. cit.*, p. 127-128.

443 *Ibid.*, p. 128.

444 *Ibid.*, p. 143.

445 *Ibid.*, p. 145.

446 *Ibid.*, p. 146.

447 Il est médecin à l'hôpital Lariboisière de 1965 à 1979 et à l'hôpital Saint-Antoine de 1980 à 1990.

448 <http://histoire.inserm.fr/de-l-inh-a-l-inserm/l-inserm-de-1964-a-nos-jours>.

449 Voir l'annexe n°1.

450 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

451 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

452 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

Duché, de Joëlle Jouvin, de Daniel Warnier, éducateurs et éducatrices spécialisés⁴⁵³. En sont également membres, Martine Bellecroix, éducatrice spécialisée et enseignante à l'IRTS de Montrouge, Alain Cautain, éducateur spécialisé et psychologue et François Hervé, psychologue⁴⁵⁴. La majorité de ces personnes sont de jeunes éducateurs en première ou deuxième année de formation⁴⁵⁵. Ce ne sont pas des chercheurs ni des professionnels reconnus. Ce groupe de recherche est placé sous la direction de Tomkiewicz. Michelle Anker s'occupe de la coordination tandis que Pascal Vivet est responsable du groupe et chargé d'animer le travail de l'équipe⁴⁵⁶.

À l'époque, pour obtenir le financement d'une recherche à l'INSERM, il faut établir un projet de recherche et le déposer devant la Commission Scientifique Spécialisée dont dépend l'unité de Tomkiewicz⁴⁵⁷. Ces commissions sont consultées pour la nomination des directeurs de laboratoires de recherche. Elles évaluent les équipes et les unités de recherche. Elles contrôlent l'activité des chercheurs et elles examinent les projets de recherche⁴⁵⁸. Tomkiewicz n'a pas déposé de projet de recherche car, selon Michelle Anker, il estime que sa recherche n'a aucune chance de se voir octroyer des fonds⁴⁵⁹. N'ayant pas de budget alloué à cette recherche il ne peut embaucher des vacataires pour mener cette étude⁴⁶⁰. C'est pourquoi il fait appel à des bénévoles.

Cette démarche basée sur le bénévolat n'est pas exceptionnelle. Tomkiewicz appartient à une famille d'intellectuels, d'hommes de science revendiquant une posture de militants dans leurs activités professionnelles. Par exemple, en 1975, Michel Foucault publie un ouvrage sur la prison, *Surveiller et punir*, lié à son engagement dans le GIP puisqu'il s'est inspiré des informations recueillies en tant que militant pour rédiger cet ouvrage⁴⁶¹. Cette posture de militant influence d'autres travaux de Foucault dans les années 1970 autour de la psychiatrie, de la médecine, de l'éducation, etc⁴⁶². De même la trajectoire de Tomkiewicz se rapproche de celle de l'historien Pierre Vidal-Naquet (1930-2006), spécialiste de l'histoire de la Grèce ancienne. Ce dernier est juif et engagé à gauche. Il milite pour la défense des droits de l'homme et contre la torture en Algérie. Parallèlement, il écrit quelques ouvrages sur la guerre d'Algérie⁴⁶³. Ainsi, de grands modèles d'intellectuels engagés ont existé avant Tomkiewicz. En revanche, cette démarche s'oppose à celle des pédiatres Pierre Straus et Michel Manciaux qui ont réussi à obtenir des fonds dans les années 1970 pour mener leur recherche sur la maltraitance familiale.

453 Dans l'article de Christian Colombani, « Deux études sur la violence. Ces institutions qui maltraitent les enfants », publié le 7 septembre 1982, dans *Le Monde*, l'auteur cite le nom des enquêteurs. Or le nom d'Alain Duché n'apparaît pas. Il est possible qu'il ne soit pas membre du groupe de recherche dès le début de l'étude.

454 Nous reprenons la présentation de l'équipe donnée dans l'ouvrage *Aimer mal, châtier bien* (p. 29-30). L'ouvrage paraît en 1991 et présente les membres et leurs activités professionnelles actuelles. Il faut prendre en compte qu'ils sont majoritairement en formation au moment où débute l'enquête.

455 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

456 Michelle Anker, *Les prémisses de l'étude sur les violences institutionnelles*, en complément de l'entretien du 4 juin 2013, p. 2.

457 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

458 <http://infodoc.inserm.fr/histoire>.

459 Michelle Anker, *Les prémisses de l'étude sur les violences institutionnelles*, en complément de l'entretien du 4 juin 2013, p. 2.

460 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

461 Michel Foucault, *Surveiller... op. cit.* et Jean-François Bert, *op. cit.*, p. 14.

462 Jean-François Bert, *op. cit.*, p. 22.

463 Pierre Vidal-Naquet, *La torture dans la république : essai d'histoire et de politique contemporaine (1954-1962)*, Paris, Ed. de Minuit, 1972, 199 p. ; Pierre Vidal-Naquet, *Les Crimes de l'armée française*, Paris, François Maspero, 1975, 172 p.

Les membres du groupe mènent les enquêtes de terrain sur leur temps libre, c'est-à-dire principalement durant les vacances de la Toussaint 1981 et celles de février et avril 1982⁴⁶⁴. De même, les réunions de l'équipe ont lieu le week-end. Ils se réunissent une fois par semaine⁴⁶⁵. Tandis que Tomkiewicz voit le groupe une fois par mois afin de fournir des pistes de recherche et de recentrer la méthodologie⁴⁶⁶. L'équipe est divisée en cinq groupes en fonction des secteurs d'activités des différents membres⁴⁶⁷. Les cinq groupes sont les suivants : « la prise en charge en Institution de toxicomanes ; la prise [en charge] d'enfants et d'adolescents dit « Cas Sociaux » ; la prise en charge d'enfants psychotiques à l'aide de thérapies comportementales ; les violences et/ou les surviolences envers les enfants et les adolescents dans les commissariats de police ; la recherche de documents et de bibliographie concernant les violences faites aux enfants et aux adolescents depuis la fin de la guerre »⁴⁶⁸.

L'INSERM ne finance pas à proprement parler cette recherche. Toutefois, elle rémunère Tomkiewicz et Michelle Anker dans le cadre du poste qu'ils occupent dans l'Unité 69. De même, les locaux et le matériel que l'équipe utilise sont financés par l'INSERM. L'Unité disposait de fonds mais « c'était des fonds pour faire tourner l'ensemble de l'Unité et pouvoir construire des projets de recherche, c'est-à-dire de la documentation, du secrétariat, [...], mais pas pour réaliser les recherches »⁴⁶⁹. Par conséquent, le bénévolat était indispensable et durant toute l'enquête, en 1981-1982, les enquêteurs ne sont pas rémunérés lorsqu'ils vont sur terrain. Cependant, le bénévolat n'est pas total car les enquêteurs sont remboursés de leurs frais de déplacement (transport, logement, restaurant, etc.)⁴⁷⁰. Pour cela, plusieurs moyens ont été trouvés. Michelle Anker a mis en place une « caisse noire »⁴⁷¹. De plus, l'Unité 69 a reçu une somme de la Fondation pour la recherche médicale et il a été décidé, au sein de l'Unité, que cette somme serait allouée à la recherche menée par Tomkiewicz, Pascal Vivet et Michelle Anker⁴⁷². Ils disposaient donc d'un petit budget donné par l'Unité mais pas par l'INSERM. L'INSERM ne s'engage pas financièrement dans cette recherche mais ce n'est pas pour autant qu'il y a un désengagement total de l'Institut. En effet, l'INSERM a accepté de reconnaître ce travail lors des procès. Le nom des institutions a été donné au congrès de l'ISPCAN et la presse les a repris. Certaines institutions ont intenté des procès en diffamation aux journalistes Christian Colombani du *Monde* et à Eric Conan de *Libération*⁴⁷³. Il y a eu deux procès importants et des tentatives de procès qui se sont terminées en

464 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

465 *Ibid.*

466 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014 et Michelle Anker, *Les prémisses de l'étude sur les violences institutionnelles*, en complément de l'entretien du 4 juin 2013, p. 2.

467 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

468 Art n° D 92, p. 9.

469 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

470 *Ibid.*

471 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

472 *Ibid.*

La Fondation pour la recherche médicale est issue de l'Association pour la recherche médicale créée en 1947 par Jean Bernard (1907-2006) et Jean Hamburger (1909-1992). L'Association est « destinée à rassembler les fonds fournis par quelques généreux mécènes de la recherche médicale ». En 1962, elle est transformée en Fondation. Elle « deviendra un acteur important de la recherche médicale, notamment pour la fourniture de bourses à des jeunes médecins attirés par l'activité scientifique ». Sources : <http://www.frm.org/dcouvrez-la-fondation/les-fondateurs-2.html> et Jean-François Picard, Suzy Mouchet, *op. cit.*, p. 102.

473 Archives personnelles de Pascal Vivet : Daniel Groussard, « L'institut médico-éducatif « Les Parons » est-il « sur-violent » ? », *Libération*, 28/29 mai 1983, pages non indiquées.

conciliation⁴⁷⁴. Les membres de l'équipe n'étaient pas accusés mais témoins. L'INSERM les a soutenus lors de ces procès en envoyant notamment les avocats de l'institut. Enfin, l'étude dirigée par Tomkiewicz est toujours présentée comme ayant été réalisée « dans le cadre de l'INSERM »⁴⁷⁵. L'INSERM étant un important institut de recherche, il est valorisant pour Tomkiewicz de relier son étude à l'institut.

Le manque de moyens de l'équipe contraste avec la situation aux États-Unis. Nous l'avons vu, la recherche sur ce thème est plus avancée dans ce pays et des fonds sont débloqués pour l'encourager. Tomkiewicz et ses collaborateurs insistent sur cet aspect dans leur ouvrage⁴⁷⁶. Le fait de pointer cette différence entre les États-Unis et la France relève probablement d'une stratégie visant à encourager les pouvoirs publics à débloquer des fonds.

À l'inverse, il est possible que Tomkiewicz ne demande pas l'attribution de fonds afin de pouvoir mener librement son enquête. Il a sans doute préféré cette posture de « bénévole » à une posture institutionnelle. En effet, il est, pour l'équipe, nécessaire d'articuler travail de recherche et luttes sur le terrain⁴⁷⁷. Pour cela ils ont conçu cette étude comme étant une « action-recherche »⁴⁷⁸. D'un côté, ils veulent observer la violence dans les institutions mais ils refusent « de se cantonner dans la position d'un observateur totalement neutre »⁴⁷⁹. Ils considèrent qu'on ne peut pas étudier la violence sans avoir envie de la faire diminuer⁴⁸⁰. D'un autre côté ils estiment qu'on ne peut pas lutter contre la violence institutionnelle sans l'étudier⁴⁸¹. Le bénévolat leur a donc permis de mêler deux démarches : le militantisme et la recherche, l'action et l'observation⁴⁸².

L'éducateur spécialisé, avec l'assistante sociale, appartient aux professions « historiques » du travail social⁴⁸³. On observe un processus de professionnalisation du travail social après la Seconde Guerre mondiale⁴⁸⁴. Le secteur a des origines bénévoles puisqu'il est dans la lignée de la bienfaisance et de l'assistance du XIX^e siècle⁴⁸⁵. Les premiers éducateurs spécialisés sont issus majoritairement du scoutisme et de l'éducation populaire. Parmi les valeurs de ces « pionniers » on retrouve l'engagement, le dévouement, la vocation, etc. Le bénévolat et le militantisme sont deux éléments importants de la culture traditionnelle des travailleurs sociaux. Les effectifs des travailleurs sociaux croissent considérablement à partir des années 1960-1970. Avec le vieillissement de la première génération de travailleurs sociaux, à partir de la fin des années 1970, d'autres

474 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

475 Par exemple, le CREAI Ile-de-France, dans son numéro de février 1984, publie une des interventions faites par Tomkiewicz au congrès et indique que « ce rapport a été établi dans le cadre de l'INSERM ». Source : Art n° D 74 b, p. 23.

476 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal...*, op. cit., p. 240 et p. 287.

477 *Ibid.*, p. 27.

478 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

479 Art n° D 92, p. 10.

480 « Nous ne pouvons nous contenter d'observer la violence perpétrée sur les enfants sans souhaiter la faire régresser et cesser. Inversement, il est illusoire d'engager la lutte contre cette violence sans l'avoir sérieusement observée, sans avoir fabriqué d'outils théoriques : c'est ce que nous nous sommes appliqués à faire au cours de cette recherche, dont le but explicite était d'en transformer l'objet », raconte Tomkiewicz. Source : Art n° D 188, p. 22.

481 Michelle Anker, *Les prémisses de l'étude sur les violences institutionnelles*, en complément de l'entretien du 4 juin 2013, p. 2, entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014 et Art n° D 92, p. 10.

482 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal...*, op. cit., p. 27..

483 Jacques Ion, Bertrand Ravon, *Les travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte, 2005, p. 25.

484 Voir notamment Jacques Bourquin, « Sur les traces des premiers éducateurs de l'Éducation surveillée. 1937-1962 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, Hors-série, 2007, p. 17-95.

485 Jacques Ion, Bertrand Ravon, op. cit., p. 11.

références et valeurs s'imposent et les relations entre l'ancienne et la nouvelle génération sont parfois difficiles⁴⁸⁶. De plus, dans le sillage de Mai 1968 et des travaux sur le contrôle social, le travail social est l'objet de critiques de la part des intellectuels. Il est vu comme participant au contrôle social. Les travailleurs sociaux eux-mêmes se disent qu'il faut repenser le travail social. Ils participent à la contestation de l'État « dénoncé tout autant comme appareil de domination idéologique que comme monstre froid et bureaucratique »⁴⁸⁷. Ils luttent au sein des nouveaux mouvements sociaux⁴⁸⁸. Une autre vision du travail social se développe dans les années 1970, sous l'impulsion notamment des travaux de Michel Foucault. « Les réflexions traditionnelles issues souvent de la psychologie se heurtent aux théories développées par Foucault, Guattari, Deleuze. La formation se bâtit sur l'opposition jeune et société, travailleur social et institution »⁴⁸⁹. Les travailleurs sociaux s'en prennent aux institutions dans le sillage de Mai 68⁴⁹⁰. Ils se pensent comme les porte-paroles des « exclus » et des « sans-voix »⁴⁹¹. Les éducateurs du groupe de recherche dirigé par Tomkiewicz s'inscrivent dans ce contexte. Il est possible qu'ils se soient pensés comme une sorte de porte-parole des jeunes placés en institutions. Cette idée a pu influencer leur engagement dans la lutte contre la violence institutionnelle.

Une fois le groupe constitué et les taches réparties, le groupe rentre dans la seconde phase de son étude, à savoir les enquêtes de terrain.

2.2. L'enquête (de mai 1981 à juillet 1982)

L'enquête est une démarche qui a une longue histoire. Selon l'historien Dominique Kalifa, le recours à l'enquête est de plus en plus important au cours du XIX^e siècle et il parle même, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, d'*« une véritable « vogue » de l'enquête »*⁴⁹². Il est difficile de définir le terme puisque les territoires de l'enquête sont divers et variés : judiciaire, parlementaire, administratif, religieux, littéraire, scientifique, journalistique, etc⁴⁹³. Plusieurs grandes enquêtes sont réalisées au cours du XIX^e siècle telles que celles du docteur Louis René Villermé (1782-1863), d'Adolphe Blanqui (1798-1854) ou encore de Frédéric Le Play (1806-1882). Dominique Kalifa distingue trois moments dans la réalisation d'une enquête. La première étape repose sur l'exploration. L'enquêteur observe et collecte de nouvelles informations en se rendant sur le terrain. La seconde étape relève de l'interprétation. Les données observées sont analysées. Il s'agit alors de « partir du « cas » pour remonter au principe, de l'indice pour accéder à la règle »⁴⁹⁴. Enfin, le dernier temps relève de la narration. Ces trois temps se retrouvent dans la démarche adoptée par l'équipe de Tomkiewicz. Tout d'abord, des enquêtes sur le terrain sont réalisées entre mai 1981 et juillet 1982.

486 *Ibid.*, p. 13 et p. 41.

487 *Ibid.*, p. 96.

488 *Ibid.*, p. 95.

489 Emmanuel Jovelin, Brigitte Bouquet, *Histoire des métiers du social en France*, Paris, ASH, 2005, p. 150.

490 Sur la période post-68 voir notamment Maurice Capul (dir.), *L'invention de l'enfance inadaptée : l'exemple de Toulouse Saint-Simon (1950-1975)*, Toulouse, Erès, 2010, 588 p.

491 Jacques Ion, Bertrand Ravon, *op. cit.*, p. 98.

492 Dominique Kalifa, « Enquête et « culture de l'enquête » au XIX^e siècle », *Romantisme*, 2010/3, 149, p. 4.

493 *Ibid.*, p. 5.

494 *Ibid.*, p. 10.

2.2.1. Les objectifs de l'équipe

Tomkiewicz et ses collaborateurs souhaitent sensibiliser un certain nombre d'acteurs à ce problème qu'est la violence en institution. Ils veulent montrer qu'il n'y a pas que la famille qui est violente. Leur objectif premier est d'alerter les pouvoirs publics qui subventionnent les institutions et placent les enfants⁴⁹⁵. Ils leur rappellent les responsabilités qu'ils ont vis-à-vis des enfants placés⁴⁹⁶. Puis ils ont progressivement vu cette étude comme étant un moyen pour permettre aux institutions de sortir de « cette spirale infernale de la violence »⁴⁹⁷. Pour cela ils ont mis l'accent sur l'aspect préventif. Il s'agit pour eux de prévenir les pouvoirs publics mais aussi la direction, le personnel des établissements. Avec ce volet préventif ils ont l'ambition de modifier les pratiques professionnelles afin de limiter les comportements violents envers les enfants ou adolescents. Le but n'est pas de dénoncer une institution précise⁴⁹⁸. Ils veulent mettre les institutions et les professionnels face à leurs responsabilités. On note ainsi trois objectifs principaux qui sont l'alerte, la prévention et la transformation des pratiques professionnelles.

Plusieurs types d'institutions sont concernés par cette étude : des institutions pour jeunes « délinquants », des institutions pour toxicomanes, des institutions pour « enfants débiles, psychotiques ou polyhandicapés » et « l'institution policière »⁴⁹⁹. Plusieurs institutions n'ont pas été prises en compte comme l'école, l'hôpital et la Justice. L'équipe s'est limitée aux institutions publiques, associatives ou privées et « aux institutions dépendantes des DDASS » qui possèdent les habilitations (Justice, Santé)⁵⁰⁰. Quinze institutions se situaient en région parisienne et 31 en province⁵⁰¹. « La population prise en charge était composée dans 13 cas de jeunes avec des troubles du comportement (dont 3 foyers pour toxicomanes et 4 pour jeunes délinquants), dans 19 cas d'enfants déficients mentaux ou psychotiques, et dans 15 cas de cas sociaux »⁵⁰².

2.2.2. Méthodologie et enquêtes de terrain

La première étape de la recherche dirigée par Tomkiewicz a été de constituer un état des lieux des études déjà réalisées sur le sujet. Lors de notre entretien Pascal Vivet a indiqué qu'il avait effectué ce travail bibliographique mais il est possible qu'Alain Cautain ait également été chargé de cette tâche⁵⁰³. Dans un premier temps, ils ont été dans les bibliothèques, ils se sont adressés aux archives de l'INSERM, du CNRS, pour retrouver des études menées sur ce sujet et ils ont constaté, selon Pascal Vivet, « qu'il n'y avait pratiquement aucune recherche sur le sujet »⁵⁰⁴. Ils ont ensuite recherché des articles sur cette thématique parus dans la presse nationale. Ils ont consulté quatre journaux nationaux, *Le Monde*, *Le Matin*, *Le Figaro* et *Libération*, sur une période s'étendant de 1970 à 1980⁵⁰⁵. Ils seraient restés environ cinq jours dans chaque rédaction. Cette analyse des journaux de l'époque leur a permis, en partant des faits divers, de constituer des dossiers sur

495 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

496 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

497 *Ibid.*

498 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

499 Art n° D 92, p. 8.

500 Art n° 322, p. 310, art n° D 79, p. 86-87-88 et entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

501 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal*, ..., op. cit., p. 30.

502 *Ibid.*

503 Art n° D 74, p. 2.

504 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

505 Tomkiewicz Stanislas (dir.), *Aimer mal*, ..., op. cit., p. 295.

plusieurs institutions⁵⁰⁶. Les réseaux personnels de Pascal Vivet leur ont été utiles. En effet, ce dernier était, depuis l'âge de quinze ans, militant pour l'abolition de la peine de mort au sein de l'Association française de lutte contre la peine de mort⁵⁰⁷. Dans le cadre de ce militantisme il connaissait un certain nombre de syndicalistes, de journalistes, etc. Ce réseau lui a permis d'accéder à un nombre important de sources dont les archives des journaux précités.

L'équipe a étudié quarante-six dossiers et enquêté dans une quarantaine d'institutions⁵⁰⁸. Dès qu'une institution leur était signalée, par la presse ou par leurs réseaux personnels, ils ouvraient un dossier. Pour se faire connaître ils ont « utilisé le bouche à oreille et [leurs] interventions publiques »⁵⁰⁹. Ils ont également « fait appel à plusieurs organismes et personnalités afin de recevoir et traiter les éventuels dossiers de violence et de surviolence » même si cet « appel n'a pas été entendu de suite », selon Pascal Vivet⁵¹⁰. Ils ont eu connaissance de la moitié des dossiers par des professionnels, de neuf dossiers par des jeunes ou leurs familles, de deux par des associations de protection de l'enfance et de quatorze par la presse⁵¹¹.

Concernant le nombre d'institutions enquêtées, des différences sont observables entre cette recherche française et certaines études américaines. En 1980, une enquête est réalisée par Nolan Rindfleisch dans les établissements de protection de l'enfance de quarante-huit États américains⁵¹². Ce sont des institutions pour jeunes cas sociaux, pour jeunes ayant des troubles du comportement ou pour des victimes de maltraitance. Un questionnaire a été envoyé à 1700 établissements et 1100 ont répondu. Cette enquête américaine dispose donc d'un corpus d'établissements bien plus conséquent que celui de l'équipe de Tomkiewicz. Bien que la superficie et le nombre d'institutions des deux pays ne soient pas les mêmes, cet exemple montre que les Américains ont certainement obtenu des fonds leur permettant de mener une enquête d'une telle envergure. Toutefois, cette étude a également ses limites puisque l'équipe américaine a visité seulement douze établissements⁵¹³.

Afin de faire de cette étude une recherche scientifique, le groupe de Tomkiewicz a mis au point une méthodologie de recherche. Deux aspects méthodologiques sont importants : les conditions nécessaires à l'ouverture d'un dossier et la procédure à suivre lors des enquêtes.

Premièrement, plusieurs règles ont été mises en place pour justifier l'ouverture d'un dossier. Il était nécessaire d'avoir reçu trois témoignages écrits et signés de trois personnes différentes⁵¹⁴. Les dossiers étaient étudiés en groupe : « Pour préciser et peaufiner le concept de violence, l'étude du dossier en réunion de groupe, véritable « contrôle démocratique », nous semblait le meilleur moyen de limiter les erreurs »⁵¹⁵. Ils ont

506 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

507 Pascal Vivet nous a donné ce nom mais il est possible qu'il s'agisse plutôt de l'Association française pour l'abolition de la peine de mort.

508 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal*, ..., op. cit., p. 30 et entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

509 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal*, ..., op. cit., p. 30.

510 Art n° D 92, p. 9.

511 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal*, ..., op. cit., p. 30.

512 Nolan Rindfleisch, *Identification, management and prevention of institutional abuse and neglect*, Report of residential facilities survey and site visits, 1981, rapport non publié, Report of the child protection agency survey, 1982, rapport non publié.

513 Thibault Lambert, op. cit., p. 108.

514 Art n° D 92, p. 9 et Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal*, ..., op. cit., p. 31.

515 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal*, ..., op. cit., p. 31.

mis quelques semaines ou quelques mois à étudier les dossiers et sélectionner ceux qui donneraient lieu à une enquête sur place⁵¹⁶.

Deuxièmement, une méthodologie d'enquête a été établie par Tomkiewicz et ses collaborateurs. Ils recueillaient d'abord, à travers des articles de presse, des tract, des publications *ad hoc*, etc., des informations sur l'institution mise en cause⁵¹⁷. Ils prenaient ensuite contact avec les témoins soit lors d'entretiens directs soit lors d'entretiens téléphoniques. L'objectif était alors de vérifier le témoignage. Pour cela ils ont élaboré « une méthodologie de vérification des témoignages »⁵¹⁸. Ces entretiens permettaient également d'obtenir de nouvelles informations⁵¹⁹. La première étape consistait donc à regrouper un certain nombre de faits sur l'institution. Puis, ils contactaient les différents acteurs concernés par l'affaire tels que le directeur de l'établissement et les autorités de tutelle (responsables des DDASS) afin d'obtenir un entretien et de visiter l'institution. Ils rencontraient également de nouveaux potentiels témoins tels que les syndicats locaux, les maires ou conseillers municipaux, les autorités religieuses, les parents, la presse locale, etc⁵²⁰. Les rencontres étaient toujours organisées et fixées à l'avance : « Le but de la visite clairement formulé, la date et l'heure fixées verbalement ont toujours été confirmées par écrit »⁵²¹. Pascal Vivet justifie cette démarche dans un article datant de 1984 :

« Nous ne voulions pas, pour découvrir d'hypothétiques violences, nous présenter comme des étudiants en sociologie ou en architecture, et tromper ainsi nos interlocuteurs. Nous avons toujours joué cartes sur table. Certains [membres de l'équipe], tout en approuvant cette attitude non détective, craignaient que ce type de rencontres n'apporte aucune élément nouveau à l'enquête, les Etablissements étant avisés de notre visite et de ses buts. Et pourtant. C'est avec des dossiers complets, des dates, des lieux, des faits précis, que nous avons rencontré les directeurs d'Institutions »⁵²².

Les entretiens étaient toujours menés par deux membres de l'équipe⁵²³. Ils pouvaient prendre la forme de notes écrites, de « compte-rendu d'un échange resté verbal » ou d'un enregistrement au magnétophone⁵²⁴. Le choix était « laissé à l'appréciation de chacun et adapté aux circonstances »⁵²⁵. « Le but de ces entretiens, [...] , était de permettre aux interviewés de s'exprimer sur ce qui s'était produit de façon très précise dans leur établissement »⁵²⁶. Les enquêteurs disposaient d'un « questionnaire pré-établi » dans lequel ils commençaient par des questions générales sur le prix de journée ou le nombre d'enfants présents dans l'institution⁵²⁷. Puis, au fur et à mesure, ils entraient de plus en plus dans les détails de l'affaire en revenant, par exemple, sur les articles de presse parus sur le sujet⁵²⁸. La visite des institutions et les entretiens dépendaient du bon vouloir

516 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

517 Art n° D 92, p. 9. et Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal, ..., op. cit.*, p. 31.

518 Art n° 213, p. 7.

519 Art n° D 92, p. 9.

520 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

Dans l'ouvrage *Aimer mal, châtier bien*, il est indiqué que, sauf dans le cas de l'affaire de Liévin, ils n'ont pas rencontré les politiques locaux (p. 32), alors que dans un article (n° D 92, p. 10) il est indiqué qu'ils rencontraient les maires ou conseils municipaux.

521 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal, ..., op. cit.*, p. 31.

522 Art n° D 92, p. 10.

523 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal, ..., op. cit.*, p. 32.

524 Michelle Anker, *Les prémisses de l'étude sur les violences institutionnelles*, en complément de l'entretien du 4 juin 2013, p. 2.

525 *Ibid.*

526 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal, ..., op. cit.*, p. 32.

527 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

528 *Ibid.*

des responsables puisque les institutions ont été encouragées à ouvrir leurs portes par la circulaire de Georgina Dufoix mais elles n'y étaient pas obligées⁵²⁹. Toutefois, selon Michelle Anker, les enquêteurs ont toujours été acceptés assez facilement dans les institutions et ils ont pu pratiquement toujours voir ce qu'ils voulaient. Un seul directeur a refusé de les recevoir⁵³⁰. Le groupe a mis en place une méthodologie scientifique, toutefois on décèle quelques limites.

2.2.3. Les limites de l'enquête

L'étude dirigée par Tomkiewicz repose sur un nombre limité d'institutions qui n'est pas représentatif de l'ensemble des établissements. Une des explications est qu'ils disposent de peu de moyens. Aucune « publicité » ou « annonce » n'a été réalisée pour faire connaître leur recherche⁵³¹. Cette limitation du corpus s'explique également par les difficultés qu'ils ont rencontrées pour avoir accès aux sources. En effet, malgré la circulaire de Georgina Dufoix, ils n'ont pu consulter que deux ou trois rapports de l'Inspection générale des services (IGS) et de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). « Les rapports des I.G.A.S. comme ceux des I.G.S. sont considérés comme « TOP SECRET », comme des secrets d'Etat ; l'opinion publique ne peut pas les connaître, et même un groupe de chercheurs comme le nôtre a eu toutes les peines du monde pour en obtenir deux ou trois », révèle Tomkiewicz⁵³². De plus, Pascal Vivet témoigne des désagréments rencontrés lors des entrevues avec les directeurs ou les autorités de tutelle. Ces derniers les recevaient parce qu'ils en avaient reçu l'ordre mais ils les ont parfois fait attendre plusieurs heures avant de les recevoir ou bien ils les ont « virés » assez rapidement de leur bureau⁵³³. De même, les DDASS n'ont pas toujours très bien accueilli leur étude. Tomkiewicz en témoigne : « Ainsi nos enquêteurs se sont fait répondre par les autorités sanitaires d'un département qu'il est inutile de s'acharner sur une institution située dans leur circonscription, car elle n'est pas plus cruelle que les autres et qu'il faudrait attaquer toutes les institutions, et comme c'est impossible, il vaut mieux ne rien faire et ne rien dire »⁵³⁴. Sur le terrain également ils n'ont pas toujours été bien accueillis et ils ont parfois reçu des pressions des politiques, des parents et des autorités de tutelle⁵³⁵. Michelle Anker estime que l'équipe n'a pas reçu de pressions particulières visant à ce qu'elle stoppe une de ses enquêtes mais Pascal Vivet fournit un autre témoignage. Il indique qu'ils ont parfois été suivis lorsqu'ils allaient voir des victimes⁵³⁶. Ainsi, l'aide reçue par l'équipe de Tomkiewicz a ses limites.

La méthodologie n'a pas toujours été respectée. Par exemple, lorsque Michelle Anker relate l'affaire où le directeur n'a pas accepté la visite de l'institution, elle indique également qu'il avait refusé l'enregistrement de l'entretien. Or l'enquêteur a tout de même mis en marche le magnétophone et l'a caché. « Il a tout enregistré au magnétophone, ce qui n'était pas tout à fait notre façon de voir les choses mais chacun était un peu libre de

529 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

530 Art n° D 92, p. 9 et entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

531 Art n° D 92, p. 10.

532 *Ibid.*, p. 6.

533 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

534 Art n° D 74, p. 6.

535 Art n° D 260, p. 52.

536 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

réagir de la façon dont il le pensait », commente Michelle Anker⁵³⁷. Ainsi, la méthodologie a également ses limites.

La première phase de leur recherche repose sur les enquêtes de terrain. Le groupe analyse ensuite les données recueillies et présente les premiers résultats de l'enquête lors du congrès organisé par l'ISPCAN en septembre 1982, à Paris.

2.3. L'élaboration d'un discours « scientifique »

Le discours adopté par Tomkiewicz et ses collaborateurs au congrès de 1982 se veut beaucoup plus « scientifique » que le précédent. Il contraste avec celui qu'il a tenu lors de sa première intervention publique sur le sujet, en 1978 ou 1979. Comment expliquer cette rupture discursive ? Qu'est-ce qui fait évoluer le discours de Tomkiewicz ?

2.3.1. Les premiers résultats

Les enquêtes menées par l'équipe de Tomkiewicz lui servent à définir, théoriser et analyser le phénomène de violence institutionnelle. Les premières conclusions de cette étude sont présentées au congrès de septembre 1982 par Tomkiewicz et plusieurs membres de l'équipe⁵³⁸.

Tomkiewicz est très actif dans l'organisation du IV^e Congrès⁵³⁹. Même s'il n'est présent que rarement au conseil d'Administration de l'AFIREM, il fait en revanche partie du Conseil scientifique de l'association. Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du congrès il est membre de la Commission de Recherches, de la Commission du Programme et de Préparation du Congrès et du Comité scientifique du IV^e Congrès⁵⁴⁰. Il fait plusieurs communications à ce congrès. Il intervient à la première séance plénière et fait « quelques interventions en atelier ». Il a été chargé, avec Michel Manciaux, de faire les discours d'ouverture et de clôture du congrès⁵⁴¹. Enfin, le 8 septembre, il intervient au journal de 13 heures sur Antenne 2 pour parler du congrès⁵⁴². Les autres membres de l'équipe ont également fait plusieurs interventions. Ce congrès leur a offert une tribune scientifique pour présenter leurs travaux.

Tomkiewicz fait une communication à la première séance plénière du congrès de l'ISPCAN. Son intervention a lieu le 9 septembre 1982 et a pour titre « Méthodologie de l'étude de la violence dans les institutions pour adolescents »⁵⁴³. Cette communication est une mise au point méthodologique puisque, en se basant sur la préparation et le déroulement de l'enquête, il présente comment s'élabore une recherche sur la

537 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

538 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal*, ..., op. cit., p. 28.

539 Art n° 213, p. 6.

540 Art n° D 312, p. 87 et liste des missions. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge.

541 Art n° D 75, D 75 b, D 75 c, D 75 d et D 75 e.

542 Art n° D 76 et D 312, p. 87.

543 Art n° D 74, D 74 b et D 74 c.

violence institutionnelle. Il insiste sur plusieurs points dans son discours avec deux éléments principaux qui sont les difficultés rencontrées et la définition de l'objet de recherche.

Dans un premier temps, Tomkiewicz revient sur les difficultés rencontrées lors de la recherche. Il présente les différents types de sources disponibles pour mener une recherche sur le sujet. Il se base sur les sources utilisées pour leur étude : livres, revues, presse, témoignages des « usagers » et des professionnels, etc. Il insiste sur les problèmes liés au recueil et à la validation des témoignages. Il explique que leur groupe est encore en pleine réflexion dans leur « tache de critique scientifique des témoignages des usagers »⁵⁴⁴. Ils essayent d'élaborer des critères afin d'estimer si le témoignage est recevable ou non. Puis, en se basant sur les travaux de deux Américains, Nolan Rindfleisch et Joel Rabb, Tomkiewicz présente cinq difficultés principales rencontrées lors de toute étude sur la violence institutionnelle : la négation, la discréption, le refus de collaboration, « la non-rédaction des rapports » et « la nature intra-muros des sanctions et la non présentation des contrevenants à la Justice »⁵⁴⁵. Enfin, il insiste sur les difficultés de dialogue avec les autres acteurs (responsables d'institution, autorités de tutelle, etc.).

Dans un second temps, Tomkiewicz essaye de définir le terme de « violence institutionnelle ». Il ne l'utilise que deux fois dans cette première communication. Il emploie plus largement le terme de « violence ». La violence dont il est question peut être physique ou psychologique et a lieu dans les institutions. Les violences sexuelles n'apparaissent pas dans la définition qu'il donne en 1982. Tomkiewicz insiste sur trois types de violences qu'il regroupe sous les termes suivants : la violence sociologique, la violence admise et la « surviolence ». La violence sociologique est « la violence inhérente à toute institutionnalisation » correspondant, par exemple, à l'étiquetage et à la séparation⁵⁴⁶. Ces aspects ont déjà été étudiés par René Arpad Spitz (1887-1974), John Bowlby, Myriam David ou encore Geneviève Appell. Tomkiewicz distingue également une violence qu'il appelle « légitime » ou « admise ». Il entend par là une violence admise par la majorité de la société. Il complète en mettant en avant que « pour qu'une violence physique ou psychologique puisse être nommée « admise » en un lieu et temps donnés, il suffit, à la limite, qu'elle soit assumée publiquement par ses auteurs, même si elle est considérée comme inadmissible par d'autres »⁵⁴⁷. À l'opposé il distingue une violence « inadmise », qu'il appelle également « surviolence ». Celle-ci n'est en revanche pas assumée par ses auteurs car elle est considérée par la loi et la majorité de la société comme étant une violence. « Lorsqu'elle est commise elle est clandestine, lorsqu'elle est dénoncée, ses auteurs la nient tout d'abord et, en deuxième ligne, la minimisent et cherchent à la présenter comme une violence nécessaire et admise »⁵⁴⁸. Par exemple, ils se justifient en pointant du doigt le manque de personnels⁵⁴⁹. Enfin, Tomkiewicz insiste sur le fait que la définition des violences évolue en fonction du temps et de l'espace. Autrement dit, un acte peut être considéré comme violent dans un pays et pas dans un autre. Sans utiliser le mot, Tomkiewicz estime que la définition de la violence institutionnelle évolue en fonction des sensibilités. Un acte banal et toléré auparavant peut devenir intolérable plus tard.

544 Art n° D 74, p. 5.

545 Art n° 191, p. 330 et art n° D 74, p. 6-7.

546 Art n° D 74, p. 8.

547 *Ibid.*, p. 11.

548 *Ibid.*

549 Art n° D 74 b, p. 23.

Tomkiewicz n'est pas le seul membre de l'équipe à intervenir lors du congrès. L'équipe a fait cinq interventions et a participé à plusieurs ateliers⁵⁵⁰. Pour leurs communications ils ont sélectionné à titre d'exemple dix institutions parmi la quarantaine visitée⁵⁵¹. Nous ne disposons pas des communications des différents membres du groupe toutefois ; d'autres sources, dont les articles de presse de l'époque, permettent de savoir quel était le sujet de ces dernières. Les différentes interventions permettent de voir comment était réparties les tâches au sein du groupe de recherche. Alain Cautain était chargé de l'analyse des articles de presse⁵⁵². Martine Bellecroix a travaillé sur la violence de certaines institutions pratiquant le comportementalisme. Le journaliste Éric Conan, dans son article du 11 septembre 1982 publié dans *Libération*, indique que « les « thérapies comportementales » ont fait l'objet d'une attaque en règle les assimilant aux violences et mauvais traitements faits à enfants. [...] Deux des hauts lieux de cette méthode new look, le Centre Psychothérapeutique de Montfavet (Vaucluse) et celui des Parons (Aix en Provence) sont ainsi classés par l'enquête de l'INSERM dans les institutions « surviolentes »⁵⁵³. À travers leurs travaux, l'équipe dénonce un certain nombre de violences telles que les chambres d'isolement, les culottes électriques, la privation de boisson lors des repas, l'ouverture du courrier des pensionnaires, la suppression des biens personnels, le gardiennage des institutions, la rupture des liens familiaux, etc⁵⁵⁴. Ces dénonciations traduisent les préoccupations de l'époque. En effet, la rupture des liens familiaux est, par exemple, l'objet de critiques.

Pascal Vivet est également intervenu lors de ce congrès mais nous ne disposons que d'un extrait de sa communication⁵⁵⁵. En utilisant les articles de presse parus en septembre 1982 sur le congrès et en reprenant une de ses interventions datant de 1984, nous pouvons tout de même retrouver les principaux éléments de son discours⁵⁵⁶. Il présente les premières conclusions auxquelles l'équipe a abouti suite aux enquêtes de terrain.

Premièrement, Pascal Vivet insiste sur la banalisation entourant les violences en institution. « Ce qui est curieux, c'est que, le plus souvent les accusations précises de « surviolence » que nous leur avons présentées

550 Art n° 213, p. 6 et Thibault Lambert, *op. cit.*, p. 151-168.

Les titres des communications effectuées sont précisés dans la bibliographie de l'ouvrage de Thibault Lambert : Martine Bellecroix, « Une institution comportementaliste peut-elle être violente ? » ; Hélène Bernheim, « Surviolence et cas social » ; Alain Cautain, « Les violences extra-familiales en France : Revue de littérature » ; Pascal Vivet, « Enquête sur dix institutions françaises avec surviolence – Recherche de typologie » ; Daniel Warnier, « Violence sur mineurs par des policiers ».

551 Art n° D 92, p. 9.

552 Alain Cautain a étudié les différents articles de presse traitant de violences en institution. Il a distingué deux sortes d'articles : « des dossiers « importants » » et des dossiers qu'ils appellent « secondaires ». Dans le cadre des dossiers « importants » il existe « un gros dossier de presse » et des sanctions ont été prises, tandis que dans le cadre des dossiers « secondaires », la presse n'intervient que de manière ponctuelle et il n'y a pas de poursuites. Source : art n° D 74, p. 2-3.

553 Éric Conan, « Le comportementalisme en question », *Libération*, 11 septembre 1982, pages non indiquées. Archives personnelles de Pascal Vivet.

554 50 000 enfants sont maltraités. En parler, c'est déjà agir, Dossier technique publié par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, 1985, p. 59. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, Ministère des Affaires sociales » et Christian Colombani, « Deux études sur la violence. Ces institutions qui maltraitent les enfants », *Le Monde*, 7 septembre 1982, pages non indiquées. Archives personnelles de Pascal Vivet.

555 50 000 enfants sont maltraités. En parler, c'est déjà agir, Dossier technique publié par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, 1985, p. 58-59. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, Ministère des Affaires sociales ».

556 L'intervention de Vivet, faite en 1984, est disponible dans l'article D 92. Certains passages sont identiques à l'extrait publié dans le dossier 50 000 enfants sont maltraités. Il est probable que cette intervention soit globalement la même que celle prononcée au congrès de 1982.

n'ont pas été niées par nos interlocuteurs, dit-il. Dans la plupart des cas, ils confirment nos informations en leur donnant tout simplement une connotation plus familiale, plus affective, somme toute plus banale »⁵⁵⁷. Il énumère un certain nombre de faits illustrant cette banalisation de la violence : « Quand nous parlions de corrections infligées avec un ceinturon à un adolescent indiscipliné, on nous répondait que cela n'a jamais fait de mal à personne, et qu'il faut faire la différence entre les familles qui peuvent se comporter comme des bourreaux, et des institutions qui ont besoin pour la protection du groupe de mettre en œuvre une éducation stricte, afin de ne pas tomber dans un laxisme exacerbé »⁵⁵⁸. Pascal Vivet complète en ajoutant que seule la violence physique n'est plus banalisée. Il met toutefois en avant que les auteurs la justifient en pointant du doigt la surcharge de travail ou le comportement de l'enfant⁵⁵⁹.

On observe, au début des années 1980, un problème de « vocabulaire » entre les enquêteurs et les autres acteurs. Ce qui est pour eux une « chambre d'isolement » est pour les directeurs d'établissement un « lieu de réflexion »⁵⁶⁰. De même, dans un article publié en 1983 dans *Libération* un journaliste, Daniel Groussard, relate un procès intenté par une des institutions visitées par l'équipe de Tomkiewicz à deux journalistes du *Monde* et de *Libération*⁵⁶¹. Le journaliste montre que l'origine de ce procès tourne en grande partie autour des mots employés. Le terme de surviolence pose problème car il ne signifie pas la même chose pour Tomkiewicz et la partie adverse. Pour les responsables de l'institution le terme surviolence signifie hyper violence. On constate, qu'au début des années 1980, la violence institutionnelle n'est pas perçue et définie de la même façon selon les acteurs.

Pascal Vivet présente également une typologie des institutions à risque de violence. Cette typologie est l'un des points forts de leur recherche⁵⁶². Ils insistent sur plusieurs facteurs de risque. Tout d'abord, l'histoire de l'institution. Le fait qu'elle ait été créée au sortir de la guerre est pour eux un critère de risque car, à cette époque, les fondateurs n'étaient pas toujours formés⁵⁶³. Deuxièmement, le rôle et la personnalité du directeur⁵⁶⁴. Puis, ils pointent d'autres facteurs de risque tels qu'un personnel peu qualifié, un prix de journée faible, une absence de contrôle pédagogique, une absence d'ouverture sur le monde extérieur, une absence de groupes de pression comme les syndicats, etc.⁵⁶⁵. Certaines de ces idées s'inspirent de travaux antérieurs. Par exemple, l'ouverture de l'institution sur le monde extérieur était encouragée par la psychothérapie institutionnelle. Tomkiewicz et ses collaborateurs se sont inspirés de ces idées et ont déplacé ces critères de l'hôpital psychiatrique vers les institutions pour enfants et adolescents.

557 50 000 enfants sont maltraités. En parler, c'est déjà agir, Dossier technique publié par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, 1985, p. 58. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, Ministère des Affaires sociales ».

558 *Ibid.*, p. 59.

559 *Ibid.*

560 *Ibid.*

561 Daniel Groussard, « L'institut médico-éducatif « Les Parons » est-il « sur-violent » ? », *Libération*, 28/29 mai 1983, pages non indiquées. Archives personnelles de Pascal Vivet.

562 Art n° D 92, p. 14.

563 *Ibid.*, p. 11.

564 *Ibid.*, p. 12.

565 Brigitte Kantor, « La violence comme principe pédagogique », *Le matin de Paris*, 9 septembre 1982, pages non indiquées et Éric Conan, « La violence dans les institutions liées à l'Etat », *Libération*, 11 septembre 1982, pages non indiquées. Archives personnelles de Pascal Vivet ; Art n° D 92, p. 14.

L'équipe adopte un discours « scientifique » au congrès de 1982 qui contraste avec celui adopté par Tomkiewicz lors de sa première intervention publique sur le sujet.

2.3.2. Une première intervention publique controversée

La première intervention publique de Tomkiewicz sur la violence institutionnelle daterait de la fin des années 1970. Elle a pour titre « L'adolescent devant la violence institutionnelle »⁵⁶⁶. Il semble alors que le concept « violence institutionnelle » soit utilisé pour la première fois par Tomkiewicz. Nous pouvons nous demander s'il s'agit de sa première apparition dans le champ scientifique, en France, bien que nous ne soyons pas en mesure d'y répondre.

Cette première intervention est difficile à dater. La retranscription date approximativement de mars 1981 puisqu'il est dit dans cet article « que l'A.F.I.R.E.M. organise dans un an et demi un congrès à Paris »⁵⁶⁷. Il s'agit du IV^e Congrès international de l'ISPCAN de septembre 1982. Dans certaines sources, Tomkiewicz indique que sa première intervention a lieu en 1978 mais il est fait mention dans la retranscription d'événements se déroulant après cette date⁵⁶⁸. En effet, lors de sa communication Tomkiewicz parle de l'affaire de Liévin, or nous avons vu qu'il est averti de cette affaire par Mme Schultz en 1979. De plus, il mentionne un article du *Figaro* paru vraisemblablement en janvier 1981⁵⁶⁹. Il semblerait donc que la version écrite ait connu quelques ajouts. Nous ne connaissons pas la date exacte de l'intervention de Tomkiewicz mais elle date approximativement des années 1978-1979.

L'intervention de Tomkiewicz a lieu à l'UER expérimentale de Bobigny dépendante de l'Université Paris-Nord. Il l'a faite à la demande du psychiatre et psychanalyste Serge Lebovici (1915-2000), professeur de psychiatrie de l'enfant⁵⁷⁰. Serge Lebovici a grandement contribué à développer l'étude de la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent. Il a une trajectoire proche de Tomkiewicz puisqu'il est juif et situé à gauche. De même, pour lui aussi, la reconnaissance universitaire fut tardive⁵⁷¹. Il a travaillé dans le service de psychiatrie de Georges Heuyer (1884-1977) à l'hôpital des Enfants-Malades et il a été communiste. Il est l'une des grandes figures de la psychanalyse française et l'un des initiateurs de la psychanalyse des enfants en France.

Le cadre de l'intervention de Tomkiewicz à Bobigny n'est pas expliqué dans les sources, ainsi, nous ne savons pas s'il s'agit d'un colloque, d'une journée d'étude, etc. « L'école de Bobigny » est un des hauts lieux de la clinique et de la recherche médicale française. Elle exerce une « influence intellectuelle prédominante sur l'administration » au moment de la réforme de la protection de l'enfance dans les années 1980⁵⁷². Elle publie les *Cahiers de l'Institut Universitaire de Sciences psychosociales et neurobiologies*, plus connus sous le nom de *Cahiers de Bobigny*. La communication de Tomkiewicz est publiée dans ces cahiers.

566 Art n° 158.

567 *Ibid.*, p. 57.

568 Art n° D 260, p. 52.

569 Art n° 158, p. 50 et Michelle Anker, *Les prémisses de l'étude sur les violences institutionnelles*, en complément de l'entretien du 4 juin 2013, p. 1.

570 Art n° 213, p. 5.

571 Bernard Golse, « Réflexions sur l'œuvre de Serge Lebovici », *La psychiatrie de l'enfant*, 1, 2001, p. 5-25.

572 Anne Daguerre, *op. cit.*, p. 224.

Lors de cette intervention Tomkiewicz adopte plutôt un discours de « militant » que de « chercheur ». Il commence son intervention avec un propos provocant, pouvant faire polémique :

« La conférence consacrée à l'histoire de l'enfance « vagabonde » au 19^e siècle parlait des colonies et des maisons de redressement⁵⁷³. Avec Monsieur le juge Xuereb, nous nous sommes dit que les choses ont changé peut-être moins qu'on ne le croit⁵⁷⁴. Au risque de paraître trop simple et d'enfoncer les portes ouvertes, il me semble nécessaire de rappeler ici la permanence et l'existence aujourd'hui même des violences physiques et psychologiques évidentes mais rarement évoquées, dont sont victimes les adolescents et encore davantage des adolescentes, dans les institutions où l'impératif classique de redressement et de punition domine encore la finalité affichée de rééducation et de protection contre le danger moral »⁵⁷⁵.

Plus loin, la provocation continue : « Des punitions corporelles qui dépassent de loin la gifle ou la fessée sans aller jusqu'aux tortures, le cachot baptisé ou non chambre d'isolement, les privations de nourriture, le système de caïdat et de violence hiérarchisée, l'ambiance de crainte, voire de terreur que fait régner le directeur « énergique » ou l'éducateur « nerveux » n'appartiennent point au domaine de l'histoire du 19^e siècle et n'ont pas disparu par un coup de baguette magique à la suite des lois de 1945 et 1958 »⁵⁷⁶. De plus, il a une démarche de dénonciation plutôt qu'une démarche explicative. En effet, il cite un certain nombre d'institutions, de faits, d'exemples dont il a connaissance et qui le révoltent. Il utilise des exemples français mais également étrangers (Grande-Bretagne, Canada, Brésil, États-Unis). Il dénonce non seulement la violence physique mais également thérapeutique. Il signale des faits, des aspects qu'il dénoncera également par la suite dans ses articles scientifiques mais il le fait d'une manière plus polémique et violente. Cette intervention reçoit majoritairement un mauvais accueil de la part du public présent.

Tomkiewicz s'adresse principalement à des professionnels et à des étudiants. Ce sont des personnes qui travaillent dans les institutions. Or, il tient un discours très virulent et polémique à une période où les professionnels n'étaient pas prêts à entendre de pareils propos. Ainsi, son intervention n'est pas bien accueillie : « Cette petite intervention a jeté un froid, elle n'a pas plu du tout au public composé de gens bien-pensants, psychanalystes de haut-niveau »⁵⁷⁷. Un « grand psychanalyste » lui reproche de « scier la branche » sur laquelle ils sont assis en s'en prenant aux institutions⁵⁷⁸. Tomkiewicz se rend compte que le ton et le discours qu'il a adoptés n'étaient pas la meilleure approche. « Cet échec partiel m'a poussé, non pas à mettre de l'eau dans mon vin, mais à mieux présenter désormais les faits et affiner mes interprétations », écrit-il⁵⁷⁹. Lorsqu'il intervient publiquement sur le sujet pour la seconde fois en septembre 1982, son discours a évolué. Il prend conscience que s'il veut réussir à sensibiliser les professionnels à la violence des institutions, il doit agir comme un chercheur plutôt que comme un militant. Il ne s'agit plus de dénoncer ou de condamner telle institution mais de théoriser et de prévenir. Ainsi, au congrès de 1982, il adopte un discours plus « scientifique ». Il a désormais « compris la nécessité d'une certaine conceptualisation pour défendre de

573 Nous pouvons nous demander si l'historienne Michelle Perrot, spécialiste de cette question, a participé à cette conférence.

574 Jean-Claude Xuereb, juge pour enfants et grande figure de la protection des mineurs.

575 Art n° 158, p. 47.

576 *Ibid.*, p. 48.

577 Art n° 213, p. 5-6.

578 Art n° D 312, p. 86.

579 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence ...*, op. cit., p. 173.

manière plus efficace les droits de l'enfant et l'humanisation des institutions »⁵⁸⁰. On observe le passage d'une posture de militant à une posture de chercheur.

De nombreux facteurs expliquent le lancement de la recherche sur la violence institutionnelle dirigée par Tomkiewicz. Deux événements sont déterminants à une période où le contexte, national et international, politique et scientifique, était favorable. Les différents réseaux de l'équipe ont également été essentiels. La première phase de cette étude sur les violences institutionnelles relève en partie du bénévolat. Elle mêle recherche et militantisme. La seconde phase de leur étude voit le développement d'un discours « scientifique » tenu par l'équipe. Tomkiewicz commence à conceptualiser le terme de « violence institutionnelle ». Le congrès de 1982 organisé par l'ISPCAN est primordial et ce à plusieurs degrés. Toutefois, il n'est que le point de départ. Des enquêtes sur le terrain ont été réalisées mais l'analyse et la conceptualisation sont en pleine construction.

580 Art n° 266, p. 75.

Chapitre 3 : Une recherche qui s'institutionnalise

Les mentalités et les sensibilités évoluent dans les années 1980-1990. La maltraitance envers les enfants est de moins en moins tolérée. La recherche de Tomkiewicz s'inscrit dans ce cadre. Ce dernier continue sa recherche sur la violence institutionnelle après le congrès de 1982. Son action prend diverses formes. Il rédige des articles sur le sujet, il intervient à des colloques, à des conférences, à des journées de formation et il publie un ouvrage, *Aimer mal, châtier bien*.

Il s'agit alors de se questionner sur la place de l'intellectuel, de l'homme de science dans la société des années 1980-1990. Pour les historiens Pascal Ory et Jean-François Sirinelli, l'intellectuel est « *un homme du culturel, créateur ou médiateur, mis en situation d'homme du politique, producteur ou consommateur d'idéologie* ». Ni une simple catégorie socioprofessionnelle, ni un simple personnage, irréductible. Il s'agira d'un *statut*, comme dans la définition sociologique, mais transcendé par une *volonté* individuelle, comme dans la définition éthique, et tourné vers un *usage collectif* »⁵⁸¹. Tomkiewicz est un homme de science. Il s'exprime à une période où la figure de l'intellectuel semble de moins en moins présente dans les débats sociaux. On a pu parler d'une « crise » ou d'un « déclin » des intellectuels⁵⁸². « Comme conscience du monde, l'intellectuel est progressivement remplacé par l'artiste »⁵⁸³. En effet, à cette époque, de grandes figures artistiques s'engagent : Coluche, Balavoine, etc. Ces derniers occupent l'espace médiatique. Toutefois, bien que son rôle diminué, l'homme de science ou de pensée ne disparaît pas⁵⁸⁴. Dans ce contexte quelle a été la place de Tomkiewicz et des professionnels de l'enfance ? Leur parole a-t-elle été entendue par les autres professionnels, par les politiques, par les médias ?

1. Une évolution des mentalités

Le contexte des années 1980 est propice aux travaux sur la maltraitance. En ce qui concerne la recherche française sur la violence extrafamiliale, le congrès de 1982 est un tournant important. Les pouvoirs publics commencent également à s'intéresser au sujet. Enfin, de nouvelles causes émergent autour des droits de l'enfant et des violences sexuelles.

581 Pascal Ory, Jean-François Sirinelli, *Les intellectuels en France : de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Perrin, 2004, p. 15.

582 *Ibid.*, p. 353.

583 Mathias Bernard, *La France de 1981 à 2002 : le temps des crises ?*, Paris, Librairie générale française, 2005, p. 197.

584 Pascal Ory, Jean-François Sirinelli, *op. cit.*, p. 389.

1.1. Les répercussions du congrès

Le congrès de 1982 marque le point de départ des travaux de Tomkiewicz sur la violence institutionnelle. Il a suscité une prise de conscience. Il a également des répercussions importantes sur la suite de la recherche dirigée par Tomkiewicz.

1.1.1. Un accueil mitigé

Le public du IV^e Congrès de l'ISPCAN est hétérogène. Environ mille professionnels ont participé à ce congrès⁵⁸⁵. Les professions représentées sont multiples : médecins, chercheurs, travailleurs sociaux, sociologues, avocats, juges, policiers, etc. Selon la *Tribune Internationale des droits de l'enfant*, la couverture médiatique du congrès aurait permis de toucher un public plus vaste que les seuls professionnels⁵⁸⁶. Effectivement, le congrès semble avoir été particulièrement suivi par les médias. Des articles sur le sujet paraissent dans *Le Monde*, *Libération*, *Le matin de Paris*, *Ouest France*, etc. Tomkiewicz intervient au journal de 13h sur Antenne 2⁵⁸⁷. Pascal Vivet confirme ce soutien de la presse⁵⁸⁸. Il signale qu'en ce qui concerne leur enquête le journaliste du *Monde*, Christian Colombani, avait suivi leur travail pendant un an. L'affaire de « l'enfant du placard » présentée précédemment explique en partie l'intérêt des médias pour le congrès. Elle éclate une vingtaine de jours avant celui-ci et fait scandale dans la presse. Le thème de la maltraitance est à la Une des médias ce qui a pu les pousser à s'intéresser au congrès. Tomkiewicz confie d'ailleurs que le journaliste qui l'a interrogé sur Antenne 2 n'a cessé d'essayer de le faire parler de l'affaire⁵⁸⁹. L'atmosphère médiatique du moment explique en partie l'intérêt des médias pour le congrès. Cette couverture donne une certaine visibilité au congrès.

Les travaux dirigés par Tomkiewicz et présentés au congrès de 1982 ont été accueillis différemment en fonction des acteurs. Selon Pascal Vivet, la société scientifique mondiale, notamment les Américains, a bien accueilli leurs travaux. Les professionnels étrangers étaient « contents » parce que les travaux menés par Tomkiewicz et ses collaborateurs rejoignaient les travaux réalisés par les chercheurs étrangers⁵⁹⁰. En revanche, leur enquête a été beaucoup moins appréciée par les professionnels français. L'équipe a fait l'objet d'attaques. Ils ont, par exemple, eu « des échanges très très vifs » avec la brigade des mineurs à propos de la violence policière⁵⁹¹. Pascal Vivet estime que les professionnels de l'époque n'avaient pas réellement compris la démarche de l'équipe et voyaient cette étude comme « un pavé » qu'on leur envoyait dans la figure. Ils estimaient qu'elle discréditait leur profession. Ils avaient le sentiment d'être « mis en accusation », « mis au pilori », selon Pascal Vivet, « comme si ils étaient des mauvais objets, comme s'ils étaient des gens qui ne servaient à rien et que du coup, derrière chaque travailleur social, derrière chaque personne s'occupant

585 Art n° D 75 c, p. 10.

586 *Ibid.*

587 Art n° D 76.

588 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

589 Art n° D 312, p. 87.

590 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

591 *Ibid.*

d'enfants, il pouvait y avoir quelqu'un susceptible de commettre des violences institutionnelles »⁵⁹². Francis Mahé va dans le même sens puisqu'il indique également que les propos de Tomkiewicz ont été accueillis avec réticences au début⁵⁹³. De même, lors du procès en diffamation qui oppose les journaux *Libération* et *Le Monde* à l'institut médico-éducatif « Les Parons » d'Aix-en-Provence, l'avocat de l'institution a qualifié l'équipe de Tomkiewicz de « pseudo-scientifiques »⁵⁹⁴. Les professionnels n'ont donc pas bien accueilli cette recherche. Tomkiewicz et ses collaborateurs en ont conclu que la violence institutionnelle était un sujet tabou en France à cette époque. En revanche, il semblerait que les politiques aient bien reçu cette recherche. Pour Pascal Vivet la couverture médiatique du congrès a poussé les pouvoirs publics à réagir. Il estime qu'ils ont « surfé sur la vague »⁵⁹⁵. Ce congrès a également eu un certain nombre d'apports aussi bien pour la recherche de Tomkiewicz que pour la recherche française.

1.1.2. Les apports du congrès

Le congrès de 1982 occupe une place primordiale dans la recherche dirigée par Tomkiewicz sur la violence institutionnelle. Nous l'avons vu, il lui a permis de lancer sa recherche mais il a eu de nombreux autres apports. Tout d'abord, la participation de Tomkiewicz à la Commission du Programme est l'occasion pour lui de lire les communications proposées à cette commission et de prendre connaissance des travaux réalisés sur le sujet⁵⁹⁶. L'équipe a pu, avec ce congrès, rencontrer d'autres professionnels sensibilisés à ces questions⁵⁹⁷. Il a également orienté la suite de leur recherche puisqu'ils se sont inspirés des thématiques et des problématiques posées lors de ce congrès pour la suite de leur recherche. Enfin, il a été un véritable tremplin pour eux. Il leur a servi de point de départ puisqu'il leur a offert une première tribune scientifique et médiatique. En effet, la participation de Tomkiewicz au congrès lui ouvre un certain nombre de portes pour la suite de sa recherche. Du fait de ses différentes interventions au congrès et à la télévision, Tomkiewicz est mis sur le « devant de la scène ». Cette exposition lui permet d'acquérir une certaine légitimité et de s'imposer progressivement, dans les années 1980 et 1990, comme le véritable expert français de la question. Il est sollicité par la suite pour intervenir sur le sujet. Le congrès est donc primordial pour l'équipe de Tomkiewicz, non seulement pour justifier le début de leur recherche mais également pour la suite de leurs travaux.

Plus largement, en ce qui concerne le congrès, Francis Mahé estime qu'à long terme son impact a été assez limité. Pour lui, l'intérêt des médias pour le congrès est très vite redescendu⁵⁹⁸. Il ne se souvient pas avoir vu « des retombées de recherche sur les violences institutionnelles »⁵⁹⁹. Il estime que le congrès « n'a pas

592 *Ibid.*

593 Entretien avec M. Mahé, le 13 mai 2013.

594 Daniel Groussard, « L'institut médico-éducatif « Les Parons » est-il « sur-violent » ? », *Libération*, 28/29 mai 1983, pages non indiquées. Archives personnelles de Pascal Vivet.

595 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

596 Art n° D 74 b, p. 22.

597 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

598 Entretien avec M. Mahé, le 13 mai 2013.

599 *Ibid.*

eu un gros retentissement dans la manière de traiter les choses »⁶⁰⁰. Selon lui, le congrès n'a pas eu de répercussions importantes sur la recherche française. Toutefois ce verdict est à nuancer.

En 1983, la *Tribune Internationale des droits de l'enfant* considère que le congrès a été « un pas en avant important afin de faire connaître l'étendue et la fréquence des actes de mauvais traitements, ceci à tous les niveaux et dans tous les contextes »⁶⁰¹. Tomkiewicz, en clôture du congrès, considérait, lui, que « l'acquis fondamental de ce Congrès était la constatation devant « l'establishment » scientifique international, et devant des travailleurs sociaux de tous les pays, on pourrait dire la reconnaissance officielle, de l'existence de la violence et de la souffrance extra-familiales »⁶⁰². Michel Manciaux va également dans cette direction en mettant en avant que cette reconnaissance de la violence extrafamiliale n'a pas été facile : « Il nous a fallu aux uns et aux autres, et la Société Internationale nous y a beaucoup aidés, une assez longue évolution, sur plusieurs années, pour passer de la conception des sévices physiques à l'intérieur de la famille – ce qui était à tous notre point de départ – à cette notion extensive d'exploitation des enfants dans le monde, de violences institutionnelles, structurelles et sociales, qui ont été les thèmes de ce Congrès »⁶⁰³. Le congrès aurait permis une prise de conscience internationale et une reconnaissance de l'existence de violences extrafamiliales.

De plus, le congrès de 1982 semble avoir été une étape importante de la recherche sur la violence institutionnelle. Un ouvrage synthétisant les publications du congrès est réalisé par Thibault Lambert et publié en 1985⁶⁰⁴. Pendant de nombreuses années il a été l'un des seuls ouvrages traitant de la violence institutionnelle et apparaissant dans les bibliographies sur la maltraitance. Par ailleurs, nous avons retrouvé la trace de quelques études sur le sujet dans les années 1980 témoignant d'un début de prise de conscience⁶⁰⁵. En Lorraine, un groupe de travail, le Comité Lorrain Enfance et Jeunesse, est mis en place. Lors de l'introduction à un colloque régional intitulé « Enfants maltraités : des solutions en Lorraine ? » que ce groupe organise, il est dit : « Les institutions – celles-là même qui ont mission d'apporter sécurité à l'enfant et aide à la famille – prennent conscience du fait qu'elles exercent d'une façon quasi « normale » dans leur fonctionnement, un certain type de maltraitance »⁶⁰⁶. De plus, à leur colloque une grille de réflexions et de discussions est proposée aux participants. Dans la question sept de cette grille nous retrouvons le terme « violence institutionnelle » ce qui montre que ce dernier est utilisé et que le phénomène de violences dans les institutions préoccupe quelques acteurs⁶⁰⁷. Ainsi, suite au congrès, il n'y a pas de grandes recherches sur le sujet mais des groupes de travail, des études se sont tout de même intéressés à cette thématique. Tomkiewicz n'est pas le seul à en parler. Cette prise de conscience concerne les professionnels mais également les politiques.

600 *Ibid.*

601 Art n° D 75 c, p. 10.

602 Art n° D 75, p. 1.

603 *Ibid.*, p. 12.

604 Thibault Lambert, *op. cit.*

605 M. Duyme et acoll., Mauvais traitements institutionnels, *Science Libre*, 1987 ; J. Selosse, « Abus et violence sexuelle en institutions », *Revue de pédiatrie*, 23-7, 1987.

Source : *Recherches sur l'enfance maltraitée. Tome 1. Recensement des recherches et des pratiques professionnelles*, dossier conçu par l'AFIREM, la DAS et la MIRE en lien avec le ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, septembre 1990, p. 45 et p. 47. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, divers documents français ».

606 50 000 enfants sont maltraités. En parler, c'est déjà agir, Dossier technique publié par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, 1985, p. 65. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, Ministère des Affaires sociales ».

607 *Ibid.*, p. 66.

En 1985, le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale publie le dossier technique *50 000 enfants sont maltraités. En parler, c'est déjà agir*⁶⁰⁸. Ce dossier est composé de neuf chapitres thématiques dont un sur les violences institutionnelles. Chaque chapitre contient une présentation générale du thème du chapitre et des extraits de documents (livres, articles, rapports, colloques, etc.). Or concernant le chapitre sur la violence institutionnelle, les trois extraits proviennent du congrès de 1982. On y trouve un extrait de l'ouvrage de Thibault Lambert, un extrait de l'intervention de Tomkiewicz lors de la séance de clôture et un extrait de l'intervention de Pascal Vivet. Ce chapitre témoigne de la place qu'occupe le congrès dans les savoirs sur la violence institutionnelle. Il montre également le poids des travaux de Tomkiewicz et ses collaborateurs puisque deux extraits sur trois proviennent de la même équipe. Cet exemple laisse penser que le congrès est la principale source d'information des auteurs du dossier ou du moins qu'ils n'ont connaissance que de celui-ci. Il semblerait donc que le congrès soit resté pendant quelques années la référence sur la question. De plus, les propos tenus dans le chapitre sont comparables aux idées émises par Tomkiewicz et son équipe. Le discours de Tomkiewicz est repris par d'autres. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il est l'un des seuls à en parler ou qu'il est plus « connu » du ministère que les autres personnes travaillant sur le sujet. Enfin, bien que le chapitre sur les violences institutionnelles soit assez restreint, il témoigne d'un intérêt des pouvoirs publics pour la question. Les auteurs du dossier ont précisé que la différence de taille entre les chapitres était due aux inégalités des informations disponibles ce qui laisse penser que les travaux sur la violence institutionnelle restent peu nombreux⁶⁰⁹.

1.2. Un appui des pouvoirs publics ?

Les professionnels sont mobilisés, dans les années 1980, sur la question des mauvais traitements à enfant. Un autre groupe d'acteurs, les politiques, commencent également à s'intéresser au sujet. Cet intérêt se traduit par un certain nombre de changements législatifs dans le domaine de la protection de l'enfance.

1.2.1. Un intérêt des pouvoirs publics pour la maltraitance ?

Anne Daguerre note qu'à partir de la seconde moitié des années 1980 « un problème d'un type entièrement nouveau émerge sur l'agenda institutionnel : les mauvais traitements infligés aux enfants »⁶¹⁰. Le discours des professionnels et l'éclairage médiatique de certaines affaires ont poussé les politiques à s'emparer de la question⁶¹¹. Les bénévoles associatifs ont également contribué à faire reconnaître la maltraitance comme un problème social.

Dans les années 1980, les pouvoirs publics s'emparent de la question de la maltraitance. Des actions sont notamment menées pour résoudre le problème de communication qui entoure la maltraitance. Des documents à

608 *Ibid.*

609 *Ibid.*, « Avant-propos ».

610 Anne Daguerre, *op. cit.*, p. 95.

611 *Ibid.*, p. 150.

destination du grand public sont publiés en Belgique et au Canada⁶¹². En France, en 1985, une action d'information « 50 000 enfants maltraités, en parler c'est déjà agir » est lancée par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale. Pour Anne-Claude Ambroise-Rendu cette première campagne d'information et de prévention est « symbolique mais témoigne d'un éveil »⁶¹³. Elle a pour objectif d'alerter et d'informer les professionnels prenant en charge les enfants, c'est-à-dire les médecins, les travailleurs sociaux, les travailleurs paramédicaux, les psychologues, les directeurs d'écoles, les directeurs de crèches, les infirmières, les puéricultrices, les maires, etc⁶¹⁴. Les principaux supports de cette action sont un document d'information diffusé à 200 000 exemplaires le 23 avril 1985 et le dossier technique *50 000 enfants sont maltraités. En parler, c'est déjà agir*⁶¹⁵. Dans le cadre de cette action le ministère a aussi produit le film vidéo « la gifle à l'envers »⁶¹⁶. Le dossier technique fait le point « sur les connaissances actuelles du problème, sur la législation et sur les orientations qu'il convient de suivre pour assurer les meilleurs résultats dans les domaines de la prévention et de la prise en charge »⁶¹⁷. L'objectif de ce dossier est principalement de fournir des repères aux professionnels en matière de prévention et de prise en charge des enfants maltraités. Le but est également de faire circuler l'information en partageant les diverses expériences des différentes équipes travaillant sur le sujet⁶¹⁸. Ce dossier témoigne d'une sensibilisation des professionnels et des politiques à la violence envers les enfants.

Les pouvoirs publics s'investissent également en encourageant la recherche sur la maltraitance. L'article 17 de la loi du 10 juillet 1989 sur l'enfance maltraitée en témoigne puisqu'il prévoit la chose suivante : « Le ministre chargé de la famille présentera au Parlement, avant le 30 juin 1992, et tous les trois ans à compter de cette date, un rapport rendant compte des résultats des recherches menées sur l'enfance maltraitée et proposant toutes mesures propres à en diminuer la fréquence et la gravité ». Dans le rapport sur l'enfance maltraitée que le ministre chargé de la famille fait, devant le parlement, en juin 1992, il est indiqué que la direction de l'action sociale a financé quatre études dont trois concernent l'abus sexuel⁶¹⁹. Ce rapport montre que les abus sexuels préoccupent en ce début des années 1990, nous reviendrons sur ce point. Les auteurs insistent également sur le fait qu'il faut élargir la recherche aux violences institutionnelles : « Enfin l'élargissement du cadre d'observation de la maltraitance dans le milieu familial aux violences institutionnelles semble pertinent »⁶²⁰. On observe un encouragement à la recherche dans ce domaine. Le fait que l'on mentionne la violence institutionnelle montre que cette dernière est désormais reconnue comme étant une

612 *50 000 enfants sont maltraités. En parler, c'est déjà agir*, Dossier technique publié par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, 1985, p. 64. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, Ministère des Affaires sociales ».

613 Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Histoire de la pédophilie*, Paris, Fayard, 2014, p. 201.

614 *50 000 enfants sont maltraités. En parler, c'est déjà agir*, Dossier technique publié par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, 1985, « Avant-propos », « Lettre de Georgina Dufoix de novembre 1985 » et p. 64. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, Ministère des Affaires sociales ».

615 *Ibid.*, p. 67.

616 *Ibid.*, p. 64.

617 *Ibid.*, « Lettre de Georgina Dufoix de novembre 1985 ».

618 *Ibid.*, « Avant-propos ».

619 Rapport du ministre chargé de la famille au parlement sur l'enfance maltraitée, loi du 10 juillet 1989, préparé par le Groupe permanent interministériel sur l'enfance maltraitée, juin 1992, p. 40. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, divers documents français ».

620 *Ibid.*, p. 59 et p. 45.

pratique violente et que le concept s'impose. Il est repris au-delà du milieu scientifique et du secteur médico-social. De plus, en observant les missions sur la violence institutionnelle auxquelles Tomkiewicz participe, nous constatons qu'un certain nombre de journées sont organisées avec la collaboration du ministère traduisant une implication des pouvoirs publics face à cette question de la maltraitance. Par exemple, Tomkiewicz intervient lors de la troisième journée nationale sur la protection des enfants maltraités organisée le 19 septembre 1990⁶²¹. La question des violences institutionnelles a désormais sa place dans ce type de journée. Au tournant des années 1980-1990 des efforts sont faits conjointement par les professionnels et les politiques pour synthétiser et encourager la recherche sur l'enfance maltraitée.

Cet intérêt des pouvoirs publics pour la maltraitance peut peut-être s'expliquer par la place relativement nouvelle des femmes dans la vie politique française. À partir des années 1980 plusieurs femmes occupent des postes gouvernementaux aux questions sociales dont le secrétariat d'État à la famille⁶²². Les femmes ont traditionnellement un rôle de protection des enfants et cette présence féminine a certainement aidé à un intérêt des politiques pour la maltraitance⁶²³. Le fait que des femmes occupent des postes à responsabilité a pu contribuer à une sensibilisation à la maltraitance. En effet, l'action « 50 000 enfants sont maltraités » est lancée par Georgina Dufoix et la loi du 10 juillet 1989 est à l'initiative d'Hélène Dorlhac⁶²⁴. Elles ont contribué à l'émergence de la maltraitance comme question politique.

1.2.2. Les évolutions législatives

L'intérêt des pouvoirs publics pour la maltraitance envers les enfants conduit à un certain nombre de changements législatifs en matière de protection de l'enfance dont l'aboutissement est la loi du 10 juillet 1989⁶²⁵. Auparavant, plusieurs lois sont à signaler. Le 18 mars 1983 est promulguée une circulaire relative « aux enfants en danger, victimes de sévices ou de délaissage » et le 21 mars 1983 une circulaire relative à « la protection de l'enfance en danger »⁶²⁶. Le 22 juillet 1983 ce sont les lois de décentralisation⁶²⁷. L'Aide sociale à l'Enfance passe sous la direction des conseils généraux⁶²⁸. Puis, le 6 juin 1984 est promulguée une loi sur « le droit des familles « dans leurs rapports avec l'administration » »⁶²⁹. La loi entérine « un changement de perception des familles d'accueil et des familles de l'ASE »⁶³⁰. Elle précise également « les droits de l'enfant et des parents face aux services de l'ASE »⁶³¹. Enfin, le 10 juillet 1989 est adoptée, à l'unanimité, la loi relative « à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance ». Cette loi prévoit

621 Dossier 19/09/91. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Missions violences institutionnelles (1988-1991) ».

622 Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Histoire..., op. cit.*, p. 205.

623 Pierre Verdrager, *L'enfant interdit : comment la pédophilie est devenue scandaleuse*, Paris, A. Colin, 2013, p. 137.

624 Hélène Dorlhac de Borne est secrétaire d'État à la Famille du 28 juin 1988 au 2 octobre 1990.

625 Dans sa thèse en science politique, Anne Daguerre étudie les facteurs ayant provoqué les réformes de la protection de l'enfance, en France et en Angleterre, sur la période 1980-1989.

626 Laurence Gavarini, Françoise Petitot, *op. cit.*, p. 20.

627 Anne Daguerre, *op. cit.*, p. 23.

628 Émilie Potin, *op. cit.*, p. 35.

629 Anne Daguerre, *op. cit.*, p. 23.

630 *Ibid.*, p. 148.

631 *Ibid.*, p. 95.

notamment « la mise en place d'un dispositif de recueil des signalements au plan local sous l'égide du Président du Conseil Général »⁶³². Elle donnera naissance au Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance maltraitée (SNATEM) qui devient ensuite le numéro vert « Allô Enfance Maltraitée » dont le but est de recueillir des informations mais aussi de réagir rapidement aux situations de maltraitance. La loi introduit également la notion d'enfant maltraité : l'État a un devoir envers l'enfant, il lui reconnaît le droit à être protégé du fait de sa vulnérabilité⁶³³. Enfin, elle insiste beaucoup sur la prévention en encourageant l'information et la sensibilisation des professionnels mais aussi de la population⁶³⁴. Cette loi est motivée par « le constat de l'existence de dysfonctionnements importants dans la prise en charge des situations de maltraitance »⁶³⁵. En mars 1987 le ministre de la Santé demande à l'IGAS un rapport « pour examiner dans le contexte de la décentralisation comment le département organise le recueil et la prise en charge des enfants maltraités »⁶³⁶. Dans ce rapport l'IGAS « estime que la décentralisation a accentué les déficits du dispositif départemental de protection de l'enfance. La difficulté d'évaluer les situations est elle-même liée aux intervenants et aux institutions multiples qui augmentent les délais de transmission »⁶³⁷. Le 22 septembre 1988 une commission est mise en place dans le but « d'examiner les problèmes posés par le dépistage, le signalement et la prise en charge des enfants maltraités ainsi que par la prévention des mauvais traitements, et de proposer des mesures concrètes permettant d'y répondre »⁶³⁸. Les travaux de cette commission ont été « la principale source d'inspiration » de la loi du 10 juillet⁶³⁹. Par la suite, au début des années 1990, l'accent est également mis sur la formation des professionnels puisque est pris, le 9 décembre 1991, un décret interministériel « relatif à la formation initiale et continue de tous les professionnels concernés par la prévention des mauvais traitements infligés aux enfants : personnels médicaux, para-médicaux, travailleurs sociaux, magistrats, enseignants et personnels de la police et de la gendarmerie »⁶⁴⁰. Ces différents changements législatifs, et surtout la loi de 1989, sont à replacer dans le mouvement international de développement des droits de l'enfant.

1.3. Coalition ou concurrence des causes ?

L'historienne Sandrine Garcia dans son ouvrage, *Mères sous influence : de la cause des femmes à la cause des enfants*, a étudié la concurrence entre deux causes, celle des femmes et celle des enfants⁶⁴¹. Pour elle, le développement de la cause des femmes a, d'une certaine façon, concurrencé la cause des enfants et inversement. Dans les années 1980 les droits de l'enfant se développent considérablement. En s'inspirant des travaux de Garcia, nous pouvons nous demander si la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée

632 *Ibid.*, p. 23.

633 Laurence Gavarini, Françoise Petitot, *op. cit.*, p. 20.

634 Anne Daguerre, *op. cit.*, p. 97.

635 *Ibid.*, p. 96.

636 *Ibid.*, p. 151.

637 *Ibid.*, p. 96.

638 *Ibid.*

639 *Ibid.*

640 Rapport du ministre chargé de la famille au parlement sur l'enfance maltraitée, loi du 10 juillet 1989, préparé par le Groupe permanent interministériel sur l'enfance maltraitée, juin 1992, p. 7. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, divers documents français ».

641 Sandrine Garcia, *Mères sous influence : de la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte, 2011, 382 p.

en 1989, a eu des retombées bénéfiques pour la cause de Tomkiewicz autour de la lutte contre la violence institutionnelle. De même, à partir des années 1980 et surtout 1990 la question des abus sexuels investit la scène publique. Cette nouvelle cause a-t-elle rejoint la lutte contre la violence institutionnelle ou l'a-t-elle concurrencée ?

1.3.1. Le développement des droits de l'enfant

Les différents changements législatifs des années 1980 sont à replacer dans le contexte international. En effet, la loi du 10 juillet 1989 s'inscrit dans le contexte de la préparation de la Convention internationale des droits de l'enfant. Les années 1980 sont une période de promotion des droits de l'enfant⁶⁴². Le 3 décembre 1986 l'assemblée de l'ONU adopte une déclaration sur le bien être des enfants. Cette déclaration s'intéresse à l'intérêt de l'enfant ce qui la distingue des déclarations de 1924 et 1959 fondées sur la protection de l'enfance. La déclaration comporte vingt-quatre articles divisés en trois sections. La première porte sur le bien être de la famille et de l'enfant, la deuxième sur le placement familial et la troisième sur l'adoption. Ce texte n'était pas contraignant pour les États signataires. Il est le signe que l'on est dans une dynamique de construction des droits de l'enfant.

Le 20 novembre 1989 l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la Convention internationale des droits de l'enfant en préparation depuis dix ans. Elle est ratifiée par la France en 1990. Cette convention « a constitué un tournant important dans le droit relatif à l'enfant »⁶⁴³. Elle « se veut l'application à l'enfant de la philosophie des droits de l'homme. L'enfant y est reconnu comme un *alter ego* qui, comme tout être humain, doit bénéficier des droits de l'homme »⁶⁴⁴. Il est reconnu comme un citoyen à part entière. Une convention est plus contraignante qu'une déclaration. Elle « oblige les États signataires à prendre des dispositions afin de rendre effectives les règles fixées dans son texte. À cette fin, la convention a institué un Comité des droits de l'enfant chargé de veiller à son application par les États membres »⁶⁴⁵. Suite aux déclarations des droits de l'enfant de 1924 et 1959 les années 1980 apparaissent comme l'aboutissement d'un processus de reconnaissance des droits de l'enfant et ce à une échelle internationale. En effet, sur les 193 pays reconnus par l'ONU 190 ont ratifié la convention. Le Soudan du Sud, la Somalie et les États-Unis étant les trois pays à ne pas l'avoir fait. Cette convention compte cinquante-quatre articles divisés en trois parties. Une première partie allant des articles un à quarante énonce les droits de l'enfant. Une seconde allant des articles quarante-et-un à quarante-cinq porte sur la diffusion de la convention. Enfin, une troisième allant des articles quarante-six à cinquante-quatre concerne les conditions de signatures et de ratification de la convention. Cette dernière repose sur quatre grands principes : le principe de non discrimination, la recherche de l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement et le respect de l'opinion de l'enfant. Ces nouveaux principes renouvellent en partie la prise en charge des enfants et leur protection.

642 Pour une étude de la philosophie des droits de l'enfant voir notamment Dominique Youf, *Penser les droits de l'enfant*, Paris, PUF, 2002, 184 p.

643 *Ibid.*, p. 1.

644 *Ibid.*, p. 2.

645 *Ibid.*, p. 1.

L'article trois de la convention précise que « dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ». La notion d'intérêt supérieur de l'enfant pose problème car la traduction diffère selon les langues⁶⁴⁶. La version anglaise ne parle pas de l'intérêt supérieur de l'enfant mais du meilleur intérêt de l'enfant. Se pose la question : qu'entend-t-on par intérêt supérieur de l'enfant et qui peut le définir ? Le concept de minorité de l'enfant est alors important puisqu'il signifie que l'enfant n'est pas assez mature pour déterminer son intérêt. Ce sont donc ses représentants, les parents ou les juges, qui le définissent⁶⁴⁷.

Par ailleurs, la convention proclame plusieurs droits subjectifs tels que le droit d'opinion, le droit d'expression, le droit à la liberté de pensée, etc.⁶⁴⁸. Auparavant l'enfant est objet de droit, avec la convention et ses droits subjectifs l'enfant devient sujet de droit⁶⁴⁹. La proclamation de ses droits subjectifs a pu poser quelques problèmes puisque cela contribuait à une identification de l'enfant à l'adulte⁶⁵⁰. En effet, « ces droits capacitaires reposent sur l'idée d'un individu doué d'intelligence et de volonté, capable de poser ses actes dans son intérêt et dans le respect des lois qu'il est censé connaître et comprendre. Mais si l'enfant est vraiment ce sujet de droit, sur quels fondements lui maintenir son statut protecteur de mineur ? N'est-ce pas contradictoire de vouloir à la fois des droits à la protection et des droits capacitaires ? Peut-il y avoir des droits sans responsabilités ? »⁶⁵¹.

Les travaux de Tomkiewicz sur la violence institutionnelle s'inscrivent dans ce contexte de reconnaissance des droits de l'enfant. Nous avons vu toute l'influence que Korczak a eue sur lui. Pour définir la violence institutionnelle Tomkiewicz se réfère aux travaux de Korczak. Il fait le lien entre le droit au respect et la violence envers les enfants puisque pour lui « tout manquement à ce respect est cause d'humiliation, de souffrance immédiate et représente donc une violence, un déni des droits de l'homme »⁶⁵². Dans les années 1980, Tomkiewicz fait partie de DEI⁶⁵³. Cette organisation est l'une des principales ONG constituant le groupe de travail chargé de rédiger la convention. Ce groupe se réunit une fois par an, à Genève. Tomkiewicz a suivi la rédaction de la Convention internationale des droits de l'enfant. Il est au cœur de ce mouvement. Il en est de même pour Pascal Vivet puisque ce dernier est également membre de DEI⁶⁵⁴. De plus, en 1990, il accompagne, avec quatre enfants, le premier ministre de l'époque, Michel Rocard, à New York pour la ratification de la convention⁶⁵⁵. Tomkiewicz s'appuie sur la convention pour ses travaux puisque après 1989 il se base sur cette dernière pour définir la « violence à l'enfant »⁶⁵⁶. La convention a eu des répercussions positives sur leur lutte :

646 *Ibid.*, p. 129.

647 *Ibid.*

648 *Ibid.*, p. 5.

649 *Ibid.*, p. 94.

650 *Ibid.*, p. 93.

651 *Ibid.*, p. 6.

652 Art n° 322, p. 320-321.

653 Art n° D 218, p. 12.

654 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

655 Michel Rocard est premier ministre de juin 1988 à mai 1991.

<http://www.leparisien.fr/seine-et-marne/pascal-vivet-specialiste-de-la-protection-de-l-enfance-licencie-de-l-ime-16-01-2006-2006656229.php>.

656 Il la cite et s'appuie sur elle dans de nombreux articles : art n° 236, 246, 266, 267, etc.

« Tout le battage médiatique autour de la convention des droits de l'enfant nous a rendu service »⁶⁵⁷. Tomkiewicz assimile la lutte contre la violence institutionnelle à la lutte pour les droits des enfants puisqu'il dit que « le combat contre la violence, qu'elle soit individuelle ou de groupe, physique ou psychologique, par commission ou par omission, fait partie de la lutte pour le respect et pour la dignité de l'enfant et de toute personne humaine »⁶⁵⁸. Or la convention établit le droit des enfants au respect et à la dignité. Ces deux causes autour des droits de l'enfant et de la lutte contre la violence institutionnelle sont donc étroitement liées. On constate une coalition des causes entre droits de l'enfant et lutte contre la violence institutionnelle puisque Tomkiewicz a justifié sa lutte contre la violence institutionnelle en s'appuyant sur les droits de l'enfant. Il s'est « servi » des droits de l'enfant pour rendre inacceptable la violence institutionnelle. Une autre cause, la lutte contre les abus sexuels, émerge également dans les années 1980.

1.3.2. L'apparition d'une nouvelle question sociale : les abus sexuels

Les violences sexuelles deviennent, à partir des années 1980 et surtout 1990, une véritable question nationale. Les années 1980 marquent un tournant important puisque auparavant, dans le sillage de Mai 1968, les années 1970 ont vu le développement d'une « plaidoirie pédophile » comme la nomme Anne-Claude Ambroise-Rendu⁶⁵⁹. La pédophilie trouve, durant cette période, des défenseurs. Pierre Verdrager parle d'une « cause commune » entre la pédophilie et l'homosexualité⁶⁶⁰. Certains homosexuels ont pendant un temps soutenu le combat visant la légitimation de la pédophilie. Or les choses se renversent dans les années 1980-1990⁶⁶¹.

Ambroise-Rendu a montré comment les violences sexuelles sont devenues, à partir des années 1990, une question sociale sous l'impulsion de plusieurs acteurs : les professionnels, les médias, les associations, etc⁶⁶². On observe une évolution des sensibilités et des savoirs. Dès la fin des années 1970, Liliane Deltaglia publie un ouvrage sur le sujet⁶⁶³. Les professionnels de l'enfance s'emparent de la question comme en témoigne le premier congrès sur les abus sexuels envers les enfants organisé par l'ISPCAN à Montréal en 1984. Il est indiqué dans le dossier technique *50 000 enfants sont maltraités. En parler c'est déjà agir* que depuis le congrès de l'ISPCAN de 1982 les communications sur le sujet des abus sexuels se sont multipliées et qu'elles ont atteint

657 Art n° D 189, p. 4.

658 Art n°261, p. 15.

659 Pour plus d'informations sur les différents arguments de cette « plaidoirie » voir Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Histoire..., op. cit.* et Pierre Verdrager, *op. cit.*

660 Pierre Verdrager, *op. cit.*, p. 32.

661 Ambroise-Rendu et Verdrager ont chacun étudié cet aspect dans leur ouvrage. Leurs conclusions ne sont toutefois pas les mêmes. En effet, Ambroise-Rendu estime que le mouvement homosexuel se sépare du mouvement pédophile en 1982, alors que Verdrager estime que cette séparation a lieu dans la première moitié des années 1990.

662 Sur le sujet des abus sexuels voir également les travaux de Laurie Boussaguet : Laurie Boussaguet, *La pédophilie, problème public : France, Belgique, Angleterre*, Paris, Dalloz, 2008, 478 p. ; Laurie Boussaguet « Les faiseuses d'agenda : les militantes féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe », *Revue Française de Science Politique*, 59(2), avril 2009, p. 221-246. ; Laurie Boussaguet, « Quand la politique s'intéresse aux abus sexuels » dans Philip D. Jaffé, Jean Zermatten (dir.), *Les jeunes auteurs d'actes d'ordre sexuel*, Sion, Institut universitaire Kurt Bösch éditions, 2011, p. 11-23.

663 Liliane Deltaglia, *op. cit.*

un tiers des communications au congrès de l'ISPCAN de 1984 organisé à Montréal⁶⁶⁴. Puis, les médias commencent également à s'y intéresser.

Ainsi, en septembre 1986, *Les Dossiers de l'écran* font une émission sur l'inceste au cours de laquelle trois adultes témoignent d'incestes subis durant l'enfance⁶⁶⁵. « Le retentissement de l'émission fut énorme »⁶⁶⁶. L'audimat est bon, la presse nationale, régionale et étrangère en parle largement. Cette émission constitue un véritable tournant selon Ambroise-Rendu⁶⁶⁷. Elle observe une « médiatisation de l'inceste à partir de 1986 »⁶⁶⁸. La question des abus sexuels entre à la télévision par le biais de l'inceste⁶⁶⁹. En 1988, plusieurs faits divers, comme l'« été rouge » au cours duquel plusieurs fillettes ont été violées, puis assassinées, contribuent à renforcer cette médiatisation autour des violences sexuelles⁶⁷⁰. Suite à cet été, TF1 et Antenne 2 « évoquent abondamment les abus sexuels »⁶⁷¹. Ces diverses émissions contribuent à un début de prise de parole des victimes. La télévision joue un rôle important mais cette prise de parole doit également beaucoup au mouvement associatif⁶⁷². Les associations telles que Enfance et partage ou les Comités Alexis Danan s'emparent de la question. Elles ont été « de véritables groupes de pression auprès des pouvoirs publics »⁶⁷³. « Le poids de ces acteurs nouveaux que sont les associations témoigne de la façon dont la question des mauvais traitements, notamment des abus sexuels, s'est construite comme une cause suscitant une mobilisation militante et professionnelle. Usant des médias avec talent, comme les médias ont su user d'elles, ces associations ont contribué à rendre publique la question, mais elles ont surtout joué un rôle considérable en matière d'action publique »⁶⁷⁴. Le thème de la pédophilie devient omniprésent et, à partir de ce moment, les experts sont sollicités. L'expertise est vue comme « la voie de la raison »⁶⁷⁵. Cela témoigne de la place de l'homme de science, de la place des experts, dans la société. Les abus sexuels entrent également dans l'agenda politique⁶⁷⁶.

Les pouvoirs publics commencent à s'emparer de la question à partir des années 1980. En septembre 1988 est organisée la première journée nationale sur la protection des enfants maltraités. Elle est « destinée à briser le silence entourant les abus sexuels dont sont victimes les enfants »⁶⁷⁷. Suite à cette journée, Hélène Dorlhac lance, en septembre, une campagne de sensibilisation et de lutte contre les abus sexuels avec le

664 50 000 enfants sont maltraités. En parler, c'est déjà agir, Dossier technique publié par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, 1985, p. 78. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, Ministère des Affaires sociales ».

665 Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Histoire..., op. cit.*, p. 205.

666 *Ibid.*, p. 206.

667 Demi-journée d'étude du 23 mai 2014, *Abus sexuels et protection de l'enfance au temps des médias*, organisée par le CERHIO – Université d'Angers.

668 Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Histoire..., op. cit.*, p. 200.

669 Demi-journée d'étude du 23 mai 2014, *Abus sexuels et protection de l'enfance au temps des médias*, organisée par le CERHIO – Université d'Angers.

670 Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Histoire..., op. cit.*, p. 200.

671 *Ibid.*, p. 202.

672 *Ibid.*, p. 209.

673 *Ibid.*, p. 212.

674 *Ibid.*, p. 213.

675 Demi-journée d'étude du 23 mai 2014, *Abus sexuels et protection de l'enfance au temps des médias*, organisée par le CERHIO – Université d'Angers.

676 *Ibid.*

677 Brochure *Pourquoi cette rencontre annuelle du 19 septembre ?*, p. 1, dossier 19/09/90. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Missions violences institutionnelles (1988-1991) ».

soutien des médias⁶⁷⁸. Le ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale publie un dossier technique sur le sujet des abus sexuels : *Les abus sexuels à l'égard des enfants. Comment en parler ?*⁶⁷⁹. Il y a donc une mobilisation des pouvoirs publics sur cette question. D'autres journées nationales sont organisées par le ministère sur le sujet. En septembre 1989, la journée nationale s'intéresse à la recherche en Europe sur les abus sexuels⁶⁸⁰. La même année, la « violence sexuelle » fait son apparition dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Cette dernière « fait apparaître les maltraitances et les violences sexuelles dans le vocabulaire légal »⁶⁸¹. Dans une circulaire du 14 mars 1990 relative aux orientations de la politique de santé mentale, il est recommandé aux psychiatres de « s'associer aux mesures qui viennent d'être décidées pour intensifier la lutte contre les mauvais traitements à enfant, particulièrement les abus sexuels »⁶⁸². On constate qu'un accent particulier est mis sur la lutte contre les violences sexuelles. Dans les années 1990 le sujet continue de prendre de l'ampleur. Les émissions de télévision se multiplient. En avril 1995, est diffusée à une « heure de grande écoute » une émission spéciale de *Bas les masques* consacrée à l'enfance violée. Le sujet est, dans les années 1990, « entré dans le champ du succès médiatique »⁶⁸³.

Dans ce contexte nous pouvons nous demander si les abus sexuels n'ont pas éclipsé les autres formes de violence et notamment les violences institutionnelles. Les violences sexuelles apparaissent progressivement comme la violence suprême commise sur un enfant. La lutte autour de ce type de violence a pu contribuer à atténuer les autres comportements violents tels que les violences psychologiques considérées comme « moins graves » car n'étant pas une violence physique. Lors de l'émission *Bas les masques* de 1995 un jeune homme confie avoir été violé par le directeur d'un centre de vacances. Or ce qui ressort de cette émission c'est qu'il a été victime de violences sexuelles et non de violences institutionnelles. Cette violence est dénoncée comme étant un abus sexuel. Dans le cas des abus sexuels nous pouvons conclure à une sorte de concurrence des causes. La lutte contre les abus sexuels devient la principale lutte au détriment des autres. Tomkiewicz confie que la chasse aux abus sexuels « a un peu enterré la chasse à la maltraitance quotidienne »⁶⁸⁴.

Tomkiewicz ne s'est pas intéressé aux violences sexuelles dès le début de ses travaux. Lors de ses premières interventions sur les violences institutionnelles, il n'en parle pas. Il fait une conférence sur les abus sexuels pour la première fois en 1987, avec Pascal Vivet, lors du premier congrès européen sur l'enfance abusée et négligée à Rhodes en Grèce⁶⁸⁵. Cette intervention a pour titre « Abuse and sexual repression of children and adolescents in institution ». Puis ils interviennent de nouveau tous les deux, en octobre 1989, lors

678 Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Histoire..., op. cit.*, p. 201.

679 Marceline Gabel (dir.), *Les Abus sexuels à l'égard des enfants, comment en parler ?, Paris, Comité français d'éducation pour la santé, 1988, 109 p.*

680 Rapport du ministre chargé de la famille au parlement sur l'enfance maltraitée, loi du 10 juillet 1989, préparé par le Groupe permanent interministériel sur l'enfance maltraitée, juin 1992, p. 27. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, divers documents français ».

681 Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Histoire..., op. cit.*, p. 203.

682 Rapport du ministre chargé de la famille au parlement sur l'enfance maltraitée, loi du 10 juillet 1989, préparé par le Groupe permanent interministériel sur l'enfance maltraitée, juin 1992, p. 7. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités, divers documents français ».

683 Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Histoire..., op. cit.*, p. 214.

684 Art n° 348, p. 6.

685 Art n° D 117.

de journées d'études organisées à Vauresson⁶⁸⁶. En 1992, Marceline Gabel publie un ouvrage sur les abus sexuels et Tomkiewicz rédige un chapitre de cet ouvrage⁶⁸⁷. Son chapitre concerne la violence et les abus sexuels dans l'institution. Il commence, à partir de la fin des années 1980, à rédiger quelques articles ou à faire quelques conférences sur le sujet des abus sexuels. Cependant, ce n'est qu'à partir de 1995 qu'il se met à publier un grand nombre d'articles sur les violences sexuelles⁶⁸⁸. Nous avons comptabilisé vingt articles de Tomkiewicz sur les abus sexuels or seulement quatre ont été publiés avant 1995.

Dans les années 1980 et 1990, les mentalités évoluent et la violence est de moins en moins tolérée. La maltraitance mobilise de plus en plus d'acteurs. La thématique investit l'espace public et politique. Les médias s'intéressent à ce type de problématiques susceptibles de créer de l'émotion et de l'indignation. Dans ce contexte les travaux de Tomkiewicz sur la violence institutionnelle sont susceptibles d'être entendus.

2. Une parole qui porte

Tomkiewicz continue sa lutte et son travail de conceptualisation autour de la violence institutionnelle après le congrès de 1982. Il s'agit de se questionner sur la réception de ses travaux. A-t-il été entendu par la société civile ? Ce terme de « société civile » désigne généralement « l'ensemble des acteurs (individus, groupes ou structures) ne participant pas directement au pouvoir politique ; la notion s'oppose alors à celle de « société politique » »⁶⁸⁹. Les associations, les médias, appartiennent à la société civile. Il est nécessaire d'observer comment la société civile a pris en compte cette question des violences en institutions. Cette dernière a-t-elle relayés les travaux de Tomkiewicz ? Les revues, les associations, dans les années 1980 et 1990, ont pu être des « structures de sociabilité » autrement dit, elles ont pu constituer un « réseau » autour de Tomkiewicz⁶⁹⁰. Nous allons nous intéresser à ce réseau.

2.1. La multiplication des publications « savantes »

Tomkiewicz développe un discours sur la violence institutionnelle au cours des années 1980 et 1990. Pour Foucault, les discours ont « une existence matérielle, un support, un lieu et une date » et il est important d'en tenir compte⁶⁹¹. Autrement dit, l'étude des supports est indispensable lorsque l'on étudie les discours. Il s'agit alors d'étudier les supports sur lesquels Tomkiewicz s'appuie pour relayer ses propos.

686 Art n° 231.

687 Marceline Gabel, *Les enfants victimes d'abus sexuels*, Paris, PUF, 1992, 285 p.

688 Voir l'annexe n° 6.

689 Ion Jacques, *La fin... op. cit.*, p. 19.

690 Pascal Ory, Jean-François Sirinelli, *op. cit.*, p. 393.

691 Jean-François Bert, *op. cit.*, p. 100.

2.1.1. La lutte continue

La lutte de Tomkiewicz continue après le congrès de 1982. On distingue deux formes d'action. La première consiste à se rendre dans les institutions afin d'établir un dialogue avec les professionnels. La seconde correspond à la diffusion d'un discours sur la violence institutionnelle.

Le congrès de 1982 ayant donné une visibilité aux travaux de Tomkiewicz, il a été, par la suite, sollicité pour intervenir dans les institutions. Tomkiewicz et Pascal Vivet continuent d'agir sur le terrain mais cette fois à la demande des établissements. Selon Pascal Vivet, entre le congrès et la parution de leur ouvrage en 1991, ils ont fait une quinzaine d'« audits »⁶⁹². Ces audits consistaient à intervenir dans des institutions ayant connu des cas de violences. Ce sont les directions des établissements qui leur demandaient d'intervenir mais parfois ces demandes étaient directement « téléguidées » par le ministère. Ils étaient rémunérés par les établissements pour effectuer ces audits. Le ministère intervenait de manière indirecte, il ne leur a jamais demandé directement d'intervenir. Les demandes d'audits arrivaient principalement à l'INSERM mais quelques demandes leur ont été directement formulées. Des signalements leur étaient également adressés. Tomkiewicz a été sollicité par des parents de résidents. En 1993, il est interpellé par courrier par la mère d'une résidente placée dans une institution, le foyer de vie Saint-Louis situé à Villepinte. Cet établissement accueille une soixantaine d'handicapés mentaux âgés de vingt-quatre à cinquante-cinq ans. Cette affaire montre le type de mission que Tomkiewicz réalise. Il se rend sur place, visite l'institution, rencontre le personnel⁶⁹³. Il est dans une démarche de dialogue avec les professionnels. Cet exemple montre qu'il n'est pas sollicité uniquement par des établissements pour enfants. On lui demande également d'effectuer des journées de formation, surtout après la parution de leur ouvrage⁶⁹⁴. Par exemple, les 22 et 23 mars 1993, Tomkiewicz participe, à Rodez dans l'Aveyron, à la formation du personnel du Foyer Départemental de l'Enfance organisée par l'Université de Toulouse le Mirail et l'ITSRS de Montrouge⁶⁹⁵. L'objectif premier de ces journées est de faire de la prévention dans le but de modifier les pratiques professionnelles. L'aspect préventif est un point essentiel des travaux de Tomkiewicz et ses collaborateurs. Leur démarche s'est transformée. Au début de leur enquête ils partent avec le postulat qu'il faut fermer toute institution violente. Or leur réflexion évolue au fil de leurs travaux puisqu'ils se sont rendu compte que ce n'était pas la bonne façon d'envisager les choses et qu'il fallait plutôt proposer des outils permettant de transformer l'institution⁶⁹⁶. Il ne s'agit plus de dénoncer les institutions et de réclamer leur fermeture mais de comprendre ce qui n'a pas fonctionné et de prévenir la violence. Cet exemple est symbolique d'un passage d'une démarche militante à une démarche scientifique.

Tomkiewicz continue également son travail de réflexion sur la violence institutionnelle. Il commence à publier des articles après le congrès de 1982. Il intervient également sur le sujet lors de conférences, de

692 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014. Il nous a signalé que c'est majoritairement lui qui s'est rendu sur place.

693 Dossier *Tom à Villepinte + Claire Ambroselli - 5 janvier 1993*. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Violences institutionnelles. Quelques documents sélectionnés par Tom (1991-1996) ».

694 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

695 Voir l'annexe n° 7.

696 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014 et art n° 273, p. 58.

colloques, de journées d'étude, etc⁶⁹⁷. En se basant sur la bibliographie réalisée par Michelle Anker on constate qu'entre le congrès de 1982 et la publication de son ouvrage *Aimer mal, châtier bien*, en 1991, Tomkiewicz publie une trentaine d'articles sur la violence institutionnelle⁶⁹⁸. Durant la seconde période, de la publication du livre à son décès, il publie environ quatre-vingt articles. Les articles recensés par Michelle Anker correspondent à des articles au sens propre mais également à des interviews, à des extraits d'ouvrages, à des retranscriptions de conférences, etc. On remarque que le nombre de ses publications et interventions augmente considérablement après la sortie du livre. Tomkiewicz est déjà connu des professionnels pour ses travaux sur l'adolescent délinquant et l'enfant handicapé mais il s'impose véritablement comme un expert des violences institutionnelles dans les années 1990. On remarque quelques pics de publication en fonction du contexte. Ainsi, dans les années 1991-1992 il publie un grand nombre d'articles et accorde beaucoup d'interviews ce qui coïncide avec la sortie de son ouvrage. Durant l'année 1997 il est grandement sollicité car la protection de l'enfance maltraitée a été déclarée grande cause nationale.

Les supports sur lesquels paraissent les articles de Tomkiewicz et les lieux où il intervient nous fournissent des informations sur le lecteur ou le public de Tomkiewicz. Tomkiewicz a publié des articles dans *Child Abuse and Neglect*, le journal de l'ISPCAN. De même, le Centre international de l'enfance (CIE) a publié quelques articles et interventions de Tomkiewicz. Parmi les supports de publication on trouve également un certain nombre de revues spécialisées dans divers domaines (juridique, médical, social, etc.) telles que le *Journal du droit des jeunes*, le *Journal international de médecine*, le *Journal du syndicat de la magistrature*, *Lien social*, le *Panorama du médecin*, *Actualités Sociales Hebdomadaires*, etc. Tomkiewicz a également fait des conférences lors de journées d'étude organisées par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale ou par le ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale. Il intervient également dans le cadre universitaire : à l'Université Paris Nord, à l'Université de Nancy ou encore à l'Université Libre de Bruxelles. Le Centre de formation et d'études de l'éducation surveillée de Vauresson a aussi publié quelques unes de ses interventions. Les types de supports sont donc multiples et par conséquent, le lectorat est très diversifié. Les premiers lecteurs ou public de Tomkiewicz sont les professionnels de l'enfance. Dans ses articles ou dans ses interventions il utilise toujours le pronom « nous » ce qui montre qu'il s'inclut dans le groupe et qu'il s'adresse principalement à des professionnels. Il écrit, par exemple, « l'abusant est une personne comme nous, c'est-à-dire un professionnel »⁶⁹⁹. Ce premier groupe est très large puisqu'il comprend des psychologues, des psychanalystes, des travailleurs sociaux, des médecins, des magistrats, des enseignants, des étudiants, etc. Tomkiewicz, le 11 juillet 1991, fait une conférence intitulée « Violences à enfants en institutions et droits de l'enfant » lors de l'université d'été « Droits de l'enfant et Droit à l'enfance. Enjeux et Innovations » organisée par le CFEPJJ de Vauresson du 7 au 13 juillet 1991. Cette université d'été réunit « des enseignants, des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, des travailleurs sociaux, des assistants de service social, des psychologues, des rééducateurs en psychomotricité, des formateurs et des responsables de service public et d'associations concernées par la mise en application de la Convention Internationale des Droits de

697 La liste de ces différents articles et interventions se trouve dans l'annexe n° 4 reprenant ses articles publiés sur le sujet et dans l'annexe n°7 correspondant à la liste de ses missions institutionnelles sur le sujet.

698 Voir annexe n° 6.

699 Art n° 273, p. 58.

l'Enfant »⁷⁰⁰. Cet exemple est assez représentatif du public devant lequel Tomkiewicz intervient régulièrement. Outre ce public principal Tomkiewicz s'adresse parfois aux parents de résidents, mais également aux politiques et aux bénévoles associatifs. Il a également pu toucher le grand public via quelques articles sur lui parus dans des journaux nationaux comme *Ouest France*, *La Croix*, *La marseillaise du Berry*, *l'Est républicain*, etc. De même il a fait quelques interventions à la télévision ou à la radio. Toutefois, cette exposition médiatique reste assez limitée et il ne semble pas qu'il ait été un expert connu du grand public.

Les différents types de supports dans lesquels Tomkiewicz publient et les différents lieux où il intervient montrent qu'il s'inscrit dans tout un réseau. Il est soutenu par un certain nombre de professionnels, de journalistes, d'associations, d'organismes, qui relayent ses propos en publiant les articles de Tomkiewicz où en lui permettant de faire des conférences sur le sujet. Les exemples sont multiples mais nous allons nous limiter à quelques-uns.

2.1.2. L'importance des réseaux

Parmi les associations s'inscrivant dans le réseau de Tomkiewicz et de son équipe nous retrouvons la Fédération Nationale des Comités Alexis Danan pour la Protection de l'enfance. Cette Fédération initialement appelée Fédération Nationale des Comités de Vigilance et d'Action pour la protection de l'enfance malheureuse a été créée en 1937. En 1936 le journaliste Alexis Danan appelle la population à créer des *Comités de Vigilance et d'Action* dans les villes et villages⁷⁰¹. La Fédération fait la liaison entre ces comités. Elle est une association pionnière dans le champ de l'enfance maltraitée. La première mission des Comités est le « dépistage » et le signalement aux autorités des mauvais traitements exercés sur les enfants. Au début des années 1980 la Fédération regroupe environ 150 Comités. Elle s'appuie sur une revue créée par Alexis Danan, *La Tribune de l'enfance*, dont le premier numéro paraît en mars 1963. Alexis Danan est le directeur-rédacteur en chef de la revue. À partir du 1^{er} octobre 1963, la Fédération devient éditrice de la revue. Au début des années 1980, la revue diffuse environ 1500 numéros. En août 1991 *La Tribune de l'enfance* cesse de paraître et cède sa place à *Enfance Majuscule* dont le premier numéro paraît en octobre 1991⁷⁰². La revue existe toujours de nos jours. En 1996 l'association prend le nom de Fédération des Comités Alexis Danan, puis en 2000, celui d'Enfance Majuscule-Fédération Alexis Danan⁷⁰³.

Tomkiewicz commence à être en contact avec les comités Alexis Danan vers 1976⁷⁰⁴. Il se rend avec certains membres de l'association, notamment Simone Chalon (1922-2011), sur le terrain, dans des institutions⁷⁰⁵. Dès le début des travaux de Tomkiewicz et son équipe, les Comités les ont soutenus. Ils ont

700 Dossier 11/07/91. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Missions violences institutionnelles (1988-1991) ».

701 Pour la présentation de la Fédération nous nous appuyons sur l'ouvrage de Pascale Quincy-Lefebvre, *op. cit.*

702 http://www.sha.univ-poitiers.fr/revues_gerhico/fiche.php?id_revue=123

703 *Ibid.*

704 Informations apportées par Nicole Emam de l'association *Enfance majuscule*.

705 *Ibid.*

Simone Chalon prend la direction de la Fédération à la mort de Danan.

travaillé ensemble. Par exemple, les Comités ont soutenu l'action des enseignants de Liévin et des juges pour enfants de la région lors cette affaire⁷⁰⁶. De même, dans le cas d'une autre affaire, Tomkiewicz et ses collaborateurs écrivent qu'à la demande des Comités, ils ont « porté témoignage écrit dans l'affaire du pavillon de la Pyramide »⁷⁰⁷. Ils étaient ensemble sur le terrain pour mener la lutte contre les institutions violentes. Tomkiewicz participe également aux diverses journées organisées par les Comités. Le 20 mai 1984 Tomkiewicz et Pascal Vivet font un exposé à l'Assemblée générale de la Fédération⁷⁰⁸. Ils y présentent leurs travaux sur les violences institutionnelles. De même le 2 avril 1987 Tomkiewicz fait une intervention sur les violences institutionnelles à la journée des Comités Alexis Danan organisée par l'Institut de l'enfance et de la famille (IDEF). Tomkiewicz publie également quelques articles dans *La Tribune de l'enfance*, puis dans *Enfance Majuscule*. Sur le thème de la violence il a publié deux articles dans *La Tribune de l'enfance* et six articles dans *Enfance Majuscule*⁷⁰⁹. Des contacts forts existent donc entre les deux parties. L'association s'est adressée à Tomkiewicz pour écrire les premiers articles de la nouvelle revue, *Enfance Majuscule*⁷¹⁰. Le soutien de Tomkiewicz et de quelques autres professionnels a permis à *Enfance majuscule* d'être reconnue dans le domaine de l'enfance⁷¹¹. Michelle Anker indique que la revue avait besoin de lui⁷¹². Elle confirme que la relation avec cette association était forte et particulière. L'histoire, l'engagement et la politique de publication de l'association-revue plaisaient à Tomkiewicz car l'auteur gardait la propriété intellectuelle de ses articles⁷¹³. Pascal Vivet insiste également sur le soutien qu'ils ont reçu de la Fédération. Il raconte que Simone Chalon a été contente de soutenir leur travail car il s'agissait, pour la Fédération, d'un retour aux sources puisque initialement Alexis Danan dénonçait la violence des « bagnes d'enfants »⁷¹⁴. Lors de sa conférence à l'Assemblée générale des Comités Alexis Danan le 20 mai 1984 Tomkiewicz tient les propos suivants :

« Je vous remercie d'avoir bien voulu m'inviter pour parler devant les Comités Alexis DANAN des violences qui ont lieu non pas dans les familles, mais dans les institutions. Cette invitation me fait d'autant plus plaisir qu'Alexis DANAN que je connais comme un personnage de légende, s'est rendu à juste titre célèbre pour avoir mené campagne qui a abouti à la fermeture de certaines institutions comme Mettray, Cayenne, etc... Or la lecture de votre journal, la Tribune de l'Enfance, montre surtout des coupures de presse qui dénoncent les violences dont sont victimes les enfants dans leur famille, le plus souvent d'ailleurs dans les familles pauvres et démunies. Il m'a donc semblé que les Comités Alexis DANAN, étant donné le peu de violences institutionnelles qui existent dans notre pays, ont limité progressivement leur action aux violences familiales... J'en suis d'autant plus heureux pour rappeler ici qu'il existe encore des violences dans nos institutions »⁷¹⁵.

Il les interpelle sur le fait que la violence institutionnelle n'a pas disparu et leur rappelle que c'était leur lutte initiale. Tomkiewicz et ses collaborateurs rendent hommage à Alexis Danan dans leur ouvrage en rappelant ses actions⁷¹⁶. De son côté *Enfance Majuscule* publie un numéro spécial en hommage à Tomkiewicz en 2003⁷¹⁷.

706 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal, ..., op. cit.*, p. 52.

707 *Ibid.*, p. 100.

708 Voir l'annexe n° 7.

709 Art n° D 92, D 170 et art n° 246, 316, 335, 359, 370, D 345.

710 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

711 Demi-journée d'étude du 28 mars 2014, *Engagements, contextes et champs : l'exemple des violences institutionnelles*, organisée par le CERHIO – Université d'Angers.

712 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

713 *Ibid.*

714 *Ibid.*

715 Art n° D 92, p. 4.

716 Stanislas Tomkiewicz (dir.), *Aimer mal, ..., op. cit.*, p. 296.

717 « Hommage à Stanislaw Tomkiewicz », *Enfance Majuscule*, 68-69, janvier-avril 2003.

Tomkiewicz a contribué à rapprocher les Comités Alexis Danan, monde associatif et bénévole, du monde des professionnels. Dans les années 1980, l'AFIREM est l'une des principales associations de professionnels dans le domaine de l'enfance maltraitée. Or, comme le note Pascale Quincy-Lefebvre, les relations ne sont pas au beau fixe entre ces deux acteurs de la protection de l'enfance. Deux membres de la Fédération assistent à l'Assemblée générale de l'AFIREM du 23 novembre 1983. Pascale Quincy-Lefebvre rapporte que ces derniers ont ressenti « un accueil glacial des professionnels »⁷¹⁸. Francis Mahé témoigne également des relations difficiles entre les deux associations au début des années 1980⁷¹⁹. Simone Chalon, nouvelle présidente de la Fédération suite au décès de Alexis Danan en 1979, entend rapprocher ces deux mondes en établissant un dialogue. Celui-ci est difficile à établir car ce sont deux univers et cultures différents⁷²⁰. Chalon souhaite travailler en collaboration avec les professionnels car elle estime que ce sont eux qui « font progresser les savoirs »⁷²¹. Elle écrit : « Côte à côte, médecins, travailleurs sociaux, professionnels ou bénévoles, nous devons continuer sur la voie tracée par celui qui fut le premier à se battre pour que soit appliquée la charte des droits de l'enfant »⁷²². D'un autre côté l'association cherche à réhabiliter le bénévolat aux yeux des professionnels. Dans une brochure, non datée, réalisée par les Comités Alexis Danan de Versailles et de Saint-Quentin-en-Yvelines, les auteurs insistent sur le fait que leur « bénévolat ne doit pas être compris comme une critique des professionnels de l'action sociale »⁷²³. On note ici la volonté des bénévoles de préciser qu'ils ne s'attaquent pas aux professionnels. Ils cherchent à « pacifier » les relations. Parallèlement, ils reviennent sur les critiques émises envers le bénévolat et mettent en avant la nécessité de ce dernier : « A l'inverse, on peut se demander si le professionnalisme est suffisant ! On peut admettre, en tout cas, que l'ACTION BENEVOLE joue un certain rôle : celui d'un dépassement des intérêts sectoriels, d'une mobilisation des citoyens pour faire l'apprentissage d'une fonction sociale majeure »⁷²⁴. Ils appellent à faire « un bout de chemin ensemble »⁷²⁵. Ces différents extraits montrent que les relations entre bénévoles et professionnels ne sont pas toujours très bonnes. Les contacts entre l'AFIREM et la Fédération sont complexes dans les années 1980⁷²⁶. Tomkiewicz contribue à une collaboration entre ces deux univers. Selon Francis Mahé, les deux associations se sont rapprochées grâce à Tomkiewicz. Il a été en quelque sorte un homme de liaison entre les deux groupes d'acteurs. Il a favorisé ce rapprochement en insistant, lors de ses interventions ou dans ses articles, sur l'importance des bénévoles, des citoyens engagés.

Au cours des années 1980-1990 les associations de protection de l'enfance se multiplient. Pierre Verdrager estime que « sur les 192 associations de protection de l'enfance actives en 2010, près de la moitié ont été créées entre les années 1980 et 2000 »⁷²⁷. Le monde associatif est alors un acteur majeur de la

718 Pascale Quincy-Lefebvre, *op. cit.*

719 Entretien avec M. Francis Mahé, le 13 mai 2013.

720 Pascale Quincy-Lefebvre, *op. cit.*

721 *Ibid.*

722 *Ibid.*

723 Brochure conçue par les Comités Alexis Danan de Versailles et de St-Quentin-en-Yvelines, *Pour la protection de l'enfance. Brisons le mur du silence*, date de parution non indiquée, p. 37. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Enfants maltraités. Divers documents français ».

724 *Ibid.*

725 *Ibid.*

726 Pascale Quincy-Lefebvre, *op. cit.*

727 Pierre Verdrager, *op. cit.*, p. 161.

protection de l'enfance. Il a contribué à une prise de conscience vis-à-vis de la maltraitance. Il a complété l'action des autres acteurs tels que les professionnels.

Autre exemple de support sur lequel Tomkiewicz publie ses articles, la *Tribune internationale des droits de l'enfant* qui est le bulletin de l'ONG DEI⁷²⁸. La *Tribune* est un « bulletin trimestriel adressé à ses membres et destiné à être largement diffusé »⁷²⁹. Ce bulletin est publié en anglais sous le titre *International Children's Rights Monitor*. « La Tribune s'efforce de favoriser une prise de conscience des droits des enfants dans le monde et d'encourager les efforts en leur faveur, en informant ses lecteurs des besoins et des initiatives prises dans ce domaine »⁷³⁰. DEI n'est pas une petite organisation. Elle joue un rôle crucial dans l'établissement de la Convention internationale des droits de l'enfant. Cet exemple montre que Tomkiewicz n'est pas complètement seul. Il trouve des supports pour publier ses articles et des structures pour faire ses interventions. Il est soutenu par des associations, des organisations internationales. Tomkiewicz et ses collaborateurs s'inscrivent dans tout un réseau qui les aide à diffuser leurs discours. Nous nous sommes limités à deux exemples mais de nombreux autres étaient possibles.

Tomkiewicz et ses collaborateurs agissent à une période où des professionnels s'engagent pour l'enfance : des médecins, des travailleurs sociaux, des magistrats, des journalistes, etc. Tomkiewicz est l'un des premiers à s'être intéressé à la question des violences institutionnelles mais il n'est pas seul dans les années 1980-1990. L'étude des colloques ou journées d'étude auxquels il intervient montre l'existence d'autres professionnels engagés dans cette cause. Certains magistrats sont mobilisés sur cette question. On trouve, par exemple, les juges pour enfants Marcel Klajnberg, Jean-Claude Xuereb et Jean-Pierre Rosenczveig⁷³¹. D'autres professionnels de l'enfance sont également sensibilisés à ces problèmes tels que Paul Durning, Éliane Corbet, Marceline Gabel, etc⁷³². Tomkiewicz s'inscrit dans un groupe d'intellectuels, d'hommes de science engagés.

Un autre support important ayant contribué à faire connaître ses travaux est l'ouvrage qu'il publie en 1991.

2.2. *Aimer mal, châtier bien*

Suite aux interventions des différents membres de l'équipe au congrès de septembre 1982, l'idée de rédiger un ouvrage sur la question des violences institutionnelles émerge. *Aimer mal, châtier bien. Enquêtes sur les violences dans des institutions pour enfants et adolescents* paraît neuf ans plus tard, le 11 septembre 1991.

728 Art n° D 75 c, D 89. De plus, du 15 au 20 juin 1989 Tomkiewicz participe à un congrès international organisé par DEI, à Haikko en Finlande. Il y fait une communication en anglais intitulée « Violences dans les institutions pour enfants dans les pays riches ».

729 *Tribune internationale des droits de l'enfant*, 1, 3, 1983, p. 2

730 *Ibid.*

731 Marcel Klajnberg est premier juge au tribunal pour enfants de Grenoble, Jean-Claude Xuereb a lui été juge pour enfants à Avignon puis à Paris, enfin, Jean-Pierre Rosenczveig est juge des enfants à Versailles de 1974 à 1981, puis président du tribunal pour enfants de Bobigny à partir de 1992.

732 Paul Durning est professeur en sciences de l'éducation. Éliane Corbet est docteur en psychopédagogie et elle a travaillé sur le sujet des violences au sein du CREAI Rhône-Alpes. Marceline Gabel est assistante sociale de formation. Elle a été conseillère technique au ministère de la Santé et des Affaires sociales. Elle a également été secrétaire générale de la grande cause nationale 1997 autour de la protection de l'enfance maltraitée. Certains de leurs travaux sont répertoriés dans l'annexe n° 5.

2.2.1. La préparation de l'ouvrage

Dans un premier temps, Tomkiewicz et son équipe n'envisagent pas de publier un ouvrage sur les violences institutionnelles puisque leur recherche démarre dans le but de préparer quelque chose pour le congrès de 1982. Ils ne sont « pas parti avec l'idée de faire un livre »⁷³³. Celle-ci leur vient après le congrès suite aux diverses réactions que leurs interventions ont suscitées. Nous l'avons vu la presse s'est intéressée au sujet. Tomkiewicz est intervenu à la télévision. Ils ont également reçu des demandes pour réaliser un film. Dans ce contexte, ils se sont dit qu'il fallait continuer leurs travaux. La volonté de faire de cette recherche un livre est arrivée dès la fin de l'année 1982 selon Pascal Vivet. Ils ont alors proposé l'ouvrage à plusieurs éditeurs qui l'ont refusé. Pascal Vivet nous confie qu'il a appris, quelques années après, que ces maisons d'édition n'avaient pas refusé par inintérêt mais par peur des complications liées à la publication d'un tel ouvrage. Ils trouvent finalement, avant la fin de l'année 1982, une maison d'édition qui accepte de publier leur livre, les éditions Le Seuil. Au Seuil, Pascal Vivet estime qu'ils sont « tombés sur la bonne personne, au bon moment »⁷³⁴. Il s'agit de Nathalie Savary qui a dirigé l'édition de l'ouvrage. Pascal Vivet complète en indiquant qu'ils avaient un autre atout dans cette maison d'édition : « C'est qu'une des propriétaires du Seuil [Isabelle Bardet] avait lu le synopsis du bouquin et avait dit « ça on le fait » »⁷³⁵. La famille Bardet est une des familles propriétaires des éditions du Seuil.

La maison d'édition Le Seuil est l'une des maisons d'édition les plus prestigieuses dans les années 1980⁷³⁶. Avec Gallimard, Flammarion et Albin Michel elle fait partie des quatre grands groupes indépendants tandis que les autres maisons d'édition se regroupent autour de deux gros pôles : Hachette et le Groupe de la Cité⁷³⁷. Les Éditions du Seuil ont été créées le 1^{er} février 1935 par l'abbé Jean Plaquevent⁷³⁸. En 1937, Paul Flamand et Jean Bardet en reprennent la direction⁷³⁹. À l'origine cette maison d'édition est orientée vers le catholicisme⁷⁴⁰. Durant la Seconde Guerre mondiale elle se tourne pendant un temps vers Vichy et Pétain, puis elle prend ses distances à partir de 1942⁷⁴¹. Avant la guerre la maison d'édition publie très peu d'ouvrages⁷⁴². Ce n'est qu'après qu'elle se développe considérablement⁷⁴³. Elle s'appuie notamment sur la revue *Esprit*⁷⁴⁴. Cette collaboration permet à la maison d'édition de se constituer un réseau. « Les Éditions du Seuil se trouvent intégrées dans un réseau plus vaste de chrétiens de gauche passés à la Résistance comme Hubert Beuve-Méry et les anciens d'Uriage »⁷⁴⁵. Dans les années 1950-1970 la maison d'édition s'ouvre aux diverses tendances de la gauche, excepté les communistes⁷⁴⁶. Elle adhère à la lutte contre le colonialisme, elle dénonce la torture

733 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

734 *Ibid.*

735 *Ibid.*

736 Mathias Bernard, *op. cit.*, p. 184.

737 Mathias Bernard, *op. cit.*, p. 184 et Jean-Yves Mollier, *Édition, presse et pouvoir en France au XXe siècle*, Paris, Fayard, 2008, p. 382.

738 Jean-Yves Mollier, *op. cit.*, p. 157.

739 *Ibid.*, p. 156.

740 *Ibid.*, p. 157.

741 *Ibid.*, p. 162.

742 *Ibid.*, p. 146. et Hervé Serry, *Les Éditions du Seuil : 70 ans d'histoires*, Paris, Le Seuil, 2007, p. 7.

743 Jean-Yves Mollier, *op. cit.*, p. 161.

744 Hervé Serry, *op. cit.*, p. 7.

745 Élisabeth Parinet, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine (XIXe – XXe siècle)*, Paris, Le Seuil, 2004, p. 397.

746 *Ibid.*, p. 399-400.

utilisée en Algérie et prend parti pour son indépendance⁷⁴⁷. Le sociologue Hervé Serry estime qu'au moment où Jean Bardet et Paul Flamand quittent la direction de la maison d'édition, à la fin des années 1970, celle-ci est « au sommet de l'édition française et européenne »⁷⁴⁸. L'entreprise compte plus de deux cent cinquante employés⁷⁴⁹. Le Seuil est l'un des plus gros éditeurs français dans les années 1980. *Aimer mal, châtier bien* est donc publié par une importante maison d'édition contrairement à l'ouvrage *Le travail social contre qui ?*. Cet élément est un point important pour expliquer le succès de l'ouvrage et la renommée de Tomkiewicz dans le domaine des violences institutionnelles. La publication de l'ouvrage par cette maison d'édition lui donne une visibilité.

L'équipe de Tomkiewicz se met à rédiger dès le début de l'année 1983⁷⁵⁰. L'ouvrage doit, dans un premier temps, paraître en 1988⁷⁵¹. Il sort finalement neuf ans après le congrès. Le laps de temps important s'explique par les difficultés liées à la rédaction d'un tel ouvrage. Il porte sur un sujet sensible ce qui nécessite une grande rigueur de rédaction et une vigilance extrême⁷⁵². De plus, le travail de groupe a compliqué la rédaction puisqu'il implique un certain nombre d'échanges entre les différents membres du groupe. Chaque enquêteur rédige un premier rapport sur l'enquête – ou les enquêtes – qu'il a effectué⁷⁵³. Ce premier rapport est ensuite repris par Pascal Vivet, puis par Michelle Anker et Tomkiewicz. Michelle Anker et Pascal Vivet constituent le point nodal entre les divers membres de l'équipe avec d'un côté les enquêteurs et de l'autre Tomkiewicz. La partie théorie a été prise en charge par Tomkiewicz et Michelle Anker. Lorsque le travail d'analyse et de rédaction commence, cette étude sur la violence institutionnelle devient la recherche de l'unité 69 de l'INSERM⁷⁵⁴. En ce qui concerne les enquêteurs, ils ont fini leurs études et ont commencé leur vie professionnelle. Ils ont continué à travailler bénévolement à la rédaction de l'ouvrage sur leur temps libre. Toutefois, ils prennent peu à peu leurs distances par manque de temps. Michelle Anker raconte qu'ils ont parfois été un peu frustrés car ils jouaient un rôle moindre et n'étaient pas présents la semaine pour travailler avec Tomkiewicz et Michelle Anker⁷⁵⁵.

L'ouvrage de Tomkiewicz présente huit enquêtes menées par son équipe. Ces enquêtes ont déjà été présentées au congrès de septembre 1982. Les enquêtes réalisées après le congrès ne sont pas décrites dans l'ouvrage. En partant de ces enquêtes Tomkiewicz analyse les violences institutionnelles et fournit un certain nombre de définitions, d'outils et de conseils pour la lutte contre la violence et sa prévention. Nous allons nous intéresser à l'accueil qu'a reçu le livre à sa sortie.

747 *Ibid.*, p. 399.

748 Hervé Serry, *op. cit.*, p. 110.

749 *Ibid.*, p. 110.

750 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

751 Lettre de Stanislas Tomkiewicz à Françoise Courchinoux, le 21 décembre 1987, dossier 23/04/88. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Missions violences institutionnelles (1988-1991) ».

752 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

753 *Ibid.*

754 Entretien avec Mme Anker, le 4 juin 2013.

755 *Ibid.*

2.2.2. Quel accueil ?

Pascal Vivet estime que le livre a beaucoup intéressé les médias⁷⁵⁶. Effectivement plusieurs médias spécialisés mais aussi généraux font écho de l'ouvrage. Le livre a été pré-annoncé dans *Le Monde*⁷⁵⁷. Le 24 septembre 1991 *Libération* publie un article sur l'ouvrage et une interview de Tomkiewicz et Pascal Vivet⁷⁵⁸. Le jour de la sortie du livre, Tomkiewicz participe à l'émission, *La marche du siècle*⁷⁵⁹. « De *L'humanité* au *Figaro* tout le monde a parlé du « bouquin ». Tous les magazines professionnels en ont parlé. Et c'était tous pour dire : « un travail remarquable », « quel courage » », témoigne Pascal Vivet⁷⁶⁰. Suite à la publication de l'ouvrage Tomkiewicz et Pascal Vivet ont été beaucoup sollicités. Tomkiewicz reçoit du courrier. En 1992, il confie recevoir une lettre tous les quinze jours⁷⁶¹. En 1993, il indique avoir reçu, depuis la parution du livre, une cinquantaine de signalements⁷⁶². Les auteurs de ces lettres témoignent de violences dont ils ont connaissance mais lui demandent également des conseils⁷⁶³. Parmi ces différents courriers environ vingt témoignages mentionnent des dysfonctionnements dans les institutions⁷⁶⁴. Tomkiewicz indique que ces lettres proviennent de travailleurs sociaux, d'éducateurs et d'assistantes maternelles⁷⁶⁵. Il reçoit également des lettres de parents d'enfants handicapés⁷⁶⁶. Outre ce courrier, ils ont été sollicités par des institutions⁷⁶⁷. Tomkiewicz déclare également avoir reçu des demandes de conférences de Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée (CREAI) et de trois Conseils généraux⁷⁶⁸. Avec ce livre Tomkiewicz et Pascal Vivet ont acquis une visibilité. On fait appel à eux pour rédiger des articles ou faire des interviews. Deux types de médias les sollicitent. Des médias « grands publics » tels que *L'Est Républicain* ou *Libération*⁷⁶⁹ ; et des médias plus spécialisés comme *Mutualistes*, *Lien Social*, le *Journal du droit des jeunes*, *l'école des parents*⁷⁷⁰. De même, un certain nombre de médias publient un compte-rendu de leur ouvrage⁷⁷¹. Ce livre leur permet de toucher un public un peu plus large que les milieux de spécialistes même si cela reste limité.

Le livre est globalement bien accueilli à sa sortie. Selon Tomkiewicz, les critiques de la presse ont plutôt été positives⁷⁷². Il considère que les échos négatifs ont été rares⁷⁷³. L'ouvrage est perçu comme un « livre

756 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

757 *Ibid.*

758 Catherine Erhel, « Enfance maltraitée : qui aime mal châtie bien », *Libération*, 24 septembre 1991, pages non indiquées. Archives personnelles de Pascal Vivet.

759 Art n° D 177.

760 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

761 Art n° D 188, p. 23.

762 Art n° 267, p. 280.

763 Art n° D 188, p. 23.

764 Art n° D 191, p. 3.

765 *Ibid.*

766 *Ibid.*, p. 5.

767 Art n° D 188, p. 23.

768 *Ibid.*, p. 24.

769 Art n° D 189 et Catherine Erhel, « Enfance maltraitée : qui aime mal châtie bien », *Libération*, 24 septembre 1991, pages non indiquées. Archives personnelles de Pascal Vivet.

770 Art n° D 185, D 182, 261, D 188, etc.

771 Notamment *Le Progrès*, *Le Dauphiné* (le 23 octobre 1991), *Actualités sociales hebdomadaires* (le 25 octobre 1991), *Libération* (le 24 septembre 1991), etc.

772 *Ibid.*

773 *Ibid.*, p. 3.



choc » par un journaliste de *L'Est Républicain* car il traite d'un sujet méconnu⁷⁷⁴. Cet aspect se retrouve dans plusieurs articles comme par exemple dans un article d'*Actualités sociales hebdomadaires* : « Voilà, en tout cas, un ouvrage dérangeant qui a le mérite de mettre le doigt sur le versant « caché » - et encore tabou - des mauvais traitements : ceux qui se produisent au sein même des institutions pourtant chargées de protéger les plus faibles »⁷⁷⁵. La démarche scientifique de leur ouvrage a été validée : « On saura gré aux auteurs - qui ont pris le parti de l'anonymat, excepté pour le Patriarche - d'avoir dépassé le caractère passionnel du sujet pour l'aborder de façon scientifique »⁷⁷⁶. Sabine Missistrano, la présidente de la Ligue des droits de l'homme en Belgique, qualifie l'équipe de Tomkiewicz de « formidable » : « Elle n'hésite pas à bouger, à aller voir sur place, déranger les inspecteurs de la D.A.S.S., s'introduire dans les cabinets de Juges pour enfants et interroger sur leur terrain les responsables d'institutions mises en cause. Ce côté offensif de l'équipe Tomkiewicz paraît efficace »⁷⁷⁷. Pascal Vivet estime que le livre a eu plus de poids que le congrès de l'ISPCAN de septembre 1982⁷⁷⁸. Il indique également que ce livre a eu une répercussion sur les politiques. Les retours vis-à-vis de l'ouvrage sont globalement favorables mais certains lecteurs ont tout de même critiqué certaines théories émises par Tomkiewicz et ses collaborateurs.

Ainsi, un certain J. Balandier, lecteur de la revue *Lien social*, regrette la généralisation faite par Tomkiewicz lorsque celui-ci avance que toute institution est à risque de violence. Il estime que cela jette le discrédit sur toutes les institutions. De plus, il ne croit pas que le changement intérieur de l'institution soit la réponse la plus adaptée en cas de violences institutionnelles. Il considère au contraire que l'établissement doit être fermé⁷⁷⁹. De même, Tomkiewicz a témoigné avoir reçu « une lettre d'un directeur de DDASS estimant que [sa] critique était trop sévère » et « quelques lettres de personnes estimant que [son] travail n'allait pas assez en profondeur »⁷⁸⁰. Malgré ces quelques critiques le livre semble avoir été majoritairement bien accueilli par les professionnels. L'accueil est meilleur que celui du congrès ce qui témoigne d'une évolution des sensibilités et mentalités. Certaines réactions et remarques, notamment des enseignants, poussent Tomkiewicz à élargir son étude à d'autres institutions.

2.2.3. De nouveaux objets

Dans les années 1990 Tomkiewicz commence à s'intéresser à la violence d'autres institutions, à savoir l'école et l'hôpital. Il justifie le fait de ne pas les avoir pris en compte au début de sa recherche par le fait qu'il s'intéressait à la violence des institutions faites pour le bien des enfants, ce qui, pour lui, n'est pas le cas de ces deux institutions⁷⁸¹.

774 *Ibid.*, p. 4.

775 *Actualités sociales hebdomadaires*, 25 octobre 1991, pages non indiquées. Archives personnelles de Pascal Vivet.

776 *Ibid.*

777 Art n° 261, p. 25.

778 Entretien avec M. Vivet, le 4 mars 2014.

779 « Courrier des lecteurs », *Lien Social*, 145, 21 novembre 1991, p. 16. Archives personnelles de Pascal Vivet.

780 Art n° D 191, p. 3.

781 Art n° D 136, p. 118.

Tomkiewicz s'interroge sur la violence de l'école à partir des années 1990⁷⁸². Il commence à l'aborder dans certaines de ses interventions mais les articles spécifiquement sur le sujet n'arrivent que quelques années plus tard. Il aborde pour la première fois la violence de l'école dans un article paru en 1994⁷⁸³. Puis, le nombre de ses publications sur le sujet augmente véritablement à partir de 1997⁷⁸⁴. Suite à la parution d'*Aimer mal, châtier bien*, des « lecteurs et amis » ont commencé à lui reprocher une « omission de taille » dans son ouvrage : l'école⁷⁸⁵. Certains enseignants se sont dit « frustrés » qu'il n'aborde pas cette institution⁷⁸⁶. Ces derniers lui ont confié que la violence dont il parlait pour les autres institutions ils la voyait également dans leur école⁷⁸⁷. Des enseignants l'ont invité dans leurs écoles, un dialogue a débuté ce qui a poussé Tomkiewicz à s'y intéresser⁷⁸⁸. Vers 1995, il fait la connaissance de Bernard Defrance et de ses travaux⁷⁸⁹. Tomkiewicz indique qu'il commence à s'intéresser véritablement au sujet vers 1996.

« Ce qui m'a vraiment décidé à prendre le taureau par les cornes et à dénoncer la violence du système scolaire vis-à-vis des élèves en difficulté, c'est la façon « marketing » dont les médias ont mis en avant un autre phénomène : la violence des jeunes dans les écoles. À les en croire, la vie y devenait impossible, submergées qu'elles étaient par une vague déferlante de délinquance et d'agressivité des élèves. Les journaux, la radio, la télévision se sont mis à titrer presque quotidiennement : « La violence des élèves augmente et atteint des enfants de plus en plus jeunes », raconte-t-il⁷⁹⁰.

Il en a eu assez que l'on ne parle que de la violence des jeunes et a donc voulu montrer une autre facette de ce phénomène. « Pour faire entendre un autre son de cloche, j'ai commencé à me documenter sérieusement sur cette problématique devenue « fait de société » », écrit-il⁷⁹¹.

Au delà de l'école, Tomkiewicz s'intéresse également à d'autres thématiques dans les années 1990. Il étudie la violence médicale et notamment la violence dans les hôpitaux pour enfants⁷⁹². Il écrit ou intervient également sur la violence familiale⁷⁹³. Il publie quelques articles à la fin de sa vie sur les violences administratives, qu'il définit « comme un sous-groupe des violences institutionnelles, caractérisé par l'absence de contact, voire par la distance psychologique et physique entre l'abuseur et la victime »⁷⁹⁴. Les décisions de placement peuvent, par exemple, être des violences administratives pour Tomkiewicz. On remarque qu'il étend peu à peu son champ d'étude pour intégrer d'autres types d'institutions dans son étude.

782 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 183. et art n° D 307, « 2. La violence institutionnelle », p. 4.
783 Art n° 279.

784 Voir l'annexe n° 6.

785 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 182.

786 *Ibid.*, p. 185.

787 Art n° D 307, « 2. La violence institutionnelle », p. 4.

788 *Ibid.*

789 Bernard Defrance est professeur agrégé de philosophie et enseignant. Il a notamment publié sur le sujet : *La Violence à l'école*, Paris, Syros, 1988 et *Sanctions et discipline à l'école*, Paris, Syros, 1993.

790 Stanislas Tomkiewicz, *L'adolescence...*, op. cit., p. 183.

791 *Ibid.*

792 Il commence à l'aborder dans ses interventions dès le début des années 1990 (par exemple lors de sa mission institutionnelle du 14 juin 1993) mais son premier article sur le sujet date de 1997 (art. n° 311).

793 Voir l'annexe n°6.

794 Art n° 359, p. 6.

2.3. Quels résultats sur le long terme ?

La principale lutte menée par Tomkiewicz au cours des années 1980-1990 est la lutte contre la violence institutionnelle. Il développe le concept dès les années 1980 et essaye par ses articles, ses interventions et ses ouvrages de le diffuser. Il s'agit alors de se demander si son discours a été entendu. Que reste-t-il aujourd'hui de ses travaux. Le concept de « violence institutionnelle » s'est-il imposé dans le secteur médico-social ?

2.3.1. La reconnaissance

Tomkiewicz s'impose progressivement, au cours des années 1990, comme l'expert français de la violence institutionnelle. Plusieurs sources en témoignent. Tout d'abord, il est considéré comme le premier à avoir abordé cette question. Par exemple, en 1990, un journaliste écrit qu'il est le premier à avoir « décrit et expliqué ces phénomènes [de violences en institutions] »⁷⁹⁵. De même, Éliane Corbet, dans un article paru en 2000, indique que « la notion de violence institutionnelle a été mise en lumière en 1982 par Stanislaw Tomkiewicz »⁷⁹⁶. Michèle Créoff, inspectrice principale des Affaires sanitaires et sociales, écrit, elle, que « cette notion de violence institutionnelle a été présentée en 1982, à l'occasion des travaux menés par Stanislaw Tomkiewicz et Pascal Vivet au 4^e Congrès international des enfants maltraités et négligés »⁷⁹⁷. Elle continue en indiquant que « depuis, la connaissance et l'analyse des violences institutionnelles s'affinent, l'action des pouvoirs publics se confirme dans ce domaine »⁷⁹⁸. Selon elle, le congrès de 1982 constitue le point de départ des recherches sur la violence institutionnelle. Par ailleurs, dans l'ouvrage de Bruno Laprie et Brice Miñana, Tomkiewicz est présenté comme étant « un des premiers spécialistes de la question »⁷⁹⁹. Dans une interview parue en 1991 il est présenté comme « spécialiste en France des violences institutionnelles »⁸⁰⁰. Ces exemples montrent qu'il est reconnu par ses pairs comme étant à l'origine du concept de « violence institutionnelle » dans le secteur médico-social. Il a été vu par certains comme un « précurseur ». Dans les années 1990 il est considéré comme l'expert français de la question. Il est aussi bien reconnu par les professionnels que par les médias spécialisés.

Suite à la publication de l'ouvrage *Aimer mal, châtier bien*, cette reconnaissance s'accroît. Le livre est considéré comme la référence sur le sujet des violences institutionnelles. En témoignent des propos retrouvés dans un article de 1996 : « Le livre a été publié en 1991, et constitue à ce jour l'une des rares sources d'information sur un sujet parmi les plus tabous au chapitre de l'enfance maltraitée »⁸⁰¹. Dans un article de 2001, il est indiqué que le livre « est toujours considéré par les professionnels comme La référence en la matière »⁸⁰². Le livre est d'autant plus important qu'il est considéré comme un des seuls existants sur le sujet au milieu des années 1990⁸⁰³. Les travaux sont plus nombreux dans les années 1990 que dans les années 1980

795 Art n° D 162, p. 17.

796 Éliane Corbet, « Les concepts de violence et de maltraitance », *ADSP*, 31, juin 2000, p. 20.

797 Michèle Créoff, « Les maltraitances institutionnelles », *ADSP*, 31, juin 2000, p. 52.

798 *Ibid.*

799 Bruno Laprie, Brice Miñana, *Engager une politique de bientraitance*, Issy-les-Moulineaux, ESF, 2010, p. 36.

800 Art n° D 172, p. 9.

801 Art n° D 258, p. 17.

802 Art n° D 348, p. 6.

803 Art n° D 258, p. 17.

mais ils restent limités ce qui fait de l'ouvrage de Tomkiewicz et Pascal Vivet une référence pour les professionnels. Tomkiewicz obtient la reconnaissance des professionnels et des médias, mais il obtient également celle des politiques.

En 1988, le ministère de la Santé et de la Solidarité a voulu créer une cellule de réflexion consacrée aux problèmes de violences et de dysfonctionnement des établissements. Tomkiewicz y est convié mais cette cellule ne s'est réunie qu'une seule fois⁸⁰⁴. Puis, en 1998, le ministère de la Santé met en place une commission de travail dans le but « de prévenir, repérer et traiter les violences à l'encontre des enfants et des jeunes dans les institutions médicales et médico-sociales »⁸⁰⁵. Cette commission témoigne d'un intérêt des pouvoirs publics pour la question. Ces derniers commencent à s'emparer du sujet. De plus, ce groupe de travail est synonyme de reconnaissance pour Tomkiewicz puisqu'il en est membre⁸⁰⁶. Le groupe est piloté par la DAS⁸⁰⁷. Il a réuni « des représentants des Ddass (médecins inspecteurs, inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, conseillères techniques en travail social), des représentants de l'administration centrale, des sous-directions concernées, des directeurs d'établissements, un représentant de l'École nationale de la santé publique (ENSP), des experts reconnus pour leurs travaux de recherche, d'analyse sur l'organisation et le fonctionnement des institutions »⁸⁰⁸. Les travaux de Tomkiewicz sont donc reconnus par les différents acteurs intervenant dans le champ de la protection de l'enfance. Ses travaux servent de base aux professionnels.

2.3.2. Des concepts qui s'imposent

En consultant les travaux récents publiés sur la violence institutionnelle nous constatons que certains concepts et certaines idées développés par Tomkiewicz se sont imposés et ont été réutilisés. En effet, la définition de Tomkiewicz de la violence institutionnelle a été reprise par les politiques. La commission mise en place en 1998 a été chargée d'élaborer un guide méthodologique. Ce guide intitulé *Prévenir, repérer et traiter les violences à l'encontre des enfants et des jeunes dans les institutions sociales et médico-sociales*, a été édité par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité en juin 1999⁸⁰⁹. Il s'adresse aux médecins inspecteurs de Santé publique et aux inspecteurs des Affaires sanitaires et sociales. Il s'intéresse aux « établissements accueillant des enfants et des jeunes présentant des handicaps ou relevant de l'éducation spéciale » mais également aux « établissements sanitaires ou accueillant des mineurs et confiés au service de l'aide sociale à l'enfance »⁸¹⁰. Il reprend plusieurs points développés par Tomkiewicz. La définition de Tomkiewicz de la violence institutionnelle a évolué durant les années 1980-1990. En 1993, après la parution du livre, Tomkiewicz aboutit à la définition

804 Art n° 311, p. 29 et n° 267, p. 282-283.

805 Art n° D 310, p. 85.

806 Parmi les membres du groupe nous retrouvons notamment Geneviève Appell, Éliane Corbet, Michèle Créoff, Paul Durning, etc.

807 Michèle Créoff, *art. cit.*, p. 54.

808 *Ibid.*

809 *Prévenir, repérer et traiter les violences à l'encontre des enfants et des jeunes dans les institutions sociales et médico-sociales*, Rennes, ENSP, 2000, 95 p.

810 Guide méthodologique, *Prévenir, repérer et traiter les violences à l'encontre des enfants et des jeunes dans les institutions sociales et médico-sociales*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, juin 1999, p. 2. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Violences institutionnelles. Groupe de travail (1998-1999) ».

suivante : « *J'appelle violence institutionnelle toute action commise dans ou par une institution, ou toute absence d'action, qui cause à l'enfant une souffrance physique ou psychologique inutile et/ou qui entrave son évolution ultérieure* »⁸¹¹. Or cette définition a été reprise dans le guide⁸¹². Elle est toutefois complétée par deux autres définitions émanant d'autres travaux menés dans les années 1990, celle d'Éliane Corbet élaborée dans le cadre d'un travail au sein du CREA Rhône-Alpes et celle de l'Observatoire de l'action sociale décentralisée (ODAS)⁸¹³. Ce guide montre que les travaux de Tomkiewicz servent de point de départ. Dans ce guide également Tomkiewicz et Pascal Vivet sont présentés comme étant à l'origine du concept de « violence institutionnelle »⁸¹⁴. De plus, on remarque que les travaux de Tomkiewicz ont influencé le contenu de ce guide puisqu'on retrouve, à de multiples reprises, des idées issues de ses travaux dont notamment les notions de violences licites/illicites, de violences « en creux » et en relief. Par ailleurs, ce guide entend aider les inspecteurs à analyser le « fonctionnement institutionnel ». Il leur indique un certain nombre de questionnements impératifs lorsqu'ils inspectent une institution, et certaines idées émanent de la typologie des institutions à risque de violence établie par le groupe de Tomkiewicz⁸¹⁵. On remarque également que le terme de « violence institutionnelle » s'est imposé puisque celui-ci est repris dans le guide et dans les travaux d'autres acteurs dont notamment ceux du CREA Rhône-Alpes. Ainsi, on constate une reconnaissance de la définition développée par Tomkiewicz mais aussi une reconnaissance du terme même de « violence institutionnelle ». Par ailleurs, ce guide témoigne d'une préoccupation des pouvoirs publics pour la question de la violence institutionnelle.

Les concepts de Tomkiewicz ont également été repris par les professionnels. Plusieurs exemples existent. Dans leur ouvrage, Bruno Laprie et Brice Miñana, reprennent la définition fournie par Tomkiewicz⁸¹⁶. De même, ils utilisent les concepts de « violences en relief » et « violences en creux » avancés par Tomkiewicz et ses collaborateurs⁸¹⁷. Le *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale* reprend quant à lui le concept de « surviolence » développé par Tomkiewicz⁸¹⁸. Dans son article de 2000, Éliane Corbet, reconnaît que la définition de Tomkiewicz est « actuellement la définition couramment retenue »⁸¹⁹. Ces exemples montrent que les travaux de Tomkiewicz sont connus et utilisés dans le champ du travail social et dans le secteur médico-social. Les concepts de Tomkiewicz s'imposent et sont repris par les autres professionnels. Toutefois, cela semble se limiter au secteur médico-social. En effet, dans l'ouvrage collectif des sociologues Denis Laforgue et Corinne Rostaing, *Violences et institutions : réguler, innover ou résister ?*, les auteurs, excepté un, ne se

811 Art n° 266, n° 267, n° 311, n° 322, n° D 257, etc.

812 Guide méthodologique, *Prévenir, repérer et traiter les violences à l'encontre des enfants et des jeunes dans les institutions sociales et médico-sociales*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, juin 1999, p. 17. Archives privées de Stanislas Tomkiewicz, IRTS de Montrouge, boîte d'archives intitulée « Violences institutionnelles. Groupe de travail (1998-1999) ».

813 *Ibid.*

814 *Ibid.*, p. 12.

815 *Ibid.*, p. 36.

816 Bruno Laprie, Brice Miñana, *op. cit.*, p. 36.

817 *Ibid.*, p. 37.

Tomkiewicz et ses collaborateurs appellent violence « en relief » les violences directes, c'est-à-dire les violences physiques, psychologiques et sexuelles et violence « en creux » la négligence et l'abandon.

818 Jean-Yves Barreyre, Brigitte Bouquet (dir.), *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale*, Paris, Bayard, 2006, p. 352.

819 Éliane Corbet, *art. cit.*, p. 21.

réfèrent pas aux travaux de Tomkiewicz⁸²⁰. Il semblerait que les travaux de Tomkiewicz n'aient pas abouti dans le domaine sociologique. Ils ont principalement eu des suites dans le domaine médico-social. Ils ne sont pas considérés comme une référence dans les autres disciplines telles que la sociologie. Par ailleurs, de nouveaux concepts se sont développés et ont pu « concurrencer » celui de « violence institutionnelle ».

2.3.3. Entre « violences institutionnelles » et « maltraitances institutionnelles »

Un autre terme se développe dans les années 1990 celui de « maltraitances institutionnelles ». Nous pouvons nous demander si ce concept n'entre pas « en concurrence » avec le terme de violence institutionnelle et s'il ne finit pas par lui être préféré.

En 1998, Marceline Gabel, Frédéric Jésu et Michel Manciaux publient *Maltraitances institutionnelles. Accueillir et soigner les enfants sans les maltraiquer*⁸²¹. De même, en juin 2000, la revue *Actualité et dossier en santé publique* (ADSP) publie un numéro sur le thème des maltraitances. Le terme « maltraitances institutionnelles » y apparaît plusieurs fois⁸²². Par exemple, Michèle Créoff intitule son article « Les maltraitances institutionnelles »⁸²³. Éliane Corbet juge, elle, le terme maltraitance plus adéquat que celui de violence : « C'est actuellement celui de maltraitance qui prévaudrait et dont le degré performatif serait le plus élevé dans un contexte où une culture de l'évaluation se construit. Il attire en premier l'attention sur l'inversion qui peut conduire à mal traiter. En alertant ainsi sur le dévoiement d'une mission première de protection et d'éducation, il apparaît actuellement plus adéquat avec le développement de l'évaluation et plus performant pour modifier des représentations et des pratiques »⁸²⁴. De même, Jean-Pierre Blaevoet et Philippe Crognier, dans leur ouvrage publié en 2009, utilisent plus le terme « maltraitance en institution » ou « maltraitances institutionnelles »⁸²⁵. Enfin, dans les dictionnaires sur le travail social, on trouve des notices sur la maltraitance mais pas sur le terme « violences institutionnelles »⁸²⁶. Ces différents exemples donnent alors l'impression que le terme de « maltraitances institutionnelles » tend à remplacer celui de « violence institutionnelle ». Néanmoins, il est nécessaire de nuancer. En effet, bien que Michèle Créoff intitule son article « Les maltraitances institutionnelles », nous remarquons que l'auteur n'utilise jamais le terme dans le corps de son article alors que le terme « violence » apparaît à de multiples reprises. Elle a recours soit à la notion de « violences institutionnelles » soit à celle de « violences en institution ». Ainsi, il semblerait que ces dernières années le terme « maltraitances institutionnelles » soit de plus en plus préféré à celui de « violences institutionnelles » même si celui-ci ne disparaît pas totalement des travaux des professionnels. L'absence d'*« héritier »* susceptible de reprendre les travaux et la lutte de Tomkiewicz peut expliquer ce remplacement de « *vocabile* ». Les termes de maltraitance et violence se retrouvent également confrontés à la diffusion d'un nouveau concept en vogue depuis les années 2000, celui de bientraitance.

820 Denis Laforgue, Corinne Rostaing (dir.), *op. cit.*

821 Marceline Gabel, Frédéric Jésu, Michel Manciaux (dir.), *Maltraitances institutionnelles : accueillir et soigner les enfants sans les maltraiquer*, Paris, Fleurus, 1998, 305 p.

822 Michèle Créoff, *art. cit.*, p. 52-56 et Éliane Corbet, *art. cit.*, p. 20-25.

823 Michèle Créoff, *art. cit.*, p. 52-56.

824 Éliane Corbet, *art. cit.*, p. 25.

825 Jean-Pierre Blaevoet, Philippe Crognier, *op. cit.*, p. 16.

826 Par exemple dans le *Dictionnaire pratique du travail social* de Stéphane Rullac et Laurent Ott.

Le terme « bientraitance » est couramment utilisé par les professionnels à partir des années 2000 mais l'origine du terme est plus lointaine⁸²⁷. « *Maltraitance* – traiter mal –, dans son utilisation extensive, et excessive, a appelé progressivement en réaction, un autre concept, *bientraitance* – traiter bien »⁸²⁸. Le terme bientraitance insiste sur le préfixe « bien », plutôt que sur le préfixe négatif « mal » de « maltraitance »⁸²⁹. Le terme s'impose et de nombreux ouvrages paraissent ces dernières années sur le sujet⁸³⁰. « La notion de bientraitance n'est pas seulement l'absence de maltraitance ou la prévention de la maltraitance. Elle renvoie à une démarche d'amélioration continue des pratiques, de personnalisation permanente des prestations tout en conservant une nécessaire vigilance sur les risques sous-jacents de maltraitance »⁸³¹. L'objectif de la bientraitance est de « promouvoir le bien-être de l'usager en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance »⁸³². Le terme remplace progressivement celui de « lutte contre la maltraitance »⁸³³.

Les concepts développés par Tomkiewicz se sont imposés. Les travaux de ce dernier ont été reconnus dans les années 1990.

Les années 1980 et 1990 sont une période de mobilisation envers l'enfance. La maltraitance familiale préoccupe de plus en plus la société civile. Dans une moindre mesure la violence des institutions mobilise également un certain nombre d'acteurs. On constate, à la fin des années 1990, un intérêt des pouvoirs publics pour la question. Tomkiewicz est reconnu par ses pairs comme étant le principal expert de la question. Les pratiques professionnelles évoluent, la violence est de moins en moins tolérée. On peut en conclure que le discours de Tomkiewicz a été en partie entendu. Certains de ses concepts sont repris par les professionnels et les politiques. Toutefois, ces dernières années, le concept de violence institutionnelle n'est plus systématiquement employé pour parler des violences en institutions. D'autres concepts émergent.

827 Voir notamment sur le sujet Marceline Gabel, « Maltraitance/bientraitance » dans Jean-Yves Barreyre, Brigitte Bouquet (dir.), *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale*, Paris, Bayard, 2006, p. 352 et Jean-Pierre Blaevoet, Philippe Crognier, *op. cit.*, p. 21.

828 Marceline Gabel, « Maltraitance/bientraitance » dans Jean-Yves Barreyre, Brigitte Bouquet (dir.), *op. cit.*, p. 349.

829 Jean-Pierre Blaevoet, Philippe Crognier, *op. cit.*, p. 21.

830 En 1999 paraît, par exemple, l'ouvrage de Marceline Gabel, Frédéric Jésu et Michel Manciaux, *Bientraitances : mieux traiter familles et professionnels*, Paris, Fleurus/Mame, 1999, 453 p.

831 Bruno Laprie, Brice Mifiâna, *op. cit.*, p. 42.

832 *Ibid.*

833 Jean-Pierre Blaevoet, Philippe Crognier, *op. cit.*, p. 22.

Conclusion

Plusieurs facteurs expliquent que la violence institutionnelle soit devenue, dans les années 1980 et surtout 1990, une question de société.

La recherche dirigée par Tomkiewicz sur le sujet a contribué à faire de cette question une question scientifique. Plusieurs éléments ont permis le lancement de cette recherche. Premièrement, elle a été rendue possible par la rencontre d'un homme et d'une question. Tomkiewicz est sensibilisé à la violence de par son histoire personnelle, mais également de par sa trajectoire professionnelle et ses influences intellectuelles. Trois facettes de sa personnalité sont primordiales pour expliquer son engagement dans la lutte contre la violence institutionnelle : le survivant, le pédopsychiatre et le militant. Cela a du sens de le retrouver à la tête de ce collectif. Cette recherche s'explique par la rencontre d'un homme et d'une question mais elle s'inscrit également dans un contexte particulier. Il est, en effet, nécessaire de la replacer dans le contexte large du second XX^e siècle. La recherche de Tomkiewicz se trouve à la jonction de plusieurs mouvements. On observe, par exemple, durant cette période, une sensibilisation de plus en plus accrue aux spécificités de l'enfance sous l'impulsion notamment des sciences psy. De plus, une culture anti-institutionnelle se développe dans le sillage de Mai 1968. Cette recherche s'inscrit dans un temps long mais aussi dans un temps court, celui du début des années 1980. Le contexte politique, économique et scientifique, à une échelle nationale et internationale, est primordial pour expliquer le lancement de cette recherche. L'alliance du militantisme et de la recherche a également rendu possible cette étude. Nous avons donc, ici, un homme ancré dans son temps qui a su profiter d'un contexte particulier pour lancer sa recherche. Tous ces éléments ont permis que la question des violences institutionnelles émerge dans le champ scientifique et devienne progressivement une préoccupation des professionnels.

La recherche de Tomkiewicz s'institutionnalise dans les années 1980 et contribue à ce que la violence institutionnelle devienne une question de société. Les travaux de Tomkiewicz n'ont pas été acceptés dès le début par les professionnels de l'enfance. Toutefois ils finissent par s'imposer. On observe un déplacement du regard des professionnels et un changement de pratiques et de politiques. La parole de Tomkiewicz a été écoute et ses concepts sont réutilisés par les professionnels, les bénévoles associatifs et les politiques. Il est resté dans les mémoires collectives des professionnels comme la référence sur la question. La lutte contre la violence institutionnelle prend une nouvelle forme et s'appuie sur un discours scientifique. Tomkiewicz a su adapter son discours et sa démarche car sa parole d'expert a plus de poids que sa parole de militant. Cette recherche a su s'installer dans la durée. Pour cela les réseaux entourant Tomkiewicz ont été importants et ce à plusieurs étapes : pour le lancement de leur étude mais également pour la diffusion du discours scientifique de Tomkiewicz sur la violence institutionnelle.

La violence institutionnelle dépasse le domaine scientifique et médical et devient une question de société. On observe des changements législatifs dans un contexte d'édification des droits de l'enfant et de répression vis-à-vis de la violence à enfant. Les sensibilités évoluent et de nouvelles causes se développent notamment autour des abus sexuels. La violence envers les enfants est de moins en moins tolérée. Il y a une prise de conscience et plusieurs acteurs engagés en faveur de la protection de l'enfance ont joué un rôle dans cette prise de conscience : les médecins, les médias, les associations de bénévoles, etc. On remarque une circulation des

savoirs à l'échelle transnationale. La question de la violence investit également les sciences humaines et sociales (sociologie, histoire). La violence institutionnelle est d'abord pensée dans le champ de l'enfance avant de s'étendre et d'atteindre d'autres catégories d'individus comme, par exemple, les personnes âgées.

Cette étude nous apporte des informations sur la société des années 1980-1990. Elle permet d'éclairer comment les rapports à la violence et à l'enfance évoluent durant cette période. Elle contribue également à préciser, à travers la trajectoire d'un individu, le rôle joué par un groupe d'acteurs : les professionnels de l'enfance. Les recherches dans ce domaine ne sont, toutefois, pas épuisées. Des sources sont encore disponibles. De même, nous nous sommes principalement intéressés à un groupe d'acteurs et il serait nécessaire de réintégrer cette étude dans une recherche plus vaste englobant une réflexion plus poussée sur le rôle des autres acteurs. Il est, par exemple, possible d'étudier le rôle joué par les médias. Comment les affaires de violences en institutions sont-elles présentées par les médias ? Le terme de « violence institutionnelle » est-il utilisé par ces derniers ? Quelles démarches utilisent-ils ? En quoi celles-ci diffèrent-elles de celles des professionnels ? Quelles sont les interactions entre les différents groupes d'acteurs ? Il est également possible d'élargir les limites spatiales de cette étude afin de faire une histoire comparative à l'échelle internationale : comment est perçue la violence des institutions dans les autres pays ? Les professionnels de l'enfance se sont-ils également emparés de cette question ? Dans quel contexte ? Le sujet n'est donc pas épuisé et de nombreux questionnements subsistent.

Bibliographie

1. Outils

1.1. Dictionnaires

- BARREYRE Jean-Yves, BOUQUET Brigitte (dir.), *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale*, Paris, Bayard, 2006, 637 p.
- BOUDON Raymond, et al., *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Larousse, 2012, 279 p.
- CHEVALLIER Marielle, BOUREL Guillaume (dir.), *Dictionnaire d'histoire contemporaine*, Paris, Hatier, 2010, 446 p.
- ÉTIENNE Jean, et al., *Dictionnaire de sociologie : les notions, les mécanismes, les auteurs*, Paris, Hatier, 2004, 448 p.
- MESURE Sylvie, SAVIDAN Patrick (dir.), *Dictionnaire des sciences humaines*, Paris, PUF, 2006, 1277 p.
- OFFENSTADT Nicolas (dir.), *Les mots de l'historien*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009, 127 p.
- OTT Laurent, RULLAC Stéphane, *Dictionnaire pratique de travail social*, Paris, Dunod, 2010, 224 p.
- PAUGAM Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, 2010, 127 p.
- REVEL Judith, *Le vocabulaire de Foucault*, Paris, Ellipses, 2004, 68 p.
- REY-DEBOVE Josette, REY Alain (dir.), *Le nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2008, 2837 p.

1.2. Ouvrages méthodologiques

- BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, juin 1986, p. 69-72.
- COPPOLANI Antoine, ROUSSEAU Frédéric (dir.), *La biographie en histoire : jeux et enjeux d'écriture*, Paris, M. Houdiard, 2007, 133 p.
- DESCAMPS Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, 864 p.
- DESCAMPS Florence (dir.), *Les sources orales et l'histoire : Récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Rosny-sous-bois, Bréal, 2006, 287 p.
- DOSSE François, *Le pari biographique : écrire une vie*, Paris, La découverte, 2005, 480 p.
- FERRO Marc, « La biographie, cette handicapée de l'histoire », *Le magazine littéraire*, avril 1989.
- KALIFA Dominique, « Enquête et « culture de l'enquête » au XIXe siècle », *Romantisme*, 2010/3, 149, p. 3-23.
- LE GOFF Jacques, NORA Pierre (dir.), *Faire de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1974, 3 vol.
- LE GOFF Jacques, « Comment écrire une biographie historique aujourd'hui ? », *Le Débat*, 54, 1989, p. 48-53.
- LE GOFF Jacques, *À la recherche du Moyen Age*, Paris, Louis Audibert, 2003, 176 p.
- LEVI Giovanni, « Les usages de la biographie », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*. 44e année, 6, 1989, p. 1325-1336.

MAYEUR Jean-Marie, *L'abbé Lemire (1853-1928) : un prêtre démocrate*, thèse de doctorat, lettres, Paris IV, 1967, 698 p.

1.3. Ouvrages généraux

- AMBROISE-RENDU Anne-Claude, DELPORTE Christian (dir.), *L'indignation : histoire d'une émotion (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Nouveau Monde, 2008, 254 p.
- ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, Paris, Plon, 1960, 503 p.
- BANTIGNY Ludivine, JABLONKA Ivan (dir.), *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France (XIXe-XXIe siècles)*, Paris, PUF, 2009, 307 p.
- BANTIGNY Ludivine, « Historicités du 20^e siècle. Quelques jalons sur une notion », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 117, 2013/1, p. 13-25.
- BANTIGNY Ludivine, *Histoire de la France contemporaine. Tome 10. La France à l'heure du monde : de 1981 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2013, 512 p.
- BERNARD Mathias, *La France de 1981 à 2002 : le temps des crises ?*, Paris, Librairie générale française, 2005, 313 p.
- BOLTANSKI Luc, et al., *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007, 457 p.
- FASSIN Didier, BOURDELAIS Patrice (dir.), *Les constructions de l'intolérable : études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, La Découverte, 2005, 230 p.
- GARCIA Sandrine, *Mères sous influence : de la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte, 2011, 382 p.
- MOLLIER Jean-Yves, *Édition, presse et pouvoir en France au XXe siècle*, Paris, Fayard, 2008, 493 p.
- PARINET Élisabeth, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine (XIXe - XXe siècle)*, Paris, Le Seuil, 2004, 489 p.
- SERRY Hervé, *Les Éditions du Seuil : 70 ans d'histoires*, Paris, Le Seuil, 2007, 207 p.
- WIEVIORKA Annette, *L'ère du témoin*, Paris, Plon, 1998, 185 p.

2. Culture militante et engagement

2.1. Engagements dans le contexte post-68

- DREYFUS Michel (dir.), *La part des militants*, Paris, Éd. de l'Atelier, 1996, 354 p.
- FILLIEULE Olivier, TARTAKOWSKY Danielle, *La manifestation*, Paris, Sciences po, 2013, 184 p.
- ION Jacques, *La fin des militants ?*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1997, 124 p.
- ION Jacques, *S'engager dans une société d'individus*, Paris, A. Colin, 2012, 220 p.
- LE GOFF Jean-Pierre, *Mai 68, l'héritage impossible*, Paris, La Découverte, 1998, 475 p.
- PIGENET Michel, TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, 800 p.
- POUJOL Geneviève, *Des élites de société pour demain*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 1996, 190 p.

- POUJOL Geneviève, ROMER Madeleine, *Dictionnaire biographique des militants (XIX^e-XX^esiècles) : de l'éducation populaire à l'action culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1996, 411 p.
- TOURAINE Alain, *La société post-industrielle*, Paris, Denoël, 1969, 315 p.
- TOURAINE Alain, WIEVIORKA Michel, DUBET François, *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard, 1984, 438 p.

2.2. Les intellectuels

- BERT Jean-François, *Introduction à Michel Foucault*, Paris, La Découverte, 2011, 125 p.
- DOSSE François, *Gilles Deleuze et Félix Guattari : biographie croisée*, Paris, La Découverte, 2009, 643 p.
- GUICHARD Bruno, HAGE Julien, LÉGER Alain (dir.), *François Maspero et les paysages humains*, Lyon, La fosse aux ours, 2009, 331 p.
- KIÉFER Audrey, *Michel Foucault : Le G.I.P., l'histoire et l'action*, thèse de doctorat, philosophie, sous la dir. de Delaporte François, Amiens, 2006, 227 p.
- LEBON Francis, MOULINIER Pierre, RICHEZ Jean-Claude (dir.), *Un engagement à l'épreuve de la théorie : itinéraires et travaux de Geneviève Poujol*, Paris, L'Harmattan, 2008, 250 p.
- ORY Pascal, SIRINELLI Jean-François, *Les intellectuels en France : de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Perrin, 2004, 435 p.
- PROCHASSON Christophe, RASMUSSEN Anne, *Au nom de la patrie : les intellectuels et la première guerre mondiale (1910-1919)*, Paris, La Découverte, 1996, 302 p.
- RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François (dir.), *La Guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Paris, Institut d'histoire du temps présent, 1988, 260 p.

3. Savoirs scientifiques

3.1. Médecine et recherche

- BERT Jean-François, « Les HP aussi ! Une institution battue en brèche : antipsychiatrie et désaliénation en France », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 107, 2009, p. 23-35.
- FAURE Olivier, *Histoire sociale de la médecine*, Paris, Anthropos – Economica, 1994, 272 p.
- FOUCAULT Michel, *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, PUF, 1963, 212 p.
- MARTINEAUD Jean-Paul, *Une histoire de l'hôpital Lariboisière ou Le Versailles de la misère*, Paris, L'Harmattan, 1998, 365 p.
- MARTINEAUD Jean-Paul, *De Vincent de Paul à Robert Debré. Des enfants abandonnés et des enfants malades à Paris*, Paris, L'Harmattan, 2006, 270 p.
- PICARD Jean-François, « Poussée scientifique ou demande de médecins ? La recherche médicale en France de l'Institut national d'hygiène à l'INSERM », *Sciences Sociales et Santé*, 10, 4, décembre 1992, p. 47-106.
- PICARD Jean-François, « Aux origines de l'Inserm : André Chevallier et l'Institut national d'hygiène », *Sciences Sociales et Santé*, 21, 1, mars 2003, p. 5-26.
- PICARD Jean-François, MOUCHET Suzy (dir.), *La métamorphose de la médecine*, Paris, PUF, 2009, 250 p.

THÉVENIN Étienne, *Jacques Parisot (1882-1967) : Un créateur de l'action sanitaire et sociale*, Nancy, Presses universitaire de Nancy, 2002, 268 p.

3.2. Les sciences psy

- BANTIGNY Ludivine, « Sciences du psychisme et centres d'observation en France dans les années cinquante », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 6, 2004, p. 93-119.
- BENOIT Guy, KLEIN Jean-Pierre, *Histoire contemporaine de la psychiatrie de l'enfant*, Paris, PUF, 2000, 126 p.
- BIENNE Marie, « « Les enfants terribles ». La psychiatrie infantile au secours de la famille : la consultation du professeur Georges Heuyer en 1950 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 6, 2004, p. 69-91.
- CARROY Jacqueline, OHAYON Annick, PLAS Régine, *Histoire de la psychologie en France (XIX^e - XX^e siècles)*, Paris, La Découverte, 2006, 271 p.
- COFFIN Jean-Christophe, « La construction d'une identité professionnelle : l'exemple de la psychiatrie de l'enfant dans la France des années 1950 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 12, 2010, p. 65-83.
- DUCHE Didier-Jacques, *Histoire de la psychiatrie de l'enfant*, Paris, PUF, 1990, 424 p.
- GOLSE Bernard, « Réflexions sur l'œuvre de Serge Lebovici », *La psychiatrie de l'enfant*, 1, 2001, p. 5-25.
- HENRI Alain-Noël, « Les destins liés de la figure du « psy » et de l'appareil de l'enfance inadaptée », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 6, 2004, p. 219-249.
- HOCHMANN Jacques, *Histoire de la psychiatrie*, Paris, PUF, 2013 (1^{re} éd. 2004), 127 p.
- HOUSSIER Florian, « Un pionnier dans l'histoire de la psychanalyse : August Aichhorn et le traitement de la délinquance dans la première moitié du XX^e siècle », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 6, 2004, p. 45-67.
- LANG Jean-Louis, *Georges Heuyer : fondateur de la pédo-psychiatrie, un humaniste du XX^e siècle*, Paris, Expansion scientifique publ., 1997, 185 p.
- OHAYON Annick, « Le refoulé des institutions : psychologues et psychanalystes face au pouvoir médical », *Pratiques psychologiques*, 1997, 3, p. 21-30.
- OHAYON Annick, *L'impossible rencontre : psychologie et psychanalyse en France (1919-1969)*, Paris, La Découverte, 1999, 437 p.

3.3. Les sciences humaines

- BLANCKAERT Claude (dir.), *Le terrain de sciences humaines. Instructions et enquêtes (XVIII^e - XIX^e siècle)*, Paris, L'Harmattan, 1996, 404 p.
- BLANCKAERT Claude, BLONDIAUX Loïc, LOTTY Laurent (dir.), *L'histoire des sciences de l'homme : trajectoire, enjeux et questions vives*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1999, 308 p.
- CARROY Jacqueline, RICHARD Nathalie, VATIN François (dir.), *L'homme des sciences de l'homme, une histoire transdisciplinaire*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013, 269 p.
- DALMENICO Amy Dahan, ROSAT Jean-Jacques, « À plusieurs voix sur Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ? », *Mouvements*, 2001/4, 17, p. 144-150.

FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966, 400 p.

FOUCAULT Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, 275 p.

GINGRAS Yves, *Sociologie des sciences*, Paris, PUF, 2013, 127 p.

HACKING Ian, *Entre science et réalité : la construction sociale de quoi ?*, Paris, La Découverte, 2001, 298 p.

RASMUSSEN Anne, « La fabrique de la science : un objet pour l'histoire culturelle ? » dans Laurent Martin, Sylvain Venayre (dir.), *L'histoire culturelle du contemporain*, Paris, Nouveau Monde, 2005, p. 345-358.

4. Enfance et société

4.1. La protection de l'enfance

BECQUEMIN Michèle, *Protection de l'enfance : l'action de l'association Olga Spitzer (1923-2003)*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 2003, 255 p.

BIENVENUE Louise, « La « rééducation totale » des délinquants à Boscoville (1941-1970). Un tournant dans l'histoire des régulations sociales au Québec », *Recherches sociographiques*, 50, 3, 2009, p. 507-536.

BLANCHARD Véronique, « Les filles « perdues » sont-elles amendables ? », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 10, 2008, p. 35-55.

BOURQUIN Jacques, « Le mineur de justice : enfance coupable, enfance victime ? », *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, Hors-série, 2007, p. 129-140.

CAPUL Maurice (dir.), *L'invention de l'enfance inadaptée : l'exemple de Toulouse Saint-Simon (1950-1975)*, Toulouse, Erès, 2010, 588 p.

CHAUVIERE Michel, *Protéger l'enfant : raison juridique et pratiques socio-judiciaires (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, 183 p.

CHAUVIERE Michel, *Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy ; Suivi de L'efficace des années quarante*, Paris, L'Harmattan, 2009, 316 p.

DAGUERRE Anne, *La protection de l'enfance en France et en Angleterre (1980-1989)*, thèse de doctorat, science politique, Bordeaux 4, 1998, 286 p.

DROUX Joëlle, *Enfances en difficultés : de l'enfance abandonnée à l'action éducative*, Genève, Fondation Officielle de la Jeunesse, 2012, 119 p.

HAZAN Katy, *A la vie ! Les enfants de Buchenwald, du « shtetl » à l'OSE*, Paris, Le Manuscrit : Fondation pour la mémoire de la Shoah, 2005, 296 p.

MYERS John E.B., « A short history of child protection in America », *Family Law Quarterly*, 42, 3, 2008, p. 449-463.

POTIN Émilie, *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance*, Paris, Erès, 2012, 218 p.

TÉTARD Françoise, *Filles de justice. Du Bon Pasteur à l'éducation surveillée (XIX^e - XX^e siècles)*, Paris, Beauchesne, 2009, 483 p.

VERDIER Pierre, EYMENIER Michel, *La réforme de la protection de l'enfance*, Paris, Berger-Levrault, 2012, 202 p.

YVOREL Élise, *Les enfants de l'ombre : la vie quotidienne des jeunes détenus au XX^e siècle en France métropolitaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 356 p.

4.2. Les professionnels de l'enfance

BIENVENUE Louise, FERRETTI Lucia, « Le Bureau international catholique de l'enfance : réseau et tribune pour les spécialistes québécois de l'enfance en difficulté (1947-1977) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 12, 2010, p. 155-176.

BOURQUIN Jacques, « Sur les traces des premiers éducateurs de l'Éducation surveillée. 1937-1962 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, Hors-série, 2007, p. 17-95.

BOUSSION Samuel, « De l'honneur d'une profession. Les éducateurs face aux affaires et à leur retentissement médiatique (1945-1965) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 13, 2011, p. 81-100.

BOUSSION Samuel, *Les éducateurs spécialisés, naissance d'une profession : le rôle de l'Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés (1947-1959)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 337 p.

FRANÇOIS Aurore, MASSIN Veerle, NIGET David (éd.), *Violences juvéniles sous expertise(s) XIX^e – XXI^e siècles*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2011, 290 p.

ION Jacques, RAVON Bertrand, *Les travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte, 2005, 125 p.

JOVELIN Emmanuel, BOUQUET Brigitte, *Histoire des métiers du social en France*, Paris, ASH, 2005, 280 p.

PEYRE Vincent, TETARD Françoise, *Des éducateurs dans la rue : histoire de la prévention spécialisée*, Paris, La Découverte, 2006, 272 p.

QUINCY-LEFEBVRE Pascale, « Les campagnes de presse : un creuset militant pour l'enfance. L'engagement d'Alexis Danan, reporter à Paris-Soir dans les années trente », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 13, 2011, p. 25-43.

QUINCY-LEFEBVRE Pascale, *Combats pour l'enfance, itinéraire d'un faiseur d'opinion : Alexis Danan (1890-1979)*, Paris, Beauchesne, 2014.

4.3. Pédagogies et droits de l'enfant

DEKEUWER-DÉFOSSEZ Françoise, *Les droits de l'enfant*, Paris, PUF, 2010, 126 p.

DUVAL Nathalie, *Enseignement et éducation en France du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2011, 127 p.

HOUSSAYE Jean, Janusz Korczak. *L'amour des droits de l'enfant*, Paris, Hachette éducation, 1999, 159 p.

MARTIN Lucien, MEIRIEU Philippe, PAIN Jacques (dir.), *La pédagogie institutionnelle de Fernand Oury*, Vigneux, Matrice, 2009, 247 p.

OHAYON Annick, SAVOYE Antoine, OTTAVI Dominique, *L'éducation nouvelle, histoire, présence et devenir*, Bern, Berlin, Bruxelles, P. Lang, 2007 (1re ed. 2004), 330 p.

YOUF Dominique, *Penser les droits de l'enfant*, Paris, PUF, 2002, 184 p.

4.4. Enfance maltraitée

AMBROISE-RENDU Anne-Claude, « France. L'abus sexuel sur enfants et la question du consentement aux XIXe et XXe siècle », dans Véronique Blanchard, Régis Revenin, Jean-Jacques Yvorel (dir.), *Les jeunes et la sexualité*, Paris, Autrement, 2010, p. 223-231.

AMBROISE-RENDU Anne-claude, « Croiser les sources, confronter les discours pour faire l'histoire du crime sexuel sur enfant, XIXe-XXe siècle. La fabrique du pédophile », dans André Rauch, Myriam Tsikounas, *L'historien, le juge et l'assassin*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012, p. 29-41.

AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Histoire de la pédophilie*, Paris, Fayard, 2014, 352 p.

BOUSSAGUET Laurie, *La pédophilie, problème public : France, Belgique, Angleterre*, Paris, Dalloz, 2008, 478 p.

BOUSSAGUET Laurie, « Les faiseuses d'agenda : les militantes féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe », *Revue Française de Science Politique*, 59(2), avril 2009, p. 221-246.

BOUSSAGUET Laurie, « Quand la politique s'intéresse aux abus sexuels » dans Philip D. Jaffé, Jean Zermatten (dir.), *Les jeunes auteurs d'actes d'ordre sexuel*, Sion, Institut universitaire Kurt Bösch éditions, 2011, p. 11-23.

DARYA VASSIGH Denis, « Les experts judiciaires face à la parole de l'enfant maltraité. Le cas des médecins légistes de la fin du XIXe siècle », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 2, 1999, p. 97-111.

GAVARINI Laurence, PETITOT Françoise, *La fabrique de l'enfant maltraité : un nouveau regard sur l'enfant et la famille*, Ramonville-Saint-Agne, Érès, 1998, 174 p.

LAPRIE Bruno, MINANA Brice, *Engager une politique de bientraitance*, Issy-les-Moulineaux, ESF, 2010, 155 p.

VERDRAGER Pierre, *L'enfant interdit : comment la pédophilie est devenue scandaleuse*, Paris, A. Colin, 2013, 340 p.

5. Violences et institutions

AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Peurs privées, angoisse publique. Un siècle de violence en France*, Paris, Larousse, 2001, 191 p.

AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Crimes et délits : une histoire de la violence de la Belle Époque à nos jours*, Paris, Nouveau Monde, 2006, 382 p.

BLAEVOET Jean-Pierre, CROIGNIER Philippe, *Prévenir la maltraitance en institution : guide des bonnes pratiques*, Paris, Dunod, 2009, 243 p.

DUBET François, *Le déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil, 2002, 421 p.

FASSIN Didier, *La force de l'ordre : une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Le Seuil, 2011, 383 p.

LAFORGUE Denis, ROSTAING Corinne (dir.), *Violences et institutions : réguler, innover ou résister*, Paris, CNRS, 2011, 252 p.

LAGRAULA-FABRE Myriam, *La violence institutionnelle : une violence commise sur des personnes vulnérables par des personnes ayant autorité*, Paris, L'Harmattan, 2005, 574 p.

MICHAUD Ginette, *Laborde... Un pari nécessaire. De la notion d'institution à la psychothérapie institutionnelle*, Paris, Gauthier-Villars, 1977, 122 p.

NUQ Amélie, « « L'affaire Michel del Castillo », une campagne de protestation contre les maisons de redressement espagnoles (1957-1959) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 13, 2011, p. 43-59.

VICTORIEN Sophie, « L'Affaire Polac : chronique d'une dénonciation de la violence institutionnelle », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 13, 2011, p. 101-116.

WIEVIORKA Michel, *La violence*, Paris, Balland, 2004, 328 p.

6. Journées d'étude

Journée d'études du 3 octobre 2013, *Critiques « radicales » et revues institutionnelles dans le champ de l'enfance « irrégulière » et du travail social*, organisée à l'UFR Sciences Humaines et Arts de l'Université de Poitiers.

Demi-journée d'étude du 24 janvier 2014, *Changer les cultures professionnelles. Savoirs, formations et enfance en danger au XXe siècle*, organisée par le CERHIO – Université d'Angers.

Demi-journée d'étude du 28 mars 2014, *Engagements, contextes et champs : l'exemple des violences institutionnelles*, organisée par le CERHIO – Université d'Angers.

Demi-journée d'étude du 23 mai 2014, *Abus sexuels et protection de l'enfance au temps des médias*, organisée par le CERHIO – Université d'Angers.

7. Sites Internet

Site de la revue *RHEI* :

<http://rhei.revues.org/>

Site de l'*AFIREM* :

<http://www.afirem.fr/> (consulté le 31 mai 2013).

Site de l'*ISPCAN* :

<http://www.ispcan.org/?page=history> (consulté le 17 juin 2013).

Site de Jacques Pain :

http://www.jacques-pain.fr/jacques-pain/Accueil__Entree.html (consulté le 5 novembre 2013).

Site de l'association *Vers la Pédagogie Institutionnelle – Fernand Oury* :

<http://avpi-fernand-oury.fr> (consulté le 5 novembre 2013).

Site sur l'*histoire de la recherche médicale en santé publique dans la France du XXe siècle* :

<http://www.histrecmed.fr/> (consulté le 29 janvier 2014).

Site de l'Association Française Janusz Korczak :

<http://korczak.fr/> (consulté le 19 avril 2014).

Site de l'Association Les amis de Tom :

http://www.amisdetom.org/rubrique.php3?id_rubrique=1 (consulté le 30 avril 2014).

Site de l'IRTS de Montrouge :

<http://www.fondation-itsrs.org/L-histoire-de-nos-sites-de.html> (consulté le 20 mai 2014).

Site de l'INSERM :

<http://infodoc.inserm.fr/histoire> (consulté le 20 mai 2014).

Site « Enfants en justice XIX-XX^{ème} siècles » :

<http://enfantsenjustice.fr/spip.php?article412> (consulté le 22 mai 2014).

Catalogue recensant les revues professionnelles de l'éducation spécialisée :

http://www.sha.univ-poitiers.fr/revues_gerhico/ (consulté le 23 mai 2014).

Site de la Fondation pour la Recherche Médicale :

<http://www frm.org/decouvrez-la-fondation/les-fondateurs-2.html> (consulté le 28 mai 2014).

<http://www.evene.fr/livres/actualite/michel-parfenov-actes-sud-etonnants-voyageurs-litterature-russe-2727.php> (consulté le 29 juillet 2013).

<http://bibliothequeopa.blogspot.fr/2009/08/psychotherapie-institutionnelle-par.html#!/2009/08/psychotherapie-institutionnelle-par.html> (consulté le 4 novembre 2013).

http://genepi2.pagesperso-orange.fr/annexes_createurs/note_11_oury.pdf (consulté le 4 novembre 2013).

<http://www.leparisien.fr/seine-et-marne/pascal-vivet-specialiste-de-la-protection-de-l-enfance-licencie-de-l-imme-16-01-2006-2006656229.php> (consulté le 6 février 2014).

Table des matières

SIGLES	1
INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1 : UN HOMME INDIGNE	15
1. Tomkiewicz et le « scandale » des violences institutionnelles	16
1.1. Mai 1968, les débuts d'un combat ?	16
1.1.1. Une parole libérée	17
1.1.2. Le souffle de mai 68 : la remise en cause des institutions	20
1.2. Les premiers engagements	23
1.2.1. <i>Le travail social contre qui ?</i>	23
1.2.2. Le développement d'une littérature contestataire	25
1.2.3. Un exemple d'engagement syndical	26
1.3. L'émergence d'un nouveau discours sur les institutions pour jeunes	27
1.3.1. La dénonciation des violences	27
1.3.2. Les ambiguïtés du secret professionnel	29
2. Une sensibilisation à la violence institutionnelle liée à une histoire personnelle	31
2.1. Tomkiewicz durant la Seconde Guerre mondiale	32
2.2. L'impact de la guerre : un phénomène générationnel	33
2.2.1. Les institutions pour enfants des années 1950/1960, des camps de concentration ?	33
2.2.2. Une similitude avec les témoignages des autres survivants ?	37
2.3. Des influences intellectuelles primordiales	39
2.3.1. Janusz Korczak	40
2.3.2. Le développement des sciences psy	42
2.3.3. Le mouvement de l'Éducation nouvelle	43
2.3.4. La psychothérapie et pédagogie institutionnelle	44
CHAPITRE 2 : UN CHERCHEUR ENGAGE	49
1. Les prémisses de la recherche sur la violence institutionnelle	49
1.1. À l'origine, « un acte militant »	50
1.2. Le rôle du IV ^e Congrès international de l'ISPCAN	54
1.2.1. Une influence internationale	54
1.2.2. Un retard de la recherche française ?	56
1.2.3. Le poids des réseaux	58
1.3. La maltraitance comme problème social	61
1.3.1. La maltraitance familiale, une prise de conscience	61
1.3.2. Un désintérêt des professionnels pour la violence institutionnelle ?	64
2. Une recherche entre science et engagement	66
2.1. L'œuvre d'un collectif	66
2.1.1. Un directeur de recherche à l'INSERM	66
2.1.2. Une équipe de bénévoles	68
2.2. L'enquête (de mai 1981 à juillet 1982)	72
2.2.1. Les objectifs de l'équipe	73
2.2.2. Méthodologie et enquêtes de terrain	73
2.2.3. Les limites de l'enquête	76
2.3. L'élaboration d'un discours « scientifique »	77
2.3.1. Les premiers résultats	77
2.3.2. Une première intervention publique controversée	81
CHAPITRE 3 : UNE RECHERCHE QUI S'INSTITUTIONNALISE	84
1. Une évolution des mentalités	84
1.1. Les répercussions du congrès	85
1.1.1. Un accueil mitigé	85
1.1.2. Les apports du congrès	86
1.2. Un appui des pouvoirs publics ?	88
1.2.1. Un intérêt des pouvoirs publics pour la maltraitance ?	88
1.2.2. Les évolutions législatives	90

1.3.	Coalition ou concurrence des causes ?	91
1.3.1.	Le développement des droits de l'enfant	92
1.3.2.	L'apparition d'une nouvelle question sociale : les abus sexuels.....	94
2.	Une parole qui porte.....	97
2.1.	La multiplication des publications « savantes »	97
2.1.1.	La lutte continue.....	98
2.1.2.	L'importance des réseaux	100
2.2.	<i>Aimer mal, châtier bien</i>	103
2.2.1.	La préparation de l'ouvrage	104
2.2.2.	Quel accueil ?	106
2.2.3.	De nouveaux objets	107
2.3.	Quels résultats sur le long terme ?	109
2.3.1.	La reconnaissance	109
2.3.2.	Des concepts qui s'imposent	110
2.3.3.	Entre « violences institutionnelles » et « maltraitances institutionnelles ».....	112
CONCLUSION		114
BIBLIOGRAPHIE		116
1.	Outils	116
1.1.	Dictionnaires	116
1.2.	Ouvrages méthodologiques.....	116
1.3.	Ouvrages généraux.....	117
2.	Culture militante et engagement.....	117
2.1.	Engagements dans le contexte post-68.....	117
2.2.	Les intellectuels	118
3.	Savoirs scientifiques.....	118
3.1.	Médecine et recherche	118
3.2.	Les sciences psy	119
3.3.	Les sciences humaines	119
4.	Enfance et société	120
4.1.	La protection de l'enfance.....	120
4.2.	Les professionnels de l'enfance	121
4.3.	Pédagogies et droits de l'enfant	121
4.4.	Enfance maltraitée.....	122
5.	Violences et institutions	122
6.	Journées d'étude	123
7.	Sites Internet	123
TABLE DES ANNEXES		127
ANNEXES.....		128

Table des annexes

Annexe n° 1 : Biographie de Stanislas Tomkiewicz	129
Annexe n° 2 : Récapitulatif des boîtes d'archives consultées	133
Annexe n° 3 : Bibliographie (ouvrages) de Stanislas Tomkiewicz	135
Annexe n° 4 : Bibliographie (articles) de Stanislas Tomkiewicz	136
Annexe n° 5 : Autres publications.....	145
Annexe n° 6 : Classement des articles par années et par thèmes	148
Annexe n° 7 : Liste des missions de Stanislas Tomkiewicz	151

Annexes

Annexe n° 1 : Biographie de Stanislas Tomkiewicz

Nous reprenons ici une biographie de Tomkiewicz retrouvée dans le document intitulé « Paediatrica », classé dans la boîte d'archives « Violences institutionnelles, quelques documents sélectionnés par Tom (1991-1996) ».

Né en 1925, à Varsovie, en Pologne.

Titres universitaires :

- . 1960 : Doctorat d'Etat (Faculté de Médecine de Paris) et Certificat d'Etudes Supérieures de Pédiatrie.
- . 1961 : Licence ès-sciences à la Faculté des Sciences de Paris et Certificat d'Etudes Supérieures de Neuro-Psychiatrie.
- . 1969 : Nommé professeur associé de Psycho-pathologie à l'Université Paris VIII

Fonctions universitaires :

- . 1960/1965 : Chef de Clinique à la Faculté de Médecine de Paris (Services de Pédiatrie, de Neuro-Psychiatrie et de Médecine Générale).
- . 1962/1968 : Chargé de cours à l'Institut de Psychologie, Université de Paris.
- . 1968/1969 : Responsable d'enseignement des Sciences Humaines : P.C.E.M. expérimental de Montrouge, Université de Paris.
- . 1969/1980 : Délégué dans les fonctions de Maître de conférence à l'Université de Paris VIII, Directeur de la section Psycho-pathologie à l'U.E.R. de Psychologie.
- . Depuis 1977 : Directeur de thèses de doctorat à l'Université Paris VIII.
- . 1980/1987 : Séminaire de C.E.S. Psychiatrie au C.H.U. Saint-Antoine, Paris.

Titres et fonctions hospitalières :

- . 1950/1956 : Externe et Externe en Premier des Hôpitaux de Paris.
- . 1956/1960 : Interne des Hôpitaux de Paris.
- . 1963/1964 : Assistant des Hôpitaux de Paris.
- . 1960/1975 : Médecin à l'Hôpital des enfants arriérés de La Roche Guyon (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris).
- . 1961/1990 : Médecin-Consultant en Psychiatrie dans les Hôpitaux de Paris (Salpêtrière de 1961 à 1964, Lariboisière de 1964 à 1979, Saint-Antoine de 1979 à 1990).
- . 1961/1983 : Médecin-Psychiatre du Centre Familial De Jeunes de Vitry.
- . 1985/1991 : Médecin-Psychiatre du Centre Familial De Jeunes du Plessis-Trévise.

Fonctions dans la recherche :

- . 1965/1968 : Chargé de Recherche à l'I.N.S.E.R.M.
- . 1969/1977 : Maître de Recherche à l'I.N.S.E.R.M.
- . Depuis 1978 : Directeur de Recherche 1 à l'I.N.S.E.R.M.
- . 1977/1989 : Directeur Scientifique de l'Unité de recherches sur la santé mentale et la déviance de l'enfant et de l'adolescent (I.N.S.E.R.M. Unité 69).

Sociétés savantes :

- . Membre du Groupement Français d'Etudes de Neuro-Psychopathologie infantile.
- . Membre fondateur et membre du Conseil Technique et Scientifique du Comité d'Etude et de Soins aux Polyhandicapés (CESAP).
- . Membre de l'Association Internationale sur l'Etude Scientifique de la Déficience Mentale.
- . Membre fondateur et Ancien Membre du Conseil d'Administration de l'Association Française d'Information et de Recherche sur l'Enfance Maltraité (AFIREM), affiliée à l'ISPCAN.
- . Membre du Scientific Working Group on diagnosis and classification of mental disorders (W.H.O.).
- . Membre du Club International de Pédiatrie Sociale et Ancien Membre du Bureau.
- . Membre titulaire de l'Evolution Psychiatrique.
- . Membre de l'Association des Epidémiologistes de Langue Française.
- . Membre du Conseil de Recherche su Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations.
- . Ancien Président de l'Association Française « Les amis du docteur Janusz Korczak ».
- . Membre créateur de l'Association internationale de Recherche scientifique en faveur des personnes Handicapées Mentaless.
- . Président d'honneur de l'Association Française de Développement des Droits de l'enfant.
- . Prix « C. Henry Kempe Memorial Lecture » donné par l'ISPCAN au 8^e Congrès international de « Child Abuse and Neglect » à Hambourg, le 6 septembre 1990.

Stanislaw TOMKIEWICZ
né en 1925 à VARSOVIE (Pologne)

Titres universitaires

- 1960 - Doctorat d'Etat (Faculté de Médecine de Paris)
et Certificat d'Etudes Supérieures de Pédiatrie
1961 - Licence ès-sciences à la Faculté des Sciences de Paris et
Certificat d'Etudes Supérieures de Neuro-Psychiatrie
1969 - Nommé professeur associé de Psycho-pathologie à
l'Université PARIS VIII

Fonctions universitaires

- 1960/1965 - Chef de Clinique à la Faculté de Médecine de Paris
(Services de Pédiatrie, de Neuro-Psychiatrie et de
Médecine Générale)
1962/1968 - Chargé de cours à l'Institut de Psychologie, Université de
Paris
1968/1969 - Responsable d'enseignement des Sciences Humaines :
P.C.E.M. expérimental de Montrouge, Université de Paris
1969/1980 - Délégué dans les fonctions de Maître de conférence à
l'Université PARIS VIII,
Directeur de la section Psycho-pathologie à l'U.E.R. de
Psychologie
Depuis 1977 Directeur de thèses de doctorat à l'Université PARIS VIII
1980/1987 - Séminaire de C.E.S. Psychiatrie au C.H.U. Saint-Antoine,
Paris

Titres et fonctions hospitalières

- 1950/1956 - Externe et Externe en Premier des Hôpitaux de Paris
1956/1960 - Interné des Hôpitaux de Paris
1963-1964 - Assistant des Hôpitaux de Paris
1960/1975 - Médecin à l'Hôpital des enfants arriérés de La Roche
Guyon (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris)
1961/ 1990 Médecin-Consultant en Psychiatrie dans les Hôpitaux de
Paris (Salpêtrière de 61 à 64, Lariboisière de 64 à 79,
Saint-Antoine de 79 à 90).
1961/1983 - Médecin-Psychiatre du Centre Familial De Jeunes de
Vitry
1985/1991 - Médecin-Psychiatre du Centre Familial De Jeunes du
Plessis-Trévise

Fax reçu de : 33 1 46548132

Fonctions dans la recherche

- 1965/1968 - Chargé de Recherche à l'I.N.S.E.R.M.
 1969/1977 - Maître de Recherche à l'I.N.S.E.R.M.
 Depuis 1978 Directeur de Recherche 1 à l'I.N.S.E.R.M.
 1977/1989 - Directeur Scientifique de l'Unité de recherches sur la santé mentale et la déviance de l'enfant et de l'adolescent (I.N.S.E.R.M. Unité 69)

Sociétés savantes

- Membre du Groupement Français d'Etudes de Neuro-Psychopathologie infantile
- Membre fondateur et membre du Conseil Technique et Scientifique du Comité d'Etude et de Soins Aux Polyhandicapés (CESAP)
- Membre de l'Association Internationale sur l'Etude Scientifique de la Déficience Mentale
- Membre fondateur et Ancien Membre du Conseil d'Administration de l'Association Française d'Information et de Recherche sur l'Enfance Maltraité (l'AFIREM), affiliée à l'ISCPAN
- Member of the Scientific Working Group on diagnosis and classification of mental disorders (W.H.O.)
- Membre du Club International de Pédiatrie Sociale et Ancien Membre du Bureau
- Membre titulaire de l'Evolution Psychiatrique
- Membre de l'Association des Épidémiologistes de Langue Française
- Membre du Conseil de Recherche du Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations
- Ancien Président de l'Association Française "Les amis du Docteur Janusz Korczak"
- Membre créateur de l'Association internationale de Recherche scientifique en faveur des personnes Handicapées Mentaless
- Président d'honneur de l'Association Française de Développement des Droits de l'Enfant
- Prix "C. Henry Kempe Memorial Lecture" donné par l'ISCPAN au 8^e Congrès international de "Child Abuse and Neglect" à Hambourg le 6 septembre 1990

Annexe n° 2 : Récapitulatif des boîtes d'archives consultées

❖ Boîte n°1 : Enfants maltraités. Divers documents français.

- Brochure conçue par les Comités Alexis Danan de Versailles et de St-Quentin-en-Yvelines, *Pour la protection de l'enfance. Brissons le mur du silence*, date de parution non indiquée.
- *Recherches sur l'enfance maltraitée. Tome 1. Recensement des recherches et des pratiques professionnelles*, dossier conçu par l'AFIREM, la DAS et la MIRE en lien avec le ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, septembre 1990.
- Dossier documentaire *L'enfance maltraitée 25-26-27-28 mars 1991*, Université de Nancy I, Faculté de Médecine, Département de Santé Publique.
- *Le signalement des enfants en danger et le secret professionnel*, Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, juin 1989.
- Dossier *Commission violence. Tom au CTNERH. 1995*.
- Rapport du ministre chargé de la famille au parlement sur l'enfance maltraitée, loi du 10 juillet 1989, préparé par le Groupe permanent interministériel sur l'enfance maltraitée, juin 1992.

❖ Boîte n°2 : Enfants maltraités. Ministère des Affaires sociales

- Actes de la 3^e journée nationale, *La protection des enfants maltraités*, Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, 19 septembre 1990.
- Dossier technique publié par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, *50 000 enfants sont maltraités. En parler, c'est déjà agir*, 1985.
- Conférence de presse du 12 juillet 1990, *Bilan de l'application de la loi du 10 juillet 1989 relative à la protection des enfants maltraités et bilan du numéro vert « Allo, enfance maltraitée »*, secrétariat d'état auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale chargé de la famille.

❖ Boîte n° 3 : Violences institutionnelles. Quelques documents sélectionnés par Tom (1991-1996)

- Recueil d'articles écrits par Tomkiewicz regroupés dans un dossier dont la première page est intitulée *Paediatrica*.
- Document de statistiques, *situations de maltraitance en institutions sociales et médico-sociales au 31.12.1998*, Ministère de l'emploi et de la solidarité
- Gaberan Philippe, « L'éducateur peut-il invoquer la légitime violence ? », *Lien social*, 493, 1^{er} juillet 1999.
- Huret Marie, « Le dresseur de loubards », *L'express*, 8 octobre 1998, p. 50-51.
- Dossier *Tom à Villepinte + Claire Ambroselli - 5 janvier 1993*.

❖ Boîte n° 4 : Violences institutionnelles. Groupe de travail (1998-1999)

- Guide méthodologique, *Prévenir, repérer et traiter les violences à l'encontre des enfants et des jeunes dans les institutions sociales et médico-sociales*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, juin 1999.
- Dossier intitulé *Jeunes en situation de crise. Violences Drass. 9 décembre 1998*.

- Dossier intitulé *UNAPEI. Observatoire de la maltraitance. Réunions 1998.*
- Dossier intitulé *UNAPEI. Observatoire de la maltraitance. Documents.*
- Dossier intitulé *1998. Groupe de travail sur les violences institutionnelles. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.*

❖ Boîte n° 5 : Missions violences institutionnelles (1988-1991)

- 23/04/88
- 31/05/89
- 12/03/90
- 19/09/90
- 07/03/91
- 16/03/91
- 20-21/03/91
- 25/03/91
- 18/04/91
- 25/04/91
- 11/07/91
- 03/10/91
- 31/10/91

❖ Boîte n° 6 : Missions violences institutionnelles (1992-1995)

- 16/03/92
- 11/05/92
- 21/05/92
- 21/01/93
- 22/01/93
- 22-23/03/93
- 08/04/93
- 14/06/93
- 03-05/10/93
- 05/10/93
- 25-26/10/93
- 15/11/93
- 25/11/93
- 29/09/94

❖ Boîte n° 7 : Missions violences institutionnelles (1996-1997)

- 01/04/96
- 14/06/96
- 29/11/96
- 13/03/97
- 24/04/97
- 01/10/97

Annexe n° 3 : Bibliographie (ouvrages) de Stanislas Tomkiewicz

Groupe Information des Travailleurs Sociaux, *Le travail social contre qui ?*, Paris, Solin, 1974, 167 p.

TOMKIEWICZ Stanislas, « Originalité et actualité de l'œuvre pédagogique de Janusz Korczak », dans Korczak Janusz, *Comment aimer un enfant*, Paris, Robert Laffont, 1978, p. 9-17.

TOMKIEWICZ Stanislas, Préface de l'ouvrage de Korczak Janusz, « *Le droit de l'enfant au respect* », suivi de « *Quand je redeviendrai petit* » et de « *Journal du Ghetto* », Paris, Robert Laffont, 1979, p. 9-17.

TOMKIEWICZ Stanislas (dir.), VIVET Pascal (dir.), *Aimer mal, châtier bien. Enquêtes sur les violences dans des institutions pour enfants et adolescents*, Paris, Seuil, 1991, 303 p.

TOMKIEWICZ Stanislas, *L'adolescence volée*, Paris, Hachette littératures, 2001, 252 p.

TOMKIEWICZ Stanislas, *C'est la lutte finale etc.*, Paris, La Martinière, 2003, 299 p.

Annexe n° 4 : Bibliographie (articles) de Stanislas Tomkiewicz

Sont recensés dans cette bibliographie les articles de Stanislas Tomkiewicz auxquels nous avons eu recours. Dans une première partie nous avons regroupé ses articles ayant traits à la violence, c'est-à-dire aux violences institutionnelles mais également aux violences familiales, aux violences sexuelles, aux violences à l'école, etc. Dans une seconde partie sont regroupés les autres articles que nous avons utilisés.

Les références, le classement et la présentation sont tirés de la bibliographie de Stanislas Tomkiewicz réalisée par Mme Michelle Anker et disponible sur le site Internet « Les amis de Tom » : http://www.amisdetom.org/rubrique.php3?id_rubrique=19

❖ Violences intrafamiliales et extrafamiliales

A. Publications principales

- [158]

TOMKIEWICZ S. - L'adolescent devant la violence institutionnelle. in : *Université Paris Nord, Santé médecine biologie humaine*. 1981, cahier n° 4, (supplément à information U.P.N.), p. 47-57.

- [181]

TOMKIEWICZ S. - Violences institutionnelles. *Cahiers de l'Institut universitaire des sciences psychosociales et neurobiologiques*. Supplément à Information U.P.N., (1983), n° 17, p. 41-71.

- [181 b]

TOMKIEWICZ S. - Violences institutionnelles. *Revue internationale de l'enfant*, 1984, 64, n° 60, p. 23-38. Traduction en anglais - Institutional violence. *International child welfare review*, march 1984, n° 60, p. 23-38.

- [181 c]

TOMKIEWICZ S. - Violences institutionnelles. *Travail social*, novembre 1984, 16, n° 11, p. 2-16.

- [181 d]

TOMKIEWICZ S. - Violences institutionnelles. in : *Symposium sur enfants battus et gravement négligés*. Luxembourg, 6-7 avril 1984 - L'extension de l'Université Libre de Bruxelles, section Luxembourg, 1984, p. 107-130.

- [181 e]

TOMKIEWICZ S. - Violences institutionnelles. in : Colloque du Centre international de l'enfance « Adolescents et service de santé ». Paris, juin 1984. Paris, C.I.E., 1985, p. 67-70.

- [181 f]

TOMKIEWICZ S. - Racting to maltreatment in institutions.: *Newsletter (Australian Association for adolescent health)* n° 21, mars 1985, Bibliography section 5-10.

- [191]

TOMKIEWICZ S. - Violences et négligences envers les enfants et les adolescents dans les institutions. *Child abuse and neglect*, 1984, 8, n° 3, p. 319-335.

- [191 b]

TOMKIEWICZ S. - Violenze e negligenze verso i bambini e gli adolescenti nelle istituzioni. *Communication à la 3ème rencontre internationale de Castiglioncello*, 9-11 mai 1986, doc. ronéotypé, 20 p.

- [213]

TOMKIEWICZ S. - Violences individuelles, violences institutionnelles. *ANCE, Délégation régionale des pays de Loire*, Soirée débat, 11 mars 1987. multigr. 15 p.

- [231]

VIVET P., TOMKIEWICZ S. - Abus et répression sexuels. in : *Les abus sexuels à l'égard des mineurs. Compte rendu des journées d'études, octobre 1989*. CFE.ES Vauresson, 1990, p. 191-199.

- [236]

TOMKIEWICZ S. – Finalités des mauvais traitements. In : La protection des enfants maltraités. *Actes de la 3ème journée nationale*. Direction de l'action sociale, Paris, 1990, p. 28-35.

- [239]

TOMKIEWICZ S. – L'adolescent dans l'institution : victime ou auteur de violence ? *ANCE/PACA*, 1991, n° 6, p. 1-23.

- [244]

TOMKIEWICZ S., VIVET P. et coll. (coordin. ANKER M.) – Aimer mal, châtier bien. Enquêtes sur les violences dans les institutions pour enfants et adolescents. *Ed du Seuil*, 1991, 1 vol., 324 p.

- [244 b]

TOMKIEWICZ S., VIVET P. & all. (coord. ANKER M.), trad. COCEVER E. – Educare o punire ? *Edizioni Dehoniane, Bologne*, 1994, 1 vol., 272 p.

- [246]

TOMKIEWICZ S. – Institutions : un enfer pavé de bonnes intentions. (Conférence à l'UNESCO, le 16 mars 1991, lors de l'assemblée générale des comités Alexis Danan pour la protection de l'enfance). *Enfance Majuscule*, n° 2, décembre 1991, p. 14-22.

- [246 b]

TOMKIEWICZ S. – Institutions : un enfer pavé de bonnes intentions. *Sans abri*, octobre 1995, n° 18, p. 3.

- [252]

TOMKIEWICZ S. – Les mécanismes psychologiques chez les auteurs de violences. *AFIREM*, 1991, n° 17, p. 17-39.

- [252 b]

TOMKIEWICZ S. – Les mécanismes psychologiques chez les auteurs de violences. (déjà publié dans AFIREM en 1991). *Angoulême, collègue Pierre Bodet*, diffusion autorisée par la famille pour l'inauguration de l'Unité Pédagogique d'Intégration « Stanislas Tomkiewicz » le 27 mars 2003, document reprotographié 16 pages.

- [255]

TOMKIEWICZ S. – Violences et abus sexuels dans les institutions pour enfants et adolescents. In : *Les enfants victimes d'abus sexuels*, GABEL M., Ed P.U.F. Paris, 1992, p. 107-117.

- [261]

TOMKIEWICZ S. – Dossier « Violence institutionnelle et droits de l'enfant ». *Journal du droit des jeunes*, Paris, nov. 1992, n° 119, p. 9-40.

- [262]

TOMKIEWICZ S. – Violences en institutions : les causes. In *Violences en institutions – 1. Repères*. CREAI Rhône-Alpes, 1992, p. 11-39.

- [266]

TOMKIEWICZ S. – Surviolences institutionnelles. in : *Université Paris Nord, santé médecine biologie humaine*, 1993, cahier n° 49, (supplément à information U.P.N.), p. 107-123.

- [267]

TOMKIEWICZ S. avec la collaboration de ANKER M. – Violences institutionnelles. in : *L'enfant maltraité*. Sous la direction de MANCIAUX M., Ed Fleurus, 1993, 1 vol., 696 p. - Chapitre 8, p. 263-285.

- [267 b]

TOMKIEWICZ S., (coll. ANKER M.) – Violences institutionnelles. In : *Violences en institutions – 2. Outil de prévention*. CREAI Rhône-Alpes, 1995, p. 11-31.

- [273]

TOMKIEWICZ S. avec la coll. de ANKER M. – Les violences institutionnelles. *Handicap et inadaptations. Les cahiers du CTNERHI*, 1994, n° 61, p. 57-61.

- [279]

TOMKIEWICZ S. – Genèse de la violence et systèmes éducatifs. In *Violences. Racines ou destins des pulsions ?* Editions Erès, Toulouse, 1994 , p. 197-211.

- [284]

TOMKIEWICZ S. – Limites de l'action thérapeutique dans la prise en charge des maltraitements graves et des abus sexuels intra-familiaux. *Paediatrica, Bulletin de la société suisse de pédiatrie*, 1995, vol. 6, n° 1, p. 17-22.

- [284 b]

TOMKIEWICZ S. – Limiti della terapia nella presa a carico dei maltrattamenti gravi e degli abusi sessuali intrafamiliari. *Bollettini ASPI (Suisse)*, avril 1995, n° 11, p. 7-23.

- [284 c]

TOMKIEWICZ S. – Limites de l'action thérapeutique dans la prise en charge des maltraitements graves et des abus sexuels intra-familiaux. *Générations, Revue française de thérapie familiale*, 1995, n° 4, p. 31-36.

- [293]

TOMKIEWICZ S. – L'éducation prépare-t-elle à la violence ? *Conférence au 11ème congrès des rééducateurs de l'éducation nationale, Perpignan 7-10 juin 1995*. FNAREN, (sous le haut patronage du Ministère de l'éducation nationale), 1995, VHS PAL, 1 h 43 mn.

- [293 b]

TOMKIEWICZ S. – L'éducation prépare-t-elle à la violence ? *L'ERRE, numéro spécial "L'enfant et la violence"*. (XIème congrès de la FNAREN), 1996, p. 13-21.

- [311]

TOMKIEWICZ S. – La violence institutionnelle. In *Soin de la violence-Violence du soin*, 1997, Actes des Journées d'études et de réflexion de l'Unité "formation et recherche" de la Fondation pour l'enfance, p.28-29.

- [316]

TOMKIEWICZ S. – La pédophilie. *Enfance majuscule*, n° 35, N° spécial, juin-juillet 1997, p. 4-35.

- [318]

TOMKIEWICZ S. – La pédophilie, victimes et abuseurs. *Hommes et libertés (Revue de la ligue des Droits de l'Homme)*, n° 94, 1997, p. 6-12.

- [318 b]

TOMKIEWICZ S. – La pédophilie : les victimes (extrait). *Réalités familiales* (revue de l'UNAF), n° 45, 1997, p. 26-35.

- [319]

TOMKIEWICZ S. – Sexualité et violence dans les institutions. *Contraste*, 1er semestre 1997, n° 6-7, p. 133-150.

- [320]

TOMKIEWICZ S. – L'école et la violence. In : *Violences (Actes de la journée d'étude de l'association DEFI)*, 1997, p. 21-46.

- [322]

TOMKIEWICZ S. – Violences dans les institutions pour enfants, à l'école et à l'hôpital. In : *Enfances en danger*, sous la direction de MANCIAUX M., GABEL M., Ed. Fleurus Psychopédagogie, 1997, p. 309-369. (Extrait traduit en italien et distribué en 150 exemplaires à l'Université de Vérone les 28-29 octobre 1998 puis publié in : « Leggere il maltrattamento del bambino : le radici della violenza » a cura di Alberto Agosti e Paola Di Nicola, ed. Milan, FrancoAngeli, 2000, p. 229-252.)

- [322 b]

TOMKIEWICZ S. – Violences dans les institutions pour enfants, à l'école et à l'hôpital. Traduit en italien par A. Agosti et F. Palmiri. « Leggere il maltrattamento del bambino : le radici della violenza » a cura di Alberto Agosti e Paola Di Nicola, ed. Milan, FrancoAngeli, 2000, p. 229-252.

- [326]

TOMKIEWICZ S., FABRE M. – L'école et la violence. *Journal du droit des jeunes*, n° 175, mai 1998, p. 7-12.

- [330]

TOMKIEWICZ S. - Clinique de la violence dans une institution pour jeunes, p. 39-43. - Sexualité et institutions. p. 45-52. in « *Les violences sexuelles en institutions de soins*, Fondation santé des étudiants de France, juillet 1998.

- [335]

TOMKIEWICZ S. - Les conséquences des violences institutionnelles. *Enfance Majuscule*, n° 44, décembre 1998, p. 26-32.

- [336]

TOMKIEWICZ S. - Psychological mechanisms of violent behavior against children (traduction de « Les mécanismes psychologiques chez les auteurs de violences » in AFIREM, 191, n° 17, p. 17-39). *Child Abuse and Neglect*, 1998, vol. 22, n° 10, p. 947-957.

- [340]

TOMKIEWICZ S. - Systèmes éducatifs et violence. in : *Les baobabs et l'éléphant. Les violences familiales*. Actes du congrès organisé par Vivre sans violence en famille, Marseille, 17 et 18 novembre 1994. Païdos, Ed. Marseille, 1997, p. 17-30.

- [350]

TOMKIEWICZ S. - Préface à l'ouvrage « *La violence à l'école* » de DEFRENCE B. Editions La Découverte et Syros, 2000, p. 13-20.

- [350 b]

TOMKIEWICZ S. - La violence à l'école. Extraits de la préface à l'ouvrage de DEFRENCE B. *Journal du droit des jeunes*, n° 195, mai 2000, p. 9-11.

- [359]

TOMKIEWICZ S. - Les violences administratives envers les enfants et les adolescents. *Enfance Majuscule*, n° 55, novembre-décembre 2000, p. 6-9.

- [370]

TOMKIEWICZ S. - Les abus sexuels dans les institutions. *Enfance Majuscule*, n° 62, janv.fév. 2002, dossier p. 13-26.

B. Publications diverses⁸³⁴

- [D 47]

TOMKIEWICZ S. - Présidence d'un groupe de travail et rapport de synthèse des cinq groupes de travail. Premier congrès de l'A.F.I.R.E.M., 26 novembre 1979 à l'UNESCO. *Annexe au compte rendu de l'A.G.*, multigr. p. 4-9.

- [D 74]

TOMKIEWICZ S. - Méthodologie de l'étude de la violence dans les institutions pour adolescents. Congrès de l'AFIREM, Paris, 8 septembre 1982, résumés publiés par le C.I.E., p. 288 et intervention sur cassette magnétophone.

- [D 74 b]

TOMKIEWICZ S. - Violences institutionnelles. Communication à la première séance plénière du 4ème congrès international de l'AFIREM (9 septembre 1982). in : *C.R.E.A.I. Informations*, février 1984, n° 93, p. 21-23.

- [D 74 c]

TOMKIEWICZ S. - Violences institutionnelles. *Informations techniques du bulletin de liaison du CREAI de Lorraine*, 1984, n° 2, p. 47-50.

- [D 75]

TOMKIEWICZ S. - Violence extra-familiale. Compte-rendu de la séance de clôture du congrès, intervention de S. Tomkiewicz le 10 septembre 1982. *AFIREM information*, (1982), n° 6, 1-6, et cassette magnétophone.

- [D 75 b]

834 Michelle Anker a regroupé sous cette appellation les documents « audio-visuels », les « interviews, publications brèves ou sur des supports à petit tirage, cours à l'université, etc... » (p. 45).

TOMKIEWICZ S. - Rapport de clôture du congrès international de l'AFIREM, Paris, sept. 1982, (extrait du), *CESAP Informations*, déc. 1982, n° 19, p. 32-33.

- [D 75 c]

TOMKIEWICZ S., MANCIAUX M. - Le IVème congrès de l'ISPCAN (Société Internationale pour la prévention des mauvais traitements et négligences envers les enfants) : synthèse des travaux. *Tribune internationale des Droits de l'Enfant*, 1983, vol 0, n° 0, p. 11-15.

- [D 75 d]

TOMKIEWICZ S. - « Conclusion » - Séance de clôture du : Congrès international sur les enfants maltraités et négligés. 4. Paris. 7-10 septembre 1982. - Les sévices institutionnels, analyse thématique par Thibault Lambert. - Paris : Association Française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (AFIREM) : *Société internationale pour la prévention des mauvais traitements et négligences à enfants* (ISPCAN). sd, (1984), p. 145-148.

- [D 75 e]

TOMKIEWICZ S. - Violence extra-familiale. Extrait de l'intervention à la séance de clôture du IVe congrès international sur les enfants maltraités et négligés. In *50 000 enfants sont maltraités. Dossier technique. Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale*. (1985), p. 57-58.

- [D 75 f]

TOMKIEWICZ S. - Violence extra-familiale. In : « Concours d'entrée assistants de service social », *Sujets et corrigés des épreuves écrites de J. GASSIER et N. BRUCKER*. Masson, éd. Paris, 1998, p. 152-154.

- [D 76]

TOMKIEWICZ S. - invité à la télévision (A2) commente le Journal de midi et parle de violences aux enfants à l'occasion du 4ème congrès international de l'AFIREM le 8.09.1982. Vidéo cassette.

- [D 79]

Document. Enfants maltraités : le point avec le Dr TOMKIEWICZ. *Le Journal international de médecine*, 1983, 7, 37, p. 83-92.

- [D 89]

TOMKIEWICZ S. - Répondre aux mauvais traitements en institution. *Tribune internationale des droits de l'enfant*. Genève, 1983/1984, 1, 3, p. 4-9.

- [D 91]

TOMKIEWICZ S. - La violence et l'insécurité dans les établissements psychiatriques institutionnels (XVIe congrès : les immigrés, des exclus parmi d'autres. Compte-rendu des commissions et du débat général). *JUSTICE. Journal du syndicat de la magistrature*, avril 1984, n° 99, p. 37-39.

- [D 92]

TOMKIEWICZ S., VIVET P. - Les violences dans les institutions. Exposés suivis de discussion avec les intervenants. *La Tribune de l'enfance*, 1984, 22, n° 18, p. 4-20.

- [D 117]

VIVET P., TOMKIEWICZ S. - Abuse and sexual repression of children and adolescents in institutions. Child abuse and neglect in Europe in the 80's. *First European congress on child abuse and neglect*. Rhodes, Greece, 6-10 avril 1987, p. 63.

- [D 136]

TOMKIEWICZ S. - Violences à l'enfant dans les institutions faites pour leur bien in : « Un enfant est battu », *Association Française des psychanalystes psychologues cliniciens*, colloque Paris, 23 avril 1988, p. 115-128.

- [D 142]

TOMKIEWICZ S. - Violence institutionnelle (extrait de l'intervention au colloque d'Amiens du 31 mai 1989). *Lien social*, juin 1989, n° 37, p. 4-7.

- [D 142 suite]

Erratum. *Lien social*, septembre 1989, n° 41, p. 6.

- [D 156]

TOMKIEWICZ S. (entretien avec). Propos recueillis par Lise MINGASSON - Peut-on prévenir la violence en institution ? *Informations sociales*, fév-mars 1990, n° 2, p. 50-54.

- [D 156 b]

Stanislaw TOMKIEWICZ (entretien avec). Propos recueillis par Lise MINGASSON - Peut-on prévenir la violence en institution ? In : La déontologie du travail social : au carrefour des libertés. Dossier documentaire réalisé par l'I.R.T.S. de Haute-Normandie. *Ministère des Affaires Sociales*, juin 1992, p. 163-165.

- [D 161]

TOMKIEWICZ S. - Question du jour (enfance maltraitée). *Panorama du Médecin*, 18 septembre 1990, n° 3236, p. 2.

- [D 162]

TOMKIEWICZ S. - Violences institutionnelles. *La Croix L'Événement*, 20 septembre 1990, p. 17.

- [D 162 suite]

TOMKIEWICZ S. - Hôpitaux psychiatriques (suite à son interview sur les violences institutionnelles ... Stanislaw Tomkiewicz ... précise ses propos). *La Croix L'Événement*, 31 octobre 1990, p. 14.

- [D 170]

TOMKIEWICZ S. - Résumé de l'intervention pour le Kempe Memorial (violences institutionnelles). *La Tribune de l'Enfance*, janvier 1991, n° 219-220, p. 3-6.

- [D 170 b]

TOMKIEWICZ S. - Violences « pour le bien des enfants ». *Pratiques, La lettre du SMG*, n° 26, décembre 1991, p. 3-6.

- [D 172]

TOMKIEWICZ S. (interview) - Violences à enfants en institutions : un dossier brûlant et controversé. *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 3 mai 1991, n° 1736, p. 9-10.

- [D 176]

TOMKIEWICZ S. - Peut-on prévenir la violence en institution ? Entretien in : L'Enfance maltraitée, mars 1991, dossier documentaire de l'Enseignement de la Santé Publique. *Nancy Université*, 1991, regraphie, p. 50-54.

- [D 177]

TOMKIEWICZ S. (participation à l'émission) - La Marche du Siècle : Mon enfant pas comme les autres. *FR 3*, 11 sept. 1991, vidéocassette.

- [D 182]

TOMKIEWICZ S. interviewé par Guy BENLOULOU - « La violence dans les institutions ». *Lien social*, 1991, n° 140, p. 5-6.

- [D 185]

TOMKIEWICZ S. interviewé - Enfance maltraitée : qui aime mal châtie bien. *Mutualistes*, n° 195, février 1992, p. 16.

- [D 186]

TOMKIEWICZ S. - Un contexte et une approche spécifiques. Violences et abus sexuels dans les institutions pour enfants et adolescents handicapés. *PRO INFIRMIS*, Zurich, 1992, n° 2, p. 20-25.

- [D 188]

Stanislaw TOMKIEWICZ interviewé par Annie CADENEL - « Violences en institutions ». *L'Ecole des parents*, 1992, n° 6, p. 21-24.

- [D 189]

Stanislaw TOMKIEWICZ interviewé par Patrick PEROTTO - Le droit de châtier s'arrête au devoir d'amour. *L'Est Républicain « Magazine »*, 12 juillet 1992, p. 4.

- [D 191]

TOMKIEWICZ S. - Violences institutionnelles (p. 1-13) et Conclusions de la journée (p. 30-34) in : Actes de la Journée d'étude de l'A.D.S.E. - « La violence, parlons-en ». *Les rendez-vous de la Sauvegarde de l'Enfance*, Tours, 16 mars 1992.

- [D 197]

TOMKIEWICZ S. - La violence en institution. Journée d'animation organisée par le CREA de Picardie et l'ANCE. *CREA de PICARDIE*, 31 mai 1989, reprographie, 40 p. (1992).

- [D 218]

TOMKIEWICZ S. - Rencontre. Propos recueillis par Anne-Catherine Bisot. *Non-violence actualité*, février 1994, n° 177, p. 12-13.

- [D 224]

TOMKIEWICZ S. interviewé par M.T. Delattre - Handicapés mentaux et violences institutionnelles. *La Marseillaise du Berry*, vendredi 10 juin 1994, n° 15 333, p. 6.

- [D 226]

TOMKIEWICZ S. - Genèse de la violence et systèmes éducatifs. In : Violence : genèse, effets... 3ème journée AFIREM 95, déc. 1993, *AFIREM, Délégation Val d'Oise*, (1994), p. 5-21.

- [D 232]

TOMKIEWICZ S. - La violence, un symptôme en institution ? In : Actes du Séminaire National des Directeurs de MAS et FM, organisé les 15 et 16 novembre 1993 par le *CREAI Pays de la Loire*. *CREAI Pays de la Loire* (1994), reprographie, p. 1-13.

- [D 233]

TOMKIEWICZ S. - « Parents maltraitants et enfants maltraités ». Propos recueillis par Joël Plantet. *Lien Social*, 19 janvier 1995, n° 290, p. 6-8.

- [D 251]

TOMKIEWICZ S. - Entretien avec D. Rabussier « Atelier et débats sur la violence à l'école ». *Nouvelles calédoniennes*, 27 juillet 1996, p. 13.

- [D 257]

TOMKIEWICZ S. - Toute institution est à risque de violence. *Mouv'Ance*, octobre 1996, n° 47-48, p 12-13.

- [D 258]

TOMKIEWICZ S. - Entretien avec MM. « La violence des institutions ». *Impacts Médecin*, 1996, n° 342, p. 17.

- [D 259]

TOMKIEWICZ S. - Entretien avec Osvaldo Aguirre à propos de la violence dans les institutions de jeunes, "Como combatir la violencia en los institutos juveniles". *La capital* (quotidien argentin), 27.01.1997, p.10.

- [D 260]

TOMKIEWICZ S. - Entretien à propos des violences institutionnelles. *Les Cahiers de l'Actif*, janvier/février 1997, n° 248/249, p. 51-54.

- [D 262]

TOMKIEWICZ S. - Préface de l'ouvrage « A contre-cœur, à contre-corps – Regards pluriels sur les abus sexuels d'enfants », sous la direction de HALPERIN D.-S., BOUVIER P. et REY WICKY H., Ed. Médecine et Hygiène, Genève, 1997, p. 9-10.

- [D 263]

TOMKIEWICZ S. - Entretien avec L. Folléa sur la pédophilie. *Le Monde*, 11-12 mai 1997.

- [D 265]

TOMKIEWICZ S. - « Quand des enfants dénoncent la maltraitance », entretien avec M. Aulagnon. *Le Monde*, 3 octobre 1997.

- [D 266]

TOMKIEWICZ S. - Postface de l'ouvrage « *Pédophilie, Prévenir pour ne pas avoir à guérir !* » ROUSSEAU Y., Ed. Jeunesse et droit et Feuilles familiales, 1997, p. 89-93.

- [D 267]

TOMKIEWICZ S. - « L'institution scolaire est violente avec les jeunes », entretien avec F. JACOB. *La Revue des Parents*, oct. 1997, n° 294, p. 14.

- [D 267 b]

TOMKIEWICZ S. - « L'institution scolaire est violente avec les jeunes », entretien avec F. JACOB. *Interface*, janvier 1998, n° 43, p. 2.

- [D 271]

TOMKIEWICZ S. - « L'enfant victime des pédophiles », émission en direct, *Radio T.S.F.*, 27 décembre 1997.

- [D 275]

TOMKIEWICZ S. - a. « La pédophilie » (voir n° 316), p. 95-103.

b. « L'éducation prépare-t-elle à la violence ? (voir n° 293), p. 128-134.

c. « L'enfant et la guerre » (voir n° 309), p. 148-159. In : « Agressivité et violence », sous la direction de SIBOULET R., Polycopiés émis par l'Université de Toulouse Le Mirail (pour la licence des Sciences de l'Education), 1998.

- [D 276]

TOMKIEWICZ S. - « Long-term psychological after-effects of abuse and ill treatment » (conférence au Sydney Sussex College de Cambridge) . In : "Abuse neglect and disability", actes du symposium interdisciplinaire international. *The International Cerebral Palsy Society*, 1998, p. 46-49.

- [D 281]

TOMKIEWICZ S. - « Voilà pourquoi les enfants se révoltent », compte-rendu de la conférence sur la violence à l'école et dans les institutions spécialisées, organisée par l'Association Le Parc. *Ouest-France*, 9 juin 1998.

- [D 287]

TOMKIEWICZ S. (Entretien avec) - Quelques aspects de la violence médicale. *Pratiques. Les Cahiers de la médecine utopique*, 3ème trimestre 1998, n° 3, p. 37-39.

- [D 288]

TOMKIEWICZ S. - Conséquences immédiates et à long terme de l'abus sexuel envers les mineurs. In : *Abstracts du XXIIIème Congrès international de droit et de santé mentale*, Paris, 28 juin - 3 juillet 1998.

- [D 291]

TOMKIEWICZ S., FABRE M. - La violence de l'école. In : « Approches de la violence ». *Au fil du mois*, CREAI PACA, n° spécial, novembre 1998, p. 45-51.

- [D 302]

TOMKIEWICZ S. - "Figures et repérages des violences sexuelles en institutions", Chapitre 2 du document issu d'un groupe de travail : "Clinique" de la violence dans une institution pour jeunes. La sexualité des jeunes en institution. In : "Les violences sexuelles en institutions de soins". Document de travail pour la formation des personnels exerçant dans les établissements de la Fondation des étudiants de France. *Fondation Santé des étudiants de France*, 07/1998, p. 33-43, p. 45-52.

- [D 303]

TOMKIEWICZ S. - Les mécanismes psychologiques chez les auteurs de violences. *Envie d'école*, n° 19, juin-juillet 1999, p. 11-12.

- [D 307]

TOMKIEWICZ S. (interview à la radio) - L'enfant et la guerre. *Union pacifiste. Journal de la section française de l'internationale des résistants à la guerre*. (voir suite en 2000).

« De diverses formes de violences », octobre 1999, n° 367, p. 4-5.

« La violence institutionnelle », novembre 1999, n° 368, p. 4-5.

« Violences, résilience et maladresses », décembre 1999, n° 369, p. 4-5.

- [D 310]

TOMKIEWICZ S. - Peut-on prévenir les violences institutionnelles ? In : actes du congrès « La violence et le droit dans les institutions sanitaires et sociales ». *ANFH*, Nancy, 4 et 5 mai 1999, p. 83-91.

- [D 325]

TOMKIEWICZ S. - Violence des jeunes, violences des adultes, violence de l'école. De quoi parle-t-on ? (+ questions de la salle). In : Actes du colloque de l'Académie d'Amiens "Les adolescents en crise : repérage et prévention", 24 mars 1999, repro. EPICAR (Equipe de prévention intercatégorielle des conduites à risque), p/ 26-35.

- [D 331]

Témoignage de Stanislaw Tomkiewicz à propos d'employés qui dénoncent des actes de violences en institution - « Les directeurs d'institution échangent des listes noires de gens à ne pas engager ». *Femme actuelle*, n° 845, 4-10 décembre 2000, p. 24.

- [D 336]

TOMKIEWICZ - Entretien : Korczak et les violences institutionnelles. In : Janusz Korczak. Comment surseoir à la violence ? (adapté du film "L'éducation en questions") présenté par Philippe Meirieu. *PEMF* éd., 2001, p. 34-36.

- [D 345]

TOMKIEWICZ S. - Les violences administratives envers les enfants et les adolescents. *Enfance Majuscule*, n° 55, nov.-déc. 2000, p. 6-9.

- [D 348]

TOMKIEWICZ S. - « Les professionnels doivent parler », interview sur les institutions maltraitantes. *Formation Santé Social*, PROMOFAF éd., juillet 2001, n° 47, p. 6.

- [D 359]

TOMKIEWICZ S. - « La violence de l'école ». Résumé de l'intervention à la conférence-débat « La violence à l'école » organisée par l'association « Chercheurs Toujours », le 10 avril 2002. In : *Bulletin de liaison* n° 22, septembre 2002, p. 2-3.

- [D 362]

TOMKIEWICZ S. interviewé par Caroline Helfter - Promouvoir une culture de la vigilance (Lutte contre les maltraitances institutionnelles). *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 13 déc. 2002, n° 2289, p. 19-22.

❖ *Autres articles*

- [D 24]

S.T. - Analyse de livre : « Le travail social contre qui » (Ed. Solin). *Bulletin de Psychologie*, 1975-1976, 325, XXIX, 18, p. 952-953.

- [D 289]

TOMKIEWICZ S. - Peut-on soigner sans punir. In : Actes du colloque « Violences et pratiques professionnelles », *Foyer de l'Enfance*, Marseille, 14-15 mai 1998, p. 18-24.

- [D 307 suite]

TOMKIEWICZ S. (interview à la radio) - L'enfant et la guerre. Union pacifiste. *Journal de la section française de l'Internationale des résistants à la guerre*.
4. « Embrigadement et combats », janvier 2000, n° 370, p. 8-9.
5. « Humanitaire bombardement », février 2000, n° 371, p. 4-5.

- [D 312]

TOMKIEWICZ S. - Quatre souvenirs sur les débuts de l'AFIREM. In : *Les cahiers de l'AFIREM*, n° spécial « 20 ans », décembre 1999, p. 85-88.

Annexe n° 5 : Autres publications

- BIANCO Jean-Louis, LAMY Pascal, *L'aide à l'enfance demain*, Paris, Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, 1980, 76 p.
- BOWLBY John, *Attachement et perte. Vol. 1, L'attachement*, Paris, PUF, 1978, 539 p.
- BOWLBY John, *Attachement et perte. Vol. 2, La séparation*, Paris, PUF, 1978, 557 p.
- BOWLBY John, *Attachement et perte. Vol. 3, La perte*, Paris, PUF, 1984, 604 p.
- CARTY Jean, « Une conversation avec Myriam David », *Lien social*, 736, 13 janvier 2005.
- Child abuse and neglect in residential institutions : selected readings on prevention, investigation and correction, Washington, National Center on Child Abuse and Neglect, DHEW Publication, (OHDS) 78-30160, 1978
- CHRISTOPHE Francine, *Une petite fille privilégiée*, Orléans, CERCIL, 1995, 73 p.
- CORBET Éliane (dir.), *Violences en institutions. 1. Repères*, Lyon, CREA Rhône-Alpes, 1992, 89 p.
- CORBET Éliane (dir.), *Violences en institutions. 2. Outils de prévention*, Lyon, Médiasocial, 1995, 121 p.
- CORBET Éliane, « Les concepts de violence et de maltraitance », *ADSP*, 31, juin 2000, p. 20-25.
- CRÉOFF Michèle, « Les maltraitances institutionnelles », *ADSP*, 31, juin 2000, p. 52-56.
- CYRULNIK Boris, *Sauve-toi, la vie t'appelle*, Paris, O. Jacob, 2012, 211 p.
- DAVID Myriam, *Le placement familial : de la pratique à la théorie*, Paris, ESF, 1988, 456 p.
- DAVID Myriam (dir.), *Enfant, Parents, famille d'accueil. Un dispositif de soins : l'accueil familial permanent*, Paris, Erès, 2000, 115 p.
- DE CERTEAU Michel, *La prise de parole*, Paris, Desclée de Brouwer, 1968, 165 p.
- DEFRANCE Bernard, *La Violence à l'école*, Paris, Syros, 1988, 127 p.
- DEFRANCE Bernard, *Sanctions et discipline à l'école*, Paris, Syros, 1993, 162 p.
- DELTAGLIA Liliane, *Les enfants maltraités : dépistage et interventions sociales*, Paris, ESF, 1976, 105 p.
- DOLTO Françoise, *La cause des enfants*, Paris, Robert Laffont, 1985, 469 p.
- DONZELOT Jacques, *La police des familles*, Paris, Editions de Minuit, 1977, 220 p.
- DUBLANC (Sœur), « L'isolement. Rôle préventif et curatif de l'isolement en centre d'observation pour adolescentes inadaptées », *Revue de Neuropsychiatrie Infantile et d'Hygiène Mentale de l'Enfance*, 17, 1-2, janvier-février 1969, p. 27-43.
- DURNING Paul, *Éducation et suppléance familiale : psychosociologie de l'internat spécialisé*, Évry, PUF, 1985, 251 p.
- DURNING Paul, « Conditions psychosociales de l'émergence des violences dans les institutions éducatives résidentielles », *Sauvegarde de l'enfance*, 3-4, 1992, p. 288-305.
- FISHER S.M., « Life in a children's detention center » dans Gil David, *Child Abuse and Violence*, New York, AMS Press, 1979, p. 200-208
- FOUCAULT Michel, *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Plon, 1961, 673 p.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 318 p.
- FRESCO Jacques, *Les Bagnes d'enfants, Dieu merci, ça n'existe plus !*, Paris, François Maspero, 1974, 104 p.
- GABEL Marceline, *Les enfants victimes d'abus sexuels*, Paris, PUF, 1992, 285 p.

- GABEL Marceline, JESU Frédéric, MANCIAUX Michel (dir.), *Maltraitances institutionnelles : accueillir et soigner les enfants sans les maltraiter*, Paris, Fleurus, 1998, 305 p.
- GABEL Marceline, JESU Frédéric, MANCIAUX Michel (dir.), *Bientraitances : mieux traiter familles et professionnels*, Paris, Fleurus/Mame, 1999, 453 p.
- GABEL Marceline, « La maltraitance faite aux enfants », *ADSP*, 31, juin 2000, p. 26-34.
- GAILLAC Henri, *Les Maisons de correction (1830-1945)*, Paris, Cujas, 1971, 379 p.
- GARRETT J.R., « Institutional maltreatment of children : An emerging public issue », *Journal of Residential and Community Child Care Administration*, 1, 1, 1979, p. 57-68.
- GOFFMAN Erving, *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, 1968, 447 p.
- Groupe d'information sur les prisons, *Enquête dans 20 prisons*, Paris, Champ Libre, 1971, 47 p.
- HARRELL Sharon, OREM Reginald Calvert, *Preventing child abuse and neglect : A guide for staff in residential institutions*, Washington, Government printing Office, 1980.
- LAMBERT Thibault, *Les sévices institutionnels : analyse thématique*, Vanves, Centre technique national d'études et de recherches sur les handicapés et les inadaptations, 1985, 168 p.
- Legislative Budget Committee, State of Washington : Child Protection report, vol. III (6/9/77).
- LE MOAL Paul, « A propos des « adolescentes très difficiles » », *Revue de Neuropsychiatrie Infantile et d'Hygiène Mentale de l'Enfance*, 17, 8, août 1969, p. 473-477.
- Livre blanc de la psychiatrie*, Toulouse, E. Privat, 1966, 312 p.
- OURY Fernand, PAIN Jacques, *Chronique de l'école-caserne*, Paris, François Maspero, 1972, 428 p.
- PARENS Henri, *Retour à la vie : guérir de la Shoah, entre témoignage et résilience*, Paris, Tallandier, 2010, 438 p.
- POCHET Catherine, OURY Fernand, *Qui c'est l'conseil ?*, Paris, François Maspero, 1979, 428 p.
- RINDFLEISCH Nolan, *Identification, management and prevention of institutional abuse and neglect*, Report of residential facilities survey and site visits, 1981, rapport non publié, Report of the child protection agency survey, 1982, rapport non publié.
- RINDFLEISCH Nolan, *Identification, management and prevention of child abuse and neglect in residential facilities*, Columbus, Ohio State University Research Foundation, 1984.
- SOLJENITSYNE Alexandre, *Une journée d'Ivan Denissovitch*, Paris, Julliard, 1963, 279 p.
- SOLJENITSYNE Alexandre, *L'Archipel du Goulag*, Paris, Seuil, 1974, 505 p.
- STERN Anne-Lise, *Le Savoir-Déporté. Camps, Histoire, Psychanalyse*, Paris, Seuil, 2004, 335 p.
- STRAUS Pierre, MANCIAUX Michel, DESCHAMPS Jean-Pierre, *Les jeunes enfants victimes de mauvais traitements (1972-1975)*, Paris, Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations, 1978, 367 p.
- STRAUS Pierre, MANCIAUX Michel, *L'enfant maltraité*, Paris, Fleurus, 1982, 276 p.
- TARDIEU Ambroise, *Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, Paris, J.B. Baillière et fils, 1859 (1^{re} éd. 1857), 188 p.
- TARDIEU Ambroise, « Étude médico-légale sur les sévices et mauvais traitements exercés sur des enfants », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 2^{ème} série, 13, 1860.
- VASQUEZ Aïda, *De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle*, Paris, François Maspero, 1971, 768 p.

VIDAL-NAQUET Pierre, *La torture dans la république : essai d'histoire et de politique contemporaine* (1954-1962), Paris, Ed. de Minuit, 1972, 199 p.

VIDAL-NAQUET Pierre, *Les Crimes de l'armée française*, Paris, François Maspero, 1975, 172 p.

VIVET Pascal, LURET Samuel, *L'enfant proie : dysfonctionnements et dérives de la protection de l'enfance*, Paris, Le Seuil, 2005, 235 p.

VIVET Pascal Vivet, *Les enfants maltraités*, Toulouse, Milan, 2007, 63 p.

Annexe n° 6 : Classement des articles par années et par thèmes

	Violences institutionnelles	Violences familiales	Violences sexuelles	Violences à l'école	Violences médicales	Violences administratives
1979						
D 47		x				
1981						
158	x					
1982						
D 74	x					
D 75	x					
D 75 b	x					
D 76	x					
1983						
181	x					
D 75 c	x					
D 79	x					
D 89	x					
1984						
181 b	x					
181 c	x					
181 d	x					
191	x					
D 74 b	x					
D 74 c	x					
D 75 d	x					
D 91	x					
D 92	x					
1985						
181 e	x					
181 f	x					
D 75 e	x					
1986						
191 b	x					
1987						
213	x					
D 117			x			
1988						
D 136	x					
1989						
D 142	x					
D 142 suite	x					
1990						
231			x			
236	x	x				
D 156	x					
D 161	x	x				
D 162	x	x				
D 162 suite	x	x				

1991						
239	x					
244	x					
246	x					
252	x	x				
D 170	x	x				
D 170 b	x	x				
D 172	x					
D 176	x					
D 177	x					
D 182	x					
1992						
255			x			
261	x					
262	x					
D 156 b	x					
D 185	x					
D 186			x			
D 188	x					
D 189	x					
D 191	x					
D 197	x					
1993						
266	x					
267	x					
1994						
244 b	x					
273	x					
279		x		x		
D 218	x					
D 224	x					
D 226		x		x		
D 232	x					
1995						
246 b	x					
267 b	x					
284		x	x			
284 b		x	x			
284 c		x	x			
293		x		x		
D 233		x				
1996						
293 b		x		x		
D 251				x		
D 257	x					
D 258	x					
1997						
311	x			x	x	
316			x			
318			x			
318 b			x			
319			x			
320				x		
322	x			x	x	

340		x		x		
D 259	x					
D 260	x					
D 262			x			
D 263			x			
D 265		x		x		
D 266			x			
D 267				x		
D 271			x			
1998						
326				x		
330	x		x			
335	x					
336	x	x				
D 75 f	x					
D 267 b				x		
D 275		x	x	x		
D 276		x		x		
D 281				x		
D 287					x	
D 288			x			
D 291				x		
D 302			x			
1999						
D 303	x	x				
D 307	x			x		
D 310	x					
D 325				x		
2000						
322 b	x			x	x	
350				x		
350 b				x		
359						x
D 331	x					
D 345						x
2001						
D 336	x					
D 348	x					
2002						
370			x			
D 75 f	x					
D 359				x		
D 362	x					
2003						
252 b	x	x				
TOTAL	78	23	20	23	4	2

Annexe n° 7 : Liste des missions de Stanislas Tomkiewicz

Date	Type d'interventions	Intitulé de l'intervention	Cadre de l'intervention (lieu, organisateur)	Pays et villes	Départements (France)
1982					
11/01/82	Conférence	"Violences institutionnelles à l'égard des enfants"	Université Paris Nord : Institut des Sciences psycho-sociales et neuro-biologiques. Hôpital des Enfants Malades (service du Professeur Hennequet)	France, Paris	75 : Paris
1983					
30/06/83	Participation à une réunion plénière	"Violences des institutions"	Journées nationales d'Etudes et de Réflexion de l'Association Nationale des intervenants en toxicomanie	France, Montpellier	34 : Hérault
1984					
06-07/04/84	Conférence	"Les mauvais traitements institutionnels"	Symposium sur "Enfants battus et gravement négligés"	Luxembourg	
20/05/84	Exposé avec P. Vivet	Présentation des travaux sur les violences institutionnelles	Assemblée Générale de la Fédération des Comités Alexis Danan	France, Paris	75 : Paris
13/06/84	Modérateur dans une table ronde	"Tentatives de suicides et adolescents victimes de violence"	Colloque sur "Adolescents et services de santé" - CIE	France, Paris	75 : Paris
26/06/84	Participation à un stage avec A. Dumaret et P. Vivet	Stage international d'études avancées sur les enfants négligés, maltraités et victimes de sévices graves	GIRAPE de l'Université du Québec à Montréal	France, Paris	75 : Paris
1985					
20/06/85	Participation à un stage avec B. Zeiller et P. Vivet	Journée sur le problème des "violences sociétales"	Stage organisé par le Centre International d'Etudes Pédagogiques de Sèvres à l'Unité 69 de l'INSERM, avec la présence des stagiaires québécois	France, Montrouge	92 : Hauts-de-Seine
19/09/85	Conférence	"La violence institutionnelle"	Formation ANDESI organisée par le Mouvement associatif de réadaptation sociale du Val d'Oise	France, Montmorency	95 : Val-d'Oise

1986						
09-11/05/86	Non précisé	"Abus et répression sexuels concernant des enfants et des adolescents placés en institution" et "Violences et négligences envers les enfants dans les institutions"	3ème rencontre internationale de Castiglioncello	Italie, Florence		
1987						
11-12/03/87	Conférence	"Violences et Réponses institutionnelles"	Association Nationale des Communautés Educatives	France, Angers	49 : Maine-et-Loire	
02/04/87	Intervention	"Les violences institutionnelles"	Journée des comités Alexis Danan organisée par l'Institut de l'Enfance et de la Famille	France, Paris	75 : Paris	
27/05/87	Intervention	"Les violences institutionnelles infligées aux enfants"	Sur invitation du Groupe d'étude sur la délinquance et l'enfance en danger - à l'Assemblée Nationale	France, Paris	75 : Paris	
1988						
23/04/88	Conférence	"Violences à l'enfant dans les institutions faites pour son bien"	Colloque annuel de l'Association Française des Psychanalystes, Psychologues Cliniciens : "Un enfant est battu"	France, Paris	75 : Paris	
18-25/09/88	Conférence	"Violence dans les institutions pour enfants"	<i>Informations pas assez précises</i>	Canada, Québec, Val d'Or		
1989						
01-03/03/89	Conférence-invité	"Evaluation - groupe à risques, facteurs de risques"	Journées sur l'enfance maltraitée organisées par le Conseil Général des Landes	France, Morcenx	40 : Landes	
26-27/04/89	Conférence-invité	"Les violences institutionnelles"	2ème congrès européen sur les enfants maltraités	Belgique, Bruxelles		
31/05/89	Conférence-invité	"La violence en institution"	Journée d'animation organisée par le CREAL de Picardie	France, Amiens	80 : Somme	
15-20/06/89	Communication en anglais	"Violences dans les institutions pour enfants dans les pays riches"	Congrès international organisé par Defense for Children International : "Travailler pour les droits de l'enfant"	Finlande, Haikko		
21/09/89	Deux conférences et débat avec le personnel	Sur le thème de la violence institutionnelle	Hôpital Hélion-Marin d'Hendaye (AP - HP)	France, Hendaye	64 : Pyrénées-Atlantique	
18/11/89	Conférence-invité	"Violences institutionnelles"	Colloque "Bien Naître"	France, Albi	81 : Tarn	

01-02/12/89	Conférence	"Enfants maltraités"	Colloque national "Statuts et Droits de l'enfant au regard des sciences humaines et à l'épreuve des pratiques sociales" organisé par la société Française de Psychologie et la Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de France	France, Aix en Provence.	13 : Bouches-du-Rhône
1990					
25/01/90	Intervention	"L'adolescent dans l'institution : Victime ou auteur de violence ?"	Journée d'étude interrégionale organisée par l'Association Nationale des Communautés Educatives : "Adolescence et Violence"	France, Aix en Provence.	13 : Bouches-du-Rhône
12/03/90	Intervention	"Violences institutionnelles"	Unité de formation "L'enfance maltraitée" de l'ITSRS	France, Montrouge	92 : Hauts-de-Seine
09/05/90	Animation de la Conférence - Débat	"Les violences institutionnelles"	Centre Nivellois de la Petite Enfance et SOS Enfance Brabant Wallon	Belgique, Nivelles	
02-06/09/90	Intervention	"Les mécanismes psychologiques chez les auteurs de violences"	Kempe Mémorial, 8ème congrès international de l'ISPCAN : "Maltraitements ou protection de l'enfant. Un dilemme de la société"	Allemagne, Hambourg	
19/09/90	Non précisé	"Finalités des mauvais traitements"	3ème journée Nationale organisée par le Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale : "La protection des enfants maltraités"	France, Paris	75 : Paris
27/09/90	Séminaire	La violence en institution (récit "Notre Ecole")	Séminaire européen centré sur la personne polyhandicapée. ALEFPA Europe	France, Limoges	87 : Haute-Vienne
18/10/90	Séminaires Cliniques	"La violence familiale"	Centre de Thérapie Familiale Monceau	France, Paris	75 : Paris
1991					
07/03/91	Conférence	"La violence dans l'Institution"	Journée d'information organisée par le CPAM des Yvelines : "Agressivité - Violence"	France, Versailles	78 : Yvelines
16/03/91	Intervention	"Origine des Violences Institutionnelles"	Journée Annuelle de Formation organisée à l'UNESCO par la Fédération des Comités Alexis Danan pour la protection de l'enfance	France, Paris	75 : Paris
20-21/03/91	Interventions et débats et participation au groupe de pilotage pour organiser la lutte contre la violence institutionnelle de la région	"Les violences faites pour le bien de l'enfant" et "La violence et la fatigue du personnel"	Journées d'étude organisées par le CREAL Rhône Alpes et le Centre Thomas More de l'Arbresle	France, Lyon	69 : Rhône

25/03/91	Conférence	"Silence et non-dits autour des Violences Institutionnelles"	Session de formation organisée par le Département de Santé Publique de la Faculté de Médecine de Nancy	France, Nancy	54 : Meurthe-et-Moselle
18/04/91	Introduction, animation des débats et conclusion	"Mauvais traitements Institutionnels"	Journée organisée par l'AFIREM-Lille à l'hôpital Calmette	France, Lille	59 : Nord
25/04/91	Intervention	"Violences en institution"	Semaine de conférences et débats organisée par la MJC d'Aubagne en collaboration avec la Maison Ouverte	France, Aubagne	13 : Bouches-du-Rhône
15-17/05/91	Animation de deux séances	Sur le thème de L'enfance maltraitée	4ème journées départementales organisées par le Conseil Général des Landes	France, Mont de Marsan	40 : Landes
27/05/91	Conférence	"Les deux formes de violence à l'enfant"	Organisée par Respect de l'Enfant, association pour la protection de l'enfance maltraitée et la prévention des mauvais traitements	France, Thionville	57 : Moselle
11/07/91	Conférence	"Violences à Enfants en Institutions et Droits de l'Enfant"	Université d'été 1991 organisée par le CFEPPJ de Vaucresson : "Droits de l'enfant et Droit à l'Enfance, Enjeux et Innovations"	France, Vaucresson.	92 : Hauts-de-Seine
03/10/91	Conférence-débat	"Violence et maltraitance aux enfants et aux adolescents dans les institutions faites pour leur bien"	Direction des Interventions sociales du Conseil Général de la Somme	France, Amiens	80 : Somme
31/10/91	Conférence	"Abus sexuels en institution"	Université d'été de l'académie de Grenoble sur "abus sexuels et maltraitance à l'égard des enfants : quelle réalité sociale ? Quelle prévention ?"	France, Annecy	74 : Haute-Savoie
20-23/11/91	Intervention	"Violences aux enfants dans les régimes autoritaires et démocratiques" et séminaire sur le maltraitance familiale	<i>Non précisé</i>	Argentine, Buenos Aires	
	Séminaire	Sur le thème de la maltraitance familiale			
24-29/11/91	Interventions (deux)	"Déontologie en psychiatrie" et intervention pour le kempe memorial	III International conference of centres institutions and individuals concerned with the care for victims of organized violence : health, political repression and human rights	Chili, Santiago	

05/12/91	Modérateur dans une table ronde	"Le médecin face à l'enfant maltraité"	4ème journée Nationale organisée par le Ministère des Affaires sociales : "L'hôpital et ses partenaires"	France, Paris	75 : Paris
08-17/12/91	Interventions	Sur le thème des violences et négligences à enfant	Séminaire de Lamia organisé par Centre for the study and prevention of child abuse and neglect	Grèce, Athènes	
1992					
09/01/92	Conférence	"Violences institutionnelles"	Groupe de travail "Pédagogie du Quotidien" à l'Institut Régional de Travail Social "Parmentier"	France, Paris	75 : Paris
16/03/92	Intervention	"Violences institutionnelles"	Journée d'étude sur le thème des violences, organisée par le CREA1 Région Centre et l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à Tours	France, Tours	37 : Indre-et-Loire
23/03/92	Conférence	"Droits de l'enfant et violences institutionnelles"	Ligue des Droits de l'Homme, Section de Clermont-Ferrand	France, Clermont-Ferrand	63 : Puy-de-Dôme
09/04/92	Conférence	"Violences au sein des institutions"	Journées d'études sur le thème "Mauvais traitements et coordination institutionnelle" organisées par le Bureau central d'Aide sociale (Enfants SOS Genève) et AGOER	Suisse, Genève	
11/05/92	Conférence	"Surviolences institutionnelles"	Colloque sur les violences organisé par l'Université Paris-Nord - Ministère des Affaires Sociales	France, Paris	75 : Paris
14/05/92	Conférence	"Violences institutionnelles au quotidien"	Dans le cadre de la formation des 2e et 3e cycles proposée par le Laboratoire de cliniques psychologiques de l'Université de Haute-Bretagne - Université de Rennes	France, Rennes	35 : Ille-et-Vilaine
21/05/92	Conférence-débat	"Violences institutionnelles"	Dans le cadre des IXème journées nationales des lieux d'accueil mères-enfants organisées par l'ANPASE	France, Paris	75 : Paris
08/10/92	Intervention	"Violence et institution"	Dans le cadre d'une action de formation organisée par l'APAJH-Formation : "Prise en charge des adultes gravement handicapés"	France, Saint-Leu la Forêt	95 : Val-d'Oise
24/11/92	Intervention - Rencontre-débat	"Violences institutionnelles à l'enfant"	Dans le cadre des formations à l'analyse des pratiques professionnelles. Organisé par INFOP-CEMEA	France, Genevilliers.	92 : Hauts-de-Seine

01/12/92	Participation		5ème journée nationale sur la protection des enfants maltraités et négligés sur le thème : "La prévention de la maltraitance à l'étranger" organisée par le Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration - UNESCO	France, Paris	75 : Paris
1993					
05/01/93	Visite de l'institution et intervention	"Violences en institution"	Intervention devant le personnel du Foyer de Vie Saint Louis	France, Villepinte.	93 : Seine-Saint-Denis
21/01/93	Conférence	"Quelques réflexions sur la sexualité à l'adolescence"	Journée d'étude sur le thème "violence sexuelle et adolescence" organisée par la Fédération Nationale Couple et Famille - Ministère de la Santé	France, Paris	75 : Paris
22/01/93	Intervention	"Violence dans les institutions"	Journée sur "les Cliniques de la Maltraitance" Organisée par le CHRU de Marseille (Pr. Soulairolles)	France, Marseille.	13 : Bouches-du-Rhône
22-23/03/93	Formation (en 2 séances de 3 heures)	"La violence"	Formation du personnel du Foyer Départemental de l'Enfance organisée par l'Université de Toulouse le Mirail et l'ITSRS de Montrouge	France, Rodez	12 : Aveyron
28-31/03/93	Intervention	"Limites de l'action thérapeutique dans la prise en charge des maltraitements graves et surtout des abus sexuels intra-familiaux"	4ème conférence européenne sur l'enfant maltraité : "La protection de l'enfant : pour des stratégies européennes" organisée par l'ISPCAN	Italie, Padoue	
08/04/93	Intervention	"Violences dans les institutions pour enfants et adolescents"	Congrès de l'AREFT : "Violence dans la famille et les autres groupes humains" organisé au CHU de Lilles	France, Lille	59 : Nord
28/04/93	Participation à un débat	"les abus sexuel en institutions"	Organisé par la télévision Suisse Romande	Suisse, Genève	
29/04/93	Exposé	"La violence institutionnelle" - Exposé et esquisses de scénarios pour la prise en charge d'enfants handicapés au début du XXIème siècle	Journée de réflexion organisée pour les professionnels à l'occasion du 20ème anniversaire de La Cassagne.	Suisse, Lausanne	
03/06/93	Intervention	"Violences institutionnelles"	Séminaire des chefs de services éducatifs. Organisé par La Vie au Grand Air - ITSRS de Montrouge	France, Montrouge	92 : Hauts-de-Seine

14/06/93	Conférence	"Violences institutionnelles"	Devant les personnels d'établissements à l'occasion de la journée d'étude sur la maltraitance et la violence institutionnelle organisée par l'IRP de Saint-Quay-Portrieux	France, Rennes	35 : Ille-et-Vilaine
17/06/93	Intervention	"Violence en institution et Droits de l'enfant"	Journée de travail inter-foyer du département de la Seine-Saint-Denis	France, Villepinte	93 : Seine-Saint-Denis
22/06/93	Formation (en 2 séances de 2 heures)	"Violences institutionnelles"	Formation du personnel de l'Ecole Départementale de Luzenc (40 personnes) - Journée d'étude sur la violence organisée par la Vie au Grand Air.	France, Luzancy	77 : Seine-et-Marne
01/07/93	Intervention	"Manipulation dans l'entretien"	Groupe de travail n° 6 "les risques de manipulations, de rapport de force dans l'approche psychologique : éthique et rôle professionnel" du 11ème Forum professionnel des Psychologues "Violences : penser, agir, transformer" organisé par Le Journal des Psychologues à la cité des sciences - La villette	France, Paris	75 : Paris
16/08/93	Intervention	"Violence institutionnelle"	Intervention auprès des infirmières qui préparent le diplôme d'état de puéricultrice dans le cadre de leur réflexion à propos de la protection de l'enfance maltraitée. Formation organisée par l'Ecole de Puériculture de Levallois	France, Levallois	92 : Hauts-de-Seine
23/09/93	Conférence	"L'absence de projet éducatif est-il une violence institutionnelle dans une institution pour polyhandicapés ?"	Conférence à propos des Annexes XXIV ter auprès du personnel de l'Hôpital d'Enfants de La Roche Guyon (A.P. Hôpitaux de Paris)	France, La Roche Guyon	95 : Val-d'Oise
29/09/93	Conférence	"La maltraitance de société : clinique et conséquences"	Organisée par l'Association Française de Recherches en Ethologie Clinique et Anthropologie à Chateauvallon (Dr. Boris Cyrulnik)	France, Toulon	83 : Var
02-04/10/93	Conférence	"L'adolescence existe-t-elle ?"	Conférence devant une centaine de personnes à la salle des fêtes de Ploërmel	France, Ploërmel	56 : Morbihan
	Table-ronde	"De la violence familiale à la violence institutionnelle"	Table-ronde avec des professionnels du social, judiciaire, médical et éducatif au centre départemental de l'Enfance à Vannes	France, Vannes	

	Débat	"Paroles d'adolescents"	Débat avec les équipes des Lieux d'écoute et d'accueils adolescents - Rencontres organisées par le Centre Départemental de l'Enfance du Morbihan		
05/10/93	Conférence	"La pédophilie"	Deuxième réunion du groupe de travail permanent sur les infractions dont sont victimes les mineurs, organisée par INTERPOL	France, Lyon	69 : Rhône
14/10/93	Intervention	"Les limites du champ thérapeutique et du champ judiciaire dans la prise en charge de l'enfant maltraité"	Colloque international "Enfance maltraitée : comment rendre l'éloignement thérapeutique ?" Organisé par le Centre médical pédiatrique Clairs Vallons	Belgique, Bruxelles	
19/10/93	Intervention	"Violence en institution"	Réunion des chefs de service d'établissements dépendant de l'Association de Groupements Educatifs (Association Gestionnaire de Maisons d'Enfants) - Hôtel de Ville de Paris	France, Paris	75 : Paris
21-24/10/93	Entretiens et réponses aux auditeurs	"Violence familiale et extra-familiale"	Radio Suisse Romande	Suisse, Genève	
	Conférences (3 séances de 3 heures)	"Thérapeutique et judiciaire : où s'arrête l'un, où commence l'autre ?"	Séminaire de perfectionnement du CAN-team "Maltraitance sur les enfants : réflexions autour du dépistage et de l'intervention". Organisé par l'Hôpital des Enfants de Genève à Divonne		
25/10/93	Animation de la soirée-débat	"Les violences en institution"	Organisée par l'association d'Action Educative de l'Oise	France, Beauvais	60 : Oise
27-28/10/93	Intervention et animation de la soirée-débat	"La violence des intervenants, des interventions, des institutions"	Organisée par l'AFIREM de Toulouse.	France, Toulouse	31 : Haute-Garonne
15/11/93	Intervention	"La violence. Un symptôme en institution"	Séminaire national des Directeurs de Maisons d'accueil Spécialisées organisé par le CREAL Pays de la Loire - FIAP	France, Paris	75 : Paris
25/11/93	Intervention	"Enquête sur les violences dans des institutions pour enfants et adolescents"	Journées régionales interdisciplinaires de formation et de perfectionnement : "Les violences institutionnelles" organisées par l'ANPASE Région Centre	France, Blois	41 : Loir-et-Cher

03/12/93	Intervention	"Systèmes éducatifs et genèse de la violence"	Journée AFIREM 95 sur le thème de la violence organisée par la délégation du Val d'Oise de l'AFIREM	France, Saint Ouen l'Aumone	95 : Val-d'Oise
1994					
11/01/94	Cours	"Violence à l'école et dans les institutions"	Cours à la formation complémentaire des médecins "scolaires" de l'Education Nationale, Faculté de Médecine de Grenoble, Université Joseph Fourier	France, Grenoble	38 : Isère
28/01/94	Intervention	"Le maintien du lien : pourquoi ?"	Journée de travail "Maltraitance : maintien du lien ?", organisée par le Département de psychopathologie Clinique, Biologique et Sociale de l'enfant et de la famille de l'UFR de Bobigny (93) - UNESCO	France, Paris	75 : Paris
31/01/94	Conférence	"Violence, institutions et démocratie"	Devant les élèves de l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) dans le cadre du stage "L'enseignant face aux enfants maltraités" organisé par l'Education Nationale - Ecole Normale des Batignolles	France, Paris	75 : Paris
08/04/94	Intervention	"Abus sexuels dans les institutions pour enfants et adolescents"	Colloque "enfance et violences sexuelles" organisée par l'association Paroles et le CREAHI Champagne-Ardennes	France, Chalons sur Marne	51 : Marne
16/04/94	Intervention	"Violences, institution et démocratie"	IVème Carrefour Toulousain "Violences, racines ou destins des pulsions ?" organisé par l'association "Carrefours et médiations" à l'Ecole Supérieure de Commerce	France, Toulouse	31 : Haute-Garonne
03/05/94	Intervention	"Entre le tout judiciaire et le tout thérapeutique"	Journée "maltraitance révélée... Et après", organisée par l'AFIREM à l'Institut Régional de Travail Social	France, Lille	59 : Nord
09/06/94	Intervention	"La prise en charge des polyhandicapés enfants et adultes. Problèmes éthiques : l'absence d'éducation est-elle une violence ?"	Journée régionale de formation "Handicap mental", organisée par l'ANPASE Région Centre et l'ITSRS de Montrouge - IME de Mareuil sur Cher	France, Châteauroux	41 : Loir-et-Cher
13/06/94	Conférence-débat	"Violences pour le bien de l'enfant"	Conférence-débat auprès des personnes concernées professionnellement par l'enfance maltraitée, organisée par l'AFIREM à la maison des Jeunes et de la Culture	France, Pamiers	09 : Ariège

16/06/94	Soirée-débat	"La violence en institution"	Organisée par l'équipe du GEIP de la Fondation Franco-Américaine de Berck	France, Berck sur mer	62 : Pas-de-Calais
20/06/94	Intervention	"La violence en institution"	Devant les membres de l'équipe éducative et pédagogique de l'Institut Médico-Professionnel "Les Peupliers", au centre spécialisé Val d'Yon, organisé par la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence et l'ITSRS de Montrouge	France, La Roche sur Yon	85 : Vendée
23/06/94	Discours d'ouverture	"Institutions, parcours, violence"	Journée "Violence dans l'institution, violence de l'institution", organisée par le CREAI/ARDRIAH dans l'institut de rééducation des traumatisés	France, Saint Chamas	13 : Bouches-du-Rhône
29/06/94	Intervention	"Violences en institution"	Réunion institutionnelle de l'IME de Villejuif. Conférence-débat organisée par la Fédération APAJH	France, Villejuif	94 : Val-de-Marne
18/08/94	Intervention	"Les violences institutionnelles"	Module "enfance en danger", organisé par l'Ecole Départementale de Puériculture des Hauts de Seine	France, Levallois	92 : Hauts-de-Seine
29/09/94	Intervention	"Violences institutionnelles"	Stage "l'institution en question", organisé par l'Association La Harpe - Enfant de droit - Association Reille	France, Paris	75 : Paris
14/10/94	Rencontre-débat	"Prévention de la maltraitance"	Rencontre avec l'équipe éducative de l'accueil mère-enfant de la Maison de l'Enfance et de la Famille	France, Douai	59 : Nord
15-17/10/94	Intervention	"Violences institutionnelles"	Rencontre organisée par le Département des Sciences de l'Education de l'Université de Bologne, à l'occasion de la publication en italien de "Aimer mal, châtier bien" (Educare o punire ?)	Italie, Bologne	
18/10/94	Conférence-débat	"Maltraitance et cultures"	Dans le cadre des mardis de la Maison de toutes les couleurs - Le Musée en herbe	France, Paris	75 : Paris
17/11/94	Conférence plénière	"Système éducatif et violence"	Congrès sur les violences familiales organisé par "Vivre sans violence en famille" au centre de conférences du CNCI	France, Marseille	13 : Bouches-du-Rhône

1995

21-23/01/95	Conférence (3h)	"Violences dans les institutions pour handicapés mentaux (y compris légers) par et dans l'institution"	Conférence auprès du personnel de l'Hôpital de l'Assistance Publique San Salvadour	France, Hyères	83 : Var
23-28/01/95	Conférence	"Violence. Handicap. Société. Institution : parents et équipes"	Mission médicale humanitaire en Tunisie organisée par l'association Santé-sud (médecins pour le développement) pour le personnel médicaux et paramédicaux algériens et tunisiens	Tunisie, Sfax	
03/04/95	Cours	Sur les Violences institutionnelles	Pour les élèves éducateurs spécialisés de 1ère année à l'ITSRS	France, Montrouge	92 : Hauts-de-Seine
07-09/06/95	Conférence plénière	"L'éducation prépare-t-elle à la violence ?"	11ème congrès national des rééducateurs de l'Education nationale organisé par la Fédération Nationale des Associations des Rééducateur de l'Education Nationale au Palais des Congrès	France, Perpignan	66 : Pyrénées-Orientales
26-27/06/95	Conférence	"Prise en charge éducative face à la violence"	A la maison d'enfant la Grand'Ouche organisée par ANCE Formation	France, Aigre	16 : Charente
08/09/95	Intervention	Sur les violences institutionnelles	Module "Violences sociales, institutionnelles et familiales" organisé par l'Ecole de Puériculture de Levallois pour les professionnels qui encadrent les étudiantes	France, Levallois	92 : Hauts-de-Seine
23/11/95	Conférence	"Le climat incestueux"	Journée de formation "L'enfance violée", organisée par les Unités territoriales d'action sociale de Combs, Lagny et Roissy à l'espace Georges Pompidou	France, Conde Sainte Libiaire	77 : Seine-et-Marne
1996					
18/03/96	Conférence	"Violences et Institutions - Actualité du thème"	Journées d'étude sur le thème "Violences au quotidien, construction de réponses" organisées par le CREAL Lorraine à l'Abbaye des Prémontrés	France, Pont-à-Mousson	54 : Meurthe-et-Moselle
01/04/96	Intervention	"Violences institutionnelles"	Auprès des professionnels de l'Institut médico-éducatif "Les Grillons"	France, Villefranche	69 : Rhône
03/06/96	Intervention	"Violence institutionnelle"	Dans une institution pour sourds et aveugles	France, Saint Rémy lès Chevreuse	78 : Yvelines

14/06/96	Conférence	"La violence institutionnelle"	Journée d'études "Soin de la violence, violence du soin" organisée par la Fondation pour l'enfance - Palais du Luxembourg	France, Paris	75 : Paris
20-21/06/96	Conférence en séance plénière	"Clinique de la violence en institution de soins"	Journées médicales "Les violences sexuelles en institutions de soins" organisées par la Fondation Santé des étudiants de France à la clinique "Les cadrans solaires"	France, Vence	06 : Alpes-Maritimes
	Participations aux ateliers	"Les violences sexuelles" et "Prévention des violences sexuelles"			
22-25-26/07/96	Interventions		Colloque "Les enfants et les jeunes face à la violence et à la maltraitance". Mission pour l'institut de formation des personnels administratifs	Nouvelle-Calédonie, Nouméa	
23-24/07/96	Formation. Emissions télévisuelles, radiophonique et interviews pour la presse écrite	"Violence et maltraitance à l'internat"	Formation pour 70 surveillants d'internat canaques et calédoniens. Mission pour l'institut de formation des personnels administratifs	Nouvelle-Calédonie, Bourail	
13/09/96	Intervention	"La violence à l'école"	Réunion du Conseil Scientifique et du CNAR - ANCE	France, Paris	75 : Paris
16-17/09/96	Conférences-débats	"L'éthique au quotidien"	Cycle de formation, organisé par l'Institut de Formation Psychopédagogique Permanente, au profit des équipes éducatives et d'accompagnement quotidien des personnes handicapées adultes de la MAS et des Foyers de Bartenheim	France, Bartenheim	68 : Haut-Rhin
23/09/96	Conférence	"Violence en institution et enfance maltraitée"	Journée d'études "La violence est dans le pré", organisée par ANCE 46 et l'Institut Médico-Educatif de Vire-sur-Lot, au Palais des Congrès	France, Cahors	46 : Lot
30/09/96	Conférence	"L'enfant, la violence et les institutions"	Colloque "L'enfant, la violence et les institutions" organisé par le COFRADE et le Conseil Général de Seine et Marne, pour le 50ème anniversaire de l'UNICEF, au Petit Collège des Carmes	France, Avon	77 : Seine-et-Marne

01/10/96	Cours	"Prévention des mauvais traitements"	Cours de formation continue "Mauvais traitements envers les enfants et les adolescents" auprès de professionnels du monde de l'enfance, à la Faculté des Sciences Sociales et Politiques de l'Université de Lausanne	Suisse, Lausanne	
21-22/10/96	Cours	"Violence en institution"	Cours organisés par ANCE-Formation dans le cadre du stage "La violence en institution", auprès d'enseignants des collèges et des lycées dans les locaux de ANCE-Lorraine à Nancy et auprès des représentants de l'équipe à l'IMP de Flavigny sur Moselle	France, Nancy	54 : Meurthe-et-Moselle
28/10/96	Conférence	"Violence dans les institutions pour enfants"	Journées d'études "La maltraitance - Formes et expressions - Traitement partenariat" organisées par l'Ecole Rockefeller et l'AFIREM à l'hôpital cardiologique.	France, Lyon	69 : Rhône
12/11/96	Intervention	"La violence en institution"	Association "Le Clos du Nid de l'Oise" au centre spécialisé pour Grands Handicapés	France, Cramoisy	60 : Oise
26/11/96	Intervention	"Violences en milieu scolaire"	Journée de rencontres entre professionnels organisée par l'Association Ariégeoise de Psychiatrie à la Clinique de Rozès	France. Saint-Girons	09 : Ariège
29/11/96	Intervention	"Violence en institution, institutions violente"	Dans le cadre de la formation Secteur France "Jeunes "Problèmes-espoir" ?", organisée par le Secours Populaire Français. Espace solidarité	France, Paris	75 : Paris
1997					
13/03/97	Conférence	"Violence à l'école"	Journée d'étude et de réflexion "Violence", organisée par l'association DEFI	France, Parthenay	79 : Deux-Sèvres
24/03/97	Conférence-débat	"Les violences à l'école"	Journée sur le thème "Violences scolaires - Violences sociales", organisée par la Ligue des Droits de l'Homme et l'Association Départementale des Pupilles de l'Ecole publique, à l'auditorium du Centre Régional de Documentation	France, Clermont-Ferrand	63 : Puy-de-Dôme
05-08/04/97	Conférence	"Séquelles psychologiques à long terme des abus et des maltraitances"	Symposium interdisciplinaire international organisé par "International Cerebral Palsy Society" au Sidney Sussex College	Angleterre, Cambridge	

24/04/97	Echange-débat	"La sexualité en institution"	Echange avec le personnel de l'Institut Médico-Éducatif "La Garenne", organisé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne	France, Alençon	61 : Orne
10/06/97	Intervention	"Violences sexuelles"	Société Ariégeoise de psychiatrie	France, Saint-Lizier	09 : Ariège
16/06/97	Conférence	"L'enfant, la violence et les institutions"	Cycle de Conférences "Des violences", organisé par Couple et Famille dans les locaux de l'UDAF	France, Amiens	60 : Oise
24/06/97	Conférence d'honneur	"Violences en institution"	Dans le cadre de la remise des prix du Fonds Houtman à la Maison de la Culture	Belgique, Namur	
10-11/09/97	Participation	Première rencontre d'enfants sur la protection de l'enfance	Dans le cadre de la Grande Cause 1997, "Les enfants acteurs de leur propre protection", organisée par le COFRADE	France, Belle-Ile en mer	56 : Morbihan
01/10/97	Conférence-débat	"Violences à l'école"	Dans le cadre du forum des Droits de l'Homme, organisé par la Ville d'Orléans à la médiathèque	France, Orléans	45 : Loiret
27/11/97	Séminaire	"Violence dans les institutions pour handicapés"	Séminaire de formation des personnels de l'IME de Lapeyre	France, Agen	47 : Lot-et-Garonne
07/12/97	Conférence	"Violence à l'école"	Dans le cadre de la rencontre des Enseignants pour la paix à la MJC de Croix-Daurade.	France, Toulouse	31 : Haute-Garonne
1998					
26/03/98	Conférence	"Le repérage des violences sexuelles"	Dans le cadre de la formation de personnes-relais à la Prévention et au Traitement des violences sexuelles en institution, organisée par la Fondation Santé des Etudiants de France - Foyer International d'Accueil de Paris	France, Paris	75 : Paris
28/03/98	Conférence	"Les violences institutionnelles et leurs conséquences"	Dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Fédération des associations Alexis Danan - UNESCO	France, Paris	75 : Paris
28/04/98	Conférence	"Pédophile : victimes"	Dans le cadre de l'action de formation conçue sur le thème "Les violences sexuelles à enfants" - Ecole Supérieure de la Magistrature	France, Paris	75 : Paris
06/05/98	Conférence	"Violences à l'enfant"	Organisée par Zonta international - Cercle Suédois	France, Paris	75 : Paris

08/06/98	Conférence	"Violences dans les institutions pour enfants, à l'école et à l'hôpital"	Journée de réflexion sur les violences institutionnelles destinée aux personnels - Institut Paul Cézanne	France, Fougères	35 : Ille-et-Vilaine
22/06/98	Intervention	"Psychopathologie de la violence : sujet maltraité, sujet maltraitant"	Journée d'étude à propos des droits de l'enfant destinée au personnel de l'établissement public national Antoine Koenigswarter - IME Janville sur Juine	France, Janville sur Juine	91 : Essonne
15/10/98 et 05/11/98	Conférences (deux)	Sur le thème de la violence institutionnelle	Association Hospitalière Sainte-Marie, sessions 1998. Conférences aux cadres nationaux (infirmiers généraux et surveillants-chefs)	France, Chamalières	63 : Puy-de-Dôme
21-22/10/98	Conférence en commission dans l'atelier "Les réseaux"	"Retour à la barbarie, violences des jeunes et violences faites aux jeunes"	Congrès international pour un avenir de progrès en santé mentale : Franco Basaglia o la comunità possibile, organisé par le Département de la santé mentale de Trieste, avec la collaboration du "Comité européen : Droit, éthique et psychiatrie" avec le parrainage de l'organisation mondiale de la santé	Italie, Trieste	
28-29/10/98	Conférence	"La maltraitance dans les institutions"	Université de Vérone, Institut des sciences de l'éducation. Séminaire sur la maltraitance des enfants aujourd'hui : racines de la violence	Italie, Verone	
20/11/98	Conférence	"La clinique des violences en institutions"	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, journée nationale des droits de l'enfant. Salons Equinoxe	France, Paris	75 : Paris
08/12/98	Conférence	Sur le thème des violences institutionnelles	Organisée par l'Institut de Travail Social de la rue Parmentier en collaboration avec l'ITSRS de Montrouge	France, Paris	75 : Paris
1999					
24/03/99	Intervention	"Violence des jeunes, violence des adultes, violence de l'école : de quoi parle-t-on ?"	Colloque "Adolescences en crise : repérage et prévention" (400 personnes) organisé par le groupe EPICAR du Rectorat de l'Académie d'Amiens	France, Amiens	80 : Somme

30-31/03/99	Intervention	"La violence"	Intervention auprès des professionnels médico-sociaux de l'éducation nationale de l'Académie de Toulouse dans le cadre du stage de formation continue organisé par le CAFA du Rectorat de l'Académie de Toulouse (30 personnes) - CRDP de Toulouse	France, Toulouse	31 : Haute-Garonne
07-08/04/99	Intervention	"Conséquences à long terme des violences subies"	Dans le cadre du module "Violence et Santé Publique", organisé par l'Ecole de Santé Publique de Nancy (25 personnes) - Faculté de médecine de Nancy	France, Nancy	54 : Meurthe-et-Moselle
04/05/99	Intervention	"Violences individuelles et collectives : le rôle préventif des tiers"	Congrès national "La violence et le droit dans les institutions sanitaires et sociales", organisé par l'ANFH Lorraine et les CEMEA Lorraine (300 personnes) - Palais des Congrès de Nancy	France, Nancy	54 : Meurthe-et-Moselle
19/05/99	Intervention	"La violence en institution"	Intervention auprès des stagiaires AMP (1ère année) à l'ITSRS de Montrouge	France, Montrouge	92 : Hauts-de-Seine
16/06/99	Intervention	"Les violences envers les polyhandicapés"	Journée "les collaborations auprès de la personne polyhandicapée (Où, Quand, Comment, Avec qui ?)" organisée par le Groupe Polyhandicap France (150 personnes) - UNESCO	France, Paris	75 : Paris
25/09/99	Conférence plénière	"Les racines de la violence chez les jeunes"	Rencontres Rhône-Alpes de Pédiatrie "Les jeunes et la violence", organisées par les pédiatres franco-suisses	Suisse, Genève	
23/10/99	Participation		Stand du Secours Populaire Français à l'occasion de la Journée contre la Violence - Esplanade du Trocadéro	France, Paris	75 : Paris
24/11/99	Intervention	"Les conditions préalables pour une véritable démarche de prévention de l'individu à l'institution"	Colloque "La violence chez l'enfant : comprendre, prévenir, inventer pour mieux vivre ensemble", organisé par la délégation Rhône-Alpes de la Fondation de France - Hôtel de ville de Lyon	France, Lyon	69 : Rhône
10/12/99	Intervention	"De l'enfant martyr à la maltraitance"	20 ans de l'AFIREM - UNESCO	France, Paris	75 : Paris
2000					

07/03/00	Intervention	"Violences et maltraitances institutionnelles"	Intervention auprès des membres de l'équipe de l'Institution Edouard Shelton (Howard Butten)	France, Saint Denis	93 : Seine-Saint-Denis
08/03/00	Intervention en séance plénière	"La maltraitance institutionnelle"	Centre de formation de l'Education Nationale dans le cadre de la semaine de formation initiale interprofessionnelle organisée par l'Ecole Nationale de la Magistrature et le Ministère de l'Education nationale, Direction des personnels d'encadrement, sous-direction de la formation des personnels - Futuroscope	France, Poitiers	86 : Vienne
15/03/00	Intervention	"Les aléas de la lutte contre la maltraitance"	Colloque "L'embrouille" organisé par l'Association pour la Formation à la Protection de l'Enfance (Dr. Emmanuelle Piet)	France, Paris	75 : Paris
06/04/00	Intervention	"Violence à l'école"	Symposium "Violence sociale", lors du 43ème Congrès de la Société suisse de psychiatrie-psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent - Centre de congrès à Lausanne	Suisse, Lausanne	
25/04/00	Conférence	"Relations entre violence des jeunes et celle dont ils sont victimes"	Conférence (150 personnes) et rencontre avec des professionnels de l'enfance organisée par l'association THEMIS	France, Strasbourg	67 : Bas-Rhin
15/05/00	Intervention inaugurale	"L'inceste"	Session de formation continue des magistrats ayant pour thème "Les violences sexuelles intrafamiliales à enfants" - Ecole Nationale de la magistrature	France, Paris	75 : Paris
16/05/00	Intervention-débat	"Les violences institutionnelles"	Auprès des élèves éducateurs spécialisés en cours de formation professionnelle universitaire. ITSRS de Montrouge	France, Montrouge	92 : Hauts-de-Seine
26/09/00	Invité d'honneur		Journée nationale de l'enfance maltraitée à la Sorbonne sous la présidence de Ségolène Royal	France, Paris	75 : Paris
2001					
21/03/01	Conférence	"Violence à l'école"	Centre culturel Le Triskell dans le cadre de la semaine de l'enfance, organisée par l'association Loustig-Scénie (200 auditeurs)	France, Pont Labbé	29 : Finistère

28/03/01	Causerie	Sur le thème de l'enfance maltraitée	Avec les Sans Domicile Fixe. Soirée organisée à La Moquette par l'association "Compagnons de la nuit"	France, Paris	75 : Paris
24/04/01	Formation	Sur le thème des violences institutionnelles	Séance de formation pour les écouteaux (psychologues et juristes) du téléphone vert "Allô Enfance Maltraitée"	France, Paris	75 : Paris
11/06/01	Conférence-débat	"Les violences institutionnelles"	Organisé par le Conseil Général de la Haute-Vienne pour un public de 200 professionnels intervenant dans la région Limousin à la Salle polyvalente des Carmes à Limoges	France, Limoges	87 : Haute-Vienne
19/06/01	Formation	Sur le thème des violences institutionnelles	Séance de formation pour les écouteaux (psychologues et juristes) du téléphone vert "Allô Enfance Maltraitée"	France, Paris	75 : Paris
02/10/01	Intervention	"Institutions, pour qui ou contre qui ?"	Journée "Enfance en souffrance et institutions" organisée par l'AFIREM de Meurthe et Moselle au centre hospitalier spécialisé de Jury les Metz	France, Jury-les-metz	57 : Moselle
29/10/01	Conférence	"La violence et l'institution psychiatrique"	Devant les équipes du grand hôpital psychiatrique de Fleury les Aubray dans le cadre de la journée de réflexion sur le thème de la violence au centre hospitalier départemental Georges Daumezon	France, Fleury les Aubray	45 : Loiret
06/11/01	Coordination d'une journée de travail avec une équipe de professionnels de l'enfance de Tizi-Ouzou	"Violences institutionnelles, violences en situation de conflits ; psycho-traumatisme de l'enfant ; étude de cas cliniques"	Programme organisé par l'association AMFPGN en France et NECFA (échanges franco-algériens)	France, Montrouge	92 : Hauts-de-Seine
2002					
10/04/02	Conférence-débat	"La violence à l'école"	Association "chercheurs toujours" au Muséum d'Histoire Naturelle	France, Paris	75 : Paris
26/06/02	Intervention	"Janusz Korczak et les nouveaux bagnes d'enfants"	Conférence-débat "Janusz Korczak parmi nous" organisée dans le cadre des journées "L'accueil de l'autre" par l'association Beit Ham et le théâtre de l'épée de Bois à la Cartoucherie de Vincennes	France, Paris	75 : Paris

RÉSUMÉ

À travers la trajectoire du pédopsychiatre Stanislas Tomkiewicz (1925-2003) nous étudions comment la violence institutionnelle est devenue une question scientifique, puis une question de société à partir des années 1980. La position particulière de Tomkiewicz et le rôle central qu'il semble jouer dans la lutte contre la violence institutionnelle expliquent que nous ayons décidé de suivre sa trajectoire. Il met en place, au début des années 1980, une recherche collective sur le sujet. Nous observons les origines de cette recherche et le développement du concept « violence institutionnelle ». Il s'agit également d'étudier comment se renouvellement la réflexion et la dénonciation de la violence dans les institutions pour mineurs à une période où la maltraitance envers les enfants devient de plus en plus intolérable. Nous nous intéressons aussi au rôle d'un groupe d'acteurs, les professionnels de l'enfance dans la lutte contre la violence institutionnelle, des années 1950 aux années 1990. Cette histoire autour de la violence des institutions s'inscrit dans l'histoire plus large des violences à enfants.

mots-clés : Stanislas Tomkiewicz – Violences institutionnelles – Maltraitance – Enfance – Institutions – Recherche – Militantisme – Professionnels de l'enfance – Droits de l'enfant

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Angélique Martin
déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiante le **06 / 09 / 2014**

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

